QUARANTIÈME ANNÉE – N° 11880 – SAMEDI 9 AVRIL 1983

EN VISITE A BEYROUTH

M. Cheysson aurait conseillé aux dirigeants libanais de conclure rapidement un accord avec Israël

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,60 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3.50 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 l. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 60 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

« Revers » sino-américain

Il est décidément bien difficile de séparer le sport de la politique. Le même jour où la France décidait le boycottage sportif de l'Afrique du Sud, la Chine suspendait ses échanges sportifs et culturels avec les États-Unis. L'origine de cette brouille paraissait pourtant bénigne : la décision, par Washington, d'accorder l'asile politique à la plus célèbre joueuse de tennis chinoise, Mlle Hu Na, qui avait décidé, lors d'un tournoi en Californie en juillet dernier, de ne pas rentrer chez elle.

On sentait, depuis quelques jours, que cette affaire pesait sur les relations sino-américaines et que Pékin en faisait un test de la bonne volonté du président Reagan à son égard. Il faut dire que M. Deng Xiaoping, l'artisan de la normalisation avec Washington sous le président Carter, en avait fait une affaire personnelle, prenant l'engagement que Mlle Hu ne subirait pas de « persécutions politiques » si elle rentrait « à la maison ». M. Deng considère sans doute qu'il s'agit là d'un affront à son encontre qui, en outre, risque d'affaiblir sa position face à des éléments plus durs, en particulier dans les services de sécurité.

L'« affaire Nu Ha » n'a toutefois pas éclaté dans un ciel serein. « Des efforts soutenus sont nécessaires pour dissiper de lourds nuages », avait déclaré le ministre chinois des affaires étrangères, M. Wu Xueqian, en recevant son homologue américain, M. Shultz, en février dernier. Cette visite n'avait pas réussi à dissiper ces nuages qui s'étaient accumulés depuis plusieurs mois, que ce soit dans le domaine politique ou économique et commercial.

Les divergences sino-américaines les plus sérieuses portent évidemment sur Taiwan. La question des ventes d'armes américaines à Taiwan l'an dernier, les déclarations du chef de la Maison Blanche affirmant que la réduction progressive des livraisons de matériel militaire était « liée » à la volonté exprimée par la Chine de tenter une réunification pacifique avec l'île, avaient sérieusement mécontenté Pékin. En qualifiant de « francs et sincères » ses contacts avec M. Shultz, M. Wu avait clairement indiqué qu'ils avaient été difficiles.

Sur le plan commercial, Pékin s'est plaint des restrictions apportées à ses importations textiles par les Etats-Unis et a menacé de prendre des mesures de rétorsion. Pour leur part, les Américains jugent démesurées les exigences chinoises.

Le temps n'est plus où les relations sino-américaines étaient au beau fixe, où Pékin et Washington comptaient avant tout sur leur alliance de fait pour contrer les Soviétiques. Aujourd'hui, sans grande illusion bien sûr, mais avec une volonté de rééquilibrer tant soit peu ses relations avec les « superpuissances », Pékin dialogue à nouveau avec le Kremlin. L'« hégémonisme » américain est dénoncé comme celui de l'U.R.S.S., alors qu'auparavant seul ce dernier avait les honneurs de la presse. En se rendant en Afrique, le premier ministre chinois, M. Zhao Ziyang, a voulu montrer l'intérêt que porte son pays au tiers-monde.

Pour tout dire, les deux partenaires ont perdu leurs illusions l'un envers l'autre, et leurs relations, de privilégiées, se « normalisent » peu à peu, dans ce sens qu'elles semblent redevenir ce qu'elles devraient normalement être entre deux pays à régime différent et dont les préoccupations sont parfois opposées. Sur ce plan, les Etats-Unis ont sans doute sous-évalué les implications pour Pékin de l'« affaire Hu Na ». Amorcés par la « diplomatie du ping-pong », les rapports sino-américains butent aujourd'hui, ironiquement, sur le tennis.

Réaction embarrassée des syndicats au plan de rigueur

L'initiative est laissée à la base

Les syndicats ont réagi avec retard et avec embarras au discours de M. Mauroy sur le plan de rigueur. Les deux principales centrales ouvrières, la C.G.T. et la C.F.D.T., invitent leurs adhérents à prendre des initiatives pour amener les pouvoirs publics à infléchir certaines mesures du plan.

En appelant les salariés à une « mobilisation positive », le secrétaire général de la C.F.D.T. souligne les intentions de son syndicat. Celles-ci rejoignent celles de la C.G.T. pour laquelle l'objectif est « de rassembler et de se faire entendre ». La C.F.D.T. n'exclut pas la grève en cas de « forte résistance du patronat ».

Devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, M. Delors a jeté un froid en déclarant que les mesures du plan de rigueur *entraîneraient une croissance zéro en 1983* et une augmentation de 100 000 du nombre des *demandeurs d'emploi*.

Après avoir précisé que le gouvernement pourrait publier le montant des dettes et des créances de la France sur l'étranger, M. Delors a indiqué que le paiement de la contribution de 1 % sur le revenu imposable interviendrait en septembre prochain, mais qu'un acompte était envisagé avant l'été. Ce prélèvement de 1 %, a confirmé M. Bérégovoy, serait *reconduit les prochaines années*.

Les syndicats ont décidé de se mobiliser, mais cette mobilisation ne correspond pas du tout à celle qu'ont souhaitée MM. Mitterrand et Mauroy. Sous le septennat giscardien, il n'était question, lorsqu'on évoquait le climat social, que d'« *unité d'action conflictuelle* » entre la C.G.T. et la C.F.D.T., cette fois c'est d'unité d'action conflictuelle entre les syndicats C.G.T. et C.F.D.T., d'une part, et le gouvernement, d'autre part, dont il faut parler.

La C.G.T. tout d'abord est montée en ligne en pesant bien ses critiques et ses appels à la contestation. Sous une affiche « *Ne restez pas sur la touche. Intervenez* », M. Henri Krasucki, secrétaire général de la C.G.T., a invité — jeudi 7 avril, à l'issue d'une réunion de commission exécutive — ses adhérents à prendre « *de bonnes initiatives* ». Après avoir insisté sur le « *mécontentement des travailleurs* » face aux « *insuffisances sensibles du gouvernement* » et confirmé « *les désaccords* » de la C.G.T. avec « *certaines des mesures du plan de redressement* », le dirigeant de la première centrale ouvrière a précisé les consignes d'action : « *Il ne suffit pas que les décisions soient prises d'en haut ; il faut que les travailleurs s'en mêlent constamment selon les formes les plus efficaces.* »

Pour quoi faire et selon quelles méthodes ? *Tout en réclamant un* effort en faveur de la relance de l'industrie, la C.G.T. estime qu' « *il n'y a pas trop de pouvoir d'achat* ». M. Krasucki réclame une relance de la consommation populaire et, si le gouvernement n'atténue pas la rigueur de son plan, il invite les salariés à récupérer, par des augmentations de salaires, ce que l'État leur prendra.

A Radio-France, jeudi matin, M. Louis Viannet, secrétaire confédéral, a été on ne peut plus clair : « *L'action syndicale va tout naturellement se dérouler, et je suis convaincu que par l'action syndicale les travailleurs vont chercher à obtenir la compensation de ce qu'on essaie de leur ponctionner.* »

Interrogé sur les méthodes d'action, M. Krasucki envisage toutes les solutions, en campant sur ses revendications : « *Nous ne sommes pas prêts à changer d'avis. Nous ne récusons aucune forme d'action. Nous n'avons renoncé à aucune forme de lutte.* » Est-ce l'annonce de durs conflits ?

Les initiatives déjà prises chez Citroën, les menaces d'actions déjà lancées par les dockers, les mineurs de fer de Lorraine, les mineurs de potasse, les ouvriers du Livre ne sont-elles pas des indices inquiétants ? En prônant la mobilisation, la C.G.T. ne rejoint-elle pas la C.G.C., décidée aussi à agir ?

M. Krasucki tempère et proteste. « *Il existe d'autres moyens d'action que la grève.* » L'objectif est de « *rassembler et de se faire entendre* » en précisant bien que la C.G.T. « *n'est pas contre mais pour des solutions correspondant aux intérêts des travailleurs* ». Pas question en tout cas de rencontrer la Confédération de l'encadrement : « *La C.G.C.*, déclare le numéro un de la C.G.T., *joue ouvertement le rôle d'une organisation d'opposition ; elle est contre purement et simplement.* »

C'est donc bien à l'unité d'action conflictuelle avec le gouvernement qu'invite la C.G.T. en n'excluant ni la contestation ni l'entente.

Sur un registre différent, la C.F.D.T. a adopté la même position.

Pour le bureau national de la C.F.D.T., qui s'est réuni les 6 et 7 avril, « *la mobilisation positive des travailleurs est indispensable. Leur voix doit peser tant vis-à-vis du gouvernement que du patronat* ». Les critiques et revendications sont certes différentes. « *La C.F.D.T. est consciente des efforts qui doivent être consentis.* » Elle apprécie certaines mesures gouvernementales et la référence du premier ministre à l'utilisation des fonds salariaux pour la réduction des horaires, mais, « *sur le fond, le plan retenu n'a pas été modifié* », note le bureau national. Et la C.F.D.T. « *conteste la méthode employée* » : pas de concertation avec les syndicats : « *aucun débat politique national n'aura lieu* » avec le recours aux ordonnances.

Plus nuancée que la C.G.T., la C.F.D.T. n'en appelle pas moins à une mobilisation qualifiée de « *positive* ». Sans prononcer le mot grève, elle a décidé d'organiser « *du 25 au 29 avril une semaine de débats d'explication et d'initiatives* ».

JEAN-PIERRE DUMONT.

(Lire la suite page 24.)

M. Edgar FAURE invité du « Grand Jury R.T.L.-*le Monde* »

M. Edgar Faure, sénateur du Doubs (gauche démocratique), ancien président de l'Assemblée nationale, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le Grand Jury R.T.L.-*le Monde* », dimanche 10 avril, de 18 h 15 à 19 h 30.

L'ancien président du Conseil, ancien ministre du général de Gaulle et de Georges Pompidou, répondra aux questions de Paul Fabra et André Passeron du *Monde*, et de Jean-Yves Hollinger et Gilles Leclerc de R.T.L., le débat étant dirigé *par Henri Marque*.

Tokyo dénonce le renforcement du potentiel nucléaire soviétique en Sibérie

LIRE PAGE 3

A quoi sert la gauche

par MAX GALLO

M. Max Gallo, au moment où il accède à ses fonctions de porte-parole du gouvernement, précise ici, à titre personnel, les enjeux auxquels, à son avis, est confronté le gouvernement et, par voie de conséquence, la gauche dans son ensemble.

On exige tout de la gauche. L'espoir et la rigueur. La solution de problèmes en suspens depuis des décennies et la définition d'un projet pour l'avenir. Le développement de la démocratie à la base et l'efficacité immédiate. La protection sociale et le maintien des privilèges. Des industries de pointe et la survie des secteurs « condamnés ». La solidarité avec les plus pauvres et le respect des hiérarchies. Plus de justice sociale et pas d'impôts. L'ouverture des frontières et le refus de l'implacable loi de la concurrence. Le jeu libre de l'information et une pédagogie de sa politique. De nouveaux rapports entre les hommes, sur les lieux de travail et dans la vie et le maintien de l'autorité et des habitudes.

On pourrait à l'infini continuer ce catalogue inachevé des revendications des uns et des autres — agriculteurs, professeurs agrégés, étudiants en médecine, mineurs, cadres, commerçants, O.S., travailleurs immigrés, etc. — et se rendre compte qu'à tenir les rênes de ces forces sociales qui tirent à hue et à dia la gauche risque d'être écartelée.

Et pourtant on a raison de tout exiger de la gauche, car sa vocation en France, en cette fin du vingtième siècle, est de rassembler la communauté nationale, de lui donner une perspective en respectant sa diversité.

Ce qu'à d'autres époques d'autres hommes issus parfois d'autres rangs et d'autres milieux ont tenté de faire, c'est le président de la République d'aujourd'hui qui l'exprime. Et une lecture attentive de ses interventions, à commencer par la première le soir du 10 mai, à Château-Chinon, souligne ce dessein.

Mais après deux ans de gouvernement de la gauche, et alors que les nécessités *imposent le choix de la* rigueur, contraignant responsables politiques et syndicaux, commentateurs et citoyens à l'examen et à la discussion de mesures aussi transitoires qu'indispensables, il est bon de rappeler quelques évidences.

Ce plan en effet s'inscrit dans cette démarche de rassemblement qui exige de toutes les catégories de la société nationale un effort. Les moins favorisés, on l'a souligné, sont préservés. Mais il n'y a, dans ce dispositif, aucune de ces mesures « électoralistes » destinées à privilégier telle ou telle couche sociale dont on attend la reconnaissance ou dont on veut se ménager les faveurs. Le redressement national impose que l'on contribue à la mesure de ses moyens. Rien de comparable dans les décisions de la gauche à ces emprunts indexés sur l'or et dont on sait combien ils ont coûté au pays dans son entier. C'est la différence qu'il y a entre une politique nationale et des orientations scandaleusement inégalitaires.

Mais il faut aller plus avant encore, partir de cette réalité circonstancielle pour retrouver des généralités utiles parce qu'elles permettent de redécouvrir les perspectives.

(Lire la suite page 2.)

Le boycottage sportif de l'Afrique du Sud

La décision du gouvernement français annoncée par Mme Edwige Avice, ministre du temps libre et de la jeunesse et des sports, d'interdire les relations des sportifs non professionnels avec l'Afrique du Sud a pour conséquence de condamner la tournée de l'équipe de France de rugby prévue en juin prochain.

M. Albert Ferrasse, président de la Fédération française de rugby, a vivement réagi à l'annonce de la décision gouvernementale.

De la poudre aux yeux ?

D'entrée de jeu, fin mai 1981, à l'occasion d'une conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, réunie à Paris au siège de l'UNESCO, M. Lionel Jospin avait laissé prévoir un infléchissement de l'attitude française à l'égard de l'apartheid. S'exprimant en tant que premier secrétaire du P.S., il avait préconisé des sanctions contre l'Afrique du Sud — mesures jusqu'alors jugées inefficaces par Paris. M. Jospin avait notamment réclamé l'arrêt de tout commerce avec la Namibie — en particulier, des importations d'uranium, — ainsi que la « *réduction* » des importations sud-africaines, l'interruption des investissements publics français — déjà pratiquement effective — et de toute aide aux investissements privés.

A la même époque — et devant le même auditoire, — M. Cheysson avait, lui aussi, donné l'impression d'un durcissement en assurant de l'« *appui diplomatique et politique* » de la France « *tous ceux qui luttent pour la démocratie et la dignité de l'homme* ». Mais le ministre des relations extérieures avait pris le soin de rappeler, au micro d'une radio périphérique, que Paris respecterait « *tous ses engagements politiques et commerciaux* ».

Sur le fond, la ligne alors définie par M. Cheysson a été, pour l'essentiel, suivie jusqu'à ce jour. En septembre 1981, Paris a autorisé l'ouverture, en France, de bureaux de deux mouvements nationalistes d'Afrique australe (l'A.N.C. sud-africain et la SWAPO namibienne). La France est intervenue pour la libération du poète afrikaner Breyten Breytenbach, accueilli en décembre 1982. Elle en avait fait autant en faveur de trois militants nationalistes noirs sud-africains condamnés à mort en août 1981.

Si les sanctions préconisées par M. Lionel Jospin n'ont pas été adoptées par le gouvernement, Paris n'a pas pour autant, jusqu'à nouvel ordre, accepté de fournir à Pretoria une deuxième centrale nucléaire — *pour autant que cette demande ait* été officiellement formulée fin 1982.

Les gouvernements de M. Mauroy ne paraissent pas avoir mis un frein aux échanges commerciaux franco-sud-africains, qui se sont situés au niveau — dans les deux sens — de quelque 9 milliards de francs, la balance française accusant un léger déficit.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

(Lire la suite page 6.)

LIRE PAGE 2

L'espace d'un matin

par MAURICE DUVERGER

AU JOUR LE JOUR

Soutien

Les députés socialistes ont déjà montré qu'ils n'entendaient pas être les nouveaux godillots de la République ; certains ne cachent pas leur réserve à l'égard de la politique de rigueur, mais, cette fois, leur marge d'action est étroite.

Refuser la confiance aurait été suicidaire, critiquer aurait été dangereux, le « oui, mais » rappelle quelqu'un d'autre et fait mauvais effet, le silence aurait été la pire des solutions ; il ne restait que le « oui » franc... et un peu dévalué.

N.J. BREHON.

SAM FRANCIS A LA FONDATION MAEGHT

Peintures instantanées

Sam Francis, le maître débonnaire et méditatif de Californie, revient en France après quinze années d'absence, avec des œuvres où l'expressionnisme abstrait américain se renouvelle à travers la réinvention du *monotype* des impressionnistes.

La peinture de Sam Francis prend un tournant radical. Elle éclate de couleurs denses et pures dans les œuvres d'une rayonnante vitalité qu'expose la Fondation Maeght. Des œuvres sur papier, des *monotypes*, mais monumentaux, grands comme des tableaux de format américain. *Qui dit monotype, dit Degas, le premier* à avoir donné de mémorables chefs-d'œuvre avec cette technique. Et lorsqu'on parle de lui, on ne pense pas nécessairement à cet Américain tranquille de la côte ouest, imprégné de sensibilité artistique extrême-orientale, mais formé à Paris dans les années 50.

On l'avait rangé parmi les peintres expressionnistes abstraits de la seconde génération. Il s'était laissé faire, pratiquant il est vrai les hasards de la tache et du geste spontané. Mais aujourd'hui il n'en est plus si sûr. Comme tous les Américains abstraits, le problème de Sam Francis était, une fois lancé le premier élan créateur, de trouver et de définir son « sujet ». *Que peint-il ?* A cette question aucun expressionniste n'a *répondu, sinon une fois accomplie* une bonne part de son trajet *d'artiste. Généralement, au lieu* d'aborder le *quoi*, il préfère avancer *le comment, autrement dit parler du* procédé de fabrication.

Ce qu'un peintre comme Sam Francis veut et ce qu'il cherche, il l'ignore. Il peint parce que c'est sa manière d'être, d'exprimer « *son énergie interne* ». Il a, depuis ses premières toiles abstraites, tenté d'organiser le chaos des sensations en un ordre pictural.

JACQUES MICHEL.

(Lire la suite page 19.)

Le Monde

idées

L'espace d'un matin ?

Les choix de la majorité

La modernité, c'est notamment reconnaître le rôle spécifique que la collectivité nationale doit jouer dans le débat mondial. Il faut en convaincre les Français, et, pour ce faire, les intellectuels ont une responsabilité majeure, estime Max Gallo. Pour la gauche, l'histoire n'est pas un éternel recommencement. Des solutions — non globales — existent, qu'une vision humaniste peut débloquer. Pour Maurice Duverger, les socialistes français doivent passer de l'idéologie à la gestion. S'ils y réussissent, ils pourront renouveler leur mandat.

par MAURICE DUVERGER

JUSQU'ICI, le socialisme à la française a privilégié l'idéologie parce qu'il ne pouvait faire autrement. Elle est toujours moins nécessaire à la droite : le maintien de l'ordre établi n'a pas besoin d'imagination, mais la perspective d'un ordre nouveau exige que ses promoteurs en tracent les contours. Ainsi, portée aux constructions de l'esprit, la gauche a vu ce penchant naturel aggravé chez nous par le fait que la IIIe et la IVe République la maintenaient dans l'opposition la plupart du temps et ne lui confiaient le pouvoir que pour de brèves périodes, fort éloignées l'une de l'autre. Quarante-cinq ans séparent la victoire du Front populaire et celle de François Mitterrand, à peine interrompus par un gouvernement de la libération qui restait dominé par le général de Gaulle et par les sept mois et dix-sept jours d'un ministère Mendès France qui demeurait ancré au centre.

Les régimes politiques d'autrefois imposaient aux réformes sociales la progression par bonds, qui faisait alors les délices du manuel d'infanterie. Une droite moins intelligente qu'ailleurs ne se souciait guère d'améliorer régulièrement le sort des travailleurs, comme ses homologues le faisaient dans les pays voisins. Après quelques décennies de retard, une éphémère irruption de la gauche rattrapait en bloc le temps perdu et prenait même quelques longueurs d'avance. Revenus bien vite au pouvoir, les conservateurs s'arrangeaient pour assurer la digestion d'un repas trop copieux après une famine prolongée. Dans un tel système, les socialistes n'avaient pas à se préoccuper de gestion, puisqu'on ne leur donnait jamais l'occasion de gérer. Le rythme syncopé du changement les poussait au contraire vers l'idéologie, pour conserver leur clientèle pendant le long exil séparant deux passages au gouvernement.

Pendant les vingt-six ans qui ont suivi la chute de Pierre Mendès France, les socialistes n'ont pas eu les moyens de se comporter autrement. Arrivés au pouvoir en 1981 après une opposition encore plus longue que d'habitude, ils ont simplement appliqué leur tactique traditionnelle. L'essentiel des réformes énumérées par les cent dix propositions de François Mitterrand ont été réalisées dans les premiers mois de la nouvelle majorité, sans qu'elle se soucie trop de leurs conséquences économiques. Mais l'actuel système politique l'oblige à les assumer, contrairement aux traditions de ses devanciers. Si elle ne s'en montre pas capable, elle risque fort d'être balayée en 1986. La voie où s'engage le nouveau cabinet Mauroy ne ressemble pas à la « pause » autrefois décrétée par Léon Blum. Elle implique une mutation décisive, consistant à passer d'un socialisme idéologique à un socialisme de gestion.

Même si le déficit extérieur était résorbé, même si l'inflation française était ramenée au niveau des grandes nations d'Occident — ce qui constituerait de remarquables innovations, — la gauche ne pourrait reprendre un changement accéléré. L'exercice d'un long gouvernement démocratique exige des réformes très échelonnées, chacune à dose homéopathique, afin que toutes soient convenablement absorbées par l'ensemble des citoyens. Le congrès socialiste d'octobre aura-t-il le courage d'aborder ce problème crucial ? De la solution qu'on lui apportera dépend l'avenir de la majorité. Sa mutation nécessaire n'implique pas la renonciation au débat idéologique. Elle oblige seulement à la situer dans un nouveau contexte.

Les limites du volontarisme

Un socialisme de gestion serait tout autre chose qu'un barrisme repeint en rouge. La soumission intégrale au marché mondial condamnerait la France à perdre toute autonomie de décision économique : prélude à la dépendance politique et à la désintégration culturelle. L'orientation des investissements d'après l'intérêt national plutôt que d'après le profit immédiat de chaque firme, la reconquête du marché intérieur et le soutien public aux secteurs de pointe pour l'exportation, la planification incitative et l'aide aux entreprises privées dynamiques seraient plus efficaces que le libéralisme à tout crin prôné par la droite, qui tend elle-même à le tempérer d'ailleurs.

Le volontarisme a toutefois des limites dans la production, le commerce, la consommation, les monnaies et les prix. Les contraintes insurmontables sont aggravées par la crise, mais la reprise ne les fera pas disparaître. La théorie d'une économie socialiste démocratique reste à faire. Elle ne peut être édifiée qu'à partir des réalités d'aujourd'hui, et non d'après des idéologies construites au siècle dernier. Et l'on ne peut ignorer désormais qu'une théorie exprime seulement des modèles hypothétiques, provisoires et révisables. Nul ne prend plus au sérieux l'idée d'un « socialisme scientifique » tel que le comprennent ceux qui usent encore d'un terme se référant à un concept de science maintenant rejeté sans appel.

Le débat dans et entre les partis de la majorité ne peut plus porter que sur l'efficacité des moyens employés par le troisième gouvernement Mauroy. Dire que la politique Delors est contraire au fameux « projet socialiste pour la France des années 80 », c'est dévier sur le terrain de l'utopie une discussion qui doit être technique avant tout, étant données les responsabilités de la gauche dans les trois ans qui viennent. L'opposition entre les adversaires et les partisans du maintien dans le système monétaire européen se nourrit d'arguments plus concrets. Les premiers peuvent rappeler que les deux seules années depuis 1974 où nos exportations ont dépassé nos importations correspondent à des périodes où notre pays avait libéré sa devise nationale de toute contrainte. Ce résultat a été obtenu au bout d'un an en 1975, après moins de deux ans en 1978.

Les seconds n'oublient pas ces faits, ni que plus de la moitié du septennat de M. Giscard d'Estaing s'est déroulée sous ce régime du franc flottant. Mais ils savent que les gouvernements d'alors bénéficiaient d'un préjugé favorable d'hommes d'affaires qui pouvaient croire en leur rigueur. Qui croirait aujourd'hui en celle du nôtre, s'il restait libre de ses mouvements au lieu d'être tenu par le corset de fer du système monétaire européen ? Le laxisme d'hier, les pressions constantes des syndicats et des corporations rendent inévitable la phase actuelle de la politique Delors. Pour échapper à la tutelle du deutschemark, la gauche doit faire la preuve qu'elle peut maintenir une inflexible fermeté et convaincre ses commettants de l'accepter.

Le manque de confiance dans la capacité des socialistes à maîtriser l'économie ne tient pas à la nature de leurs thèses, mais à la situation où ils ont été enfermés par le système politique d'autrefois. Il les a empêchés d'évoluer vers un réalisme qu'une pratique régulière du gouvernement a enseigné à la plupart de leurs collègues d'Occident. Celle-ci vient juste d'apparaître chez nous, grâce au système politique d'aujourd'hui. Pour s'adapter aux alternances longues qu'il réclame, les socialistes français doivent renverser la vapeur et passer brusquement de l'idéologie à la gestion. S'ils y réussissent, ils pourront renouveler leur mandat et peut-être s'élever à une position dominante. S'ils échouent, ils retomberont comme autrefois dans une opposition dont ils sortiront de loin en loin pour quelques passages au pouvoir, l'espace d'un matin.

A quoi sert la gauche

(Suite de la première page.)

La droite, nous connaissons sa philosophie quels que soient les nouveaux oripeaux dont elle l'enveloppe. Les forts l'emportent, les autres agonisent et meurent. Loi « naturelle » qui se dissimule sous le jargon économique des Chicago Boys ou les fines analyses des sociologues qui parlent avec condescendance des « effets pervers » des mesures sociales. Il s'agit toujours de dénier à ce qui corrige l'inégalité naturelle toute légitimité philosophique, morale ou sociale pour prôner l'ajustement des hommes et des choses au marché et sanctifier comme rationnels les tris qu'il opère.

Un seul droit affirmé : la société et l'État doivent laisser les meilleurs libres de déployer leur agressivité et leurs qualités, libres d'exploiter l'autre, d'empocher les dividendes de leurs efforts, de leur génie et de leurs spéculations. Quitte à ce que les plus démunis, individuellement, bénéficient de bons, de bourses et de soupes populaires distribués ou organisés par de généreux donateurs. Cette loi du « talon de fer », on en retrouve la marque dans toutes les publications des penseurs de la droite. Aucune novation chez eux, si ce n'est les retrouvailles cyniques avec le plus vieux, le plus banal, le plus « naturel » des modes de pensée.

Ce qui se joue aujourd'hui en France, autour du gouvernement de la gauche, c'est le débat entre ces théories « naturelles » et une autre façon de voir l'homme, la société et l'histoire. Ce débat n'est pas académique. Il traverse chaque polémique, chaque prise de position. Il ne doit pas être perdu de vue.

Certes, cette résurgence d'une apologie de la loi de la jungle n'est pas étonnante. La faillite des sociétés nées de la révolution d'Octobre, les « hauteurs béantes » qu'elles ont creusé dans les sociétés civiles, le détournement du mot socialisme qu'elles ont opéré, le visage bureaucratique et policier qu'elles ont donné à une espérance séculaire, ont pu fournir quelques arguments à ceux qui semblent avoir fait du capitalisme intégral la seule loi dynamique de l'histoire, capable de maintenir des sociétés ouvertes. De même, la crise économique, en ébranlant les États-providences, en aggravant les charges qui pèsent sur les individus et en affaiblissant les solutions publiques, ont pu redonner vie à la logique naturelle de l'histoire qui fait du marché l'instrument miraculeux de la régulation sociale.

Mais ces interrogations et ces débats ne nous feront jamais oublier les fondements sur lesquels s'est construit le capitalisme, ce système « naturel » et spontané, qui n'est après tout qu'un marché de dupes. Faudrait-il rappeler la sauvagerie du travail au dix-neuvième siècle, les guerres mondiales et coloniales, ou les conditions de vie dans certains pays d'Amérique latine ou centrale où opèrent ces bons garçons de Chicago ?

Et que dire de ce partage du monde résultant des flux commerciaux et bancaires, de l'exploitation des ressources et du travail qui nous fait vivre, ici, en France, en Europe, malgré la crise, sur une île protégée, cependant que la barbarie tranquille des échanges plie les enfants devant les machines à coudre à Hongkong ou les laisse par centaines de milliers mourir de faim ?

Ce qui est en question aujourd'hui en France, avec le gouvernement de la gauche, c'est l'acceptation ou le refus de ce monde inégal et cruel qui, s'il reste ce qu'il est, ne peut qu'être une poudrière. En ces temps de plan de rigueur, alors que les difficultés quotidiennes nous assaillent, cela ne doit pas être ignoré. Car cela pèse sur nous et détermine notre avenir.

Réaffirmer, comme l'a fait à plusieurs reprises le président de la République, l'importance de ce problème, ce n'est pas simplement faire preuve d'un humanisme indispensable. C'est être lucide sur les conditions concrètes de la vie internationale. C'est manifester qu'en cette fin du vingtième siècle, fondamentalement, la morale et la politique efficace marchent du même pas.

Enjeu décisif du gouvernement de la gauche, dont il faut mesurer l'importance pour la société française et pour la politique internationale. Il faut faire reculer le cynisme lié au pessimisme et au scepticisme, ce positivisme myope — qui n'a rien de commun avec le réalisme, — et démontrer que, dans l'état actuel des sociétés et du monde, à ce point de l'évolution scientifique et technique (et militaire), compte tenu des déséquilibres du monde, il faut changer les méthodes politiques. C'est bien de cela qu'il s'agit avec le gouvernement de la gauche.

Les élites ici sont des castes

Mais qui pourrait dissimuler qu'il est difficile de naviguer à contre-courant ? Non seulement à cause de la conjoncture et des politiques économiques choisies dans cette période de crise par nos partenaires dans le cadre de cette économie ouverte qui est le choix de la gauche, mais plus profondément parce que l'histoire se coagule autour des deux pôles majeurs — U.R.S.S. et États-Unis. Il ne s'agit pas d'établir entre eux une égalité qui serait truquée puisque nous appartenons au monde de la démocratie politique dont, avec leurs ombres, les États-Unis, sont un élément. Certes un pôle européen — dont c'est un scandale historique qu'il n'ait pas réussi à mieux se dessiner — participant du même monde de la démocratie politique devrait s'affirmer. La France jouant dans ce cadre un rôle majeur. Et l'on imagine tout ce qui deviendrait possible si, sans rompre les alliances nécessaires, l'Europe réussissait à définir sa voie propre — politique et économique. N'est-ce pas par là que passe la paix du monde ? Et comment ne pas voir que ce qui est en jeu aussi, dans les choix du gouvernement de la gauche, c'est cette orientation si riche d'avenir.

Et l'on ne sait s'il faut s'esclaffer ou s'indigner quand l'on entend certains — au lendemain du plan de rigueur — affirmer que la France s'enferme dans ses frontières au moment où elle décide de rester ouverte, malgré les difficultés et le coût élevé de ce choix.

Mais cette réaction est en elle-même significative des obstacles intérieurs que la gauche rencontre dans sa navigation à contre-courant.

Sa volonté de rassembler, d'unifier la communauté nationale et pour cela d'atténuer les inégalités et les injustices, de considérer non plus, seulement le brillant sommet de l'iceberg social mais toute sa masse se heurte à des résistances vives qu'explique la tradition nationale. Les élites ici sont des castes. La plupart des décideurs, ceux qui « comptent », estiment, en fonction aussi des sacrifices qu'ils ont consentis, avoir un « droit divin » sur le pouvoir ou à défaut un droit d'accès privilégié. L'alternance n'est pas une habitude. L'exercice des responsabilités par des représentants des couches jusque-là écartées est psychologiquement difficile à admettre. Des hommes politiques dont on a pu mesurer les incohérences et les échecs donnent avec superbe des leçons de compétence. Mais dresser le catalogue des erreurs passées n'a que peu d'intérêt. L'incapacité à admettre les « autres » est plus significative. Et pourtant pas de communauté nationale, pas de cohésion, pas de démocratie, pas de redressement national sans cette tolérance réciproque.

On rétorquera : il a été question de couper les têtes. Qu'on me montre la guillotine. Mais je peux raconter cent histoires vraies d'employés, d'ouvriers, et même de cadres, licenciés, brimés, insultés, isolés sur leurs lieux de travail, en ce printemps 1983 pour leurs opinions de gauche. Et l'inspection du travail n'y peut rien. Je peux raconter comment — à l'heure des lois Auroux — des ouvriers sont contraints de se mettre en grève pour voir appliquer les lois de 1945 sur les comités d'entreprise.

L'enjeu du gouvernement de la gauche c'est — on l'a bien vu avec la décentralisation, la représentation de l'opposition dans les conseils municipaux et l'expression des travailleurs dans l'entreprise — la généralisation de la démocratie à l'ensemble du corps social. Qu'il n'y ait pas de zones réservées où le citoyen ne serait plus le citoyen — étant bien entendu qu'on ne peut pas tout faire et tout dire n'importe où. Ce qui se joue en ce moment, c'est la diffusion de la démocratie, si profondément qu'aucune tentative autoritaire — ou totalitaire — quelle qu'elle soit ne puisse jamais réussir ici.

La gauche, en France, est, malgré les bavardages de ceux qui se trompent d'époque, la barrière au totalitarisme. Et la politique extérieure du président de la République n'est pas ainsi un élément surajouté ou contradictoire, mais bien la clé de voûte d'un ensemble cohérent.

Crise des valeurs et modernité

Dans un monde difficile, autour d'une telle perspective devrait se regrouper la totalité de la collectivité nationale. Mais encore faut-il qu'un ensemble de valeurs culturelles lui permettent d'exister.

Or l'héritage reçu par la gauche comportait, et peut-être n'en a-t-on pas assez pris conscience, la crise des valeurs de solidarité et d'identité qui fondent une collectivité. La « modernité » — qui n'est souvent que l'expression culturelle de ce grand émiettement que provoque l'économie de marché — a pris le visage de l'individualisme, du transnational. Tout n'est pas que négatif dans ces orientations, mais elles s'associent souvent au « décalage » social, transformant l'individu en spectateur passif et ironique du mouvement de la société. Ce qui rend difficile tout discours sur la cohésion et le redressement national, sur l'importance des valeurs de la civilisation européenne, sur la jonction nécessaire de la lucidité et de l'engagement, sur la tension maîtrisée entre le pragmatisme d'une action politique au jour le jour et la fidélité aux grands desseins de la gauche.

Certes le phénomène de désintégration des valeurs traditionnelles est ancien. L'enjeu du gouvernement de la gauche c'est de donner vie non pas à des valeurs archaïques mais à convaincre que, sans chauvinisme, la collectivité nationale existe, qu'elle est spécifique, que la modernité c'est aussi reconnaître le rôle décisif que cette collectivité peut et doit jouer dans le débat mondial. Rôle unique, accordé à celui de l'Europe s'il est possible.

Mais transmettre ces conditions n'est pas simple ; engager le débat autour de ces perspectives, malaisé. La vie et la politique quotidiennes occultent — et souvent à bon droit — ces lignes de force qu'il faut pourtant marteler sous peine de voir ce projet historique de grande ampleur s'enliser parce que les citoyens n'auront pas eu conscience de sa portée.

De ce point de vue, les intellectuels — et plus généralement tous ceux qui, médiateurs, ont un rôle dans la création et la transmission des informations, dans le mouvement des idées — ont une responsabilité majeure.

Critiques, indépendants, ils ne peuvent cependant pas rester à l'écart. *« L'écrivain est dans le coup, quoi qu'il fasse, marqué, compromis... »*, notait Jean-Paul Sartre dans le premier numéro des *Temps modernes* ». Citer Sartre — et je le fais sciemment — fera sourire certains parce que précisément on considère ici et là qu'il est le type de l'intellectuel archaïque, empêtré dans ses engagements, sautant d'erreur politique en erreur politique. Mais n'a-t-on pas à ce propos trop vite tranché ? L'erreur était-elle dans l'engagement ou dans ses modalités ?

Une société, et spécialement la société française, et spécialement un gouvernement de gauche ont besoin des intellectuels. Non pas pour applaudir mais pour dialoguer et se mêler à la vie sociale. Discuter des enjeux. S'engager avec lucidité, car le défi est d'importance. Une société avancée et démocratique peut-elle introduire en période de crise plus de justice et d'égalité dans les rapports sociaux ? Une vieille société historique, cloisonnée, hiérarchisée, peut-elle contribuer à infléchir les rapports mondiaux dans le sens d'une meilleure répartition, et de ce fait faire reculer les menaces de guerre ? Une nation longtemps dominante peut-elle devenir l'un des moteurs de la construction européenne ? Un peuple, et d'abord ses élites, peut-il prendre conscience de ces enjeux historiques alors que la crise économique, le chômage, conduisent à des réactions passionnelles, à des conduites de peur ? Peut-il réaffirmer sa cohésion et son ambition ? Peut-il résoudre pacifiquement ses conflits ancestraux et accepter sans crainte les technologies d'avenir ?

La gauche répond oui à ces questions. Car il s'agit pour elle de se placer du côté de l'humanisation de l'histoire. Est-ce à dire que tous ceux qui sont hostiles au gouvernement de la gauche sont du côté de l'inhumain ?

Ce serait ridicule et odieux. Mais il faut choisir. Il y a ceux qui croient, et c'est un postulat, que l'histoire n'est pas un éternel recommencement, que des solutions existent, non pas globales, qu'un pragmatisme lucide joint à une vision humaniste peuvent débloquer un problème ici, trouver une solution là. Et il y a ceux qui affirment que l'histoire humaine se répète, qu'elle ne met en œuvre que les vieilles lois de la violence et de l'inégalité. Question de foi.

C'est peut-être cela d'abord qui est en jeu avec le gouvernement de la gauche.

MAX GALLO.

DIPLOMATIE

APRÈS L'EXPULSION DE FRANCE DES FONCTIONNAIRES SOVIÉTIQUES

Le chef du service de presse de l'ambassade de l'U.R.S.S. à Paris est au nombre des personnes expulsées

M. Eugène Moukhine, conseiller d'ambassade, *chef du service de* presse de l'ambassade de l'U.R.S.S. à Paris, est au nombre des diplomates expulsés le 5 avril, apprend-on de bonne source. Ainsi que M. Valentin Sidak, *qui a le* grade de troisième secrétaire, sans fonction précise sur la liste de l'ambassade, mais qui, lui aussi, était souvent en relation avec les journalistes. Dans un document de travail de la D.S.T. datant de 1980 et qui a fait l'objet de plusieurs publications (*le Monde* du 7 avril), M. Sidak est décrit comme « *très entreprenant (...) en matière de politique intérieure* ». Se trouvent également parmi les expulsés trois membres du consulat général de l'U.R.S.S. à Marseille, MM. Sokolov, consul; Bovine et Jadine, vice-consuls; mais pas le consul général. *Seraient aussi expulsés* trois Soviétiques du secrétariat général de l'UNESCO et plusieurs membres (de deux à quatre) de la délégation soviétique auprès de l'Organisation.

En revanche, selon l'ambassade de l'U.R.S.S., M. Vladimir Stoupichine, premier conseiller, qui vient en *quatrième* place sur la liste de l'ambassade, n'a pas été expulsé comme nous l'avons écrit par erreur (*le Monde* du 8 avril). Si M. Stoupichine a bien fait des conférences, précise le porte-parole de l'ambassade, M. Avdeev, ce fut toujours sur invitation « *pour exposer la politique soviétique, et non pour porter des appréciations sur la politique française* ».

Aucune liste complète des Soviétiques expulsés mardi n'avait encore été publiée vendredi matin. L'ambassade de l'U.R.S.S. renvoit au Quai d'Orsay qui s'est, depuis le début de cette affaire, refusé à donner la moindre indication sur les faits. Le service de presse du ministère des relations extérieures prétendait même ne rien en connaître alors qu'ils étaient dans le domaine public. Selon d'autres services français, c'est le Quai d'Orsay, seul, *qui* s'oppose à la publication de la liste des expulsés. Ainsi le public français est-il à la *même enseigne que* le public soviétique et tenu dans l'ignorance de précisions élémentaires dont les gouvernements des deux pays sont évidemment parfaitement informés.

Pour toute réaction, le Kremlin s'est, jusqu'à vendredi matin, borné à la protestation classique de mercredi auprès de l'ambassade de France à Moscou. La presse soviétique traite l'affaire sur le mode mineur. Jeudi un article de l'agence Tass, intitulé « Une action inamicale », affirmait que « *de nombreux organes de presse français qualifient d'action « non fondée et arbitraire » la décision sans précédent des autorités françaises* ». La télévision soviétique programmait jeudi soir le film *Normandie Niemen*, coproduction franco-soviétique à la gloire de la fraternité d'armes des deux pays.

L'agence Tass a aussi publié jeudi un article dénonçant « *les menées de la C.I.A.* (la centrale américaine de renseignements) *contre la France* ». « *La C.I.A.*, écrit l'agence, *opère* [en France] *en toute impunité, jouissant de la complaisance de milieux influents. L'ambassade des Etats-Unis à Paris est l'un des centres principaux de l'espionnage américain à l'étranger* », ajoute Tass, citant la revue américaine la *Covered Action*. On peut d'ailleurs rappeler à l'agence Tass que la France et les Etats-Unis, étant membres de l'alliance atlantique, coopèrent en échangeant leurs renseignements. Il existe même à l'OTAN, à Bruxelles, un « pool » du renseignement auquel participent tous les alliés.

M. D.

« Une excessive activité »

La France a voulu porter « un coup très significatif » contre les activités d'espionnage soviétiques. Cette évidence, énoncée par un haut fonctionnaire, *n'est* qu'apparente. En fait, les milieux proches de la direction de la surveillance du territoire (D.S.T.) font de plus en plus connaître que le « *coup de poing sur la table* » de la France a pour but de faire comprendre à l'Union soviétique qu'elle avait dépassé, en matière d'espionnage, le seuil du tolérable. La décision française n'est donc pas une réaction fortuite mais bien la conséquence d'une analyse générale. Les agents du contre-espionnage, la direction de la D.S.T., puis les plus hautes autorités de l'Etat ont fait un « *bilan* ». Au terme de ce bilan, ces autorités ont estimé que les Soviétiques faisaient preuve d'« *une excessive activité* ».

Le poids politique du « coup de balai »

Plusieurs affaires ont pu déclencher, toutefois, la réaction française. L'intérêt pressant des *hommes du K.G.B. (service secret civil)* et du G.R.U. (service secret militaire) pour les zones *portuaires de la côte Méditerranée* a ainsi joué. De même la curiosité des agents soviétiques pour les recherches scientifiques françaises dont les applications sont militaires. C'est ainsi que la France a déclaré *persona non grata* trois diplomates soviétiques en poste au consulat général à Marseille sur huit. Il s'agit *de M. Edouard Sokolov, consul, en poste depuis* 1980, *et* des vice-consuls Oleg Bovine et Boris Jadine, respectivement en poste *depuis mai* 1979 *et novembre* 1981. Ces trois diplomates sont membres du K.G.B., selon les services français.

De bonne source diplomatique, *on indique d'autre part que* la découverte, il y a quelques mois, du code utilisé entre Paris *et Moscou par les Soviétiques* est à l'origine de l'opération pour le moins spectaculaire des autorités françaises. Cette information en *recoupe* d'autres et vaut d'être mentionnée, même si des personnes proches de la D.S.T. *la rejettent totalement*, la qualifiant de « *roman* ».

Les milieux spécialisés du contre-espionnage intérieur français font valoir le poids politique *du « coup de balai » dans le* petit monde du K.G.B. et du G.R.U. Il est vrai que depuis longtemps les autorités françaises étaient soucieuses de la pression de l'espionnage soviétique en France, reconnaissant que la D.S.T.(mille *trois cents agents) n'a pas les* moyens en hommes de lutter, à armes égales, sur tous les fronts sur lesquels elle doit être *présente*. On estimait *ainsi*, *sérieusement* depuis 1981, que les moyens soviétiques mis en œuvre *sur le* territoire *français* étaient « *disproportionnés* ». C'était aussi le cas auparavant. Les autorités françaises arrivées *au pouvoir en* 1981 *y ont mis un* terme, du moins provisoire.

LAURENT GREILSAMER.

Les ministres des affaires étrangères du pacte de Varsovie veulent « libérer totalement l'Europe de l'armement nucléaire de portée moyenne »

La réunion des ministres des affaires étrangères des pays membres du pacte de Varsovie s'est achevée jeudi 7 avril à Prague.

Le communiqué final affirme que le problème des armes nucléaires de moyenne portée en Europe « *doit être réglé de manière à exclure le déploiement des nouveaux missiles américains de portée intermédiaire (...)* » « *Ce problème doit être réglé de manière à assurer le maintien de l'équilibre militaire et stratégique à des niveaux de plus en plus bas.* »

Les ministres ont exprimé leur inquiétude face à « *l'intensification de la course aux armements nucléaires sur le continent européen, lourde de conséquences dangereuses pour l'Europe* ». « *Ce problème revêt une actualité d'autant plus aiguë que les négociations soviéto-américaines sur la réduction des armements nucléaires en Europe n'enregistrent aucun progrès, alors que se déploient, au même moment, les préparatifs en vue de l'installation en Europe occidentale, à la fin de cette année, des nouvelles fusées américaines* », ajoutent-ils.

Les membres du pacte de Varsovie « *réaffirment leur volonté de libérer totalement l'Europe de l'armement nucléaire de portée moyenne et tactique* » et se déclarent « *prêts à apporter leur concours afin que cette solution aboutisse* », indique encore le communiqué cité par Tass.

D'autre part, les pays du pacte de Varsovie *proposent à ceux de* l'OTAN d'examiner les questions de la conclusion d'un traité de non-agression sur une base multilatérale « *à des niveaux et selon des formes acceptables pour tous* ».

A Bruxelles, les responsables de l'OTAN ont réagi prudemment à l'appel lancé par les ministres du pacte de Varsovie pour une réponse occidentale constructive au projet de pacte de non-agression.

Ils rappellent que cette idée avait été accueillie sans enthousiasme par les Occidentaux lorsqu'elle avait été avancée pour la première fois au cours du dernier sommet des pays du pacte de Varsovie, en janvier. Ils estiment notamment qu'il y a déjà suffisamment de traités internationaux dont les signataires se sont engagés à ne pas employer la force les premiers.

DANS UNE ENTRETIEN ACCORDÉ AU « WASHINGTON POST »

M. Giscard d'Estaing déclare que les événements ont justifié son mutisme sur les euromissiles

Washington *(A.F.P.)*. – Dans un entretien publié, vendredi 8 avril, par le *Washington Post*, M. Giscard d'Estaing *défend son silence officiel* sur les euromissiles lorsqu'il était à l'Elysée par la crainte de voir l'Union soviétique assimiler la force de dissuasion française aux missiles à moyenne portée américains que l'OTAN doit déployer en Europe à la fin de l'année.

« *Nous n'acceptions pas que les forces stratégiques françaises soient incluses dans les négociations américano-soviétiques de Genève sur les euromissiles*, rappelle-t-il. *Je pensais que si nous prenions une position explicite sur ce point, nous ouvririons la porte à l'Union soviétique pour nous prendre en compte. C'est exactement ce qui s'est passé.* » (L'Union soviétique a proposé à la fin de l'année dernière de ramener le nombre de ses missiles à moyenne portée pointés sur l'Europe à celui des missiles nucléaires français et britanniques.)

L'ancien *président* rappelle aussi qu'il n'avait pas publiquement pris position sur le plan de déploiement de l'OTAN, parce que la France ne fait pas partie de l'organisation militaire alliée, mais que, en privé, il l'avait toujours soutenu. Il ajoute qu'un déploiement progressif des euromissiles est indispensable pour amener les Soviétiques à réduire leur force nucléaire de moyenne portée. « *Je crois que l'Occident doit dire :* « Nous voulons négocier avec l'Union soviétique. Nous savons que les chances de succès de ces négociations sont pratiquement inexistantes pour le moment, nous allons donc créer les conditions dans lesquelles elles peuvent réussir. » *Cela implique, en premier lieu, qu'il y aura un déploiement ; en second lieu, que le mode de déploiement incitera les Soviétiques à négocier* », poursuit M. Giscard d'Estaing.

[M. Giscard d'Estaing avait déjà exposé cette tactique (installation progressive des euromissiles américains puis démantèlement progressif) dans *le Monde* du 19 février. L'argument pour justifier son silence sur les euromissiles quand il était président est cependant contestable. Dès 1972, au moment de la conclusion de l'accord américano-soviétique SALT-I, soit plus de dix ans avant que le président Mitterrand prenne ouvertement position pour le déploiement des euromissiles américains, M. Semionov, le négociateur soviétique des SALT, avait réclamé la prise en compte, dans l'équilibre nucléaire Est-Ouest, d'un éventuel accroissement des forces de dissuasion française et britannique.]

ASIE

Japon

Tokyo dénonce le renforcement du potentiel nucléaire soviétique en Sibérie

De notre correspondant

Tokyo. – Le gouvernement japonais a protesté une nouvelle fois contre la volonté affirmée par les dirigeants soviétiques, et tout récemment *encore* par M. Gromyko, de renforcer leur potentiel nucléaire en Sibérie pour contrer la présence supposée d'armes atomiques américaines au Japon et en Corée du Sud (*le Monde* du 28 janvier). Selon les propos tenus par M. Gromyko le week-end dernier, lors du rejet par Moscou des dernières propositions américaines sur la réduction des armements nucléaires de portée intermédiaire, « *l'U.R.S.S. est entourée par une ceinture de bases militaires américaines* (en Asie). *Le Japon et les eaux avoisinantes sont truffées d'armes nucléaires et de navires qui en sont équipés. Okinawa est un énorme arsenal nucléaire* ».

Successivement, le premier ministre, M. Nakasone, le ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur du Japon à Moscou, reçus lundi 4 avril par M. Tikhonov, premier *ministre, ont* protesté au cours des dernières quarante-huit heures contre de telles allégations. Ils affirment, d'une part, qu'« *il n'existe aucune arme nucléaire ni à Okinawa ni ailleurs au Japon* ». D'autre part, ils qualifient d'« *inacceptable* » le projet soviétique de transfert de SS-20 du théâtre européen vers l'Extrême-Orient.

On réfute ici, en privé, la « *logique* » de Moscou. On l'affirme fondée sur des interprétations erronées des faits, on la perçoit non seulement comme un *prétexte justifiant* la course à la suprématie nucléaire dans la région, mais encore comme une *arme de chantage* diplomatique utilisée contre Tokyo. Aux arguments soviétiques faisant implicitement *état d'un Japon* transformé en base nucléaire avancée des Etats-Unis, les Japonais répondent par la réaffirmation des trois *principes* cardinaux de leur politique antinucléaire : non-possession, non-fabrication et non-introduction d'armes atomiques. Le strict respect de ces principes a cependant été mis fréquemment en cause, notamment lors des *escales* effectuées dans les ports nippons par des navires de guerre américains équipés d'armes *nucléaires tactiques* : la dernière en date étant celle du porte-avions *Enterprise* dans le port de Sasetero (*le Monde* du 26 mars). A *diverses reprises*, le parti communiste japonais a affirmé que des armes atomiques étaient entreposées, ou l'avaient été, dans les bases militaires américaines au Japon, notamment à Okinawa.

Des pressions contradictoires

Quoi qu'il en soit, et quelle que soit l'opinion que les uns et les autres puissent se faire des responsabilités incombant aux protagonistes dans cette affaire – qui a rompu les équilibres, qui encercle qui, qui relance la dynamique de l'escalade nucléaire et qui recherche la suprématie, – deux changements notables se font jour. *D'une part*, le *Japon*, soumis aux pressions contradictoires de Washington et de Moscou, se *trouve* dans *une position de plus en* plus inconfortable, tant sur le plan international, intérieur. D'autre part, l'Asie *devient un enjeu de* plus en plus important dans l'équation nucléaire globale et subit le contrecoup des *développements* intervenant sur le théâtre européen.

Plus le gouvernement de M. Nakasone donne des gages de sa participation à la stratégie américaine, comme il l'a fait avec éclat depuis plusieurs mois, plus Moscou sera tenté d'augmenter les pressions et menaces pour l'en empêcher. *Les* Soviétiques semblent vouloir faire d'une pierre trois coups : d'abord en introduisant une dimension asiatique dans les négociations européennes avec Washington, ensuite en *justifiant le renforcement* de leurs SS-20 en Extrême-Orient, enfin, en tentant par la pression de la *peur nucléaire sur l'opinion* japonaise de semer la discorde entre Tokyo et les Etats-Unis.

Pour satisfaire ses alliés tout en contrant ses adversaires, le Japon, dépourvu de toute puissance nucléaire autonome, ne peut, au-delà des *protestations* diplomatiques et des mesures de rétorsion économiques – qui sont à double tranchant – *que s'en remettre* aux Américains. Ces derniers ont affirmé à plusieurs reprises qu'ils s'opposeraient à tout *marchandage* nucléaire susceptible de jouer au détriment de leurs alliés asiatiques et, partant, d'affaiblir *leur* propre dispositif militaire et leur recherche de la suprématie nucléaire dans cette région.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

LES COMBATS A LA FRONTIÈRE KHMÉRO-THAILANDAISE

Les États-Unis vont accélérer leurs livraisons d'armes à Bangkok

M. Maxime Gremetz, membre du bureau politique et secrétaire du comité central du P.C.F., a quitté, jeudi 7 avril, Hanoï pour Paris, à l'issue d'une visite d'une semaine au Vietnam, au Laos et au Cambodge. Mercredi, il avait été reçu par M. Le Duan, secrétaire général du P.C.V. Avant de quitter Hanoï, M. Gremetz a affirmé qu'il voyait des « *convergences* » entre les récentes propositions indochinoises et chinoises à propos du *Cambodge*. – (A.F.P.)

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. – Les autorités militaires thaïlandaises ont confirmé *que leur aviation* était intervenue une deuxième fois, mercredi 6 avril, contre un groupe d'une centaine de soldats vietnamiens qui avaient pénétré, avec des chars, en territoire thaïlandais, dans la zone de Phnom-Chat, au nord d'Aranya-Prathet. Une dizaine d'entre eux auraient trouvé la mort au cours de cette incursion. D'autre part, dans un communiqué, le ministère des affaires *étrangères s'est inquiété du sort* d'au moins un millier de Cambodgiens qui, depuis l'attaque du camp sihanoukiste *d'O'Smach par les troupes* de Hanoï, manquent à l'appel.

M. Paul Wolfowitz, assistant au *secrétaire d'Etat pour l'Asie et le* Pacifique, a annoncé jeudi à Bangkok, que les Etats-Unis allaient accélérer leurs livraisons d'armes à la Thaïlande. Il a, en revanche, écarté toute idée d'aide militaire au gouvernement de coalition cambodgien antivietnamien. « *Cela ne faciliterait pas la recherche d'une solution politique, qui est notre objectif de base* », a-t-il noté.

La radio clandestine khmère rouge, qui émet depuis le sud de la Chine, a diffusé une déclaration du porte-parole de l'armée nationale du Kampuchéa démocratique. « *Le véritable objectif du Vietnam*, a-t-il affirmé, *est de renverser le gouvernement thaïlandais* » pour consolider sa présence au Cambodge voisin. De son côté, l'ambassade d'U.R.S.S. à Singapour, dans un communiqué publié à l'issue de la visite de M. Kapitsa, vice-ministre des affaires étrangères, a indiqué que, selon celui-ci, « *ceux qui nourrissent l'illusion d'éliminer l'actuel gouvernement du Cambodge commettent une lourde erreur.* »

Le général Kriangsak Chamanand, ancien premier ministre thaïlandais, qui avait pratiqué une politique de bon voisinage avec les Etats indochinois, lorsqu'il était au pouvoir de 1977 à 1980, a critiqué jeudi, « *l'irréalisme* des résolutions des Nations unies sur le Cambodge. A son avis, exiger le retrait total des troupes vietnamiennes avant tout règlement d'ensemble est inacceptable aussi bien pour Hanoï que pour les alliés de Phnom-Penh. Aussi la meilleure approche est-elle, d'après lui, de laisser aux parties en cause une *plus grande liberté de* manœuvre pour négocier.

JACQUES DE BARRIN.

A TRAVERS LE MONDE

Corée du Nord

- NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. – M. Rim Chun-chu, secrétaire général du comité central du Parti du travail et ancien collaborateur de M. Kim Il-sung, a été élu vice-président de la République par l'Assemblée nationale, dont la session s'est achevée jeudi 7 avril. Cette élection met fin aux spéculations selon lesquelles cette fonction aurait pu être attribuée au fils du chef de l'État, M. Kim Jong-il, qui apparaît de *plus* en plus comme son héritier présomptif. – *(Reuter.)*

Tchad

- LA QUESTION DE LA BANDE D'AOUZOU. – Mme Kirkpatrick (Etats-Unis), président du Conseil de sécurité de l'ONU, a *invité*, au nom de ses membres mercredi 6 avril, le Tchad et la Libye à régler leur différend frontalier concernant la bande d'Aouzou par des moyens pacifiques, en ayant recours aux mécanismes de l'Organisation de l'unité africaine. – *(A.F.P.)*

Pologne

- *LE PROCÈS DE M. EDMOND* BALUKA, qui avait été l'un des principaux dirigeants des grèves *de 1970 sur la côte baltique*, doit s'ouvrir lundi 11 avril devant le tribunal de Bydgoszcz, a indiqué *jeudi* la presse de Varsovie. Incarcéré depuis le 13 décembre 1981 comme interné, M. Baluka avait été inculpé en juin 1982. Il avait observé en janvier dernier une longue grève de la faim pour protester contre ses conditions de détention. – *(A.F.P.)*.

U.R.S.S.

- LE CARICATURISTE VIATCHESLAV SYSSOIEV, arrêté le 8 février à Moscou après avoir été recherché pendant quatre ans par la police, (*le Monde* des 15 février et 4 mars), sera soumis à un examen psychiatrique, a annoncé à sa femme le fonctionnaire du K.G.B. chargé de l'instruction. *Ses œuvres seront*, elles aussi, a-t-il ajouté, soumises à deux expertises pour déterminer si ses dessins ont un caractère pornographique (ce dont l'accusent les autorités) ou antisoviétique. Le Musée de l'art russe contemporain au Château du Moulin de Senlis à Montgeron, organise du 9 avril au 30 mai, une *exposition de trente-quatre œuvres de* Syssoïev. (Ouvert le samedi et le dimanche de 14 h à 18 h.)

PROCHE-ORIENT

EN VISITE A BEYROUTH

M. Cheysson aurait conseillé à ses interlocuteurs libanais *de conclure rapidement un accord avec Israël*

De notre correspondant

Beyrouth. — « *M. Claude Cheysson sera porteur de nouvelles idées françaises pour le Liban* », avait déclaré lundi dernier l'ambassadeur de France à Beyrouth, M. Paul-Marc Henry. Ces « *nouvelles idées* » peuvent se résumer, semble-t-il, en un conseil que le ministre des relations extérieures a prodigué à ses interlocuteurs libanais au cours de son bref séjour à Beyrouth. Il faut parvenir dans les plus brefs délais à un accord avec Israël, car la situation, extrêmement mouvante ces derniers temps (retour en force de l'U.R.S.S. sur la scène syrienne, pourparlers jordano-palestiniens, préparatifs pour un sommet arabe extraordinaire), pourrait à n'importe quel moment évoluer d'une manière irréversible en défaveur du Liban, aurait esentiellement fait savoir M. Cheysson au cours de ses entretiens jeudi 7 avril avec le président de la République, le président de l'Assemblée nationale, le premier ministre et le chef de la diplomatie libanaise.

Les pourparlers israélo-libanais, entamés le 28 décembre, continuent de buter sur la même pierre d'achoppement : les arrangements de sécurité, que réclame Jérusalem et que Beyrouth juge incompatibles avec sa souveraineté nationale. Cependant, les négociateurs israéliens, libanais et américains ont décidé jeudi de tenir quatre sessions au lieu de deux la semaine prochaine pour « accélérer le rythme des conversations ».

Tout en réaffirmant que la France ne ménage pas ses efforts pour aider le Liban, en coopération avec les Etats-Unis, M. Cheysson aurait fait valoir qu'il n'y a pas à l'heure actuelle d'alternative valable à l'initiative américaine. Il aurait également expliqué que les Etats-Unis sont déterminés à obtenir des résultats, quitte à faire suivre leur décision de suspendre la livraison de chasseurs-bombardiers F-16 à Israël par d'autres sanctions en vue de parvenir à leurs fins.

M. Cheysson a d'autre part examiné avec les responsables libanais trois sujets : la situation intérieure, notamment sur le plan de la sécurité et de la remise en marche des rouages de l'Etat ; l'aide militaire française au Liban ; enfin, l'aide économique, financière, sociale et culturelle. Pour l'aide militaire, la France avait déjà consenti au Liban une ligne de crédit de 600 millions de francs.

Malgré l'importance des problèmes débattus, des proches collaborateurs du premier ministre libanais affirment qu'il ne faudrait pas exagérer la portée de la visite du ministre français des relations extérieures, dont le principal objectif était de présider la conférence des ambassadeurs français au Proche-Orient.

La conférence s'est tenue jeudi après-midi et le choix de Beyrouth *pour ces assises a été dicté notamment* par l'intention de marquer l'intérêt que Paris porte à la solution de la crise libanaise en tant que préalable nécessaire à la solution de la crise israélo-arabe.

Arrivé dans la soirée de mercredi à Beyrouth, M. Cheysson devait repartir ce vendredi en fin de matinée.

(Intérim.)

ARRESTATION D'UN DES ASSASSINS PRÉSUMÉS DE L'AMBASSADEUR LOUIS DELAMARE.

Beyrouth (A.F.P.). — La brigade judiciaire libanaise a arrêté jeudi après-midi une personne soupçonnée d'avoir participé à l'assassinat, il y a dix-huit mois, de l'ambassadeur de France à Beyrouth, Louis Delamare, apprend-on vendredi de source policière.

M. Louis Delamare avait été tué le 4 septembre 1981 à Beyrouth près de sa résidence par trois hommes armés. L'attentat avait eu lieu à proximité d'un barrage syrien de la Force arabe de dissuasion (FAD).

Abdel Karim Atone, qui a été arrêté à Beyrouth, est également accusé d'avoir participé à un attentat dirigé contre le président du Syndicat de la presse libanaise, M. Riad Taha, tué au cours de l'été 1980.

● *Les membres et sympathisants du Mouvement national libanais* organisent une réunion publique pour le sixième anniversaire de l'assassinat de Kamal Joumblat, le 14 avril, à 20 heures, salle de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris-5e.

Israël

L'auteur de la fusillade à la mosquée El Aqsa le 11 avril 1982 est condamné à la prison à perpétuité

De notre correspondant

Jérusalem. — Le tribunal de Jérusalem a condamné, le jeudi 7 avril, à l'emprisonnement à perpétuité (1), M. Alan Harris Goodman, l'auteur de la fusillade au cours de laquelle, le 11 avril 1982, deux personnes — des Arabes — avaient été tuées et onze autres blessées sur l'esplanade de la mosquée El Aqsa. Certains des sénateurs israéliens estiment que ce jugement pourrait contribuer quelque peu à faire retomber la vague d'agitation en Cisjordanie.

Ce nouvel immigrant, âgé de trente-neuf ans, venu des Etats-Unis, qui effectuait alors son service militaire dans l'armée israélienne, avait fait irruption en uniforme dans ce lieu saint et ouvert le feu avec un fusil d'assaut, afin, devait-il dire ensuite, de « *libérer le mont du Temple* » de l'occupation musulmane et le rendre aux juifs (la mosquée et le Dôme du Rocher ont été édifiés sur les ruines du temple de Salomon et d'Hérode). Le forcené avait été maîtrisé après un long échange de coups de feu avec la police. Le meurtre d'une seule des deux victimes lui a été imputé par le tribunal, car il semble que l'autre personne décédée ainsi que plusieurs blessés aient été atteints par des projectiles tirés par le service d'ordre, lorsque de nombreux habitants arabes étaient venus immédiatement manifester leur colère contre cette agression. Cette affaire avait causé une très vive émotion dans les territoires occupés et dans l'ensemble du monde arabe et musulman.

Considéré comme un marginal et un illuminé, Alan Goodman a été reconnu responsable de ses actes contre l'avis de ses avocats (rétribués par le mouvement extrémiste de la Ligue de défense juive, animée par le rabbin Meïr Kahane). Après l'*annonce de la sentence*, Alan Goodman a déclaré que celle-ci était un encouragement accordé aux Arabes « *pour le meurtre des juifs* ». Et, devant les journalistes, il s'est mis à crier « *Liberté juive* » et « *Trois cents bombes atomiques contre les nazis arabes* »... Récemment, les Palestiniens avaient fait un rapprochement entre cet attentat et l'opération qu'ont tentée, le mois dernier, un groupe de religieux juifs ultra-orthodoxes, auquel s'étaient joints des colons des territoires occupés, pour investir l'esplanade des mosquées. Vingt-neuf de ces personnes ont été arrêtées et relâchées dernièrement pour être assignées à résidence en attendant leur procès.

FRANCIS CORNU.

(1) La peine capitale n'est pas appliquée en Israël.

Les « empoisonnements » en Cisjordanie

LE C.I.C.R. RECOMMANDE L'INTERVENTION D'UN ORGANISME D'ENQUÊTE « ACCEPTABLE PAR TOUS »

Le Comité internationale de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) a recommandé, jeudi 7 avril, qu' « *un organisme acceptable par tous* » procède rapidement à des examens permettant de « *déterminer la cause et le traitement de l'affection* » qui a frappé plusieurs centaines de personnes en Cisjordanie.

Dans un communiqué publié jeudi, à Genève, le C.I.C.R. souligne que le docteur Franz Altherr, délégué médecin du C.I.C.R., accompagné d'une mission, « *a pu procéder à une évaluation de la situation* » dans les régions touchées entre le 31 mars et le 4 avril. « *Au vu des constatations objectives* » du docteur Altherr et « *du nombre d'hospitalisations et de l'incertitude affectant les victimes et la population de la région* », des examens « *approfondis et prolongés d'un organisme reconnu* » sont recommandés par le C.I.C.R. Trois nouveaux cas d'« *empoisonnement* » ont été signalés, jeudi matin, en Cisjordanie de source palestinienne. — *(A.F.P.)*

LES ENTRETIENS JORDANO-PALESTINIENS

L'O.L.P. refuse de donner mandat au roi Hussein pour parler en son nom

L'O.L.P. a refusé de donner mandat au roi Hussein de Jordanie pour entreprendre des négociations au nom des Palestiniens, a annoncé jeudi soir 7 avril au Koweït, M. Yasser Abd Rabou, chef du département de l'information de l'organisation palestinienne. De son côté, Abou Iyad, membre du comité central du Fath a expliqué que le refus de donner mandat au roi Hussein était fondé sur les résolutions du dernier Conseil national palestinien, et sur les conclusions du dernier sommet arabe de Fès.

Dans ces conditions la réunion d'un sommet arabe extraordinaire apparaît être la dernière chance de parvenir à une décision sur l'éventuelle entrée de la Jordanie dans les négociations de paix au Proche-Orient. M. M'hamed Boucetta, ministre d'Etat marocain aux affaires étrangères, se trouve à Damas où il tente de convaincre le président Assad de participer à ce sommet. Le chef de l'Etat syrien ne serait pas enthousiaste pour une telle réunion, estimant que le plan de paix arabe adopté à Fès en septembre dernier constituait pour la Syrie le minimum acceptable et ne pouvait donc être amendé pour mieux satisfaire les Etats-Unis.

A Paris, M. Ibrahim Souss, représentant de l'O.L.P. en France, a déclaré jeudi que la centrale palestinienne est prête à étudier avec la France les moyens de « *sortir de l'impasse* » à propos du projet de réunion, en août prochain, au siège de l'Unesco à Paris, de la conférence internationale sur le problème de la Palestine.

M. Souss a proposé comme formule pour sortir de l'impasse la publication par la France d'une « *déclaration de principe dans laquelle elle se prononce pour les droits des Palestiniens y compris pour que se tienne cette conférence* ».

« *L'O.L.P. ne veut pas embarrasser la France, mais celle-ci doit aussi faire un pas vers l'O.L.P.* », a-t-il affirmé en exprimant le souhait que la France confère *de jure* à l'O.L.P. les immunités et privilèges diplomatiques dont elle jouit *de facto*. — *(Reuter, A.F.P.)*

Un épisode des contacts secrets américano-palestiniens

Le *Washington Post* a suscité quelque remous dans la capitale fédérale en révélant, le 7 avril, que M. Henry Kissinger s'était entretenu en novembre dernier, à Rabat, avec un dirigeant de l'O.L.P., M. Ahmed Dajani. L'événement est d'autant plus sensationnel que l'ancien secrétaire d'État américain avait pris l'engagement en 1975, au nom de son gouvernement, qu'aucun dialogue ne serait engagé avec la centrale des fedayin aussi longtemps que celle-ci n'aurait pas reconnu explicitement le droit d'Israël à l'existence.

M. Kissinger proteste de son « *innocence* ». Sa rencontre avec M. Dajani, soutient-il, était « *fortuite* » et « *sans conséquence* ». Il ne connaissait même pas l'appartenance politique de son interlocuteur. Pourtant, M. Dajani — qui participait à une réunion de la Fondation américano-marocaine, présidée par M. Kissinger — est l'un des quinze membres du comité exécutif, la plus haute instance de l'O.L.P. Représentant officieux de M. Yasser Arafat au Caire, membre de la commission supérieure jordano-palestinienne, il est souvent chargé de missions diplomatiques délicates. Bref, M. Dajani est tout sauf un inconnu. Ce n'est qu'après leur conversation que M. Kissinger aurait mesuré l'importance de son interlocuteur. Il s'est alors, dit-il, empressé de transmettre un rapport confidentiel à son gouvernement.

Ayant en vent de l'affaire, le roi Hussein exige des « *explications* » à Washington. N'avait-il pas accepté le plan Reagan et le principe de négociations avec Israël ? Avec qui l'administration américaine avait-elle l'intention de traiter, avec lui-même ou avec M. Arafat ? Des émissaires jordaniens firent valoir officieusement que de tels contacts « *parallèles* » ne pouvaient que « *durcir* » l'attitude du président de l'O.L.P. à l'égard d'Amman, puisqu'il pouvait nourrir l'espoir de devenir l' « *interlocuteur valable* » en lieu et place du souverain. Ce dernier n'est qu'à moitié rassuré quand il apprend par le département d'Etat que M. Kissinger n'était « *chargé d'aucune mission* ».

A moitié rassuré, car il n'ignore pas que c'est le même M. Kissinger qui avait autorisé en 1973, à l'époque où il dirigeait la diplomatie américaine, les premiers contacts secrets entre Washington et l'O.L.P., contacts qui se sont depuis poursuivis par intermittence, malgré les engagements pris en 1975. C'est encore l'ancien secrétaire d'Etat américain qui a donné son feu vert en 1974 à la collaboration entre la C.I.A. et le chef des services de sécurité de M. Arafat, M. Ahmed Salameh, assassiné en 1979, vraisemblablement par les services israéliens. Grâce aux renseignements fournis par la « *super-barbouze* » palestinienne, plusieurs attentats projetés par des groupes de fedayin contre des personnalités et des entreprises américaines ont été déjoués.

C'est à cette face cachée de la diplomatie de Washington que se réfère M. Yasser Arafat quand il accuse, de temps à autre, les Américains d' « *ingratitude* ».

ERIC ROULEAU.

LA MARÉE NOIRE DANS LE GOLFE

Les pays riverains *ne sont pas parvenus à s'entendre* sur les moyens d'enrayer la pollution

Le ministres de la santé et de l'environnement des huit pays du golfe Arabo-Persique, membres de l'Organisation régionale pour la protection de l'environnement marin (R.O.P.M.E.), se sont séparés jeudi 7 avril à Koweït sans être parvenus à un accord sur les conditions dans lesquelles ils pourraient colmater les puits endommagés du champ pétrolifère sous-marin iranien de Nowrouz, responsables d'une importante pollution dans le Golfe. Les ministres devraient, selon M. Ali Chams Ardakani, ambassadeur d'Iran à Koweït et président en exercice de la R.O.P.M.E., se réunir à nouveau à Koweït mercredi 13 avril. « *D'autres consultations sont nécessaires pour recueillir les informations qui permettront de mettre au point un plan d'extinction et de captation des puits* », a-t-il précisé.

Il semble que les ministres aient achoppé sur l'intransigeance de l'Iran et de l'Irak, opposés sur les modalités de la trêve nécessaire pour procéder au colmatage des puits. L'Irak, qui nie toute responsabilité dans la marée noire, demande un cessez-le-feu, même partiel et provisoire, et un contrôle international des opérations. L'Iran, à l'inverse, accuse l'Irak d'avoir endommagé les puits lors d'une attaque aérienne et demande des excuses. Il estime qu'un cessez-le-feu n'est pas nécessaire dans la mesure où les puits pétroliers concernés ne font pas partie du champ de bataille et dénonce la « *politisation du problème* », réclamant seulement des garanties de l'Irak pour envoyer des équipes réparer les puits.

En attendant que se dégage une *solution politique, les puits de Nowrouz* continuent de déverser dans le Golfe de 2 000 à 9 000 barils de pétrole par jour, l'importance de la pollution faisant l'objet de controverses. Des traces de pétrole brut, qui pourraient provenir des puits iraniens, ont déjà été relevées sur les côtes de Bahrein et de Qatar. Tous les pays riverains ont pris des mesures pour protéger leurs installations menacées par la pollution, notamment les usines de dessalinisation de l'eau de mer, qui fournissent une part essentielle de l'eau douce consommée dans ces régions désertiques.

AMÉRIQUES

El Salvador

Le meurtre de la « grand-mère combattante »

De notre correspondant

Mexico. — Sur un continent où les guérilleros sont le plus souvent des hommes encore imberbes, la *comandante* Ana-Maria, assassinée à Managua de plusieurs dizaines de coups de pic à glace, dans la nuit du 5 au 6 avril (*le Monde* du 8 avril) faisait exception plus encore par son âge — cinquante-quatre ans — que par son sexe. Lors d'une entrevue récente, elle était apparue en robe sage, les cheveux rassemblés en chignon de duègne espagnole. L'apparence austère, le regard volontaire, l'expression énergique, elle souriait sans cesse, comme pour qu'on l'excusât de parler de guerre et de révolution et d'avoir des idées sur la tactique et la stratégie. De son vrai nom Melida Anaya Montes, elle jouait un rôle de « grand-mère combattante » hors du commun.

Née à Santiago-Texcuanjos, à 13 kilomètres au sud-est de San-Salvador, institutrice et docteur en pédagogie, elle participa à la fondation de l'Association nationale des éducateurs du Salvador (ANDES), l'un des syndicats les plus dynamiques du pays, à la tête duquel elle anima deux grandes grèves en 1968 et en 1971. C'est alors qu'elle devient militante des Forces populaires de libération, organisation dans laquelle elle exerça différentes responsabilités politiques et militaires jusqu'à devenir commandant en second et, à ce titre, membre de la direction révolutionnaire unifiée du Front Farabundo-Marti pour la libération nationale.

C'est le commandant Tomas Borge, ministre de l'intérieur nicaraguayen, qui, dans une allocution télévisée, le jeudi 7 avril, a révélé les détails de l'assassinat. Ana-Maria aurait d'abord été frappée de nombreux coups de pic à glace, dont aucun n'était mortel, par des inconnus vêtus de noir. La *commandante* a tenté de se défendre, mais ses agresseurs, au cours de la bagarre, lui ont cassé un bras. Ils lui ont donné le coup de grâce en lui tranchant la veine jugulaire d'un geste qui, selon le ministre nicaraguayen, ne pouvait être que celui d'un « *spécialiste* ». Cette déclaration dément les premières informations qui faisaient état d'un attentat à la mitraillette.

Après avoir écarté l'hypothèse d'un crime passionnel ou commis par des révolutionnaires, le commandant Borge a également rejeté l'idée d'un assassinat perpétré par des forces de sécurité salvadoriennes. Celles-ci, selon lui, ne seraient pas capables de mener une telle opération. Il a attribué la responsabilité du meurtre à la C.I.A., la seule organisation, a-t-il dit, qui pouvait recueillir toutes les informations nécessaires. L'acharnement dont ont fait preuve les assassins pourrait indiquer, selon le ministre, qu'il s'agit d'anciens gardes nationaux de Somoza.

Pour le commandant Borge, ce crime vise à démoraliser le mouvement révolutionnaire et à créer des problèmes au Nicaragua, en démontrant que les Sandinistes hébergent les dirigeants du F.M.L.N. En fait, a-t-il affirmé, Anaya Montes ne se déplaçait plus clandestinement depuis longtemps et ses séjours parfois prolongés au Nicaragua en faisaient une cible particulièrement facile. Elle n'était, au moment de sa mort, accompagnée que de deux personnes, dont l'une aurait été tuée et l'autre blessée.

Le dernier assassinat de dirigeants révolutionnaires salvadoriens remonte à novembre 1981, date de l'enlèvement et de l'exécution de cinq d'entre eux, parmi lesquels Enrique Alvarez, alors président du Front démocratique révolutionnaire. Ce crime avait contribué à anéantir les faibles espoirs de négociations qui existaient à l'époque. Une fois de plus, la victime et le moment semblent avoir été parfaitement choisis, dans la mesure où la *comandante* Ana-Maria était l'un des dirigeants les plus populaires et les plus « unitaires » du F.M.L.N.

FRANCIS PISANI.

EUROPE

Finlande

APRÈS L'ÉLECTION D'UN CONSERVATEUR A LA TÊTE DU PARLEMENT

M. Sorsa devrait pouvoir former *un nouveau gouvernement centre-gauche*

De notre correspondant

Helsinki. — Pour la première fois depuis 1929, un conservateur, M. Erkki Pystynen, a été élu jeudi 7 avril président du Parlement par 111 voix sur 200, c'est-à-dire par l'ensemble des députés non socialistes élus les 20 et 21 mars. Mme Pirkko Työläjärvy (vice-présidente du P.S.) et M. Veikko Pihlajamäki (centriste) ont été portés à la vice-présidence.

L'élection d'un conservateur à la tête du Parlement va faciliter les négociations pour la formation du prochain gouvernement, qui commenceront officiellement dès que M. Kalevi Sorsa, président du parti socialiste, aura présenté la démission de son cabinet centre-gauche, le lundi 11 avril.

Le choix du nouveau président de l'Assemblée a fait l'objet de transactions avec le parti rural qui, aux dernières élections, a considérablement augmenté son audience (dix-sept députés contre sept). Ce parti a obtenu gain de cause sur quelques points qui contribueront à relever son prestige aux yeux des autres formations, qui ne l'avaient jamais pris au sérieux jusqu'à présent : M. Veikko Vennamo, le fondateur de cette petite formation à caractère poujadiste, et qui a confié le parti à son fils, devient le président de la Grande Commission, titre avant tout honorifique mais qui le place au quatrième rang dans la hiérarchie du Parlement. Le parti rural sera aussi représenté à la commission administrative et siègera entre le centre et les sociaux-démocrates au lieu d'être placé à l'extrême-droite.

L'élection d'un conservateur à la tête du Parlement a de quoi satisfaire un électorat qui a glissé à droite depuis un certain nombre d'années et qui peut se sentir frustré par le fait que le parti conservateur reste dans l'opposition depuis 1966. Pourtant, l'échec partiel enregistré par cette formation lors des dernières élections a tempéré son désir d'entrer coûte que coûte au gouvernement.

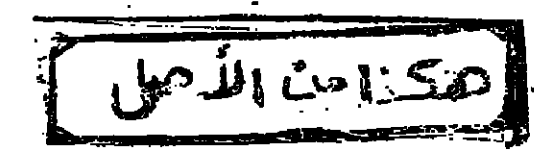
Ainsi, le parti du centre et les sociaux-démocrates, les principales formations du cabinet sortant, ont les coudées plus franches en vue de la formation du prochain gouvernement. Aucun obstacle psychologique ou politique n'empêche pour l'instant la reconduction de la coalition actuelle soutenue par une majorité de cent six députés sur deux cents (la gauche plus les formations centristes).

Les partis dits bourgeois sont, quant à eux, trop divisés pour former une alternative crédible. Il est peu probable que les communistes, qui ont quitté le gouvernement en décembre dernier, y rentrent de sitôt : le P.C. traverse actuellement, depuis son cuisant échec électoral, une crise profonde qui n'a fait qu'exacerber la lutte que se livrent ses deux fractions depuis dix-sept ans.

Il semble que le parti social-démocrate — première formation du pays, — dont est issu le président de la République, obtiendra la présidence du conseil. La lutte portera surtout sur la distribution des portefeuilles importants, tels que l'économie, les finances ou les affaires étrangères.

PAUL PARANT.





AMÉRIQUES

L'Argentine, un an après le gâchis

II. — L'aspiration à une démocratie... sans adjectifs

La guerre des Malouines a laissé de profondes séquelles dans l'armée argentine. De nombreux officiers sont révoltés par l'impunité dont continuent de jouir les responsables de la défaite, et certains d'entre eux semblent prêts à passer à l'action pour « purger » l'armée des *« incompétents »* et des « corrompus ». Chez la plupart, l'humiliation subie a avivé le désir de *retourner aux casernes*, ce qui favorise le processus en cours de retour à la démocratie (*le Monde* du 8 avril).

Correspondance

Buenos-Aires. — L'armée, traumatisée par la défaite des Malouines, fait son examen de conscience. La classe politique saura-t-elle saisir cette occasion historique pour asseoir son autorité ? Le 30 janvier 1984 marquera-t-il, comme l'affirment certains dirigeants, le début de la *« reconstruction de la République »* ? Il est permis d'en douter.

Le spectacle offert par les dirigeants politiques ces derniers mois laisse une pénible sensation de déjà vu. Les hommes, d'abord, sont les mêmes qu'il y a dix ou même vingt ans. La seule figure relativement nouvelle parmi les candidats à la présidence de la nation est M. Raul Alfonsin, bien que sa carrière au sein de l'U.C.R. (Union civique radicale) ait commencé en 1945.

Les structures, ensuite, sont pratiquement inchangées. Tout au plus note-t-on quelques appellations nouvelles chez les conservateurs et à l'extrême gauche. Le Mouvement national réformiste, démocratique et populaire lancé par M. Raul Alfonsin, sorte de synthèse entre le radicalisme du début du siècle et le péronisme, n'est encore qu'une idée vague.

Le discours politique, enfin, n'a guère évolué. La rhétorique creuse et les vœux pieux y tiennent toujours une large place. Aucun candidat n'a encore présenté de programme concret. Le seul parti à avoir mis sur pied un ensemble de mesures chiffrées et cohérentes pour résoudre la crise économique est le MID (Mouvement d'intégration et de développement), présidé par M. Arturo Frondizi. *Les autres formations s'en tiennent à des considérations générales sur la nécessité de « réactiver l'économie »* et de lutter contre l'*« économie de spéculation »*.

L'imbroglio péroniste

Sensation de déjà vu, mais aussi de grande confusion. La lutte fait rage au sein de l'U.C.R. et du parti *justicialiste* (péroniste) pour le contrôle des appareils et le choix des candidats à la magistrature suprême. L'affrontement entre M. de la Rua, chef de file des radicaux de droite, et M. Alfonsin, leader du Mouvement de rénovation et de changement, qui représente l'aile gauche du parti, pour être feutré n'en est pas moins sévère. Les deux candidats à l'investiture de l'U.C.R. consacrent l'essentiel de leurs énergies à la préparation des élections internes, ce qui s'est traduit, dans le cas de M. Alfonsin, par une chute de sa popularité. *« L'homme de la rue fait de moins en moins la différence entre les deux hommes »*, reconnaît un de ses conseillers.

L'imbroglio est encore plus grand dans les rangs péronistes. On compte une dizaine de prétendants avoués ou potentiels. Il se peut que, au dernier moment, la veuve du général Peron, actuellement exilée à Madrid, rompe le silence et remette tout en question, ou qu'apparaisse soudainement un candidat extérieur au parti mais jouissant des faveurs de la *senora*. Des noms circulent avec insistance : celui de l'amiral Massera et celui d'un nouveau « colonel des pauvres », un certain colonel Premoli...

Le morcellement du parti justicialiste bloque pour l'instant toute tentative sérieuse de constitution d'un front électoral. Cela ne suffit pas, néanmoins, à expliquer les difficultés qu'éprouvent les dirigeants politiques argentins à trouver des formules d'entente. Bien qu'ils se déclarent tous convaincus qu'aucun parti ne pourra résoudre seul les problèmes que devra affronter le futur gouvernement constitutionnel, les uns et les autres paraissent surtout soucieux, à l'heure actuelle, de marquer leurs différences. La « multipartite » a évité de justesse l'éclatement, mais les divergences entre les cinq *partis qui la composent se sont* accentuées ces derniers mois. Le « pacte démocratique » scellant la volonté des forces politiques et sociales de défendre les futures institutions contre toute tentative de coup d'État n'est pas pour demain.

Ce tableau n'incite évidemment pas à l'optimisme, et on comprend que la campagne d'adhésions lancée par les partis ne suscite guère d'enthousiasme. *Mais comment s'étonner de la médiocrité de la classe politique dans un pays où, en cinquante-quatre ans, les militaires* ont gouverné pendant vingt-deux ans, s'érigeant en juges suprêmes des intérêts *supérieurs de la nation* ? Comment s'étonner de l'absence de figures nouvelles, alors que l'activité politique a été gelée pendant six ans et que les hommes d'une possible relève ont été décimés par la répression ? Enfin, comment reprocher aux hommes politiques de trop s'intéresser à leurs disputes internes et pas assez aux problèmes du pays, alors que le pouvoir militaire leur laisse à peine *six mois pour se réorganiser*, élire leurs dirigeants, définir leur programme et choisir leurs candidats ? Un responsable péroniste affirme : *« Comme en 1973, les forces armées plient bagage en catastrophe, au beau milieu d'une crise, sans que les forces politiques aient eu le temps de se préparer pour exercer les responsabilités gouvernementales. »*

A la différence de 1973, le péronisme se présente cette fois aux élections sans un chef incontesté. La mort du *général Peron a laissé un* grand vide que n'arrivent pas à combler les chefs des principales tendances : *ni* M. Matera (péronisme de droite), ni M. Robledo (péronisme modéré et « rénové »), ni M. Cafiero (péronisme « historique »), ni M. Luder (péronisme de centre gauche), ni M. Saadi (péronisme intransigeant, proche des Montoneros).

Du côté syndical, les deux centrales péronistes ont, certes, marqué des points dans la lutte interne grâce au succès de la grève générale du 28 mars, mais il est difficile de dire qui l'emportera, de M. Triaca, principal dirigeant de la C.G.T. « modérée », de M. Saul Ubaldini, secrétaire général de la C.G.T. « dure », ou de M. Lorenzo Miguel, leader des « 62 organisations », sorte de « bras politique » de la C.G.T. « dure ».

Quant à Mme Isabel Peron, dont tous se réclament pour ne pas risquer d'être excommuniés, son intervention directe dans la désignation du candidat à la présidence de la nation risque de diviser davantage la famille péroniste au lieu de la rassembler.

Enfin, le péronisme n'exerce plus la même fascination sur les masses. Aucun de ses meetings n'a *réuni* plus de 20 000 personnes : on est loin des grand-messes des années 70. Bien qu'il n'ait perdu aucune élection libre depuis 1946, le mouvement peut-il mordre la poussière le 30 octobre prochain ? *« Non*, assurent ses partisans, *sauf s'il se fracture. »* Plus nuancé, M. Robledo affirme : *« Nous gagnerons les prochaines élections. Mais, ou le péronisme s'organise et se démocratise, alors il continuera de jouer un rôle important dans la réalité politique, ou il se révèle incapable d'évoluer, alors cette victoire sera la dernière. »* De toute façon, partisans et adversaires du mouvement fondé par le général Peron s'accordent sur le fait qu'il n'y aura pas, cette fois, de raz de marée péroniste et que les résultats des élections seront très serrés.

La montée du P.C.

Les principaux bénéficiaires de l'érosion du péronisme sont le parti communiste et l'U.C.R. Le P.C. argentin est en passe de devenir la troisième force politique du pays derrière le parti justicialiste et l'Union civique radicale. Il compte près de cent mille adhérents et pense arriver à trois cent mille en janvier 1984. Sa percée est particulièrement sensible en milieu ouvrier. M. Nadra, responsable de la commission politique au comité central, attribue cette progression spectaculaire *« au discrédit qui frappe de nombreux dirigeants syndicaux péronistes et à la présence du parti sur tous les fronts de lutte depuis 1976 »*.

Le parti communiste a su profiter aussi, mieux que tout autre, de l'espace laissé par le pouvoir militaire aux organisations politiques considérées comme non extrémistes (1). On assiste également à une avancée, en milieu ouvrier, des formations d'obédience trotskiste, comme le « parti ouvrier » et le MAS (Mouvement vers le socialisme). Fondé en octobre de l'année dernière, ce dernier compte à l'heure actuelle plus de *cinquante mille adhérents, ce qui en* fait déjà un parti reconnu au niveau national.

Mais le phénomène le plus important est sans conteste la remontée du radicalisme. Selon un sondage de février, 46 % des personnes ayant leur choix arrêté ont déclaré qu'elles voteraient en faveur de l'U.C.R. tandis que 39 % seulement se prononçaient pour le parti justicialiste. L'attraction qu'exerce M. Raul Alfonsin sur la jeunesse et sur les classes moyennes explique notamment le redressement du parti radical. En outre, après sept ans de régime dictatorial, les Argentins redécouvrent les valeurs traditionnelles du radicalisme, à savoir le respect des libertés et la subordination de la politique à la morale.

Un antimilitarisme enfin raisonné

Deux attitudes nouvelles les caractérisent aujourd'hui : l'antimilitarisme et la priorité accordée à la démocratie sur la révolution. Certes, en 1973, les foules rassemblées sur la place de Mai donnèrent libre cours à leur hostilité à l'égard des militaires. Mais ce sentiment paraît désormais plus profond et surtout plus raisonné. Une majorité d'Argentins sont convaincus qu'*« il vaut mieux un mauvais gouvernement civil que de laisser les forces armées revenir au pouvoir »*. Les dirigeants politiques, si prompts à rechercher des « généraux amis », devront tenir compte de ce changement de mentalités s'ils ne veulent pas être rapidement débordés.

Autre aspiration majoritaire : l'installation et la consolidation d'une *« démocratie sans adjectifs, qui signifie avant tout liberté et participation »*, selon la définition d'un jeune militant radical. Les Argentins, et en premier lieu la jeunesse, se méfient de l'action violente. *« Nous devons libérer l'Argentine sans coups d'État, la débarrasser de ses mythes et défendre coûte que coûte la démocratie. »* Ce qui aurait semblé saugrenu avant la guerre des Malouines paraît sérieux aujourd'hui. Les facteurs objectifs du changement existent. Mais, c'est bien connu, les Argentins sont imprévisibles.

JACQUES DESPRÉS.

FIN

(1) Contrairement aux organisations d'extrême gauche et aux associations liées à la gauche péroniste qui ont été dissoutes en 1976, le P.C. n'a été que suspendu.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

LE BOYCOTTAGE SPORTIF DE L'AFRIQUE DU SUD

Le théorème et ses corollaires

Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu le 7 avril pour annoncer qu'il n'autoriserait pas les rugbymen français à effectuer une tournée en Afrique du Sud au début de l'été ? Cette tournée était inscrite au calendrier de la Fédération française de rugby depuis plusieurs mois. Le gouvernement avait-il quelque raison de ne pas « *condamner le système de l'apartheid* » avant cette date ? Immanquablement cette question va se poser, car il est vrai que la conjoncture électorale n'était pas assez bonne pour risquer d'effaroucher le « parti ovale » si fort en gueule au sud de la Loire : il est vrai aussi que les conseillers du président de la République l'engageaient à prendre une décision longtemps retenue.

Dans ces conditions, le gouvernement pourrait prêter d'autant plus le flanc à la critique que sa décision peut être contestée, à droite comme à gauche. A droite, on peut feindre de ne pas comprendre pourquoi les rugbymen sont interdits là où les diplomates et les hommes d'affaires pullulent. A gauche, on peut regretter qu'à titre individuel les professionnels ne soient pas visés par la mesure. Pourquoi Noah et pas Blanco ? Le tennisman professionnel représente-t-il moins la France sur le court que le rugbyman amateur sur la pelouse ? On voit bien dans quels sables mouvants l'exégèse juridique et morale risque de s'enliser de part et d'autre. Or, l'important n'est pas dans ces éternelles arguties sur une éthique sportive aux contours malléables en fonction des intérêts de chacun.

L'important est que le gouvernement ait pris une décision jusqu'alors sans précédent, qui s'inscrit dans une politique cohérente. Le projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives adopté le 6 avril par le conseil des ministres (voir page 0) est l'expression de cette politique. Ce texte définit en fait la fonction sociale du sport : « *La pratique des activités physiques et sportives est un facteur essentiel de l'épanouissement de chaque homme et de chaque femme, et de l'harmonie sociale* », indique sans ambiguïté l'exposé des motifs. Pendant longtemps l'État a pris — plutôt mal que bien — la part de ses responsabilités à l'école et pour le reste, a délégué ses pouvoirs aux fédérations sportives. Capricieux, dispendieux, orgueilleux, le mouvement sportif n'a qu'imparfaitement rempli cette mission. La loi Mazeaud de 1975 amorça alors une reprise en main des fédérations que le nouveau projet de loi mène à son terme.

Reprise en main

C'est ainsi que les fédérations vont être mises sous la tutelle d'un conseil national des activités physiques tandis que le secteur professionnel sera placé sous haut contrôle financier. Bref, en dépit du discours lénifiant sur l'indépendance du mouvement sportif et la concertation, le gouvernement veut se donner les moyens de tenir fermement les rênes du sport.

On comprend mieux ainsi pourquoi même Avice a présenté d'un même mouvement son projet de loi de développement des activités physiques et sa lettre aux présidents de fédération interdisant les relations avec l'Afrique du Sud : la seconde découle de la première. Parce qu'on prend plus étroitement en charge le mouvement sportif, on lui intime de se plier au jeu diplomatique national qu'il avait pu ignorer sans vergogne jusqu'alors. Cela permettra à la France d'éviter les embarras qu'elle connut quand M. Jean-Pierre Soisson, ministre des sports sous M. Giscard d'Estaing, ne parvint pas à faire adhérer le Comité national olympique (C.N.O.S.F.) au boycottage des Jeux de Moscou, après l'intervention soviétique en Afghanistan. Mais cela reviendra aussi à mettre en jeu l'honneur national sur les stades. « *J'ai voulu que les quelques chances françaises aux Jeux olympiques soient jouées à fond* », a dit Mme Avice pour expliquer la nomination de M. Robert Bobin au-dessus des directions techniques et du Comité national olympique afin de préparer les Jeux de Sarajevo et de Los Angeles. La quête de la gloire sportive est un autre corollaire du nouveau théorème de la politique sportive.

En clair, on ne peut faire reproche à un gouvernement de gauche de mettre ses idéaux en pratique en empêchant les sportifs nationaux de fraterniser avec ceux de l'apartheid. Toutefois, on peut s'étonner que, ce faisant, il poursuive une démarche qui consiste à mettre sous tutelle un vaste mouvement associatif comme s'il n'était pas capable d'assumer ses propres responsabilités.

ALAIN GIRAUDO.

JOHANNESBURG : vive indignation de la population blanche

De notre correspondant

Johannesburg. — Comme on pouvait le prévoir, les Blancs sud-africains ont accueilli la décision française avec, plus que du dépit, une grande indignation. L'anathème jeté par Mme Edwige Avice sur tout contact sportif avec le régime de l'apartheid a fait, jeudi soir, la une des principaux journaux du pays.

« *Les Français veulent sauver leur participation aux Jeux de Los Angeles* », minaudait, goguenard, l'éditorialiste de la radio d'Etat. Quant à M. Danie Craven, grand prêtre blanc du rugby sud-africain, longuement interrogé à la télévision nationale, il s'en est pris au mouvement anti-apartheid — « *des activistes qui ne représentent qu'eux-mêmes* », — aux pressions duquel le gouvernement français aurait cédé. Avant d'envisager une tournée de remplacement, M. Craven prendra contact avec son « *vieux camarade français* », M. Albert Ferrasse. Les propos vengeurs de ce « *grand ami de l'Afrique du Sud* » ont d'ailleurs été largement repris dans tous les médias, pour qui « *tout espoir n'est pas perdu* ».

En revanche, les réactions recueillies auprès de la principale fédération sportive multiraciale et anti-apartheid du pays, le Conseil sud-africain du sport (Sacos) (1) ont été quasi ignorées par les médias du pays. L'animateur du Sacos, M. Hassan Howa, qui est condidéré par le ministre de l'éducation (pour Blancs) et des sports comme « *le plus violent ennemi du sport sud-africain* », et, à ce titre, privé de passeport depuis huit ans, s'est chaudement félicité de la décision française : « *Plus d'échanges sportifs normaux dans une société anormale* », tel est depuis toujours son credo.

En Afrique du Sud, peut-être plus qu'ailleurs, sport et politique semblent inextricablement liés. Que le gouvernement ait fait ces dernières années un certain nombre d'efforts pour intégrer le sport n'est pas niable. On trouve aujourd'hui quelques non-Blancs dans les Springboks de toutes disciplines y compris le rugby, jeu favori de près de la moitié des Blancs. Toutefois, selon l'évêque noir anglican Desmond Tutu, il s'agit d'une politique délibérée « *qui vise à permettre au sport blanc de mettre son nez dans les compétitions internationales* ». A l'issue des rencontres, Springbok ou pas, « *chacun retourne dans sa zone réservée* ».

Ni Archie Siwisa, Springbok de trampoline éjecté récemment du centre d'entraînement de Johannesburg réservé aux Blancs alors qu'il s'entraînait précisément pour représenter son pays aux Etats-Unis, ni Ernest Seleke, autre Springbok noir d'athlétisme, expulsé du très joli parc d'Alberton, interdit aux non-Blancs, ne démentiront le bouillant évêque, lui-même dépourvu de passeport.

Cas isolés ? Parmi les athlètes de haut niveau, peut-être. Mais les humiliations de ce genre, liées au manque d'installations pour les non-Blancs, sont une réalité quotidienne pour tous les sportifs du dimanche. En Afrique du Sud, la plupart des activités sportives sont contrôlées par les municipalités. Apartheid oblige. Quand le gouvernement a annoncé il y a moins de trois semaines que les installations sportives financées par les deniers publics « *devraient dorénavant être mises à la disposition de tous les sportifs* », on a cru un instant que les barrières raciales dans les jeux allaient être enfin définitivement abattues. Les journalistes avaient « *mal compris* ». Le ministre ne faisait allusion qu'aux installations des zones indiennes et métisses, pas à celles des Blancs. En définitive, il s'agissait, de contraindre le Sacos, bien implanté dans ces deux communautés, à admettre sur ses stades ceux qui refusent de s'y affilier.

Les responsables du pouvoir ne souhaitent pas le maintien à tout crin de l'apartheid dans le sport. Tout ce qui ne menace pas directement l'omnipotence blanche sur la République est, selon la politique, déclaré « réformable ». Cependant, le pouvoir s'appuie sur une clientèle à la peau entièrement blanche et, plus précisément, d'origine afrikaner. Or, selon une enquête réalisée par un organisme d'État, la majorité des villes des Boers est encore farouchement opposée à l'intégration raciale, même limitée aux sports. Les professeurs d'éducation physique afrikaners sont d'ailleurs en majorité d'accord (60 %), et interdisent à leurs élèves de participer à des compétitions avec, ou contre, des enfants non blancs. Ainsi se perpétue, à la base même de la société sud-africaine, un système que ni l'absence, ni la venue, des rugbymen français ne peut d'ailleurs changer.

PATRICE CLAUDE.

(1) Le Sacos prétend constituer la plus importante fédération sportive du pays, mais le gouvernement lui attribue « *10 % tout au plus* » de la population sportive sud-africaine.

Mme AVICE : le gouvernement condamne le système de l'apartheid

Voici le texte de la lettre adressée à l'instigation du premier ministre par Mme Edwige Avice, ministre délégué au temps libre, à la jeunesse, aux sports, aux présidents des fédérations sportives, pour leur signifier que les relations avec l'Afrique du Sud n'étaient plus autorisées, excepté pour les professionnels agissant à titre individuel :

« *Comme vous le savez, le gouvernement français, qui dénonce et combat toute forme de discrimination raciale dans quelque domaine que ce soit, condamne sans appel le système de l'apartheid.*

» *S'agissant de sport, les pratiques discriminatoires fondées sur l'apartheid adoptées en Afrique du Sud par des fédérations ou des clubs sont particulièrement inacceptables.*

» *Or je vous rappelle qu'en vertu de l'article 12 de la loi du 29 octobre 1975, les fédérations sportives habilitées ont reçu de l'Etat une mission de service public, qui inclut l'organisation des compétitions internationales dans le respect des principes énoncés ci-dessus.*

» *De plus, les hautes autorités sportives internationales et nationales (Comité international olympique et Comité national olympique et sportif français) condamnent sans ambiguïté toute relation avec les fédérations sportives d'Afrique du Sud pratiquant l'apartheid, et l'article 11 de la loi fait obligation aux fédérations sportives de faire respecter les règles techniques et déontologiques de leurs disciplines édictées par les fédérations internationales, le C.I.O. et le C.N.O.S.F.*

En conséquence, je vous demande de bien vouloir interdire à toute équipe relevant de votre fédération, quel que soit son niveau : de participer à des rencontres organisées en Afrique du Sud ; d'organiser en France des rencontres sportives avec des équipes représentatives de fédérations sportives ou de clubs d'Afrique du Sud pratiquant l'apartheid. »

Les réactions

● LE C.N.O.S.F. (Comité national olympique et sportif français) n'avait pas réagi officellement, ce vendredi en début d'après-midi, après la décision du gouvernement. Il se contente de rappeler la position prise le 25 novembre 1982 par son conseil d'administration contre la tournée de l'équipe de France de rugby en Afrique du Sud.

M. Nelson Paillou, président du C.N.O.S.F., qui « *a combattu toutes les formes de boycottage* » et qui « *se refuse de la même manière à juger le régime politique de l'Afrique du Sud* » affirmait alors que « *la pratique sportive doit être ouverte d'une manière identique à tous dans le respect des races, des religions ou des philosophies* ».

Tout en respectant l'indépendance des fédérations, le C.N.O.S.F. avait conseillé à la Fédération française de rugby de « *prendre ses responsabilités* ».

● LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DE GOLF, M. Claude-Roger Cartier, « *déplore une décision qui était devenue inévitable depuis l'exclusion de l'Afrique du Sud du Comité international olympique.* »

« *Personne ne peut approuver l'apartheid*, a-t-il déclaré, *mais il est anormal qu'on ne puisse disputer des rencontres sportives avec qui on veut. La Fédération française avait des relations privilégiées avec ce pays. Mais, depuis deux ans, nous n'organisons plus de rencontres avec lui. La situation, désormais, est claire.* » (Trois joueurs de golf devaient se rendre au Cap le 8 avril.)

● LE MOUVEMENT ANTI-APARTHEID (M.A.A.) s'est « *félicité* » de la position du gouvernement qui est « *la seule réponse à la nature réelle du sport en Afrique du Sud...* » « *Cette décision restera pourtant incomplète*, a encore indiqué le M.A.A., *tant que le mouvement sportif et le gouvernement français n'auront pas mis un terme à toutes les relations sportives telles que celles entretenues par le sport automobile.* »

Le sac à malices de M. Albert Ferrasse

M. Albert Ferrasse, président de la Fédération française de rugby, s'est élevé, jeudi 7 avril, contre la décision « *politique* » du ministre du temps libre et de la jeunesse et des sports. « *Mme Edwige Avice est contre l'apartheid*, a-t-il déclaré. *Nous sommes d'accord. Mais nous allons aussi jouer en Union soviétique, en Argentine et ailleurs ; nous allons partout. Si je suis un représentant de commerce, je peux me rendre en Afrique du Sud pour y vendre du matériel, mais si nous y allons avec un ballon de rugby, ce n'est plus possible. Allez expliquer cela aux sportifs français.* »

On ne se faisait guère d'illusions, chaussée d'Antin, au siège de la Fédération française de rugby (F.F.R.), sur le contenu de la lettre de Mme Edwige Avice à propos de la tournée en Afrique du Sud prévue fin juin-début juillet ; si peu d'illusions que plusieurs scénarios ont été imaginés pour tourner l'interdit.

Une manière de passer outre les injonctions du gouvernement consisterait par exemple à envoyer individuellement une vingtaine de joueurs tricolores qui n'auraient pas l'appellation officielle « *équipe de France* », mais s'apparentant beaucoup à la formation qui a évolué pendant le dernier Tournoi des cinq nations.

Quelles mesures de rétorsion aurait alors le gouvernement ? La dépendance financière de la F.F.R. à l'égard des pouvoirs publics étant faible, la solution extrême serait le retrait de l'habilitation qui permet à la Fédération, en vertu de la loi Mazeaud de 1975, d'organiser et de gérer son sport.

« *J'assumerai l'ensemble de mes responsabilités* », a déclaré Mme Avice alors qu'on estimait dans son entourage que « *M. Ferrasse, le président de la F.F.R., est un homme responsable qui se pliera, comme il l'a toujours dit, à la décision gouvernementale* ».

Toutefois celui-ci a montré qu'il avait plus d'un tour dans son sac à malices. M. Paul Mauriac, un ancien joueur, avocat de la Fédération, faisait remarquer : « *L'opposition à une décision politique ne me paraît pas un motif juridique suffisant pour retirer une habilitation. Il faudrait que les agissements de la Fédération soient de nature à porter atteinte à l'intégrité de la jeunesse ou à la morale. Le retrait de l'habilitation pour une raison politique pourrait être contesté par le Conseil d'Etat.* »

M. Ferrasse ajoutait : « *Le gouvernement peut toujours nous retirer son agrément. Le problème est que l'International Board, instance suprême qui gère le rugby, n'est pas obligé de reconnaître une nouvelle fédération éventuelle, qui serait habilitée. Dans ce cas, la rupture serait totale dans le monde du rugby, et ce genre de conflit ne peut rien amener de bon.* »

De la poudre aux yeux ?

(Suite de la première page.)

Les investissements français en Afrique du Sud ne semblent pas davantage avoir été victimes de pressions gouvernementales.

Etant données la prospérité des relations commerciales et la santé des investissements français, on peut se demander quelle est la portée de la lettre de Mme Avice ? Certains lui reprocheront de porter atteinte à la liberté de circuler des sportifs en prenant une mesure bien marginale par rapport à l'encouragement que constitue, pour l'apartheid, le maintien de liens économiques dynamiques. M. François-Poncet, le prédécesseur de M. Cheysson au Quai d'Orsay, pourrait être l'un de ceux-là, puisque, tout en « désapprouvant » une tournée de l'équipe de France de rugby en Afrique du Sud, en octobre-novembre 1980, il n'en avait pas moins déclaré que « *le droit de quitter le territoire national est une liberté reconnue à chaque citoyen* ».

D'autres pourront se demander, après la récente expulsion de quarante-sept ressortissants soviétiques et de leurs familles, si le gouvernement ne cherche pas à montrer, ainsi, qu'il n'y a pas deux poids deux mesures, offrant, par la même occasion, à chaque famille politique, l'occasion d'être satisfaite ? Mais, si tel est le cas, serait-on alors en droit de se demander s'il ne s'agit pas, au moins en partie, de poudre aux yeux ?

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Géométrie variable

Le Comité olympique sud-africain a été créé en 1908. Les sportifs de ce pays participèrent depuis lors, jusqu'en 1960, aux Jeux olympiques où ils remportèrent soixante-douze médailles au total. Après quoi commença un boycottage à géométrie variable du pays de l'apartheid.

C'est en 1970, à la suite d'un rapport d'une commission d'enquête présidée par lord Killanin, que l'Afrique du Sud fut exclue du Comité international olympique (C.I.O.). Cette exclusion concernait au premier chef la participation aux Jeux olympiques. Les fédérations internationales, qui organisent de leur côté des championnats du monde, eurent trois types d'attitude à l'égard des fédérations sportives sud-africaines :

— *L'exclusion :* ce fut le cas de l'athlétisme, du basket-ball, de la boxe, du cyclisme, du football, de l'haltérophilie, de la natation pour les fédérations de sports olympiques, et du cricket et de la pêche pour les fédérations de sports non olympiques ;

— *La suspension de participation aux championnats du monde :* ce fut le cas pour l'aviron, le canoë, l'escrime, la gymnastique, le hockey, le patinage, le tir pour les sports olympiques, et pour le patinage à roulettes, le ski nautique et le billard pour les sports non olympiques ;

— *Le maintien :* ce fut le cas pour l'équitation, le pentathlon, le tir à l'arc, la voile et le tennis dans les sports olympiques, et pour le parachutisme, le badmington, le base-ball, les boules, le culturisme, le rugby, le softball, l'automobile, la boxe professionnelle (W.B.A.), le golf, le karaté et le motocyclisme pour les sports non olympiques.

Les gouvernement adoptèrent, de leur côté, des attitudes diverses à la suite des prises de position de l'ONU condamnant les relations sportives avec l'Afrique du Sud. Citons parmi eux :

— *Les pays du Commonwealth :* l'accord de Gleanaegle fait normalement obligation depuis 1979 aux pays du Commonwealth d'interdire tout contact sportif avec l'Afrique du Sud. Toutefois, la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande ne s'opposèrent pas formellement à des tournées de joueurs sud-africains ;

— *Les pays scandinaves :* les visas d'entrée sont refusés aux sportifs d'Afrique du Sud principalement en Suède et au Danemark ;

— *L'U.R.S.S. :* l'Union soviétique n'entretient pas de liens sportifs avec plusieurs « dictatures ». Dans le cas particulier de l'Afrique du Sud, les tennismen soviétiques furent interdits de grands prix pour ne pas avoir de contacts avec les joueurs de ce pays avant les Jeux olympiques de Moscou ;

— *Les Etats-Unis :* ce pays accueille de nombreux sportifs sud-africains, et Washington ne s'opposa pas à une tournée des Springboks en 1981 ;

— *Israël :* exclu du système sportif méditerranéen sous la pression des Etats arabes, Israël a des contacts réguliers avec le sport sud-africain.

Lu

« ET SI NOUS PARLIONS DE L'AFRIQUE DU SUD » de Michel Droit

Un prêche sur la patience

Michel Droit aime l'Afrique, celle des savanes giboyeuses, du soleil flamboyant, des eaux claires, des petits villages pittoresques où le Blanc, surgi dans son auto de brousse, ressemble *au frère cadet du Bon Dieu*. Dans cet appareil, l'éminent académicien hantait jadis la cour de Bokassa Ier à Bobangui. Ne lui parlez donc pas du marché des matières premières, de la détérioration des termes de l'échange ou de quelques autres sujets d'un goût si douteux quand chacun raconte ses battues de la journée le soir au rendez-vous de chasse. La conception giscardienne du *tiers-monde a horreur des histoires ennuyeuses*.

Pendant quelques semaines notre explorateur-écrivain hanta la pointe australe du continent noir. Il en rapporte une conversation de deux cent quarante pages : *Et maintenant, si nous parlions de l'Afrique du Sud.* Parlons-en !

Selon ses propres mots, l'auteur se voit comme un « *découvreur professionnel* » *et jure que,* « *ayant déposé à la douane* » toutes ses « *idées reçues* », il s'efforça de comprendre loyalement ce pays très spécial, où 5 millions de Blancs imposent les dures lois de l'apartheid à 20 millions de Noirs. Le propos touche heureusement à la vantardise, car Michel Droit s'indigne, comme tout le monde, lorsqu'il découvre les maisons lugubres des faubourgs africains de Soweto ou d'Alexandra près de Johannesburg ; il dénonce aussi en toute loyauté le cortège « *impressionnant* » de « *duperie* », d'« *incurie* », d'« *injustice* », qu'il découvrit dans les *Bantoustans, ces réserves territoriales* où le gouvernement de la race dominante relègue les Noirs dominés. Lorsqu'elles touchent à la compassion humaine, certaines « *idées reçues* » s'incrustent dans vos poches. Michel Droit n'a pas pu s'interdire d'en passer quelques-unes en fraude au fond des siennes. Mais pourquoi s'applique-t-il ainsi à jouer aux esprits supérieurs ? Peut-être par goût enfantin des formules provocantes. L'homme n'a pas le cœur de ses vantardises. *Bravo pour lui, et tant mieux* pour sa conscience.

Quand le père de son chauffeur noir va trois jours en prison pour sortie sans permission après le coucher du soleil, il le dit. Quand les lois excluent vingt millions d'hommes de la citoyenneté dans leur propre pays, il le constate encore. Si les gardes assassinent en prison des prisonniers de couleur comme Steve Biko, Ernest Mabi Pipal, il le confirme toujours. Cette franchise donne à sa plaidoirie la force de faire passer le reste. Qui croyait Michel Droit si habile ?

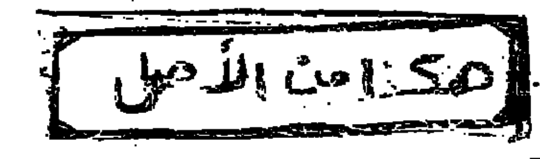
Sa pompeuse conclusion montre, en l'Afrique du Sud, l'indispensable « sentinelle » du monde libre, campée sur une position stratégique et sur des réserves minérales absolument nécessaires à la survie de l'Occident. En conséquence, cessons donc de la tracasser avec cet assommant apartheid. Elle en connaît parfaitement les tares et ne songe qu'à le supprimer. Mais de grâce, laissons-lui donc le temps d'accomplir ses réformes !

Les dirigeants de Pretoria tiennent exactement ce discours depuis une vingtaine d'années. S'ils tolèrent désormais bien des entorses à la ségrégation raciale, une brutalité odieuse n'en continue pas moins de régir les rapports entre les races, avec quelques meurtres à l'appui. Bon prince, Michel Droit prêche la patience. Avec parfois de solides raisons. Seulement, il n'a pas la peau noire, et ce petit détail donne à son prêche les transparences de l'irréel.

Sans doute les événements dramatiques du Zimbabwe ne *plaident guère aujourd'hui en faveur* d'une libéralisation analogue à Johannesburg. Mais la minorité blanche pourra-t-elle y maintenir son système sans conséquences plus tragiques encore ? Elle n'a malheureusement pas d'autre projet, mais a su convaincre Michel Droit du contraire. Etait-ce si difficile ?

GILBERT COMTE.

★ *Et maintenant, si nous parlions de l'Afrique du Sud.* Plon, 240 pages, 65 F.



Le Monde

politique

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les artisans pourront créer des sociétés coopératives

L'Assemblée nationale a jeudi 7 avril adopté, à l'unanimité des présents — seuls les groupes socialistes et communistes étaient représentés au moment du vote, — le projet de loi « relatif au développement de certaines activités d'économie sociale ».

Si ce texte n'a véritablement intéressé que les députés spécialistes de la coopération et de la mutualité, ceux-ci ont fait un travail fructueux puisqu'ils ont apporté près de cent quatre-vingts amendements, présentés pour la plupart par la commission de la production et des échanges, à un projet qui comprenait soixante et un articles. L'esprit du texte gouvernemental a été ainsi, non pas modifié, mais précisé et élargi.

Les coopératives, les mutuelles et les associations gestionnaires d'activités économiques — les trois branches de l'économie sociale — « *emploient plus d'un million de salariés, soit 6 % de l'effectif salarié français* », souligne M. Gilbert Mitterrand (P.S., Gironde), rapporteur de la commission de la production et des échanges.

Le projet en discussion ne vise pas à réglementer ce vaste secteur caractérisé par son « *hétérogénéité* », mais simplement à donner un statut à la coopération artisanale qui n'en a pas encore, à moderniser celui de la coopération maritime, à relancer les activités des coopératives H.L.M., et à faciliter les unions de coopératives en leur permettant de s'ouvrir sur l'extérieur, et tout particulièrement sur les mutuelles. D'ailleurs, lors d'une première présentation devant le conseil des ministres, le projet initial était divisé en cinq textes spécifiques (*le Monde* du 3 juin 1982). C'est pour manifester l'unicité de la démarche que ceux-ci ont été regroupés en un seul texte.

Le gouvernement entend soutenir une activité qui n'avait guère été favorisée par l'ancienne majorité.

M. Le Garrec, secrétaire d'État auprès du premier ministre, qui a maintenant la tutelle de ce secteur, a confirmé, devant l'Assemblée, les engagements pris par son prédécesseur en la matière, M. Rocard : la réforme du statut des sociétés coopératives ouvrières de production, des coopératives de consommateurs et des coopératives de commerçants figure à son programme. De même, il a promis que la prochaine loi de finances proposera « *l'exonération de l'impôt sur les bénéfices, de tous les excédents nets de gestion, bloqués dans l'entreprise et constituant un compte spécial indisponible, et cela dans la limite du montant des fonds propres* » pour les coopératives artisanales et maritimes. Il a aussi rappelé que l'État avait contribué à la création de l'Institut de développement de l'économie sociale (IDES), qui apportera des fonds propres aux coopératives, aux entreprises associatives ou mutualistes, *qui en manquent cruellement*, et cela grâce à la création du « *titre participatif* », sorte d'action non assortie du droit de vote, bénéficiant d'une rémunération variable.

Dans le même ordre d'idée, le texte adopté par l'Assemblée prévoit la création de comptes indisponibles alimentés par les excédents et — à l'image du droit allemand — la possibilité d'une extension de la responsabilité des associés à leur patrimoine propre, sans pouvoir excéder, toutefois, trois fois le montant des parts souscrites.

Batellerie et transports routiers aussi

L'apport le plus original est la *création d'un statut coopératif* pour les entreprises artisanales, qui n'en possédaient pas de particulier jusqu'ici. M. Crépeau, ministre du commerce et de l'artisanat, y voit la raison pour laquelle la coopération n'a pas réussi dans le secteur des métiers, contrairement à ce qui s'est passé dans l'agriculture et le commerce. Alors que, souligne-t-il, « *créer ou développer des entreprises artisanales passe par la possibilité pour elles d'atteindre un bon niveau de compétitivité* » et donc la nécessité « *de mettre une partie de leur activité en commun* ». Pour lui, « *la pratique de la coopération est de nature à compenser les handicaps des petites entreprises* ».

Les entreprises artisanales pourront donc se grouper *en sociétés coopératives*, constituées soit sous forme de société à responsabilité limitée, soit de société anonyme. Ces coopératives pourront comprendre, outre des artisans, d'anciens artisans, voire des entreprises non artisanales mais employant moins de cinquante personnes, soit encore, et M. Mitterrand le fait voter par l'Assemblée contre l'avis de M. Crépeau, « *les personnes physiques ou morales intéressées à l'activité des sociétés coopératives artisanales, mais n'exerçant pas les professions du secteur des métiers* ».

De même, l'Assemblée, à l'initiative de sa commission, prévoit, cette fois avec l'accord du gouvernement, que les petites entreprises de la batellerie et des transports routiers puissent se regrouper en coopérative selon le même schéma que les artisans. Le titre II du projet modernise le statut des coopératives maritimes qui, pour l'essentiel, datait de 1913. La commission et l'Assemblée se sont efforcées de calquer leur fonctionnement sur celui des coopératives artisanales en distinguant toutefois les coopératives maritimes des sociétés coopératives d'intérêt maritime. Les premières seront ouvertes notamment aux personnes morales pratiquant la pêche ou les cultures marines, aux salariés des entreprises membres, aux « *personnes physique, ou morale, apportant à la coopérative un appui moral et financier* ». Les secondes, qui, pour l'instant, n'étaient régies que par le décret du 9 avril 1960, regrouperont essentiellement des personnes morales, et exerceront leurs activités dans le secteur de la pêche et des cultures marines et dans ceux qui s'y rattachent.

Le titre III, revenant sur les lois restrictives du 16 juillet 1971, permet de relancer l'activité des coopératives d'H.L.M. Il permet, dans un délai d'un an, aux coopératives de location-attribution de se transformer en coopératives de production, aux unes et aux autres de fusionner entres elles. Il autorise aussi les coopératives de production à participer à des opérations de rénovation de l'habitat, à réaliser des lotissements, à intervenir en tant que maître d'ouvrage lors d'opérations d'accession à la propriété, voire, sous certaines conditions, à intervenir dans le secteur locatif. La commission, à l'initiative des députés communistes, puis l'Assemblée ont même abaissé la taille des entreprises autorisées à bénéficier de ces extensions de compétences.

Le titre IV modifie la loi de 1947 pour permettre aux unions des coopératives de s'ouvrir à « *toute personne physique ou morale intéressée par leurs objets* », l'adhésion de mutuelles et de groupements sans but lucratif étant particulièrement souhaitée. Pour faciliter ces regroupements, il pourra être dérogé au sacro-saint principe de la coopération « *un homme, une voix* », afin de tenir compte soit du nombre d'adhérents de chacun des associés, « *soit de l'importance des affaires traitées avec l'union* ». Enfin, le titre V porte de 6 % à 8,5 % « *le taux annuel maximum susceptible d'être servi par les sociétés coopératives aux détenteurs de parts sociales* ».

Socialiser l'économie

Un tel texte, proposé en étroite liaison aves les représentants du mouvement coopératif, aurait pu être accepté par tous les députés, *personne n'osant se dire opposé* à la coopération. L'intervention de M. Nicaux (U.D.F., Aube), qui s'exprimait au nom du R.P.R. et de l'U.D.F., a d'ailleurs bien montré la gêne de la droite. Refusant d'assimiler « *coopérative à socialisme puis à égalitarisme* », M. Nicaux a admis les « *éléments positifs* » du projet. Mais il craint « *certains silences, certaines lacunes* ». « *Nous refusons une loi qui, comme une pieuvre, étendrait ses tentacules sur tout le système économique*, dit-il. *Nous sommes inquiets de cette véritable démangeaison, de cette volonté de mainmise sur le réseau artisanal.* » Ce que craint l'opposition, en fait, c'est que l'aide à la coopération ne se fasse au détriment du secteur concurrentiel, des entreprises de pure essence capitaliste. Si M. Le Garrec a trouvé « *exagérée* » cette argumentation, il est vrai qu'à gauche il y a bien des arrière-pensées.

Mme Horvath (P.C., Gard) voit dans la coopération, la démonstration qu'« *une entreprise peut fonctionner sans patron de droit divin, animée par d'autres moteurs que le profit privé extorqué à tout prix par l'exploitation d'autres hommes* ». Et M. Gaillard (P.S., Deux-Sèvres) parle d'« *une pratique sociale et économique différente de celle des entreprises privées capitalistes et de celle des entreprises publiques* ». M. Le Garrec voit, dans ce texte, une façon de favoriser l'emploi, ne serait-ce qu'en développant l'artisanat, mais il ne peut ignorer que la coopération est souvent comprise comme une façon de socialiser l'économie, une réponse à l'étatisme ; ce n'est probablement pas l'effet du hasard si ce projet de loi avait été préparé par M. Rocard. En ce sens, que les coopératives soient défendues devant le Parlement par l'homme qui avait fait adopter les nationalisations apparaît très significatif.

THIERRY BRÉHIER.

M. CHIRAC AUX PARISIENS : notre action se fera sous le signe d'une gestion rigoureuse.

M. Jacques Chirac, réélu maire de Paris, remercie les électeurs, dans le numéro d'avril de la revue *Ville de Paris* éditée par la municipalité, et il ajoute : « *Je me considère désormais comme le maire de tous, quelles que soient leurs opinions, quels qu'aient été leurs votes.*

» *Nous appliquerons le programme que nous avons annoncé : mieux assurer la protection indispensable de l'individu, et notamment des plus faibles ; assurer la liberté de choisir ; être le partenaire des associations ; favoriser l'épanouissement de chacun ; conserver à Paris son harmonie et sa diversité ; améliorer sans cesse la vie quotidienne ; maintenir notre ville à son rang de capitale internationale.*

» *Nous avons pris des engagements en matière budgétaire : ne pas aggraver la pression fiscale et faire en sorte que l'endettement de la ville demeure très modéré. C'est pourquoi notre action se fera sous le signe d'une gestion rigoureuse. Les élus eux-mêmes se sont engagés à donner l'exemple. La loi — que nous critiquons — a accru fortement leur nombre. Cela ne devra pas peser sur les finances de la ville.*

M. Chirac poursuit : « *Le souci d'une saine gestion nous obligera à faire des choix. Bien sûr, nos priorités ne seront aucunement sacrifiées, notamment l'aide aux familles, aux personnes âgées, aux handicapés. Mais nous devons aussi concentrer nos efforts sur les arrondissements les plus en retard, dans le domaine des équipements et du cadre de vie, c'est-à-dire essentiellement sur ceux du nord et de l'est.* »

MME BRIGITTE GROS VEUT REGROUPER LES ÉLUS DU CENTRE GAUCHE

Présidente de Présence centre gauche, qui rassemble une trentaine de sénateurs, Mme Brigitte Gros, sénateur des Yvelines, a annoncé, jeudi 7 avril, son intension d'organiser en juin prochain une assemblée générale de conseillers municipaux du « centre gauche ».

Mme Gros a rappelé que les listes des centristes de gauche avaient recueilli, selon le ministre de l'intérieur, 8,77 % des suffrages exprimés au premier tour des élections municipales et 10,28 % au second tour, et elle a évalué à quelque dix mille le nombre des élus de cette tendance.

Ces résultats manifestent, aux yeux de Mme Gros, l'existence d'une « troisième vague » qui, favorable en mai 1981 à M. Mitterrand, a, depuis lors, « *choisi le camp de l'opposition tout en ne manifestant aucun enthousiasme au retour d'une opposition revancharde* ».

L'attitude des syndicats réformistes comme F.O., la C.G.C., les syndicats professionnels de la santé, des petites entreprises et des artisans, et les résultats électoraux enregistrés depuis plus d'un an sont la preuve, pour Mme Gros et ses amis, de l'émergence d'un nouveau courant politique aux aspirations sociologiques spécifiques, susceptibles de faire jaillir l'espoir dans le cœur des « *déçus du socialisme* ».

Interrogée sur la décision de M. Stirn de briguer la présidence du parti radical, assumée actuellement par M. Bariani, Mme Gros a indiqué : « *Je renvoie dos à dos ces messieurs qui se chamaillent six mois à l'avance pour un poste dans un parti. Ce n'est pas sérieux !* »

DÉFENSE

35 % des appelés bénéficient de mesures de formation professionnelle

En 1982, environ 94 200 appelés ont bénéficié de mesures en faveur de leur formation professionnelle, pendant la durée de leur service militaire. Soit 35 % des effectifs sous les drapeaux. C'est le bilan des activités de formation professionnelle que vient de publier le ministère de la défense.

Ces actions revêtent plusieurs formes :

1) Un entretien ou un perfectionnement, pendant le service militaire, de la pratique professionnelle civile acquise avant l'incorporation.

Cette première catégorie d'interventions concerne les 60 000 jeunes recrues qui sont affectées dans des emplois militaires à caractère professionnel (comptables, mécaniciens, cuisiniers, infirmiers, musiciens, conducteurs d'engins, employés de bureau, électriciens, etc.), les 8 000 spécialistes de haut niveau (professions de santé, scientifiques, ingénieurs, enseignants, informaticiens, linguistes, etc.), et les 5 500 appelés qui servent dans l'aide technique et la coopération.

2) Des actions d'enseignement, données à des appelés volontaires ou à des engagés.

En 1982, environ 20 000 appelés (un incorporé sur onze) ont bénéficié de cours par correspondance du Centre national d'enseignement par correspondance) et de cours oraux organisés essentiellement dans les unités (niveau C.A.P.). Les résultats de ces actions sont très difficiles à mesurer, car elles ne sont pas toujours sanctionnées par un examen présenté durant le temps du service militaire. Toutefois, en 1982, environ 3 355 des 5 924 candidats qui ont passé un examen l'ont réussi (soit 56,7 % de succès).

3) Des actions de formation professionnelle au titre de conventions signées entre le ministère de la défense et des centres de F.P.A. (formation professionnelle pour adultes).

Environ 700 appelés, essentiellement des ressortissants des départements et territoires d'outre-mer, suivent de tels stages au cours de leur service.

A ce bilan, le ministère de la défense ajoute des actions de formation professionnelle à l'issue du service. Ainsi, de 13 000 à 15 000 appelés, chaque année, se préparent à une réinsertion professionnelle en constituant, durant leur service, des dossiers d'admission à la F.P.A.

POLITIQUE

LA MODIFICATION DE LA LOI « SÉCURITÉ ET LIBERTÉ »

Le projet Badinter revu et corrigé par le Sénat

Les sénateurs ont préféré s'en tenir au terrain juridique pour amender le projet de loi sensé abroger et réviser certaines dispositions de la loi « sécurité et liberté ». En renonçant à la polémique et aux arguments électoraux sur l'insécurité, ils ont, du même coup, manifesté la volonté de « banaliser » ce qui, aux yeux de M. Badinter, doit être la suppression d'une « loi médiocre bridant la liberté du juge », issue d'un « projet scélérat ».

La lecture au Sénat du texte gouvernemental, plus courte que prévu puisque le vote sur l'ensemble est intervenu en début de soirée jeudi 7 mars alors qu'il avait été initialement envisagé de poursuivre le débat jusqu'à vendredi, n'a pas été complètement négative pour le ministre de la justice. Le garde des sceaux l'a reconnu en se référant à l'accord des sénateurs pour abroger les dispositions de droit pénal général les plus critiques et à leurs initiatives visant à instaurer de nouvelles peines de subsitution.

L'Assemblée avait innové en introduisant le travail d'intérêt général dans la panoplie des peines ; le Sénat n'est pas en reste avec l'immobilisation des véhicules et le jour-amende. Sur ce point, M. Badinter n'a pas réussi à convaincre les élus communistes qu'il ne s'agissait pas là d'un élément de ségrégation par l'argent.

Peu favorable au doublement de la peine en cas d'infraction commise par les condamnés en semi-liberté décidé par les sénateurs, le garde des sceaux s'est montré franchement hostile à l'allongement à quatre jours du délai de garde à vue dans certains cas. Son plaidoyer au nom des libertés individuelles et de *l'abeas corpus* n'a eu aucun effet sur M. Ruldoff, rapporteur de la commission des lois. Celui-ci est resté intransigeant. Cette disposition ne devrait pas, toutefois, résister à une nouvelle lecture à l'Assemblée nationale ou à l'épreuve de la navette parlementaire.

Comme lors de la première discussion en juillet 1982, M. Defferre est intervenu sur le chapitre des contrôles d'identité, histoire de continuer à faire oublier les divergences qui l'avaient opposé sur ce point à son collègue de la justice. Avec à ses côtés M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat chargé de la sécurité publique, le ministre de l'intérieur a souligné l'efficacité de ces contrôles, notamment en Corse. Les sénateurs ont durci les modalités de ce contrôle en fixant la durée maximum de rétention à six heures et non quatre, comme l'avait accepté M. Defferre devant l'Assemblée nationale.

Ces aggravations décidées par la Haute Assemblée ont conduit les sénateurs de gauche à s'abstenir sur l'ensemble du projet comme le préconisait M. Badinter.

Finalement, les sénateurs ont, dans leur logique, préféré intituler leur texte « projet de loi modifiant ou complétant certaines dispositions au code pénal et du code de procédure pénale ». Ils n'ont pas voulu – et l'ont montré – supprimer tout ce que le gouvernement était convenu d'abroger dans la loi Peyrefitte.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Le Sénat continue, jeudi 7 avril, l'examen du projet de loi portant abrogation et révision de certaines dispositions de la loi du 2 février 1981, dite « sécurité et liberté ».

La Haute Assemblée, suivant en cela le rapporteur de la commission des lois, M. Marcel Rudloff (Union centriste, Bas-Rhin), rétablit la disposition, supprimée par l'Assemblée nationale, qui prévoit le délit d'association de malfaiteurs. Il en va de même, contre l'avis de M. Badinter, ministre de la justice, garde des sceaux, pour un amendement de la commission des lois qui rétablit la peine d'emprisonnement d'un mois à deux ans pour l'auteur d'une séquestration de moins de vingt-quatre heures.

Est aussi approuvée une nouvelle graduation des peines, allant de la réclusion criminelle à temps de dix à vingt ans à la réclusion à perpétuité pour le vol aggravé par le port d'une arme ou par des violences.

Accepté par la commission, mais pas par M. Lederman (P.C., Val-de-Marne), un amendement de M. Badinter stipule que « *sera considéré comme receleur et puni celui qui, ayant autorité sur le mineur qui vit avec lui et se livre habituellement à des crimes ou délits contre les biens d'autrui, ne peut justifier de ressources correspondant à son train de vie* ». En revanche, un amendement de M. du Luart (R.I.) visant à réprimer de la même manière la « *squatterisation* » est retiré.

Bien que la gauche y perçoive des intentions autisyndicales, l'opposition, majoritaire au Sénat, réintroduit une disposition, supprimée par les députés, qui punit de peine d'emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 1 000 francs à 30 000 francs – ou de l'une ou l'autre de ces peines – quiconque aura entravé la circulation ferroviaire.

S'engage alors un long débat sur la garde à vue. Le projet gouvernemental supprime notamment l'autorisation accordée par la loi « sécurité et liberté » d'un délai de garde à vue de trois jours pour certaines infractions telles que les crimes de séquestration et d'enlèvement de mineur, les vols à main armée commis par plusieurs personnes ou les prises d'otage.

Le Sénat décide de porter à quatre jours la durée maximale de la garde à vue ; d'étendre le champ d'application de ce régime exceptionnel à tous les crimes et à certains délits commis en bande organisée ou par deux ou plusieurs personnes ; de confier au parquet ou au juge d'instruction le soin de décider des prolongations de la garde à vue, chacune pour une durée de vingt-quatre heures ; d'étendre au droit commun de la garde à vue les dispositions issues de la loi de 1981 sur les nullités de la procédure.

M. Badinter plaide contre « *cette atteinte aux libertés individuelles* » qui, dit-il, « *ne saurait conforter l'état de droit* ». Après avoir estimé que « *l'extension de la garde à vue constitue une restriction apportée au pouvoir des magistrats, dont la mission est de veiller au respect des libertés individuelles* », il parle de l'*habeas corpus* qui est, souligne-t-il, « *la garantie qu'aucun citoyen ne peut être arrêté et détenu sans décision d'un juge* ». Il rappelle « *les succès remportés en Corse contre le terrorisme avec des gardes à vue ne dépassant pas quarante-huit heures* ».

M. Rudloff indique que les trafiquants de drogue sont soumis depuis 1970 à une garde à vue de quatre jours. Il se déclare convaincu que « *jamais les magistrats du parquet n'utiliseront ces dispositions pour restreindre les libertés individuelles* ».

Les propositions de la commission sont adoptées par 205 voix contre 95.

Les contrôles d'identité

La discussion s'ouvre ensuite sur les contrôles d'identité, domaine à propos duquel M. Lederman rappelle les réserves de son parti. L'avocat communiste défend plusieurs amendements visant « *à offrir plus de garanties* ». Ceux-ci ne sont pas adoptés.

M. Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, intervient pour affirmer : « *Les contrôle préventifs sont indispensables pour permettre à la police d'assurer la sécurité des citoyens.* » S'opposant à M. Lederman, qui souhaitait qu'aucun contrôle ne pût être effectué à l'égard des personnes exerçant les droits et libertés garantis par la Constitution, notamment ceux relatifs à l'expression d'opinions politiques, philosophiques, religieuses ou syndicales, le maire de Marseille juge qu'avec « *des définitions aussi vagues nous tomberions dans une société mi-anarchique, mi-bienveillante* ».

Après avoir porté de quatre à six heures la durée maximale de rétention pour les contrôles d'identité, malgré l'avis défavorable de M. Defferre, le Sénat, prévoit cette fois avec l'accord du gouvernement, que s'ils ne sont pas opérés à titre préventif, mais dans le cadre de la police judiciaire, les contrôles d'identité peuvent donner lieu à des prises d'empreintes ou à des photographies. En revanche, M. Defferre fait part de son désaccord sur la proposition qui tend à n'envisager la destruction des pièces afférentes au contrôle d'identité qu'au bout de trois ans, et non plus de six mois.

Sur la procédure de « *comparution immédiate* » (expression préférée par le Sénat à celle de « *procédure d'urgence* »), le Sénat rétablit pour son application le critère de la simplicité de l'affaire et du caractère suffisant des charges réunies, que le caractère du délit soit ou non flagrant. En outre, le texte gouvernemental restreignait le champ d'application des faits pour lesquels la peine prévue était supérieure à un an de prison et inférieure à cinq : le Sénat garde la limite maximale mais supprime la peine-plancher.

M. Rudloff fait ensuite adopter un amendement donnant la possibilité au tribunal, lorsque celui-ci estimera que la complexité de l'affaire exige des investigations supplémentaires, de M. Badinter se déclare opposé à cette disposition, qui « *contrarie*, dit-il, *les prérogatives du parquet auquel il revient de définir la voie la plus opportune pour l'exercice de l'action publique* ».

Comme ils l'avaient fait la veille en instituant la peine du jour-amende, les sénateurs, avec l'accord du gouvernement, créent une nouvelle sanction de substitution : l'immobilisation du ou des véhicules appartenant au prévenu. Le rapporteur observe que la confiscation, peine trop grave pour certains délits, est rarement prononcée, et souligne que des magistrats hésitent à prononcer des peines telles que la suppression du permis de conduire en raison des difficultés inhérentes au contrôle de leur exécution.

Une discussion s'engage alors sur un amendement qui, s'inspirant d'une proposition de loi de M. de Cuttoli (R.P.R., Français de l'étranger) votée par le Sénat le 12 avril 1979, prévoit, en l'absence d'avocat coordonateur, l'envoi par le juge d'instruction de deux convocations et notifications en cas de pluralité de conseils appartenant à des ressorts judiciaires différents. Il prévoit aussi d'allonger les délais de consultation de la procédure par les avocats, de vingt-quatre heures à deux jours ouvrables, au plus tard avant les interrogatoires ou les auditions, en conséquence, de porter le délai de convocation des conseils aux interrogatoires à quatre jours au lieu de l'avant-veille ; de consacrer le droit pour les conseils de mise à disposition et délivrance des copies de procédure et de fournir à tout moment à l'avocat copie du procès-verbal d'interrogatoire, de confrontation ou d'audition de son client. M. Badinter, en raison de la surcharge financière, demande que l'application de cette dernière disposition ne soit pas prévue avant le 1er janvier 1986.

Sur proposition du gouvernement, les associations humanitaires déclarées depuis au moins cinq ans pourront se constituer partie civile en ce qui concerne les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité ; d'autre part, la possibilité pour les associations de la Résistance de se constituer partie civile sera élargie à d'autres délits (destructions et dégradations de monuments, violations de sépultures, diffamation et injures).

Avec l'accord du gouvernement, l'amendement précisant que l'interdiction du territoire français entraîne de plein droit la reconduite du condamné pour infraction à la législation sur les stupéfiants à la frontière, à l'expiration de sa peine, est adopté. En revanche, c'est contre son avis que le Sénat modifie l'intitulé du projet.

Après les explications de vote, l'ensemble du texte modifié est adopté par 196 voix, les sénateurs de gauche s'abstenant.

« Le gouvernement n'a pas eu d'ambitions exagérées »

affirme M. Jean-Pierre Cot à New-York

De notre correspondant

New-York. – M. Jean-Pierre Cot, ancien ministre délégué chargé de la coopération, fait actuellement une tournée de conférences dans l'Est des Etats-Unis, évoquant en particulier les problèmes du gouvernement français, du désarmement et de l'endettement des pays en développement. A la Maison française de New-York University, jeudi soir 7 avril, il a analysé les perspectives du socialisme français.

M. Cot a tenu, d'emblée, à démentir l'opinion trop répandue, selon lui, des ambitions « *exagérées* » du gouvernement nommé par M. Mitterrand. « *Les socialistes français connaissaient parfaitement les conséquences économiques de leur politique*, a-t-il affirmé. *Ils savaient qu'ils auraient à en payer le prix. Mais si un nouveau gouvernement ne fait pas très vite des réformes, il n'a plus, ensuite, les moyens de les faire.* »

L'ancien ministre de la coopération a toutefois estimé que la décision de ramener la semaine de travail à treme-neuf heures avait sans doute été une erreur.

Pour M. Cot, le gouvernement socialiste doit, maintenant, trouver son second souffle. Il est, estime-t-il, confronté à quatre problèmes principaux : 1) le risque du protectionnisme : une tentation dangereuse qui a de nombreux partisans, « *la moitié du P.S., le P.C., une bonne partie du R.P.R., le C.N.P.F., F.O. ..., ce qui ne laisse guère que Rocard Barre et Maire à y être fermement opposés* ». Si le plan d'austérité échouait, la tentation réapparaîtrait sans aucun doute en force ; 2) la protection sociale : une question difficile pour un gouvernement socialiste, mais qui devra être abordée sérieusement s'il ne veut pas se borner à « *gérer la dégradation du système* » ; 3) la coupure de la France en deux : ceux qui bénéficient d'un emploi sûr, de garanties sociales importantes et de divers à-côtés, et « *les autres* ». C'est un nouveau facteur de la vie politique que le P.S. et les syndicats devront prendre en considération ; 4) le contrôle des armements : le gouvernement français n'a guère progressé, dans ce domaine, depuis deux ans, et le P.S. non plus, depuis 1977. Le gouvernement se contente d'une position défensive néo-gaulliste, basée sur la dissuasion nucléaire, qui risque d'être bientôt dépassée, si l'on en croit les projets de M. Reagan concernant la défense antimissile.

M. Cot espère que le congrès du P.S., qui doit se tenir en novembre, mettra ces quatre questions au cœur de ses débats.

Interrogé sur les réactions de l'opinion française devant les difficultés rencontrées par le gouvernement de M. Mauroy, M. Cot a estimé qu'il n'y avait pas eu, au début, de très forte opposition, mais que l'enthousiasme des premiers jours était vite retombé. Il impute ces réticences au fait que, malgré la multiplicité des réformes, le « changement » ne s'est guère encore manifesté dans la vie quotidienne. Il a toutefois remarqué que les Français avaient fait preuve de civisme lors du contrôle des prix et que le plan d'austérité paraissait bien accueilli. Il aurait fallu sans doute plus de clarté et de fermeté dans les explications données par les gouvernants au public. « *Mais*, a-t-il fait remarquer, *quels gouvernements sont populaires en période de crise économique ?* »

Il juge aussi que les Français n'ont pas accordé assez d'importance à la décentralisation, qui est appelée à jouer un rôle essentiel dans l'évolution de la vie politique et sociale du pays, et il a estimé que : « *Un peu moins d'agressivité de la part du C.N.P.F. aurait sans doute facilité les choses.* »

Refusant de commenter son départ du gouvernement, l'ancien ministre a tenu à souligner que, à ses yeux, le gouvernement socialiste n'avait nullement démérité dans sa politique africaine et celle d'aide au tiers-monde. « *Il s'est plutôt agi de différences de point de vue dans le domaine administratif. La politique du « domaine réservé » est parfois difficile à mener* », a fait sobrement observer M. Cot.

Répondant à un interlocuteur, l'ancien ministre a imputé le déclin du mouvement écologiste français depuis 1978, aux prises de position du P.S. et du P.C. en faveur de la dissuasion nucléaire, mais aussi aux échecs des « verts » sur le terrain, qui n'ont réussi à réduire ni le programme d'armement, ni celui de construction des centrales nucléaires.

Sur son avenir politique, M. Cot a été particulièrement discret, assurant qu'il se trouvait, pour l'instant, à l'Université de Paris et qu'il avait l'intention d'utiliser « *cette année sabbatique pour investir davantage dans le parti. Je suis toujours rocardien* », a-t-il tenu à préciser.

NICOLE BERNHEIM.

LE P.S.U. ET LE GOUVERNEMENT

Mme BOUCHARDEAU : nous gardons *notre liberté d'action et de parole* en tant que parti

La direction politique du P.S.U. se réunit, le 10 avril, pour décider des suites à donner à l'entrée au gouvernement de Mme Huguette Bouchardeau, qui, nommée secrétaire d'Etat à l'environnement et à la qualité de la vie, le 24 mars, a, en conséquence, renoncé à ses fonctions de secrétaire nationale de ce parti.

La participation du P.S.U. au gouvernement est critiquée au sein du parti, vingt-quatre membres de la direction politique (sur soixante-dix) l'ayant condamnée. L'opinion des adversaires de la participation s'exprime, par exemple, dans une « lettre ouverte » adressée à Mme Bouchardeau par M. André Laudouze, dominicain, militant de la fédération du Rhône, ancien membre de la direction politique. Reprochant à Mme Bouchardeau de siéger dans un gouvernement « *qui fait du néo-barrisme* », M. Laudouze affirme : « *Le P.S.U. a trahi.* »

Dans l'hebdomadaire du P.S.U., *Autogestion-l'Alternative*, Mme Bouchardeau répond à ce type de critiques par une « lettre aux militantes et aux militants », dans laquelle elle souligne : « *Nous devons tous nous dire que nous gardons notre liberté d'action et de parole en tant que parti.* » Indiquant qu'elle a l'intention de « *faire équipe* » avec M. Michel Mousel, ancien secrétaire national du P.S.U., auquel elle avait succédé en janvier 1979, Mme Bouchardeau déclare : « *Je suis entrée dans ce gouvernement et, si je devais en sortir, ce serait à cause d'un désaccord politique ou d'un changement à l'égard de ce qu'a annoncé François Mitterrand. Ce ne serait sûrement pas au nom d'un texte voté par une assemblée hâtivement réunie.* »

L'ÉLECTION LÉGISLATIVE PARTIELLE DU FINISTÈRE AURA LIEU LE 8 MAI

***Le Journal officiel* du 8 avril a publié un décret portant convocation des électeurs de la huitième circonscription du Finistère en vue de procéder à l'élection d'un député à l'Assemblée nationale, le dimanche 8 mai.**

M. Gilbert Le Bris, député de cette circonscription, était le suppléant de M. Louis le Pensec, ministre de la mer dans le deuxième gouvernement de M. Pierre Mauroy. Il s'est démis de son mandat (*le Monde* du 5 avril) pour permettre à M. Le Pensec, qui ne fait pas partie du nouveau gouvernement, de tenter de retrouver son siège à l'Assemblée nationale.

Le décret précise que les déclarations de candidatures seront reçues à la préfecture du Finistère à partir du 11 avril et jusqu'au 17 avril à minuit. La campagne électorale sera ouverte le 18 avril à 0 heure.

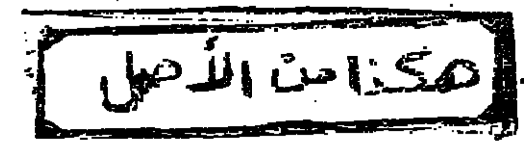
Les cérémonies du 14 juillet

M. MITTERRAND ASSISTERA A UNE REVUE AÉRIENNE A LA BASE D'ORANGE

Le président de la République assistera, dans l'après-midi du 14 juillet, à une revue aérienne à la base d'Orange (Vaucluse), a annoncé, jeudi 7 avril, l'Elysée. M. François Mitterrand aura présidé, le matin, le traditionnel défilé militaire sur les Champs-Elysées à Paris, précise la présidence de la République, qui indique encore : « *Les cérémonies du 14 juillet 1983 seront l'occasion de mettre à l'honneur les forces d'assistance rapide et notamment celles qui sont intervenues au Liban. Elles souligneront aussi la complémentarité des forces de l'armée française.* »

Des cérémonies « *très décentralisées* » auront lieu, d'autre part, dans les grandes villes et dans de nombreuses localités, dans la soirée du 13 ou dans la matinée du 14 juillet.

« *Afin de multiplier les contacts entre la nation et ses armées, le jour de la fête nationale*, indique-t-on encore à l'Elysée, *des présentations de matériels et des animations auront lieu sur le Champ-de-Mars, dans l'Ecole militaire et dans les communes de la périphérie de Paris.* »



Le Monde

société

MÉDECINE

Nouvelles actions spectaculaires des étudiants en grève

Les étudiants en médecine en grève ont organisé le 7 avril diverses actions spectaculaires à travers la France. A Nice, plusieurs groupes d'étudiants ont provoqué d'énormes embouteillages en circulant à faible allure sur les axes principaux de la ville. La nuit précédente, une centaine de panneaux d'interdiction de stationnement avaient été arrachés.

A Bordeaux, une centaine d'étudiants en médecine ont dépavé, en début d'après-midi, une petite rue du centre ville sur une vingtaine de mètres. Ils ont soigneusement rangé les pavés sur les bas-côtés de la rue et ont inscrit par bombage sur le trottoir *« sous les pavés, la plage »*. Ils se sont dispersés à l'arrivée des forces de police.

A Marseille, trois cent cinquante étudiants ont dressé, à proximité de la préfecture, une barricade faite de briques, de vieux pneumatiques et de branches d'arbre. Après y avoir mis le feu, les étudiants se sont dispersés. La police n'est pas intervenue. On lira ci-dessous le compte rendu de faits analogues qui ont eu lieu à Paris.

Le même jour, le comité inter-C.H.U. national demandait à être reçu immédiatement par des membres du ministère de l'éducation nationale et du secrétariat d'État à la santé pour une nouvelle réunion de travail. Dans l'entourage de M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, on indique que si les étudiants maintiennent leurs revendications concernant l'abrogation du texte de loi, *« la discussion est sans issue »*.

D'autre part, le mouvement de grève des internes et des chefs de clinique des C.H.U. continue de se durcir. Sans accélérer les sorties de malades, les internes demandent que ne soient plus admis que des malades en réelle urgence, *« par respect du droit de grève »*, que des lits soient fermés, *« pour des raisons de sécurité »*, les soins aux hospitalisés continuant à être assurés par les médecins hospitaliers non grévistes. Les internes n'assureraient plus que les services de garde. Malgré tout, au cabinet de M. Bérégovoy, on a le « sentiment » – contrairement à ce qui se passe pour les étudiants – que « le climat se détend » et qu'une discussion est possible.

Une rencontre était prévue vendredi 8 avril entre M. Edmond Hervé, secrétaire d'État à la santé, et les deux intersyndicales des internes et des chefs de clinique.

Refondre la loi ou différer l'application

Les positions des différents partenaires étant aujourd'hui bien connues, y a-t-il une issue au conflit opposant les étudiants en médecine au gouvernement ? Un *« inventaire contradictoire des points d'accord et de désaccord »* a été établi le 6 avril, après rupture des négociations. Il permet de prendre la mesure exacte du conflit et d'en imaginer les issues. Point majeur : les étudiants continuent à s'opposer à l'examen validant et classant la fin de deuxième cycle qu'instaure le texte de loi du 26 décembre 1982 sur les études médicales et revendiquent à cet égard le maintien du système actuel.

Opposition aussi concernant l'accès aux différentes filières (médecine générale, recherche, spécialité, santé publique) après concours interrégional. Toutes ces oppositions sont formulées en tenant compte des propositions d'aménagement déjà faites par le gouvernement (choix compensé des stages, coefficient de motivation pour le choix des filières).

Au total, deux solutions apparaissent : soit la refonte de la loi de décembre 1982, soit le report de son application jusqu'en 1987-1988. Au ministère de l'éducation nationale, on continue d'affirmer que cette loi *« marque des progrès très importants dans le déroulement des études »*, que l'examen de fin de second cycle est *« pédagogiquement utile »*, *« nécessaire »* et qu'il devra *« ne comporter que très peu d'échecs »*

« Lors des discussions avec les organisations étudiantes durant la préparation de la loi, explique-t-on, *la majorité des étudiants en médecine ne se sont pas sentis concernés, et c'est l'une des causes principales du conflit. »* On estimait encore, au lendemain de la rupture des discussions qu'une issue pourrait être rapidement trouvée, l'objectif étant *« de faire tout ce qui était possible sans toucher à la loi »*.

La position affirmée chez M. Bérégovoy étant identique, on imagine mal aujourd'hui, alors que les étudiants entrent, à l'échelon national, dans une phase plus active de leur mouvement, quelle solution autre que le report d'application du texte de loi pourrait être adoptée pour que chaque partie trouve son compte.

J.-Y. N.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	601 F	1 074 F	1 547 F	2 020 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

A PARIS

Pavés-souvenirs

Tout d'abord, rester secret. *« Voulez-vous assister à l'une de nos actions spectaculaires ?*, avait interrogé par téléphone la voix anonyme. *Si oui, rendez-vous cet après-midi à 14 h 50, rue Auguste-Comte, près du Luxembourg »*. De là, transport en auto ou moto jusqu'à la faculté de médecine de Necker.

« Si vous croyez que ça nous amuse, tout ça !, confie un responsable. *Oui, bien sûr, c'est excitant de blouser les flics. N'empêche que l'on préférerait travailler nos cours et préparer nos examens ! Nous ne sommes pas des autonomes ! »* De l'excitation, il y en avait à revendre dans le grand hall du restaurant universitaire où piaffaient d'impatience trois cents étudiants et étudiantes.

Un mot, les blouses blanches sont enfilées. Un geste, une dizaine de volumineuses poubelles à roulettes sont en mouvement. La foule s'élance alors vers la sortie donnant sur la rue de Vaugirard. Là, sur une centaine de mètres, on s'installe. Quelques piques en fer attaquent les pavés. Des chaînes s'organisent. On « emprunte » du béton et du fer sur un chantier voisin de l'hôpital. Deux modestes barricades commencent à s'ériger.

Gentiment, entre camarades, on se photographie en action. On crie : *« Etudiants en colère ! »* Dans les slogans, le nom de Ralite a disparu, remplacé par celui d'Hervé. De jeunes étudiantes ont enfilé, par précaution, des gants en cuir. Les autres essuient délicatement leurs mains sur leur blouse blanche. Certaines gardent en souvenir quelques pavés. *« Alors maintenant, c'est vraiment mai 1968 »*, s'esclafe l'une d'elles.

La fatigue vient vite. *« Et les flics, ils arrivent ? »* A l'angle du boulevard Pasteur, une voiture de police avec gyrophare bloque la circulation. Les renseignements généraux sont là, eux aussi, prévenus depuis ce matin. *« Vous allez faire quelque chose avant qu'ils pillent mon appartement ? »*, interroge une vieille dame furieuse. *« Mais, madame*, répond un agent goguenard, *nous sommes en 1983, en avril 1983 »*.

Quelques commerçants, après avoir enlevé leur voiture en stationnement, observent le spectacle de leur balcon, inquiets, somme toute, pour leurs vitrines non protégées. Il faut attendre cinquante minutes pour que les forces de police, visière relevée, apparaissent à l'horizon et trente minutes encore pour les voir s'avancer.

En un mouvement, tout le monde rentre dans la faculté. Les grilles sont tirées. On invective les uniformes. Quelques pétards éclatent. La fête est finie.

« On aurait préféré dépaver la place du Panthéon, question symbolisme, dit-on. *Mais ce n'était pas possible. »* Rue de Vaugirard, il pleut sur quelques mètres carrés de sable découvert.

JEAN-YVES NAU.

ÉDUCATION

Un nouveau conseil supérieur des universités va être créé

Le conseil des ministres du mercredi 6 avril a adopté un projet de décret, présenté par le ministre de l'éducation nationale, qui institue un conseil supérieur des universités. Cet organisme, destiné à remplacer le conseil supérieur provisoire des universités qui avait été mis en place à titre transitoire en août 1982 (*le Monde* du 5 août 1982), comprendra, prévoit le projet, trois quarts de membres élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle, et un quart de membres nommés.

Le conseil des universités aura compétence pour examiner les questions concernant le recrutement et la carrière des enseignants de statut universitaire.

Le projet prévoit d'autre part d'étendre les compétences du futur conseil supérieur à l'ensemble des disciplines, y compris les disciplines médicales et odontologiques.

Le corps électoral du futur conseil supérieur des universités *« comprendra désormais*, précise le communiqué du conseil des ministres, *outre les personnels titulaires d'enseignement supérieur et de recherche des universités, les personnels titulaires de l'enseignement supérieur affectés dans les grands établissements d'enseignement supérieur, les chercheurs en fonction dans les établissements d'enseignement supérieur et les assistants »*.

● *Les anciens de l'Ecole centrale et l'emploi.* – Le responsable de l'emploi à l'Association des élèves de l'école centrale des arts et manufactures, M. Gaston Gourlet, nous prie de préciser que dans sa déclaration reproduite dans *le Monde* du 24 mars, il fallait lire : *« Sur les quatorze mille cinq cent centraliens formés par l'école on ne compte que dix à quinze chômeurs. »*

RELIGION

● *Deuxième excommunication pour l'ancien archevêque de Hué* (Vietnam). Mgr Pierre-Martin Ngo Dinh Thuc, quatre-vingt-cinq ans, vient d'être excommunié par Jean-Paul II à la suite des ordinations épiscopales qu'il a faites au cours de l'année 1981 sans l'autorisation du pape. Il est reproché à Mgr Thuc d'avoir ordonné évêques un dominicain français, le Père Guérard des Lauriers, ainsi que deux prêtres mexicains et un prêtre américain : Moises Carmona, Roberto Martinez et George Musey. Il lui est également reproché d'avoir déclaré, le 25 février 1982, à Munich, pour justifier ces ordinations, que *« le siège catholique romain était vacant »*, signifiant ainsi qu'il considérait l'élection de Jean-Paul II comme nulle et non avenue.

Mgr Thuc avait déjà été excommunié une première fois en 1976 par Paul VI pour avoir consacré dans les mêmes circonstances cinq évêques, mais il avait été relevé de cette mesure à la fin de la même année *« en raison de son repentir »*. – *(A.F.P.)*

FAITS ET JUGEMENTS

Les sept disparus du désert ont été retrouvés

Les sept touristes français disparus depuis neuf jours au Niger, dans le nord saharien, ont été retrouvés sains et saufs, jeudi 7 avril, par une colonne de secours de la gendarmerie nigérienne. Ils ont été repérés à proximité d'un puits, sur une piste caravanière, à 160 kilomètres d'Iferouane, le poste administratif du massif de l'Aïr.

Le guide nigérien qui accompagnait le groupe avait, semble-t-il, réussi, après plusieurs jours de perdition, à diriger les égarés sur ce point d'eau avant de partir seul chercher des secours. Toutefois, les autorités nigériennes restaient toujours sans nouvelles de lui, ce vendredi matin.

Le gouvernement de Niamey avait déployé des moyens très importants dès l'annonce de la disparition de ces Français, deux enfants et cinq adultes, employés par la compagnie minière Cominak, à Akouta, près d'Arlit. Plusieurs dizaines de véhicules de l'armée, de la gendarmerie et de la société Cominak avaient sillonné le désert du Ténéré et le massif montagneux. Un Dornier-28 de l'armée de l'air et deux avions de la Cominak avaient survolé sans relâche la zone de perdition présumée, ainsi qu'un Bréguet-Atlantic de l'armée de l'air française, stationné à Dakar (*le Monde* du 6 avril).

Les équipes de secours, en apprenant la nouvelle du sauvetage, se sont d'ailleurs étonnées que cet avion, équipé d'un appareillage de détection très sophistiqué, n'ait pas repéré le groupe en passant la piste caravanière au peigne fin. Il semble que ces touristes n'aient pas songé à signaler leur présence au passage de l'avion. – *(A.F.P.)*

Rock n'roll à la prison

Valence. – M. Jean Puigcerver, chef de la maison d'arrêt de Valence, est formel : *« Un concert de rock en prison, cela change la température de l'établissement. »* Pas seulement le rock, d'ailleurs : à Noël, M. Puigcerver avait accueilli dans la salle de classe, la seule salle disponible, qui sert aussi de salle de projection un groupe de folk. *« Je fais cela pour la population pénale. Ils n'ont pas tellement de loisirs, vous comprenez. »* Alors forcément, cette fois-là, quand le manager du groupe régional, les Scanner, lui a proposé un après-midi de *« rock carré »* et de décibels, il a sauté sur l'occasion.

Les musiciens ont joué à deux reprises devant une centaine de détenus. Un peu gênés tout de même, ces musiciens : *« Au départ, t'arrives, tu sais pas comment te tenir. »* Ni quoi dire : *« Tu sais pas ce qu'ils ont vécu avant. »* Un membre du groupe constate tout de même que les détenus *« ont bien suivi le truc »*. Kamel, le chanteur, à qui quelques prisonniers sont venus serrer la main à la fin du concert, trouve qu'il y a là *« une expérience irremplaçable »*. Quelqu'un a dit *« A la prochaine »*, mais un autre a répondu : *« D'accord, mais ailleurs qu'ici. »* – *(Corresp.)*

Une fillette malienne meurt d'une tentative d'excision

Une fillette malienne, âgée de six semaines, est morte à l'hôpital de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) dans la nuit du 6 au 7 avril des suites d'une tentative d'excision effectuée par sa mère. L'enfant, Mantessa, avait été conduite quelques heures plus tôt dans un état désespéré à l'hôpital de Saint-Denis par ses parents, M. M'Pali Baradji, trente-quatre ans, agent d'entretien, et son épouse Goundou, vingt-deux ans, domiciliés à Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise).

L'enfant est morte peu de temps après, victime, selon les premières constatations des médecins, de la tentative d'opération pratiquée avec des moyens de fortune trente-six heures auparavant.

Une information judiciaire a été aussitôt ouverte et les parents de la fillette ont été placés sous garde à vue au commissariat de Gonesse. La mère a reconnu être l'auteur de la tentative de mutilation effectuée à son domicile avec l'assentiment du père, mais les enquêteurs estiment qu'elle a pu être aidée par un tiers.

En juillet 1982, une petite malienne était morte dans des conditions analogues à Créteil (*le Monde* du 22 juillet 1982).

● *L'évêque et l'objecteur.* – Mgr Jacques Gaillot, évêque d'Évreux, a pris nettement position en faveur d'un objecteur de conscience, Michel Fache, vingt-cinq ans, vétérinaire à Gagny (Eure), qui était jugé le 30 mars pour avoir refusé d'effectuer son service militaire civil à l'Office national des forêts : *« Quand fera-t-on*, a demandé Mgr Galliot dans son message pascal adressé au diocèse, *une vraie place dans notre pays aux objecteurs de conscience qui s'inspirent de l'idéal évangélique de la non-violence ? »* Jugement le 14 avril. – *(Corresp.)*

● *Requête en suspicion légitime.* – Les avocats de Joseph-Thomas Recco, accusé de deux triples meurtres, commis le 22 décembre 1979 à Béziers (Hérault) et le 18 janvier 1980 à Carqueiranne (Var), ont déposé, jeudi 7 avril, devant la chambre criminelle de la Cour de cassation, une requête en suspicion légitime afin d'obtenir le renvoi du procès de leur client, prévu le 6 juin à Draguignan, devant une autre cour d'assises que celle du département du Var. Ils estiment que l'hostilité de l'opinion publique risque de nuire au bon déroulement des débats.

● *N'Guyen Van Dom, dit « Robert Le Viet »*, a été arrêté, mardi 29 mars, par des policiers du huitième cabinet de délégation judiciaire de Paris. Condamné par défaut, à plusieurs reprises, pour fraude fiscale, escroquerie et usage de fausse monnaie, il a été immédiatement écroué. Il avait été entendu en 1977 par les policiers comme témoin, durant l'enquête sur l'assassinat de Jean de Broglie.

Le P.-D.G. de Havas désapprouve le projet antisexiste

M. André Rousselet, P.-D.G. de Havas, *« désapprouve »* le projet de loi antisexiste de Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme. Suivant en cela la plupart des publicitaires (*le Monde* du 16 mars), M. Rousselet déclare, dans un entretien publié par l'hebdomadaire *Stratégies* (daté 4-10 avril) : *« Si j'étais député, je serais soumis à une obligation de discipline de vote. J'aurais donc voté ce projet, mais à contre-cœur.*

» Je ne suis pas député. Je suis patron d'un groupe de publicité et de communication. A ce titre, je désapprouve ce projet. Il constitue à mes yeux une entrave à la liberté d'expression publicitaire, donc à la liberté tout court. La liberté est une chose trop précieuse pour que l'on en fasse mauvais usage. Et les femmes sont trop belles pour qu'on veuille nous les cacher.

» Entendons-nous : la volonté de vouloir protéger les femmes d'une exploitation trop dégradante de leur image est louable en soi. Mais vouloir faire intervenir la justice pour juger la différence entre l'esthétique et l'érotisme, par exemple, comporte des risques certains d'entrave à la liberté.

» C'est un projet qui menace la publicité, car il peut remettre en cause l'une de ses fonctions essentielles : émouvoir, séduire, amuser et faire rêver. »

M. Rousselet, ancien directeur de cabinet du chef de l'Etat, est un ami personnel de celui-ci.

● *Les ministres de l'Intérieur français et espagnol* se sont entretenus à Paris jeudi 7 avril. A l'ordre du jour de cette séance de travail entre MM. Gaston Defferre et José Barrionuevo, à laquelle participait M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat chargé de la sécurité publique, les problèmes de coopération policière. A son retour en Espagne, M. Barrionuevo a estimé que la collaboration avec la France en matière de lutte antiterroriste était *« acceptable et qu'elle avait augmenté dans des mesures satisfaisantes »*. Il a ajouté, toutefois, qu'il ne s'attendait pas à *« une solution miracle »* en ce domaine.

● *Deux passeurs espagnols et neuf immigrés clandestins marocains* ont été appréhendés, mercredi 6 avril, à 21 h 30, par une patrouille de la police de l'air et des frontières (PAF), sur une petite route, près de Bourg-Madame (Pyrénées-Orientales). Ils voyageaient dans un fourgon Mercedes qui circulait tous feux éteints.

Les deux passeurs, habitants de Barcelone, Angel Ordaz-San-Martin, vingt-huit ans, et Ramon Marcet-Polet, cinquante cinq ans, appartiennent à ces filières organisées depuis le quartier du Barrio Chino à Barcelone et animées par un certain El Rubio (*le Monde* daté 20-21 mars). Laissés en liberté, les neuf immigrés clandestins n'ont pas été admis en France.

SCIENCES

Les astronautes de « Challenger » ont réussi leur sortie dans l'espace

Neuf ans après la mission Skylab, deux astronautes américains, Story Musgrave et Donald Peterson, ont effectué, jeudi 7 avril, une sortie dans l'espace, devenant ainsi les vingt-huitième et vingt-neuvième « piétons » américains de l'espace. Pendant près de trois heures quarante minutes, sous l'œil attentif de leurs compagnons de voyage, Paul Weitz et Karol Bobko, ils ont évolué dans la soute de la navette *Challenger*, longue de 15 mètres, et ont manipulé différents outils – dont un treuil – qui serviront notamment pour des missions de récupération et de réparation de satellites en orbite.

« Clou » de ce vol inaugural de *Challenger*, qui doit s'achever samedi 9 avril, à 20 h 48 (heure française) sur la base aérienne d'Edwards (Californie), cette sortie était très attendue par les responsables de la NASA. En raison, bien sûr, des missions à venir qu'accompliront les équipages des autres navettes spatiales, mais aussi parce que les défauts présentés par les combinaisons spatiales coûteuses – chacune vaut 2 millions de dollars – lors du précédent vol de la navette avaient entraîné l'annulation de la sortie prévue dans l'espace.

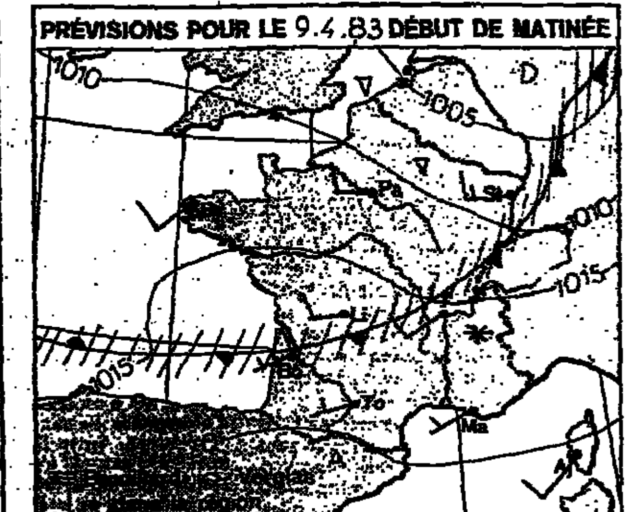
INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 8.4.83 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 9.4.83 DÉBUT DE MATINÉE



Évolution probable du temps en France entre le vendredi 8 avril à 0 heure et le samedi 9 avril à minuit.

Au sud d'une profonde dépression centrée au nord de l'Écosse courants très rapide d'ouest-sud-ouest au centre Atlantique (à l'ouest des Açores) jusqu'à la Russie.

Ce courant est humide et relativement doux. En son sein, les perturbations océaniques vont circuler, affectant la plus grande partie du territoire français à l'exception des régions les plus méridionales.

Samedi, de la Bretagne à l'Alsace, le temps sera un peu frais avec des minimums de 4 à 6 degrés ; le matin, il y aura des nuages, quelques éclaircies, et des possibilités d'averse en cours de journée. Une zone pluvieuse ayant abordé l'ouest Bretagne avant midi, s'étendra jusqu'à la région parisienne, au Nord et à la Champagne. Les vents d'ouest à ouest-sud-ouest modérés dans la terres seront forts sur les côtes. Les maximums seront de 10 à 12 degrés.

De la Vendée, Charente, Gironde au Massif Central et au Jura, Alpes du nord et centrales, temps couvert toute la journée, avec des pluies parfois assez abondantes, neige en montagne au-dessus de 1 800 mètres, par place 1 400-1 500 mètres. Vents d'ouest modérés à assez forts. Températures variant entre 9 et 11 degrés le matin, 12 et 13 degrés l'après-midi.

Sur les régions méridionales, temps très doux, 12 à 14 degrés le matin, 18 à 19 degrés l'après-midi, avec nuages toutefois assez nombreux, et la menace surtout dans le Sud-Ouest de pluies faibles intermittentes.

La pression atmosphérique, réduite au niveau de la mer, était à Paris, le 8 avril, à 8 heures, de 1 002,4 millibars, soit 751,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 7 avril ; le second le minimum de la nuit du 7 au 8 avril) :

Ajaccio, 16 et 6 degrés ; Biarritz, 20 et 14 ; Bordeaux, 15 et 11 ; Bourges, 12 et 11 ; Brest, 11 et 3 ; Caen, 13 et 7 ; Cherbourg, 11 et 7 ; Clermont-Ferrand, 16 et 12 ; Dijon, 12 et 10 ; Grenoble, 14 et 9 ; Lille, 11 et 5 ; Lyon, 15 et 10 ; Marseille-Marignane, 19 et 9 ; Nancy, 11 et 6 ; Nantes, 12 et 11 ; Nice-Côte d'Azur, 21 et 10 ; Paris-Le Bourget, 11 et 8 ; Pau, 21 et 11 ; Perpignan, 20 et 8 ; Rennes, 11 et 10 ; Strasbourg, 11 et 8 ; Tours, 11 et 11 ; Toulouse, 19 et 8 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 22 et 6 degrés ; Amsterdam, 10 et 3 ; Athènes, 19 et 8 ; Berlin, 10 et 2 ; Bonn, 12 et 1 ; Bruxelles, 11 et 6 ; Le Caire, 23 et 10 ; îles Canaries, 21 et 16 ; Copenhague, 9 et 2 ; Dakar, 29 et 20 ; Djerba, 22 et 14 ; Genève, 14 et 3 ; Jérusalem, 13 et 7 ; Lisbonne, 17 et 12 ; Londres, 11 et 5 ; Luxembourg, 9 et 5 ; Madrid, 18 et 8 ; Moscou, 9 et 5 ; Nairobi, 29 et 16 ; New-York, 15 et 11 ; Palma-de-Majorque, 19 et 8 ; Rome, 18 et 11 ; Stockholm, 6 et 1 ; Tozeur, 27 et 14 ; Tunis, 21 et 10.

PRÉVISION POUR LE DIMANCHE 10 AVRIL

Le courant perturbé de sud-ouest établi des Açores à l'Europe occidentale entraîne une nouvelle zone pluvieuses sur la France.

La pluie s'étendra le matin de l'Aquitaine et des Charentes à la Manche et à la Belgique. Elle gagnera le soir les régions méditerranéennes (orages isolés). A l'avant, temps nuageux assez doux ; à l'arrière temps plus frais et ciel variable, éclaircies et quelques averses. Vents de sud-ouest à ouest assez forts. Violentes rafales côtières. (Manche, Atlantique.) Rotation à nord-ouest aux premières éclaircies.

Températures maximales 16 à 19 de la Gascogne à la Méditerranée, 12 à 14 en moyenne sur les autres régions, et en baisse par le Nord.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Les mots croisés se trouvent page 18.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE PAQUES

TIRAGE N° 23 DU 7 AVRIL 1983

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER (F.)
1	241 331 351	500 500 500
2	962 5 872 00 872 81 192	500 2 500 10 000 10 000
3	63 633 1 553 078 583	200 500 2 000 4 000 200
4	094 344 694 9 354 69 454	500 500 500 2 000 10 000
5	5 115 2 375 4 435 32 745 004 725	100 600 2 100 2 100 10 100 1 000 100
6	8 086 516	100 600 600

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER (F.)
6	786 4 286 5 086 6 406 7 086 39 156 63 386	600 2 100 2 100 2 100 2 100 10 100 10 100
7	77 127 547 14 557 68 457	200 500 500 10 000 10 000
8	148 228 838	500 500 500
9	79 89 189 9 989 23 089	200 200 700 2 200 10 000
0	60 200 420 90 080	200 700 500 10 000

PROCHAINS TIRAGES LE 13 AVRIL 1983
TRANCHE DES LILAS À MALAKOFF (Hauts-de-Seine)
L'ARLEQUIN À PARIS

LOTO – TIRAGE N° 14 : 6 – 24 – 29 – 30 – 33 – 44 – NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE 21

PROCHAIN TIRAGE LE 13 AVRIL VALIDATION JUSQU'AU 12 APRÈS-MIDI

LOTERIE NATIONALE – TRANCHE DE PAQUES – N° 23

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 10 AVRIL

« Musée Nassim de Camondo », 15 h, 63, rue de Monceau, Mme Bouquet des Chaux « Hôtel de Sully », 15 h, 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic, (Caisse nationale des monuments historiques).

« Le Panthéon », 15 h, grilles (Arcus).

« L'Opéra », 14 h, entrée (ARS).

« Le Marais », 15 h 30, métro Pont-Marie, Mme Camus.

« Salon du ministère des Finances », 10 h 30, 93, rue de Rivoli (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel d'Angoulême-Lamoignon », 15 h, 24, rue Pavée, Mme Ferrand.

« Moulins du vieux Montmartre », 15 h, métro Abesses (Les Flâneries).

« Palais de Salm », 15 h, 2, rue de Bellechasse, Mme Hauller.

« La Salpêtrière », 15 h, 47, boulevard de l'Hôpital (histoire et archéologie).

« L'Hôtel-Dieu, la Cité », 14 h 30, entrée devant Notre-Dame (Paris autrefois).

« Hôtel de Soubise », 15 h, 60, rue des Francs-Bourgeois (Paris et son histoire).

« Sapeurs de Paris, la caserne Massena », 14 h 45, métro Porte-d'Ivry, enfants gratuit ; (Présence du passé).

« Les Catacombes », 10 h, 2 bis, place Denfert-Rochereau (Tourisme culturel).

« Synagogues rue des Rosiers, couvent des Blancs-Manteaux », 16 h, 9, rue Mahler (Vieux Paris).

CONFÉRENCES

15 h, 35, rue de Picpus, « L'enclos révolutionnaire de Picpus, la Terreur », (N.C.R.).

15 h 30, 15, rue de la Bûcherie, J. Mycinski : « Misia Sert, une reine de Paris pendant la Belle Époque » (Les artisans de l'esprit).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 8 avril :

UN DÉCRET

• Portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État à compter du 1er avril 1983.

DES ARRÊTÉS

• Fixant les conditions d'application du décret du 6 octobre 1982 relatif aux transports ordinaires par voie ferrée de personnels et de matériels militaires relevant du ministère de la défense ;

• Portant création d'un conseil de perfectionnement auprès de l'École nationale supérieure de police de Saint-Cyr-au Mont-d'Or.

CARNET

Décès

– M. Eugène Boa,
Sa famille,
Ses amis et plus proches collaborateurs,
ont la grande douleur d'annoncer le décès de

Noël Kouassi BOA,
délégué du tourisme
de Côte-d'Ivoire
pour l'Europe et l'Amérique,

survenu le 28 mars 1983 à Paris.

La levée du corps aura lieu le lundi 11 avril, à 7 h 30, 2, place Mazas à Paris-12e.

La cérémonie religieuse aura lieu le même jour, à 18 heures, chapelle Sainte-Thérèse, face au 79 avenue Raymond-Poincaré, 75016 Paris.

Les condoléances sont reçues 24, boulevard Suchet, 75016 Paris.

– M. François-Emmanuel Chaudesaigues,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part de la mort de

Mme François-Emmanuel CHAUDESAIGUES,
née Marie-Rosa Nurit,

survenue le 5 avril 1983, à Paris.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– L'hôpital de la Croix-Rouge française Les Peupliers,
a l'immense regret de faire part du décès du

professeur agrégé Paul DAUTRY,
médecin-chef de l'hôpital,

survenu le samedi 2 avril 1983.

– M. Georges Lepissier et Mme, née Demange,
Mlle Claudine Lepissier,
M. et Mme Bernard Lepissier et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Camille DEMANGE,
agrégé de l'Université,
maître-assistant à l'université Paris-X,
médaille de la Résistance,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 2 avril 1983.

Le service religieux, suivi de l'inhumation, aura lieu le mercredi 13 avril 1983, à 14 h 30, en l'église d'Auteuil-le-Roi (Yvelines).

Ce présent avis tient lieu de faire-part.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Pierre DENIAU,
ancien professeur de sciences physiques
aux lycées Claude-Bernard
et Janson-de-Sailly.

De la part de sa famille.

L'inhumation a eu lieu le 5 avril 1983 à Saint-Lubin-en-Vergonnois (Loir-et-Cher).

25, rue du Colonel-Y.-Massié,
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois.

– Mme Germain Descombes et son fils *Gérard,*
font part du décès de

M. Germain DESCOMBES,
du restaurant Le Louis XVI,

survenu le 3 avril 1983.

Le service religieux sera célébré le lundi 11 avril, à 10 h 30, en l'église Saint-Laurent, 68, boulevard de Magenta, Paris-10e.

Mme Germain Descombes,
8, boulevard Saint-Denis,
75010 Paris.

– Mme Emile Dubuisson,
M. et Mme Yves Cuau et leurs enfants,
Sophie, Stéphane, Agnès,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Emile DUBUISSON,
leur époux, père et grand-père,
survenu à Nîmes, le 2 avril.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, à Lasalle, le 4 avril.

– Mme Nicole Gallimard,
Anne, Gilles, Laurent et Catherine Gallimard,
Et la famille Gallimard,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre GALLIMARD,
le 7 avril 1983 à Bénerville (Calvados).

– D'Asco (Haute-Corse) on nous prie d'annoncer le décès, le 5 avril 1983, dans sa quatre-vingt-troisième année, de

M. Jean-Vitus GUERRINI,
ancien conseiller d'arrondissement,
maire d'Asco de 1929 à 1977,
capitaine d'administration,
chevalier des Palmes académiques,
médaille d'honneur
de la jeunesse et des sports,
médaille d'honneur
de l'administration communale
et départementale,
chevalier de la Légion d'honneur.
20276 Asco.

– Mme Alexis Lachman, née Jacqueline Fages, son épouse,
M. et Mme Cohen,
M. et Mme Roy-Lachman,
Joseph Lachman,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Erwin Lachman,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Alexis LACHMAN,

survenu à Paris, le 7 avril 1983.

Réunion le 12 avril au colombarium du Père-Lachaise, place Gambetta et avenue du Père-Lachaise, à 8 h 30 précises.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés à l'Arc, B.P. 300, 94803 Villejuif Cedex.

– *Mme Michel Micouin,*
M. et Mme Claude Micouin et leurs enfants,
M. et Mme André Lefesvre et leurs enfants,
M. et Mme Daniel Hollard et leurs enfants,
M. et Mme Alain Micouin et leurs enfants,
M. et Mme René Metz et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Lemaire et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu à quatre-vingt-un ans, de

M. Michel MICOUIN,
leur époux, père, grand-père et oncle.

Les obsèques ont eu lieu à Grenoble, le 1er avril 1983, dans la plus grande intimité.

49, quai Jongkind, 38000 Grenoble.

– *Le supérieur général des Fils de la Charité,*
Les Fils de la Charité,
Les membres de sa famille,
font part à leurs amis du décès du

Père Georges MICHONNEAU,
quatre-vingt-quatre ans,
ancien vicaire général
de l'institut des Fils de la Charité,
ancien curé
du Petit-Colombes-Grand-Colombes
Saint-Jean-Baptiste de Belleville,
du Rayol-Canadel.

La messe des funérailles aura lieu à Saint-Jean-Baptiste de Belleville (métro Jourdain), le lundi 11 avril 1983, à 10 h 30.

Inhumation au cimetière d'Issy-les-Moulineaux.

Les Fils de la Charité,
10, rue Louis-Blanc, Paris-10e.

[Né le 21 avril 1899 à L'Absie (Deux-Sèvres), d'une famille de commerçants, Georges Michonneau est ordonné prêtre en 1922, avant d'entrer chez les Fils de la Charité en 1929. Aumônier fédéral de la Jeunesse ouvrière chrétienne féminine (J.O.C.F.) en 1937, il est nommé curé au Petit-Colombes en 1939, puis à Belleville en 1958. Ayant rencontré l'abbé Godin, auteur du livre « France, pays de mission ? », l'abbé Michonneau, qui devait écrire à son tour « Paroisse, communauté missionnaire » en 1945, était surtout connu pour avoir renouvelé le ministère paroissial par l'introduction de l'« équipe sacerdotale » et la promotion de l'Action catholique spécialisée.]

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. André MOUSSOU,

survenu le 4 avril 1983 dans sa quatre-vingt-unième année à Agay (Var).

De la part de
M. et Mme Jacques Moussou
et leurs enfants,
M. et Mme Georges Benoist
et leurs enfants,
Mlle Madeleine Moussou,
Mme Claude Moussou,
et ses enfants,
M. et Mme Charles Goudry
et leurs enfants,
Et de toute la famille.

Le service religieux suivi de l'inhumation dans le caveau de famille a eu lieu ce jour, vendredi 8 avril 1983, à Villefranche-de-Rouergue dans l'Aveyron, dans la plus stricte intimité.

7, rue Sainte-Hélène,
75013 Paris.

– Reims.
Mme Jacques Richard,
Anne et *Philippe* Richard,
Clément,
M. et Mme A. Zehner,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Jacques RICHARD,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,

survenu accidentellement le 30 mars 1983.

Les obsèques ont été célébrées à Reims, le 6 avril 1983, en l'église Saint-Bruno, dans l'intimité familiale.

2, rue Perseval, 51100 Reims,
3, rue Jacques-II,
78560 Le Port-Marly,
272, avenue de Laon, 51100 Reims.

– Reims.
Le président,
Les membres du conseil d'administration,
et le personnel du CO.P.LO.R.R.-Effort Rémois,
prient d'assister à la messe célébrée par Mgr Ménager, à la mémoire de leur directeur général

M. Jacques RICHARD,
Président du comité économique
et social de Champagne-Ardennes,
vice-président de l'*Union nationale*
des fédérations d'organismes d'H.L.M.,
président de *la Fédération nationale*
des sociétés anonymes
et fondations d'H.L.M.,
administrateur de l'Union nationale
interprofessionnelle du logement,
président
du comité départemental des H.L.M.,
directeur des chantiers diocésains,
délégué consulaire,
administrateur
de l'office public de Reims,
administrateur de CO.PRO.C.A.,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,

qui aura lieu le mardi 12 avril 1983, à 10 h 30, en la cathédrale de Reims.

– Région Champagne-Ardenne.
Le premier vice-président, Jean Michaux,
et ses collègues membres du comité économique et social,
Le président Bernard Stasi,
et ses collègues membres du conseil régional,
Le personnel de l'établissement public régional,
prient d'assister au service religieux célébré à la mémoire de

M. Jacques RICHARD,
président
du comité économique et social
de la région Champagne-Ardenne,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,

le mardi 12 avril 1983, à 10 h 30, en la cathédrale de Reims.

Le président de l'Union nationale des Fédérations d'organismes d'H.L.M.,
Les membres du comité directeur,
Les membres du Conseil fédéral de la fédération des sociétés *anonymes et fondations* d'H.L.M.,
Le personnel de l'*Union* nationale des fédérations d'organismes d'H.L.M. et de la Fédération des sociétés anonymes et fondations d'H.L.M.,
prient de *se joindre à l'hommage* qui sera rendu à la mémoire du vice-président de l'*Union nationale des fédérations* d'organismes d'H.L.M. et du président de la Fédération des sociétés anonymes et fondations d'H.L.M.,

Jacques RICHARD,
directeur général
de la S.A. d'H.L.M.
« L'effort rémois »
administrateur
de l'office public d'H.L.M.
de Reims,
administrateur de COPROCA,
président du comité départemental
des H.L.M. de la Marne,
président de Geo-chaleur,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,

lors d'une messe célébrée le 12 avril 1983, à 10 h 30, en la cathédrale de Reims.

– L'Union nationale interprofessionnelle du logement (UNIL),
prie de se joindre à l'hommage qui sera rendu à

Jacques RICHARD,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur du Mérite,
secrétaire général
du CO.P.LO.R.R. (Reims),
membre du conseil fédéral de l'UNIL,
administrateur de l'ACCIL.

Une messe sera célébrée à son intention en la cathédrale de Reims, le mardi 12 avril, à 10 h 30.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Jacques ROUCHER,
avoué honoraire,
médaille militaire,
croix de guerre 1914-1918,

survenu à Paris, le mercredi 6 avril, dans sa quatre-vingt-sixième année.

De la part de :
M. et Mme Henry Roucher,
Baron et baronne Roland de Loynes de Fumichon,
M. et Mme Gilles Roucher,
Mlle Annick Roucher,
M. André Monsaingeon,
de ses petits-enfants, arrière-petits-enfants, et des familles Roucher, Gourçon, Cailliau.

Les obsèques auront lieu le samedi 9 avril 1983, à 11 heures, en l'église Saint-Gilles de Renay (Loir-et-Cher).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Paul Somoguy, née Dorwling-Carter Fernande, son épouse,
Mlle Katia Somoguy, sa fille,
M. *Michel Somoguy, son fils,*
La famille Dorwling-Carter,
ont la douleur de faire part du décès de

Paul SOMOGUY,
docteur en médecine,

survenu à Paris le 4 avril 1983.

Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité familiale à Villecresnes (Val-de-Marne).

9, square du Dragon,
78150 Le Chesnay.

– La conférence des Organisations internationales catholiques,
Le centre d'information des O.I.C. à Genève,
Le Centre catholique international pour l'UNESCO,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Tadeusz SZMITKOWSKI,
grand commandeur
de l'ordre de Saint-Grégoire,
grand officier de Saint-Sylvestre,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien secrétaire général
du centre
des Organisations internationales
catholiques.

Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Joseph de Genève, le lundi *11 avril, à 10 heures.*

Centre des O.I.C.
C.P. 43, 1211 Genève 20.

– *Paris. Khenchela. Alger.* Israël.
M. Touitou el Hadef,
Docteur Teboul Albert *et Mme, née* Touitou, leurs enfants et petits-enfants,
M. Taieb Robert et Mme, née Touitou, leurs enfants et petits-enfants,
Mme veuve Touitou Edgard,
M. Akoun Elie et Mme, *née* Touitou, leurs enfants et petits-enfants,
M. Touitou Henry et Mme, et leurs enfants,
M. Touitou Norbert et Mme, et leur fils,
M. Touitou Gérard et Mme, et leurs enfants,
M. Messalati *Claude* et Mme, *née* Touitou, et leurs enfants.,
Les familles Touitou, Elbaz, Albaz, Abramoff, Serour, Attal, Senigou, *Emsallem, Halimi, Feuillette, Cherki,*
ses enfants, petits-enfants, arrière-*petits-enfants,*
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Mme TOUITOU,
née Aziza Elbaz.

Les obsèques ont lieu le vendredi 8 avril, à 15 heures.

L'inhumation se fera au cimetière de Dugny, (Seine-Saint-Denis), 48, rue Roger-Salengro, La Courneuve.

Commémoration

– L'Union nationale de l'arme blindée cavalerie chars, 39, rue Caumartin, 75009 Paris, commémorera le soixante-sixième anniversaire de la première apparition en masse des chars sur le champ de bataille à Berry-au-Bac (Aisne), le 16 avril 1917,

par le ravivage de la Flamme, le samedi 16 avril 1983, à 18 h 30,

par une prise d'armes au pied du Mémorial des chars, à Berry-au-Bac, le dimanche 17 avril 1983, à 10 heures.

INOVA 83

La sixième Semaine mondiale de l'innovation, INOVA 83, se tiendra du 11 au 16 avril au Palais des congrès de la porte Maillot, à Paris. Organisée par le ministre de l'industrie et de la recherche, cette manifestation se veut un lieu international de contacts, d'échanges, de transfert de technologie pour les milieux de la recherche et de l'industrie. Depuis sa première édition, en 1973, INOVA n'a cessé d'évoluer pour atteindre la taille critique qui est aujourd'hui la sienne avec un nombre d'exposants qui s'élève à trois cent cinquante, répartis sur 4 000 mètres carrés. Seront présentées là aussi bien des réalisations nationales qu'internationales, dans la mesure où les représentants d'une quinzaine de pays étrangers tiendront des stands.

Parallèlement à cette manifestation, INOVA-83, « tables rondes » et cycles de conférences, animés par près de deux cents spécialistes, seront organisés pendant ces journées qui mettront particulièrement l'accent sur l'énergie et sa maîtrise, ainsi que sur la productique.

D'autres séances aborderont les problèmes relatifs aux brevets, au financement — toujours difficile — de l'innovation et aux transferts de technologies.

Les innovations se diffusent trop lentement dans le tissu industriel français

« MODERNISEZ-VOUS » est devenue la devise du septennat. Pour « *se rendre maître* » de la crise, marquée par « *les soubresauts d'un monde qui meurt en même temps qu'un autre naît* », il n'y a guère, selon le président de la République, qu'un moyen : rénover l'ensemble de l'appareil industriel.

Si l'objectif est clair et si tout le monde en paraît désormais convaincu, la tâche est lourde. La France, en effet, n'innove que lentement et avec retard. Il y a bien, dans tous les secteurs, des entreprises en pointe, mais, en moyenne, les nouvelles technologies se diffusent dans l'Hexagone plus lentement que chez nos principaux partenaires. Ce phénomène très ancien, séculaire sans doute, qui constitue un handicap sérieux pour la compétitivité moyenne de l'économie, vient de faire l'objet, non d'une analyse — qui reste à faire, — mais d'un constat chiffré par l'un des groupes de stratégie industrielle (G.S.I.) mis en place pour la préparation du IXe Plan.

Le G.S.I., constitué de chefs d'entreprise, de syndicalistes et d'économistes de l'administration et des universités, intitulé « *bilan de l'informatisation et de l'automatisation* », présidé par M. Yves Lasfargue, secrétaire national de l'U.C.C.-C.F.D.T., a radiographié la diffusion dans le tissu industriel des ordinateurs, des matériels de bureautique et d'automatisation.

Premier constat : « *Il n'existe aucun système statistique cohérent sur ce domaine en France ; les chiffres avancés proviennent d'enquêtes éparses.* » Aussi le G.S.I. demande-t-il qu'il soit remédié à cette carence inquiétante au cours du IXe Plan.

Second constat : par secteur, par région, par taille d'entreprise, les disparités sont importantes. Par taille d'entreprise tout d'abord, on remarque que plus de la moitié du parc d'ordinateurs se trouve dans le secteur public, groupes nationalisés compris, et que 21 % seulement des firmes de moins de 50 salariés étaient équipées d'ordinateurs en 1981. « *Le taux d'équipement reste très corrélé avec la taille de l'entreprise* », les P.M.E. sont en retard.

Toutefois, une récente enquête d'U.F.B.-Locabail permet d'être plus optimiste. Si les projets en cours aboutissent, à la fin de 1983, une P.M.E. (de 10 à 200 salariés) sur deux sera informatisée, contre 36 % à la fin de 1982. La progression du parc (15,7 % en valeur entre 1970 et 1980) deviendrait donc rapide avec l'arrivée des micro-ordinateurs, de plus faible coût. « *Les matériels d'un prix inférieur à 70 000 F représentaient 13 % des investissements informatiques des P.M.E. en 1980 ; ils en représenteront 38 % en 1983* », note l'U.F.B.-Locabail.

Mais il s'agit d'un optimisme relatif, car ces appareils sont encore destinés en priorité à la gestion tandis que seulement 18 % d'entre eux concernent l'informatisation de la production. Une autre enquête, réalisée par la Sofres-CEPME en 1981, donne un résultat sensiblement équivalent (14 %). Si les P.M.E. s'équipent, elles le font avec un retard encore plus marqué pour l'informatique de production, catégorie de matériels pourtant essentielle pour sa compétitivité.

L'analyse de l'informatisation des P.M.I. par secteur (enquête Sofres-CEPME de 1981) montre également de grandes disparités. La marge est grande entre des secteurs bien pourvus, comme les industries de *process* (45 % des entreprises sont équipées dans la chimie, 50 % environ dans l'agro-alimentaire) et les secteurs retardataires, comme le travail du bois (16 % seulement et lanterne rouge) ou le textile-habillement (23 %). Les performances des grandes entreprises de la chimie masquent le retard des gros bataillons du textile ou de l'industrie du meuble. L'affirmation gouvernementale selon laquelle « *il n'y a pas de secteur condamné, il n'y a que des technologies dépassées* » recouvre donc une certaine réalité.

Le même phénomène se retrouve pour l'automatisation industrielle dans un sens plus général. La « dépense » (matériels, maintenance, ingénierie) en automatisation des entreprises françaises aura été de 8 milliards de francs en 1982, soit beaucoup moins que prévu. « *A l'image futuriste que véhiculaient les prévisions, le présent n'a à opposer qu'une réalité bien timide et balbutiante de l'automatisation* », constate le G.S.I.

Dans le détail des chiffres on retiendra que, contrairement à l'idée répandue, les robots ne représentent que 0,28 % des investissements d'automatisme... et surtout que, globalement, les matériels d'automatisation ne représentent qu'une part réduite des investissements industriels : environ 17 %.

L'entrepreneur français hésite encore devant l'achat d'une machine-outil à commande numérique (le parc de ces machines est deux fois plus élevé en Italie, cinq fois au Japon), devant les équipements de conception assistée par ordinateur (le parc américain est dix fois supérieur), devant les robots (le nombre de robots, pour 10 000 travailleurs, est dix fois plus élevé en Suède qu'en France).

La chute des investissements

Comment faut-il interpréter ce constat du retard français ? La question est bien évidemment essentielle puisque du diagnostic dépend le remède. La chute des investissements industriels en volume depuis plus de dix ans l'explique sans doute en priorité. Mais comme cette chute s'observe aussi dans la plupart des pays étrangers, on est conduit à penser qu'il existe un comportement spécifiquement national devant l'innovation. Quelle en est la cause ? L'âge des chefs d'entreprise, issus pour beaucoup d'une génération d'avant-guerre ? Est-ce leur refus d'accepter la remise en cause de certaines de leurs prérogatives qui découle souvent des nouvelles technologies ? Les carences du système de formation ? La crainte des syndicats devant les « dégâts du progrès » ? Sans doute toutes ces raisons — économiques, sociales, psychologiques et historiques — s'additionnent-elles.

En tout cas, cette complexité des rouages de l'industrie française peut expliquer pourquoi les « grands plans volontaristes » ne remplissent qu'imparfaitement leurs objectifs. Leur mise en œuvre achoppe sur des quantités de micro-réflexes imprévus qui en réduisent la portée. « *2 500 machines à commande numérique devaient être vendues en 1982, selon le plan machine-outils du gouvernement* », a relevé M. Lasfargue en présentant le rapport du G.S.I. « *Or 1 200 seulement l'ont été en réalité. Une aide publique ne convainc pas un chef d'entreprise à s'équiper*, ajoutait-il, *il faut trouver d'autres méthodes.* »

Les pouvoirs publics les cherchent. Différentes réformes sont en cours comme la régionalisation de diverses organisations concernées (le ministère de la recherche et de l'industrie, l'ADEPA...) pour les rapprocher du « terrain », diverses campagnes d'information sont lancées.

Le message passe-t-il ? On peut répondre dans une certaine mesure par l'affirmative. Le constat du retard français n'est plus contesté par personne. Fait marquant : la position des syndicats a changé du tout au tout. Autrefois défensifs, ils encouragent désormais unanimement l'effort de compétitivité même si « sur le terrain » (là encore) cela ne va pas sans heurts.

L'innovation coûte cher, financièrement et socialement. Les Français en ont longtemps refusé le prix. Mais n'est-ce pas aussi faire preuve de rigueur que de les accepter.

ÉRIC LE BOUCHER.

Trop peu de brevets sont déposés en France

BIEN que datant de 1791, le système français de protection des inventions est, pour une bonne part, récent. La loi du 5 juillet 1844 a été refondue par celle du 2 janvier 1968, elle-même modifiée par la loi du 13 juillet 1978. La refonte a peut-être été insuffisante pour effacer tous les défauts qu'on reconnaissait au brevet français, et qui dissuadaient bon nombre d'entreprises de faire breveter leurs innovations. Cette désaffection subsiste ; elle est, par exemple, en partie responsable du décalage existant entre la France et la République fédérale d'Allemagne : les Allemands de l'Ouest déposent presque trois fois plus de brevets que les Français, alors qu'il ne paraît pas y avoir un tel rapport entre les capacités innovatrices des deux pays.

Mais la grande modification a été la création du système européen de brevet, effective depuis le 1er juin 1978. Comme son nom l'indique, ce système permet, à partir d'une seule demande, d'obtenir simultanément protection dans tous les pays visés par la demande. Il en est résulté une importante diminution du nombre des brevets français — spécialement des demandes déposées par des ressortissants étrangers. Ainsi une étude publiée l'an dernier par le bulletin documentaire de l'Institut national de la protection industrielle montre que, entre 1977 et 1981, les demandes de brevets français par des nationaux français (demandes autochtones) ont légèrement diminué : 10 946 contre 11 811. En revanche, le nombre des demandes d'origine étrangère (demandes allochtones) a été amputé de moitié, passant à 13 723 contre 28 167. Il est donc clair qu'il faut tenir compte des demandes de brevet européen dans toute analyse de l'évolution des demandes de brevet français, et aussi dans toute comparaison internationale, bien que la réduction de moitié des demandes allochtones s'observe aussi dans un pays comme la R.F.A. On constate alors que l'évolution après 1977 prolonge sans changement notable la tendance des années précédentes. Le nombre des demandes connaît, depuis la fin des années 60, une lente érosion, qui concerne autant les demandes allochtones que les autochtones. Il y a aussi érosion plus faible ou stagnation dans les autres pays d'Europe, alors qu'on peut parler d'envolée pour le Japon. Qui s'en étonnera ?

Certes le nombre de brevets n'est par lui-même qu'un mauvais indicateur. Il y a des brevets sérieux et d'autres qui le sont moins. En Grande-Bretagne, un ancien employé de l'Office des brevets a tenté de faire breveter un système destiné à expédier dans l'espace intersidéral l'Office des brevets. Inutile de dire que la recherche d'antériorité n'a trouvé trace d'aucune invention similaire précédemment publiée ! Mais ces cas d'espèce doivent être rares. Le coût d'établissement d'un brevet est de quelques milliers de francs, ce qui suffit à dissuader les plaisantins. Le faible nombre des demandes autochtones de brevets est un signe de mauvaise santé technologique, quelles que soient les réserves qu'on puisse faire sur sa signification...

Une indication du même ordre est donnée par la balance des échanges techniques entre la France et l'étranger. Les derniers résultats connus sont ceux de l'année 1981. Au chapitre « brevets et licences », les recettes françaises sont évaluées à 2,12 milliards de francs, contre 3,57 milliards de dépenses. Le taux de couverture n'est que de 59,7 % (1). Ce chiffre peut paraître encourageant, puisque, depuis plusieurs années, il oscillait entre 40 et 50 %. Mais l'augmentation semble circonstancielle — exportation vers la Suisse de licences du secteur automobile, — et il est à craindre que ce « bon » résultat ne se retrouve pas quand seront connus les chiffres pour 1982.

MAURICE ARVONNY.

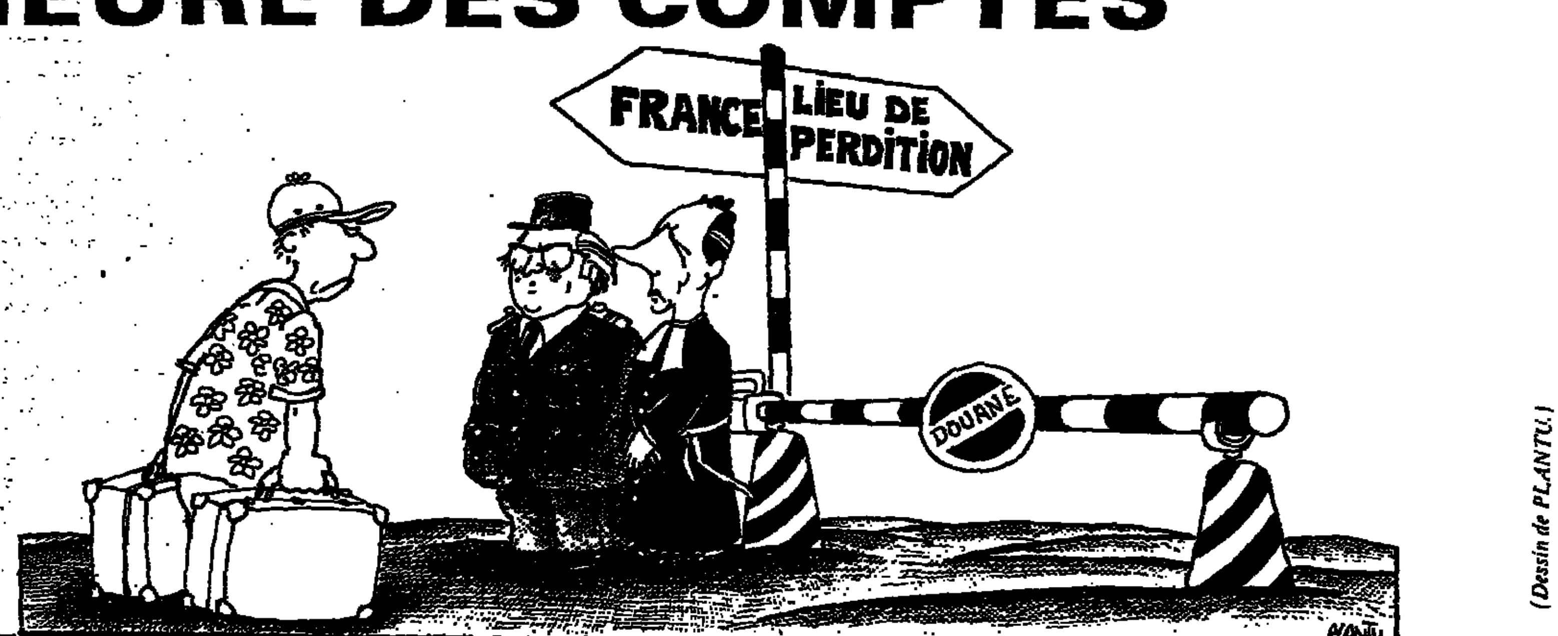
(1) Les autres postes de la balance sont les frais d'études technico-économiques, les frais de recherche, l'ingénierie, etc., qui ont, au contraire, un solde très positif, et l'assistance technique, qui est équilibrée. Ce qui, pour la balance globale, ramène le taux de couverture à la valeur plus acceptable de 91,4 %.

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

L'HEURE DES COMPTES

Passé le premier choc qui a suivi l'annonce d'un contrôle des changes draconien, les Français et les professionnels du voyage font leurs comptes. A leur intention, voici quelques explications sur les résultats escomptés par le gouvernement et le détail des dernières mesures récemment prises.



(Dessin de PLANTU.)

Pour 5 milliards de francs d'économie

« *IL fallait un électrochoc ; prendre des mesures qui frappent l'opinion* », affirmait M. Jacques Delors après l'annonce, à la fin mars, du nouveau plan de rigueur et, surtout, de la limitation draconienne des sorties de devises touristiques avec, en prime, le rétablissement du carnet de change. Sur ce point, au moins, le doute n'est pas permis : l'opinion a été frappée ; et au-delà de toute attente si l'on en juge par les nombreuses réactions – parfois violentes – suscitées par un dispositif qui ne vise pourtant qu'une minorité de vacanciers alors que tous les Français ou presque sont concernés par les autres mesures de prélèvement sur les revenus.

Des réactions passionnelles – et corporatistes – attisées par des commentaires de presse malveillants ? A défaut d'être vraiment nouvelle – voilà bien des mois et des mois que les organes d'information sont régulièrement accusés de ne pas saisir le bien-fondé de la politique gouvernementale, – la critique ne résiste pas à l'épreuve des chiffres. En 1967, année qui avait précédé l'instauration d'une première limitation des dépenses touristiques, vingt-trois millions de Français étaient partis en vacances, dont trois millions et demi à l'étranger où ils avaient dépensé environ 1 milliard de francs de l'époque. En 1982, ils ont été trois fois plus nombreux à franchir les limites de l'Hexagone (alors que la proportion des Français qui ont la chance de pouvoir partir en vacances n'a guère varié), et le montant de leurs dépenses à l'étranger a atteint 34 milliards de francs.

Comment s'étonner, dans ces conditions, que les sévères restrictions apportées aux voyages soient cruellement ressenties par ceux qui vont en faire les frais : les Français qui ne pourront invoquer l'utilisation d'une carte de crédit délivrée par leur société ou ceux qui ne figurent pas sur la liste des globe-trotters professionnels chargés de porter le plus loin possible les couleurs de l'exportation française, seuls bénéficiaires des récentes mesures d'assouplissement acceptées par les pouvoirs publics.

Quinze jours après l'annonce du renforcement du contrôle des changes, une mesure destinée à « *associer directement les Français au problème de l'endettement extérieur du pays, en leur demandant un petit effort* », selon l'expression du ministre de l'économie, des finances et du budget, les esprits se sont un peu calmés de part et d'autre, et il est possible d'analyser les raisons qui ont poussé le gouvernement à prendre des dispositions qu'il devinait impopulaires et, surtout, de chiffrer les retombées économiques de ce dispositif dont on assure qu'il sera levé à la fin de l'année 1983.

Le contrôle des changes ? « *Nous y avons bien réfléchi* », admet M. Delors, confirmant ainsi que ce projet avait bien été ressorti des tiroirs depuis plusieurs semaines dans la perspective du « *plan de rigueur bis* » dont M. Pierre Mauroy s'est évertué à démentir l'imminence jusqu'au dernier moment. « *Si cette mesure n'avait pas été prise, il aurait fallu diminuer le pouvoir d'achat de tous les Français de 1 % pour avoir l'équivalent en économies de devises* », assure-t-on Rue de Rivoli.

En partant du principe qu'un Français sur deux ne peut toujours pas prendre de vacances, ce sont seulement 16 % des vacanciers qui sont concernés, soit cinq millions de Français, selon les chiffres avancés par le nouveau porte-parole du gouvernement, M. Max Gallo, et que contestent d'ailleurs les professionnels du tourisme. Le pari devait être tenté, d'autant plus que l'objectif audacieux fixé par le gouvernement (rétablir l'équilibre extérieur de la France dans un délai de deux ans) impliquait de trouver, tout de suite, des recettes qui aient pour effet d'alléger au plus vite le service de la dette extérieure.

Face à cet impératif, il était effectivement tentant de faire intervenir les recettes touristiques dans l'effort de redressement national. En 1980, l'excédent du poste « voyages », tel qu'il apparaît au tableau de la balance des paiements, était de 9,4 milliards de francs. L'année suivante, il régressait à 8,1 milliards de francs pour se hisser à 12,5 milliards de francs en 1982, reflétant ainsi une augmentation de 54 % sur l'année précédente.

Les résultats du quatrième trimestre 1982 devaient d'ailleurs conforter les pouvoirs publics dans leur idée. Avec un excédent de 4,4 milliards de francs en trois mois seulement, le solde touristique de la balance des paiements attestait la réduction des dépenses (en volume) des Français à l'étranger alors que les dépenses effectuées par les touristes étrangers en France étaient en régulière progression, et l'on tablait déjà sur un excédent de quelque 17 milliards de francs en 1983.

D'où la volonté de laisser intacte la manne des devises apportées par les touristes étrangers en France tout en limitant – autoritairement – les déplacements des résidents français hors de France et, par voie de conséquence, leurs dépenses qui avaient représenté en 1982 l'équivalent du déficit commercial de notre pays avec l'Allemagne fédérale.

Ce schéma séduisant – sur le papier – a été mis en place le 29 mars dernier, et depuis les Français, qui ne font pas partie du cercle étroit des « gens du voyage », se voient attribuer une allocation touristique annuelle de 2 000 F par personne (et 1 000 F par enfant de moins de dix ans), qui les ramène en 1968, lorsque les touristes se voyaient généreusement accorder 500 F par an en devises et 200 F en billets français, une allocation-devises qui devait prudemment être portée à 1 000 F par an l'année suivante, puis progressivement à 5 000 F en août 1973, un seuil dont elle n'avait pas bougé jusqu'à présent.

Au dernier rang des pays de l'O.C.D.E.

A quinze ans d'intervalle, les candidats à l'évasion se retrouvent donc dans la même situation avec un montant en devises pratiquement inférieur à celui de 1968 (en calculant l'équivalent en francs, valeur 1983) dans un contexte totalement différent. En mai-juin 1968, l'appareil de production était pratiquement paralysé par les grèves, l'exécutif complètement désemparé, et les nuits d'émeutes se succédaient au quartier Latin. Aujourd'hui, rien de tel ne vient justifier que la France se trouve ainsi reléguée au dernier rang des pays de l'O.C.D.E. pour le sort qu'elle réserve à ses ressortissants dans ce domaine bien précis des dépenses touristiques.

« *On aurait pu ramener l'allocation-devises de 5 000 F à 3 000 F*, concède-t-on dans les antichambres ministérielles, *mais cela n'aurait pas rapporté grand-chose.* » On a donc préféré se tourner vers ceux qui partent en les incitant fermement à partir moins longtemps et, surtout, à moins dépenser.

Ceux qui partent... Sans doute, mais qui part, en fait, et pour combien de temps, à titre touristique ou en voyage professionnel, pour dépenser quelles sommes ? Aucune réponse officielle ne peut être obtenue à ces questions pourtant essentielles, pour la simple raison qu'en l'absence de compte-satellite du tourisme inclus dans la comptabilité publique (une idée lancée par M. Jacques Médecin, reprise par son successeur au secrétariat d'État au tourisme, M. Jean-Pierre Soisson, avant d'être abandonnée, faute de crédits d'étude), nul ne dispose de statistiques fiables sur les entrées et les sorties (mis à part les comptages effectués aux frontières et les déclarations d'intentions transmises aux autorités monétaires) ni sur la ventilation des dépenses effectuées à l'étranger, une carence qui n'est d'ailleurs pas spécifique à la France.

On en est donc réduit aux approximations à partir des séjours à l'étranger que l'on pense pouvoir dénombrer (8,5 à 9 millions environ par an), en tablant sur une économie en devises de 500 F en moyenne par séjour, mais sans pouvoir faire, par exemple, la part exacte des déplacements effectués à des fins professionnelles et celle des voyages de travailleurs immigrés qui regagnent le sol natal pour quelques mois. Dans ces conditions, il n'est pas du tout certain que les économies globalement escomptées (5 milliards de francs, selon le chiffre avancé par certains conseillers, qui, depuis, s'en mordent les doigts...) puissent effectivement être réalisées.

De plus, l'interdiction faite aux particuliers d'utiliser leurs cartes de crédit, en leur laissant la faculté – limitée, il est vrai – d'emporter des devises, ne peut que renforcer les tentatives de fraude.

SERGE MARTI.

(Lire la suite page 14.)

Le temps libre avec des entraves

L'hostilité de l'opinion publique aux mesures de contrôle des changes, décidées le 25 mars, a laissé le gouvernement désemparé. Il s'attendait à des critiques portant sur l'alourdissement de la charge fiscale, pièce maîtresse de son plan d'austérité. Pas au hourvari qui a salué l'instauration d'une allocation de 2 000 francs par an et de 1 000 francs par voyage.

Le gouvernement a péché par méconnaissance du phénomène économique et psychologique que représentent en France le temps libre en général et les voyages en particulier. Les premières réactions des pouvoirs publics ne signalent pas de progrès significatifs dans le sens d'une meilleure appréhension de cette composante essentielle de la société française de 1983.

LE troisième gouvernement Mauroy avait pourtant commencé sous d'heureux auspices. Le tourisme n'était-il pas enfin rattaché à un ministère de plein exercice, et sérieux de surcroît, le commerce extérieur ? Les professionnels ne s'y sont pas trompés ; ils ont unanimement salué cette reconnaissance de l'impact économique et monétaire des loisirs et du tourisme.

Contresens ! Il ne s'agissait pas d'une reconnaissance mais d'une méconnaissance, comme le plan d'austérité élaboré par M. Jacques Delors l'a fait apparaître de façon éclatante. La direction du tourisme n'a-t-elle pas été laissée totalement dans l'ignorance des mesures de contrôle des changes en préparation ? Et puis pourquoi bloquer les voyages des Français alors qu'on se refuse à contingenter leurs achats de réfrigérateurs, de voitures ou de motos ? Dans les deux cas, ne s'agit-il pas de sorties de devises ? Alors, pourquoi avoir frappé des services et épargné des biens matériels ?

L'explication de cette incohérence doit être cherchée dans les motivations qui animent le ministre de l'économie, des finances et du budget, et nombre de socialistes. « *En demandant aux Français un effort pour l'année 1983*, a déclaré M. Jacques Delors, *nous leur faisons prendre conscience du caractère difficile de la situation et nous les associons.* » Cette volonté pédagogique s'appuie sur la conviction que l'effort et les privations sont les seules voies d'un redressement.

Le snobisme des voyages

Autre réflexion symptomatique des hommes au pouvoir : « *Les vacances sont moins indispensables que les autres biens.* » Et d'invoquer le nombre des chômeurs, le niveau du SMIC, le déficit de la balance des paiements ou celui de la Sécurité sociale. Dans cette optique, le voyage, autrefois réservé à une élite fortunée et parasitaire, appartient encore à un univers de luxe et de snobisme, qu'un gouvernement de gauche ne saurait préserver en cas d'urgence. Le travail reste la valeur première et le loisir traîne comme un boulet sa parenté, au moins phonétique, avec l'oisiveté.

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 14.)

L'HEURE

Avec des entraves

(Suite de la page 13.)

L'inconvénient d'un tel raisonnement est d'être de plus en plus décalé par rapport à la sensibilité de la société française. Les jeunes considèrent les frontières comme les vestiges d'un âge révolu. Les classes moyennes font désormais passer les voyages devant la résidence principale dans l'ordre de leurs priorités de consommation. Ceux qui ne disposent pas encore des moyens de se dépayser rêvent devant les images du bout du monde communiquées par la télévision et les magazines.

1968 : les voitures, brûlées comme symbole de la société de consommation par les fils de mai, étaient considérées comme des biens indispensables par les ouvriers et les employés. 1983 : les voyages, « brûlés » par la gauche puritaine, incarnent la liberté et le plaisir auxquels commence à accéder son électorat naturel. Cette gauche-là est en retard d'un carême.

Il faut pourtant se garder de succomber à une fièvre obsidionale. S'ils sont « condamnés » à passer leurs vacances en France, les Français pourront s'en évader sans grosses difficultés. Les treize pays africains de la zone franc et les départements d'outre-mer représentent autant de réserves d'exotisme. Les organisateurs de voyages et les offices de tourisme des pays étrangers fourbissent des forfaits et des astuces pour faire rentrer les dépenses des Français dans l'enveloppe des 3000 francs par personne. Le gouvernement, conscient des dégâts provoqués par l'improvisation du contrôle des changes, a amélioré l'allocation pour les séjours linguistiques et pour les voyages d'affaires, sportifs ou humanitaires. Les Français partiront donc à l'étranger pendant l'été 1983 sans qu'il soit possible de prévoir, les combines aidant, s'ils réduiront de 5 milliards de francs leurs dépenses outre-frontières comme le souhaite Jacques Delors.

Les agences de voyages ont hurlé à la mort en apprenant le dispositif imaginé par la Rue de Rivoli. Leurs brochures publiées en février et leurs campagnes de publicité gaspillées, il était normal qu'elles s'en indignent. De là à parler de dix-huit mille licenciements dans une profession qui compte dix-huit mille salariés, il y a une marge, d'autant qu'on ne saura pas avant la semaine prochaine si le gouvernement autorise les agences à vendre les voyages à l'étranger qu'elles se sont engagées à acheter aux hôteliers, aux prestataires de services et aux compagnies aériennes. Il est vrai qu'un certain nombre de professionnels ont pris les devants, tel ce petit voyagiste spécialisé sur l'Extrême-Orient et le Pacifique qui a déposé une demande de licenciement pour cause économique de la totalité, de son personnel, c'est-à-dire dix personnes. On peut raisonnablement prévoir d'ici à la fin de l'année plusieurs centaines de débauchages, soit sous forme de licenciements, soit sous forme de non-reconductions de contrats de travail à durée déterminée, nombreux dans la profession. Si le contrôle des changes était maintenu en 1984, la situation difficile tournerait à la débâcle à partir de l'automne prochain.

On pourrait croire que les professionnels de l'accueil en France se frottent les mains de l'aubaine qui leur tombe du ciel. Pour l'heure, ils attendent de voir. Les mesures gouvernementales arrivent trop tard pour permettre d'accroître en quelques semaines les capacités d'hébergement qui se révèlent insuffisantes entre le 15 juillet et le 15 août sur les zones littorales. Il est également bien tard pour convaincre — et avec quels crédits ? — les Français que la Creuse et la Normandie récréent autant que les Landes ou la Côte d'Azur. Il y a de la pagaille en perspective pour les vacances d'été 1983, et les pouvoirs publics n'y pourront rien.

Il est tout de même navrant de voir un gouvernement abîmer aujourd'hui ce qu'il a échafaudé hier. Le temps libre, c'est ce gouvernement socialiste qui l'a inventé. La cinquième semaine de congés payés et la retraite à soixante ans, c'est encore lui qui les a octroyées. Le 25 mars, c'est pourtant lui qui a porté atteinte à la qualité des vacances des Français.

ALAIN FAUJAS.

Pour 5 milliards de francs d'économie

(Suite de la page 13.)

Grâce à leur système informatique, les émetteurs de cartes peuvent communiquer instantanément à l'administration des douanes l'état exact des dépenses de leur clientèle (plus de cinq millions de porteurs) par numéro, par pays, par type de dépenses, par nature de commerce, le tout au franc près. Qui peut en dire autant avec des billets de banque et un carnet de change dont l'usage n'a pas été particulièrement probant entre janvier 1969 et août 1970, date de sa suppression ?

Le plus étrange est qu'en l'absence — là encore — d'études officielles et de statistiques vérifiées, personne ne se hasarde à affirmer que le principe même du contrôle des changes permette de verrouiller les sorties de devises. Aucun document n'ayant, à notre connaissance, été publié sur l'impact du dispositif mis en place en 1968 et 1969, il est intéressant de verser au débat la contribution apportée un an plus tard par la revue du ministère de l'équipement et du logement, un ministère qui avait alors été confié à M. Albin Chalandon (*le Monde* du 9 mai 1970).

Selon ce document, pendant la période de restrictions de 1958 à 1961, les dépenses touristiques ont augmenté de 163 %. En 1962, année dite « *libérale* », marquée par une allocation de devises de 3 500 F et une autorisation de sortie illimitée de monnaie nationale, la progression des sorties n'a été que de 2,7 %. De même, l'augmentation n'a été que de 17,6 % pour toute la période de liberté totale, comprise entre 1965 et 1967. En 1968, année où fut rétabli un sévère contrôle des changes, les dépenses en devises augmentèrent de 5,8 % alors qu'elles n'avaient progressé en 1967 — année de liberté — que de 4,4 % en un an, selon cette étude.

De toute façon, — il est peu vraisemblable que le dispositif mis en place à la fin mars soit levé au mois de décembre prochain, comme l'ont affirmé M. Delors et Mme Edith Cresson, ministre du commerce extérieur et du tourisme. D'une part, parce que ce type de mesures demande bien plus de temps que les neuf mois prévus d'ici là pour faire sentir ses effets. D'autre part, on voit mal comment ce contrôle pourrait être supprimé dès le 1er janvier 1984, réduisant à néant les efforts entrepris, puisque les Français ont clairement fait savoir — au vu des sondages — qu'ils entendaient repartir aussitôt à l'étranger, alors que le gouvernement s'est déjà donné un délai excessivement court (deux ans) pour remettre à flot un commerce extérieur en déficit de 93,3 milliards de francs l'année dernière.

SERGE MARTI.

Le contrôle

Les dépenses de voyages à l'étranger des résidents (1) français sont imputées sur des allocations touristiques dont le montant est délivré sur présentation d'un *carnet de change.*

● Le carnet de change

Il ne peut être établi qu'un carnet de change *par personne*, et les banques qui les délivrent les remplissent sous leur propre responsabilité, en y portant une photographie du demandeur et en apposant le cachet de l'organisme.

Ce carnet de change peut être délivré à toute personne physique quel que soit son âge, sur justification de l'identité du demandeur. Les allocations destinées à des *enfants mineurs* peuvent être portées sur le carnet de change de leurs parents, sur présentation du livret de famille.

De leur côté, les organismes habilités à délivrer ce carnet de change devront adresser chaque mois à la direction générale des douanes et droits indirects la liste des titulaires des carnets de change qu'ils auront établis.

Ces carnets de change seront exigibles *à compter du 2 mai 1983,* mais ils ne pourront être utilisés avant cette date si leur impression est plus rapide que prévu. Entretemps, c'est-à-dire entre le 29 mars dernier (date de mise en vigueur du nouveau dispositif) et le 2 mai 1983, il pourra être délivré des allocations touristiques, dans les limites prévues, qui devront être ultérieurement reportées sur le carnet de change.

Un point reste à régler : le prix qu'il faudra verser pour obtenir ce document. Aucun chiffre n'a été officiellement avancé jusqu'à présent, mais il semblait, en fin de semaine, que le coût du carnet de change soit voisin de 50 F, avec un tirage initial de 10 millions d'exemplaires. A titre de référence, lors de sa dernière utilisation en France (entre janvier 1969 et août 1970), son prix avait été fixé à 5 F. Comportant trois volets de couleur orange, il avait fait l'objet d'un premier tirage à six millions d'exemplaires.

> **LES TEXTES DE RÉFÉRENCE**
>
> **● Compte rendu du conseil des ministres du 25 mars 1983 et conférence de presse de M. Delors (*le Monde* des 27 et 28 mars).**
>
> **● Arrêté conjoint du ministère de l'économie, des finances et du budget et du ministère de l'intérieur et de la décentralisation paru au *Journal officiel* du 29 mars 1983 et réglementant les relations financières avec l'étranger (*le Monde* du 30 mars).**
>
> **● Circulaire du 28 mars relative aux frais de voyage à l'étranger et au contrôle douanier des moyens de paiement transportés par les voyageurs, parue au même *Journal officiel* (*le Monde* du 30 mars).**
>
> **● Instruction adressée le 1er avril 1983 aux banques par la Banque de France afin de préciser la période de transition du nouveau dispositif et différentes conditions d'application concernant les voyages à l'étranger.**
>
> **Deux numéros de téléphone ont été mis à la disposition des usagers désireux de régler des cas particuliers : (1) 346-13-46 et 260-36-75.**

● L'allocation de devises touristiques

Limitée jusqu'à présent à 5 000 F par voyage (sans limitation du nombre de déplacements), les conditions d'octroi de l'allocation touristique ont été très sensiblement restreintes.

Dorénavant, les résidents qui se rendent en voyage à l'étranger peuvent recevoir une *allocation annuelle* égale, au maximum, sauf autorisation de la Banque de France (pour la métropole) et de la Caisse centrale de coopération économique (pour les départements et territoires d'outre-mer), à la contre-valeur d'une *somme de 2 000 F par personne, majorée de 1 000 F par enfant de moins de dix ans.*

Cette allocation est délivrée, *sur* présentation du carnet de change, en une ou plusieurs fois, sous forme de *devises étrangères* ou, s'il s'agit de francs français, de moyens de paiement nominatifs payables à l'étranger. A noter qu'il s'agit bien de la contre-valeur en devises d'une somme de 2 000 F par adulte (et de 1 000 F par enfant) et qu'il n'est pas possible d'emporter cette même somme en francs français (pièces ou billets).

Les voyageurs français peuvent également emporter *1 000 F, en billets français,* à chacun de leurs déplacements, sans limitation du nombre de ces déplacements.

Ainsi, à la requête du service des douanes, les résidents français qui se rendent à l'étranger sont tenus de déclarer :

● les sommes en devises mentionnées sur leur carnet de change, acquises un mois au plus avant le passage de la frontière ;

● les montants en billets de banque français dont ils sont porteurs dans la limite de 1 000 F par personne.

Au total, un couple accompagné de deux enfants, dont un âgé de moins de dix ans, pourra disposer de l'équivalent de 11 000 F (2 000 F par personne et 1 000 F pour l'enfant de moins de dix ans, en devises, et quatre fois 1 000 F en billets de banque français).

Au retour, les voyageurs sont tenus de revendre, dans un délai d'un mois, leurs devises contre des francs, au cas où ils ne les auraient pas utilisées en totalité, et *le montant des sommes rétrocédées* est inscrit sur le carnet de change de façon à servir d'« avoir » pour un voyage ultérieur. Il est toutefois admis que cette cession n'est pas obligatoire pour les montants en devises inférieurs à 1 000 F.

En revanche, un résident qui ne peut se rendre à l'étranger dans le mois qui suit la délivrance de l'allocation doit céder cette allocation dans les mêmes conditions, c'est-à-dire revendre ses devises et le faire mentionner sur son carnet de change.

Dans le cas des 1 000 F en francs français que chaque voyageur peut emporter à l'occasion de l'un de ses déplacements à l'étranger, il est précisé que cette somme peut être représentée en billets de banque, en *chèques de voyage libellés en francs,* voire en devises s'il s'agit de reliquats d'un précédent voyage.

Lorsqu'une allocation touristique est délivrée sous forme de chèques de voyage aux membres d'une même famille voyageant ensemble, ces moyens de paiement peuvent être émis au nom de l'un d'entre eux, étant entendu que l'intermédiaire agréé (la banque) devra annoter les carnets de change respectifs.

Toute acquisition de titres donnant droit, à l'étranger, à des *prestations à caractère touristique* (bons d'essence, tickets de repas, bons d'échange, etc.) est imputée sur l'allocation annuelle avec mention correspondante sur le carnet de change.

Dispositions particulières :

● *pays de la zone franc :* pas de limitation (ni de carnet de change) pour les voyages à destination des départements et territoires d'outre-mer ainsi que des treize pays de la zone franc, en raison de l'unité monétaire qui les lie à la métropole (*le Monde* du 2 avril) ;

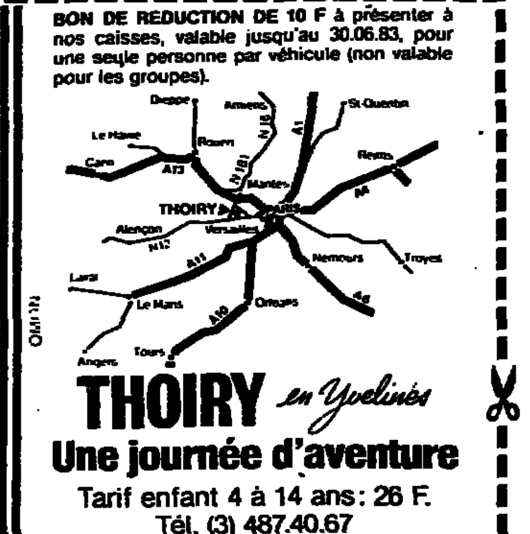
● *comptes en francs convertibles :* les titulaires de comptes de résidents en francs convertibles (Français de l'étranger, par exemple, peuvent exporter librement tout montant en francs ou en devises, sous réserve que la banque leur délivre une attestation certifiant que les fonds exportés ont été prélevés sur leur compte de résidents en francs convertibles ;

● *immigrés :* s'ils sont établis depuis deux ans en France, ils doivent se conformer aux mêmes dispositions que les résidents français (allocation touristique, carnet de change), étant entendu qu'ils peuvent librement effectuer des transferts de fonds avant ou après leurs déplacements ;

● *sanctions :* en cas d'infraction — sortie frauduleuse de devises, — les sanctions sont les suivantes : abandon par le voyageur des devises non déclarées, amendes variant, selon les cas, de 75 % à 100 % des francs français non déclarés, sous réserve d'éventuelles poursuites pénales.

● Agences de voyages et déplacements touristiques

Les dépenses réglées à l'étranger par des agences de voyages ou autres organisateurs touristiques et qui concernent des *voyages organisés pour le compte de résidents français* sont imputées sur les allocations touristiques, et ces intermédiaires doivent indiquer au voyageur la fraction du prix du voyage qui correspond à des règlements à effectuer à l'étranger.







DES COMPTES

des changes et ses assouplissements

C'est cette fraction qui sera imputée sur l'allocation touristique annuelle. Elle ne concerne que la seule partie des dépenses effectuées à l'étranger, *à l'exception du prix des billets de transport* destinés à conduire les voyageurs à leur destination, et, bien sûr, des diverses commissions, dont celle de l'agence ayant réalisé la vente ou de l'organisateur du voyage.

Les voyageurs font mentionner par leur banque cette somme sur leur carnet de change et il leur est alors remis une attestation destinée à l'agence ou à l'organisateur du voyage. Les agences de voyages titulaires d'une licence peuvent toutefois procéder elles-mêmes à une *imputation sur le carnet de change.* Elles doivent noter le montant imputé sur un registre spécial et conserver une photocopie de l'inscription effectuée sur le carnet de change du voyageur.

D'une façon générale, les agences *ou autres organisateurs de voyages* effectuent des transferts à destination de l'étranger dans la limite des *sommes figurant sur ces attestations* et sur leurs registres ou, dans le cas de voyages organisés pour des non-résidents, *dans la limite des règlements reçus de ces derniers en devises ou en francs transférables.* Les virements relatifs *à des dépenses de séjour liées à des voyages d'affaires* sont effectués sur présentation de pièces justificatives, sans imputation sur les allocations correspondantes des intéressés.

Afin d'éviter que les personnes qui avaient versé des acomptes pour effectuer des séjours à l'étranger avant l'annonce de la nouvelle réglementation (le 25 mars dernier) ne soient pénalisées, *une période de transition* a été prévue. Il est donc prévu que les voyageurs qui ont effectué *le 24 mars 1983 au plus tard* des versements d'arrhes ou d'acomptes, soit par transfert à l'étranger soit par paiement auprès d'une agence de voyages, peuvent régler le solde de la dépense correspondante, *quel que* soit son montant, sans l'imputer sur l'allocation touristique. Ils doivent cependant apporter la preuve qu'un premier paiement a bien été effectué le 24 mars au plus tard.

Dans ce cas, le versement complémentaire peut être effectué sous la forme d'un paiement en francs (non imputé sur l'allocation touristique) *auprès d'une agence de voyages,* ou d'un transfert bancaire, ou encore de l'envoi d'un chèque de banque.

Cette date-butoir du 24 mars implique que les réservations effectuées entre le 25 et le 29 mars 1983 (date *de mise en place de la nouvelle réglementation*) sont soumises aux nouvelles dispositions (imputation sur *l'allocation touristique et mention sur* le carnet de change).

Un certain nombre de détails pratiques restant à régler, les pouvoirs *publics doivent prochainement* publier une circulaire ou une lettre d'interprétation destinée aux professionnels du tourisme.

• Voyages d'affaires et déplacements autres que touristiques

Aucune modification n'a été apportée au chapitre des dépenses à caractère touristique mais les déplacements professionnels et certaines catégories de voyages autres que touristiques ont bénéficié de conditions plus souples. C'est ainsi qu'un *régime particulier a été mis en place* pour *les hommes (et femmes) d'affaires.*

Il s'agit d'une *allocation spéciale de la contre-valeur de 1 000 F par jour* (destinée à assurer les dépenses de transport et de séjour), outre la possibilité d'utiliser, sous certaines conditions, des cartes de crédit de société (voir ci-dessous). Sur autorisation spéciale des autorités de tutelle, une allocation d'un montant supérieur à 1 000 F par jour peut être attribuée.

Ces allocations spéciales délivrées par les intermédiaires agréés (essentiellement les banques) et sur présentation du carnet de change, doivent être accompagnées d'une *justification du motif du voyage.* Les commerçants, artisans ou membres de professions libérales doivent remettre un certificat précisant la durée du voyage et attestant que celui-ci est fait au titre de l'exercice de la profession. Si les intéressés sont *salariés,* ils doivent fournir une *attestation établie par l'entreprise* qui les emploie, indiquant la durée du voyage et certifiant que celui-ci est effectué pour le compte de la société.

Parmi les autres dispositions retenues figurent les points suivants :

● *transferts ou virements :* s'ils sont relatifs à des dépenses de séjour liées à des voyages d'affaires (lien *direct avec le développement* des exportations françaises et intensification des échanges), ils sont *effectués sur présentation de pièces* justificatives, sans imputation sur les allocations spéciales.

● *emplois temporaires à l'étranger : les personnes qui se rendent à* l'étranger pour y exercer un emploi temporaire peuvent *obtenir* l'allocation *en devises prévue pour* les voyages d'affaires (1 000 F par jour) jusqu'à perception de leurs premiers *salaires,* traitements *ou honoraires.*

● *congrès internationaux :* les participants à des congrès organisés au niveau international et liés directement à leur profession peuvent bénéficier d'une allocation spéciale équivalent à 1 000 F par jour, dans la limite de 5 000 F. Cette allocation est destinée à couvrir, notamment, les frais de séjour et doit figurer sur le carnet de change. Le règlement des frais d'inscription (à l'exclusion des frais de séjour) peut être effectué par transfert sans être imputé sur cette allocation. Un contrôle particulier est à effectuer sur la réalité de ces dépenses.

● *stages à l'étranger* : à l'exclusion des séjours d'études (dont le régime n'est pas modifié), ces stages peuvent faire l'objet d'une autorisation de sortie de devises délivrée par la banque de France ou la caisse centrale de coopération économique (2) au vu d'une lettre accréditive de l'employeur.

● *soins médicaux :* lorsqu'un résident français se rend à l'étranger pour y recevoir des soins médicaux, les frais d'hospitalisation et de soins peuvent être transférés sans être imputés sur l'allocation touristique. Si nécessaire, une majoration d'allocation annuelle peut être autorisée par les autorités de tutelle.

● *groupes scolaires :* pour ces déplacements, les élèves doivent utiliser leur allocation touristique : leurs *accompagnateurs professionnels* peuvent bénéficier d'une allocation spécifique supplémentaire de 500 F *par jour.*

● *voyages linguistiques : si cela* s'avère nécessaire, l'allocation annuelle est majorée de 2 000 F au *maximum pour les personnes* de moins de vingt-cinq ans effectuant un séjour linguistique à l'étranger, sur *présentation d'une attestation de la* famille, de l'école, de l'université ou de tout autre organisme accueillant *les étudiants. Cette allocation* supplémentaire doit figurer sur le carnet de change.

● *voyages divers :* les dépenses *relatives à d'autres voyages non touristiques* (notamment les déplacements sportifs ou artistiques, les *missions humanitaires...) peuvent* donner lieu à une autorisation particulière.

• L'utilisation des cartes de crédit

L'utilisation des cartes de crédit, de paiement ou de garantie (y compris les cartes de garantie de chèques) émises en France est interdite *à l'étranger (3) pour tous les usages* personnels et autorisée dans deux cas seulement :

● si elles sont émises sur des *comptes étrangers de non-résidents* (en francs ou en devises) ou sur des comptes convertibles ;

● si elles sont utilisées pour des *voyages d'affaires ou assimilés à la* condition d'être *émises sur des comptes d'entreprises.* Dans ce cas, les dépenses seront facturées directement à l'entreprise par l'organisme émetteur de la carte et elles ne peuvent en aucun cas concerner des frais payés par le voyageur et remboursés *à son retour.*

L'utilisation de cartes personnelles peut être exceptionnellement autorisée dans le cas de déplacements professionnels *si, au préalable, l'employeur* a formellement accepté de régler directement à l'organisme *émetteur les dépenses effectuées à* l'étranger par le salarié. La responsabilité de l'entreprise est engagée en cas d'utilisation de ces cartes à l'étranger à des fins personnelles.

Si leur *activité professionnelle* le justifie, les travailleurs indépendants, les membres de professions libérales... pourront obtenir auprès de la Banque de France ou de la Caisse centrale de coopération économique, l'autorisation d'utiliser leur carte de *crédit à l'étranger.*

De leur côté, les *organismes émetteurs de cartes* doivent avoir reçu l'agrément de la direction des douanes et ils doivent conserver les pièces justificatives et rendre compte des infractions constatées. Ainsi, ils doivent transmettre *aux autorités la liste des utilisateurs de cartes à des fins personnelles,* celles-ci se réservant la possibilité d'effectuer une vérification *a posteriori* afin de constater si l'intéressé bénéficie ou non d'une dérogation.

Toutefois, afin de permettre aux voyageurs qui sont partis à l'étranger avant la date d'application des nouvelles mesures (le 29 mars 1983) d'achever leur séjour dans des conditions normales, il a été décidé que *l'utilisation d'une carte de crédit de paiement de garantie pour des dépenses touristiques serait tolérée jusqu'au 10 avril prochain inclus* pour les personnes ayant quitté la France avant le 29 mars dernier.

---

(1) Sont considérées comme résidents les personnes physiques ayant leur résidence habituelle en France et les personnes morales françaises ou étrangères qui disposent d'établissements en France. Les personnes physiques de nationalité étrangère, à l'exception des fonctionnaires étrangers en poste dans notre pays, acquièrent leur qualité de résident *lorsqu'elles sont établies depuis* deux ans en France.

(2) Les demandes de dérogation adressées à la Banque de France (pour *la métropole) et à la Caisse centrale de* coopération économique (pour les personnes des départements et territoires *d'outre-mer) doivent être déposées* auprès des intermédiaires agréés (banques).

(3) Cette utilisation est autorisée *pour tous usages en France,* à Monaco, dans les départements et territoires d'outre-mer ainsi que dans les treize *pays africains de la zone franc.*

POINT DE VUE

Un été irrespirable ?

par JEAN RAVEL (*)

LES pronostics sur les conséquences des dernières décisions gouvernementales concernant le contrôle des changes peuvent prêter – c'est le moins qu'on puisse dire – à discussion. Les résultats ne sont pas évidents, comme l'a justement souligné Afred Grosser dans ces colonnes il y a peu.

En revanche, une chose est certaine : on va assister à une belle pagaille en août 1983 sur la Côte-d'Azur, et sur la plupart des plages du littoral de l'Hexagone ! Où va-t-on coucher, nourrir, distraire, laisser se bronzer cet été, les millions de vacanciers français qui ne partiront pas au-delà des frontières ? Comment pourra-t-on sauvegarder un rapport qualité de loisirs/temps de congés dans un pays où tout le monde risque de partir au même endroit en même temps.

Faisons contre mauvaise fortune bon cœur, et espérons que les restrictions de change permettront de faire admettre aux pouvoirs publics et à l'opinion que nous ne pouvons plus vivre aujourd'hui en état de non-étalement des vacances.

Puisque nous ne pouvons plus tout à fait vivre comme avant, ayons le courage de remettre en question nos habitudes intérieures. Puisque austérité il y a, essayons d'aménager notre temps, de prendre les mesures étudiées mais jamais appliquées depuis vingt ans. A savoir :

● Convaincre les entreprises qui devaient fermer au mois d'août 1983 de ne pas le faire.

● Encourager la révision des dates de congés au sein des entreprises en accordant un ou deux jours supplémentaires à ceux qui ne partiront ni en juillet ni en août.

● Étendre la période des vacances scolaires en instaurant le système des zones du 15 juin au 15 septembre pour les classes maternelles et primaires qui ne posent pas de problèmes d'examens. La plupart des familles ont des enfants de la même classe d'âge. Les parents ayant des enfants petits auraient plus facilement la possibilité de prendre leurs vacances en juin ou en septembre.

● Favoriser la location des villas et des appartements de vacances à la semaine, et non au mois comme cela se pratique actuellement.

● Consentir des déductions fiscales particulières aux propriétaires de résidences secondaires qui accepteraient, exceptionnellement cette année, de louer leur maison en juillet ou en août.

● Encourager le système du « lit et petit déjeuner » dans les lieux touristiques et de villégiature, les syndicats d'initiative pouvant se charger du rencensement des « logeurs d'été ».

● Consentir des réductions tarifaires spéciales dans les transports aux salariés qui prendront leurs vacances en juin et en septembre. Dans les avions et les chemins de fer bien sûr, mais aussi sur les péages des autoroutes. Un « certificat de congés payés » délivré par les employeurs permettrait aux automobilistes de bénéficier de ces réductions sur les autoroutes.

Faute de ces mesures d'incitation, l'été risque d'être irrespirable pour les Français.

Puisqu'on referme le choix géographique de nos vacances, il faut que nous puissions au moins en choisir la date.

(*) Délégué général de la Confédération française des industries touristiques (COFIT) ; ancien directeur commercial-voyageur de la S.N.C.F.

HIPPISME

Une course mystère

PAQUES hippiques fastueuses sous des ciels transis.

La fête commence le samedi à Saint-Cloud, avec le prix Pénélope. Elle comporte même le rare plaisir d'un rajeunissement de sept ans. Ce minuscule coursier alezan, si remuant, si souple, sous cette casaque à damiers marron et rose portée par Maurice Philipperon... Mais oui : nous sommes en 1976... Hélas, non ; cesse de rêver, quinquagénaire : il ne s'agit pas d'*Arctictern*, seulement de sa fille.

Elle est la copie conforme du père. Elle a même ses attitudes, en course. Elle se bat d'abord contre le mors, secouant la tête de droite et de gauche. Puis, puisqu'on ne veut pas lui rendre la liberté, elle boude : elle se laisse glisser à l'arrière du peloton, d'un galop qui veut faire croire qu'elle pense à autre chose. Elle va ainsi 1 500 mètres, butée, odieuse comme le bon élève qui sait mais a décidé de ne pas répondre. Heureusement, Philipperon ne s'émeut pas. Ses éternels gants blancs (il en change trois fois par réunion, les jours de boue) n'ont pas un mouvement d'impatience. Il sait qu'avec les chevaux de cette famille-là il faut attendre qu'eux-mêmes aient décidé.

Effectivement, la petite alezane se décide. Piquée au jeu de voir des élèves qui en savent moitié moins qu'elle se mêler de répondre, elle s'appuie soudain sur le mors dont elle voulait s'affranchir. En 100 mètre, sans donner la moindre impression d'effort tant son galop est merveilleusement souple, elle se retrouve aux premiers rangs. Exactement le père, quand il avait cessé de se battre contre son jockey. Une des petites futées qui avait levé le doigt pour donner la bonne réponse, *Smuggly*, garde cependant, sur le poteau, un avantage d'une tête. C'est égal : cette *Escaline* (c'est le nom de la petite pouliche alezane) n'a pas fini de bien mériter de papa.

Le lendemain, Grande Course de haies de printemps. Encore une impression de rajeunissement mais, cette fois, du côté des chevaux. Beaucoup des vedettes des dernières saisons sont, d'un coup, sur le déclin. Auteuil renouvelle donc les cadres. *Melnoir*, qui n'en est qu'à sa cinquième sortie en obstacles, et que les handicapeurs n'ont pourtant pas épargné (69,5 kilos), bat, au terme d'une longue lutte, un des rares représentants de la vieille garde : *Sporeto*. Ce *Melinoir*, qui n'était pas dénué de qualités en plat, où il était, en outre, la régularité même, est probablement parti, la maîtrise de son entraîneur aidant, pour une grande carrière.

On retrouve les « vieux », en steeple, dans le Prix Ingré. Il ne manque même qu'une encolure au doyen, *Sambristan* (onze ans), pour remporter la victoire. L'encolure était de son côté à 100 mètres de l'arrivée. Mais le jeune (cinq ans) *Brodi Dancer* a trouvé le second souffle qui, maintenant, fait défaut à l'ancien et, sur le poteau, l'ordre s'est inversé.

Le lundi, réouverture de Longchamp. Longchamp dans la boue, Longchamp sous la neige et la pluie, Longchamp frigorifié, Longchamp, en petit comité, mais Longchamp.

Le temps fort de la journée doit être constitué par le prix de Fontainebleau, avec la rentrée de quelques grands espoirs de la génération des « trois ans », notamment *Saint-Cyrien*, gagnant l'an passé du Grand Critérium, classé au second rang européen des chevaux de son âge par les handicapeurs internationaux.

Chantilly a retenti de rumeurs à son sujet, cet hiver. Les pistes se sont, un temps, nimbées de mystère, comme au temps des paris singuliers, où des chevaux étaient entraînés la nuit, afin qu'on ne les reconnût pas, où même le jockey ne savait pas le poids de plomb que l'entraîneur avait placé dans les fontes avant un galop d'essai. On a dit que *Saint-Cyrien* était atteint d'une affection du larynx, que son écurie l'avait fait opérer en Amérique, mais que pour que sa jeune gloire ne se trouvât pas ternie, il avait voyagé sous le nom d'un autre cheval. Le propriétaire a démenti.

Probablement faux, en effet, pour ce qui est d'une opération. *Saint-Cyrien* a paru en public, pour la dernière fois, le 10 octobre. Le temps d'un régime pré-opératoire, puis ceux d'une convalescence et d'une reprise progressive de l'entraînement auraient représenté normalement sept ou huit mois. Or le voici, moins de six mois après sa dernière course.

Il est magnifique. La tête a l'élégance gracile de celle d'un hippocampe ; les yeux, des expressions quasi humaines. Au total, dans le vocabulaire hippique, une « peinture ». Peut-être est-il plus léger, avec davantage « d'air sous le ventre » que ne le sont habituellement ses compagnons d'entraînement en début de saison, mais ce n'est pas forcément le signe d'ennuis de santé : les fils et les filles de *Luthier* – qui, lui-même, n'était pas une force de la nature – ont souvent cet aspect un peu fragile.

Le canter est souple, détendu.

Mais, que se passe-t-il ? Voici qu'à 600 mètres de l'arrivée, *Saint-Cyrien* se porte déjà en tête où, pourtant, il pouvait compter sur le « train » régulier d'un compagnon d'écurie. Ce n'est ni son style ni celui de son jockey, Freddy Head. Celui-ci considère-t-il que, cette année, il faut partir de loin, ne plus demander d'accélération à *Saint-Cyrien* ?

De fait, celui-ci paraît incapable d'un changement de rythme. La foulée très étendue, très souple, reste celle d'un cheval de grande classe. *Saint-Cyrien* a, d'ailleurs, un temps, un avantage de quatre ou cinq longueurs. Mais quand *Castle Guard* qui, lui, donne l'impression de gratter la piste tant son action, à côté, paraît courte, parvient à ses côtés, il est incapable d'un sursaut. Il lève la tête, comme un cheval chez qui quelque chose ne va pas, et laisse filer l'attaquant.

Course mystère. En écartant, *a priori*, les explications liées au terrain lourd (*Saint-Cyrien* avait gagné le grand Critérium en terrain collant), il y a deux hypothèses : monumentale erreur de tactique du jockey ; altération, cet hiver, comme l'assurait la rumeur, de la santé du jeune champion.

Le regard glacé avec lequel le propriétaire (et néanmoins père) a accueilli le jockey au retour aux balances tendrait à accréditer la première hypothèse. Mais quand un futur étalon est en cause, l'enclosure peut devenir une scène.

Attendons l'acte suivant. Pour le reste de la représentation du jour, victoires de *Welsh Term*, dans un prix d'Harcourt qui nous a semblé de modeste niveau, et de *Denel* dans un prix de Barbeville dont on n'avait rien à apprendre. Enfin, débuts à Longchamp d'un acteur au nom illustre : Eric Saint-Martin, fils d'Yves. Son cheval s'est classé sixième. Bonne impression. Cet événement-là aussi a rajeuni, n'est-ce pas, Yves ? Mais gardons un peu de cette jouvence pour une autre semaine.

LOUIS DENIEL.

PLAISIRS DE LA TABLE

Artisanat

IL me plaît de trouver sur la carte d'Alain et Monique Langevin, à l'enseigne *Anjou-Normandie* (13, rue de La Folie-Méricourt (11e), tél. 700-30-59, fermé samedi midi et dimanche), ces mots : *« Artisans restaurateurs ».*

Car, s'il est un métier artisanal, c'est *bien* celui-ci. Ou qui devrait l'être. Alors, est-ce à dire que j'ai découvert (en vérité, le mérite de *cette découverte revient au cher* Clos-Jouve, Lyonnais gourmand, chroniqueur intrépide et, disparu l'autre année), avec ce *Restaurant Anjou-Normandie*, une grande adresse ? Non certes. Mais ce bistrot de quartier, tout modeste, tout aussi de bonne volonté, mériterait le soir que l'on vienne d'un peu plus loin encourager l'artisanat, justement. Ne *serait-ce que* pour cette autre note, sur la carte : *« Tous les produits, sauf les glaces, sont faits à la maison. »* Encore est-ce dommage, car on peut bien se passer de glaces... à moins qu'elles viennent d'un Berthillon !

Les terrines « maison » (23 francs) dont vous vous servez *vous-mêmes*, le foie gras d'oie (46 francs), les poireaux vinaigrette (13 francs), les filets de harengs (19 francs), qui gagneraient à être *accompagnés de* pommes soit à l'anglaise soit, mieux encore, en robe des champs, plutôt que de pommes à l'huile (gras sur gras), font partie des *entrées. L'escalope de saumon* en petite marmite (49 francs) est tentante, et les noix de Saint-*Jacques* aussi, bien que « provençales », ce qui est contraire à l'enseigne et à la nature des choses : le délicat de la chair des saint-jacques *se détériore au contact de l'ail.* Les viandes (assaisonnées au sel marin et poivre du moulin, précise la *carte) vont* de 40 à 50 francs, le plateau de fromages est à 16 francs et un « buffet des desserts froids » à 13 *francs.* Mais, et surtout, j'ai goûté ici l'andouillette à la ficelle préparée par M. Langevin. Merveilleuse ! Onctueuse, copieuse, savoureuse *et délicate* (38 *francs*). *Un* seul reproche : l'accompagnement de quelques pommes Pont-Neuf, *alors* qu'il y aurait à rechercher à éviter ce gras sur gras et à trouver un accord original (pourquoi pas une purée de poireaux, puisqu'il y en a en vinaigrette sur la carte ?).

Mais il n'importe, et c'est ici une adresse à connaître. Ne serait-ce que pour encourager ces artisans de bouche à faire mieux encore.

Puisqu'il est question d'andouillettes (et que celles-ci, chez les charcutiers, sont de plus en plus médiocres... l'artisanat f... le camp !), je voudrais signaler que le chef de *Toutoune,* à son tour, prépare lui-même, et à la ficelle, ses andouillettes. Elles figureront au menu de *cette agréable petite maison que,* naturellement, le Michelin ignore, dont le menu rustique, chaque jour changé en fonction du marché, est *un des meilleurs rapports qualité-prix* de Paris (85 francs plus le service, avec de petits vins honnêtes).

Chez Toutoune (5, rue de Pontoise (5e), tél. 326-56-81, *fermé* dimanche et lundi).

C'est ça, l'artisanat !

LA REYNIÈRE.

IL FAUT CLASSER LUCAS-CARTON !

Oui ! Et vite ! Ce décor exceptionnel signé Majorelle, merveilleux – et unique – représentant de son époque, il ne faut pas qu'il puisse disparaître. *Et* en ces temps mercantiles, comment empêcher un promoteur de transformer l'illustre cadre en drugstore ou un Yankee collectionneur de faire transporter ces boiseries irremplaçables dans son Texas natal ?

M. Lang doit tout de suite prendre des mesures pour faire aboutir une demande vieille déjà de plusieurs années (j'allais écrire de plusieurs ministres !) et classer Lucas-Carton ! – L. R.

MIETTES

● Seul des trois grands guides, le *Bottin gourmand* honore, à Nantes, cette *Esquinade* (7, rue Saint-Denis – tél. 48.17.22) au nom provençal mais à la cuisine éclectique (sandre beurre blanc, bœuf moëlle au bourgogne, *confit d'oie sarladaise*) avec son menu à 88 francs qui enchante un lecteur (ami des livres et *de la bonne cuisine*) de La Roche-sur-Yon. Le patron cuisinier, M. Garbay, est à féliciter tout autant qu'Annick Garbay pour son accueil.

● J'ai souvent signalé *L'Abricotier* (à Charrat, en Suisse), où François Doyen, élève du cher Guillot, fait des *merveilles*. Marthe Trenkwalder a travaillé et appris avec Doyen. La voici, au fin fond du Valais, installée à Blatten. Et déjà les gourmands du coin en font l'éloge.

● *Les Trois Frères,* le célèbre palace de Bâle, vient d'être restauré. *Paul Bougenaux, directeur général du* groupe d'hôtels helvétiques dont fait partie cette maison historique (et qui vient, on le sait, de *rénover le Bristol* de Genève), a participé à cette résurrection *consacrée le 4 mars prochain* par une grande réception internationale.

● Publicité ! L'American Express *patronne une « Académie du cigare »* et décerne des diplômes. A des restaurateurs qui n'ont jamais fumé de *leur vie, notamment.*

● *A Eymoutiers* (Haute-Vienne), aucun guide ne signale le *François Richard* (tél. 55-69-24-95), dont les menus à 47,63 et 94 F service compris *sont appréciés* d'un *lecteur* aimant ce paysage des bords de la Vienne.

● *Le restaurant Au Pressoir (257, avenue Daumesnil, 12e,* tél. 344-38-21), que j'ai découvert et qui est devenu justement *renommé*, sera désormais fermé les *samedi et dimanche.*

● *Alice (Lilou) Balestra,* la *dame* d'A.R.C. niçarde (c'est-à-dire niçoise au carré), n'officie plus au « piano » de *Da Lilou* (rue Penchiennati). On la regrettera.

CORRESPONDANCE

Tourisme et vente au déballage

Dans l'article paru dans le Monde *du 12 février intitulé « Sur la Costa Brava, séjours plus articles ménagers », nous faisions état des ambiguïtés d'une formule de voyages bon marché qui permet à un organisateur allemand de vendre des appareils ménagers à ses touristes. La société Jacob Reisen de Mindelheim (R.F.A.), mise en cause, nous écrit :*

Il est notamment inexact de prétendre que la plupart des participants seraient des personnes âgées.

En effet, si 65 à 70 % des participants aux voyages ont soixante ans et plus, 30 à 35 % ont de quarante-cinq à soixante ans.

Il est notamment inexact de prétendre que la séance de démonstration conduirait à placer auprès de la moitié, voire des trois quarts, des participants des commandes. Les *résultats varient* de 16 à 28 % et non de 50 à 75 %.

Il n'est pas inutile de rappeler que, grâce à l'activité de la société Jacob Reisen, des emplois ont été créés, des impôts de tous ordres sont perçus par l'État français et les collectivités locales, des milliers de personnes ont pu voyager et découvrir, dans de très bonnes conditions pour un prix très abordable, des régions de France, des pays du Marché commun ou des pays étrangers qui feront peut-être partie demain de ce Marché commun.

Enfin, il semble, au travers des faits rapportés par cet article (proposition de loi, action du Syndicat des agences de voyages de l'Est et de l'U.R.O.C., menaces de retraits de licences pour les transporteurs traitant avec la société), que ce soit moins la protection du consommateur que l'on cherche que d'empêcher une société allemande d'exercer *son activité ou d'empêcher des* Français de commercer avec des étrangers.

Si tout cela était exact, ce serait *très grave et dangereux pour la li*berté du commerce et de l'industrie, pour la libre circulation des personnes et des biens, pour le Marché commun.

[*N.D.L.R.* – Nous prenons acte de la confirmation de l'importante proportion de personnes âgées dans la clientèle de ces *« voyages publicitaires ».* Nous rappelons que les ventes au déballage organisées à l'occasion d'excursions *ne sont pas répréhensibles* au regard de la loi française. Toutefois, un colloque de professionnels a conclu, le 5 février, à la nécessité de mettre en garde les autocaristes et les consommateurs français.]

LES AMATEURS DU CIRQUE EN COMMISSION

Comment remplir les chapiteaux ?

LE colloque de Valence (1), qui a fait se rencontrer pour la première fois directeurs de cirques, associations et maires de France, n'est pas *resté sans suite. Le* 10 mars s'est tenue au ministère de la culture la première réunion de la Commission consultative sur les arts du cirque. Désignée par arrêté ministériel et néanmoins composée de dix-sept authentiques amoureux du cirque – parmi lesquels Silvia Monfort, Dominique Mauclair, Claude Piéplu, etc. – la nouvelle commission a *d'emblée affirmé* sa volonté d'efficacité. *« Car il y a urgence ! »*

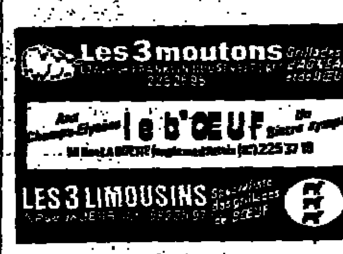
Après dix ans de crise et les mauvais résultats de la saison en cours, *« l'existence même de plusieurs entreprises est menacée »*, a averti le docteur Alain Frère. Directeur *national du théâtre et des spectacles,* M. Robert Abirached a défini les trois axes de l'intervention de l'Etat : amélioration d'une image de marque à la dérive notamment par la préfiguration d'un cirque national (Grüss), concertation avec les municipalités pour une animation dans les villes, enseignement des arts du cirque au travers d'une future école *nationale. L'Association* pour l'enseignement des arts du cirque (ASPEC) est devenue indépendante sous la présidence de M. Pesce, député, maire de Valence, rapporteur du budget de la culture et initiateur du premier colloque. M. Kubiack, administrateur de la Maison de la culture de Créteil, a déjà présenté au ministère une étude de la situation générale, effectuée « sur le terrain ».

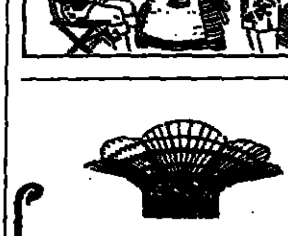
Les *interventions successives* des membres de la nouvelle commission ont apporté une bouffée d'espoir. On n'assistait pas à la réunion *« d'une commission de plus ».* Loin de brasser de vagues idées générales, chacun abordait l'un des problèmes concrets du cirque avant de s'attribuer pour conclure une tâche précise, par chapitre : depuis l'amélioration de *la qualité* des spectacles jusqu'à la gestion des entreprises en passant par la sensibilisation des médias par trop indifférentes à *« l'irremplaçable fête où se rencontrent à la fois la féerie d'un spectacle vrai et la participation des gens ».*

Incollables sur leur « sujet » mais *aux antipodes de l'esprit technocrate,* les nouveaux « commissaires » sont bien apparus comme des amoureux du cirque décidés à ramener le grand public sous le chapiteau de nouveau en fête. Et, *« face à l'urgence »,* ils se rencontreront dès le 4 mai pour faire le point sur le travail accompli.

JEAN RAMBAUD.

(1) Le « Monde des loisirs et du tourisme » du 23 octobre 1982.
















Jeux

bridge N° 1013

ENTERREMENT DE PREMIÈRE CLASSE

Même de grands champions peuvent enterrer un chelem, mais ce qui est plus grave c'est de ne pas jouer la manche dans la meilleure couleur. Heureusement un jeu de la carte brillant permit de réussir le contrat.

Nord : ♠ R 8 4 ♥ A R 9 8 4 2 ♦ A R D ♣ 3
Ouest : ♠ 7 6 ♥ D V 6 3 ♦ 10 9 2 ♣ A R 4 2
Est : ♠ V 10 5 2 ♥ 10 7 ♦ 5 3 ♣ V 9 7 6 5
Sud : ♠ A D 9 3 ♥ 5 ♦ V 8 7 6 4 ♣ D 10 8

Ann : don. Tous vuln.

Ouest Passell	Nord Kay	Est Kantar	Sud Kaplan
–	1 ♥	passe	1 ♠
passe	3 ♦	passe	4 ♦
passe	4 ♠	passe	passe

Ouest ayant attaqué l'As de Trèfle, puis le 2 de Trèfle coupé par le 4 de Pique du mort, *comment Sud a-t-il ensuite joué* pour gagner QUATRE PIQUES contre toute défense, et de quelle façon s'est-il protégé contre une répartition 4–2 des atouts ?

Réponse :

Kaplan tira As et Roi de Carreau, puis le Roi de Pique, l'As de Pique et *la Dame de Pique sur laquelle il jeta la Dame de Carreau* qui bloquait la couleur ; ensuite, il joua ses Carreaux maîtres. Est coupa et rejoua Trèfle, mais Sud avait encore un atout, et il perdit en tout deux Trèfles et un atout (il aurait pu d'ailleurs faire onze levées s'il avait tiré As et Roi de Cœur au début pour défausser son dernier Trèfle).

A l'autre table (où Nord était arrivé au chelem), Est entama le Valet de Pique. *Comment le déclarant (Soloway) a-t-il gagné* SIX CARREAUX ?

Après avoir pris l'entame avec l'As de Pique du mort (Sud), Soloway a tiré l'As et le Roi de Carreau, *puis l'As de Cœur, il a ensuite coupé* le 2 de Cœur avec le 7 de Carreau, et il est revenu dans sa main grâce à la Dame de Carreau (qui a fait tomber le dernier atout d'Ouest). Enfin, il a tiré le Roi de Cœur et *a coupé son quatrième Cœur* avec le dernier atout de Sud, le Roi de Pique servant de reprise pour utiliser les Cœurs affranchis.

LES DEGRÉS DE LA SÉCURITÉ

Quand vous êtes à la place du déclarant et que vous ne voyez que le mort, à quel pourcentage estimez-vous vos chances de réussite dans ce contrat de 5 Piques ? La donne a été jouée en partie libre.

Nord : ♠ R 10 8 6 ♥ A 8 5 2 ♦ A 8 ♣ A 10 4
Ouest : ♠ 2 ♥ R V 10 9 ♦ 10 9 6 4 3 2 ♣ 5 2
Est : ♠ 3 ♥ D 3 ♦ R D V 7 5 ♣ R D 7 6 3
Sud : ♠ A D V 9 7 5 4 ♥ 7 6 4 ♦ — ♣ V 9 8

Ann. : N. don. Pers. vuln. (N-S marqués à 40).

Ouest	Nord	Est	Sud
–	1 ♣	1 ♦	1 ♠
2 ♦	2 ♠	3 ♦	3 ♠
4 ♦	4 ♠	passe	passe
5 ♦	contre	passe	5 ♠...

Ouest ayant entamé le 3 de Carreau, *comment Sud (Le Dentu) a-t-il joué* pour gagner CINQ PIQUES contre toute défense ?

NOTE SUR LES ENCHÈRES :

Même si on ne joue pas la Majeure par Cinq il est normal d'ouvrir de « 1 Trèfle » car les deux couleurs majeures sont trop laides ; Nord aurait pu d'ailleurs ouvrir de « 1 SA », mais l'ouverture de « 1 Trèfle » rendait plus facile la découverte d'une majeure commune au palier le plus bas.

Sur le « contre » de « 5 Carreaux », Sud aurait pu passer, mais la faible valeur défensive de la main le décida à dire « 5 Piques ».

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 195

VAN DER WAL A SAO-PAULO

Championnat du monde, novembre et décembre 1982 (SAO-PAULO)

Blancs : O. VERPOEST (Belgique)
Noirs : J.V.D. WAL (Pays-Bas)

Ouverture : Raphaël

1. 32-28	18-22	13. 28x19	14x34
2. 37-32	12-18 (a)	14. 40-29 (j)	13-19
3. 41-37	7x12	15. 31-26 (k)	9-13!
4. 46-41 (b)	1-7	16. 37-31 (l)	3-9
5. 34-29	19-23 (c)	17. 32-27 (m)	19-24 (n)
6. 28x19	14x34	18. 38-32	10-14! (o)
7. 40-29	13-19 (d)	19. 43-38	22-28! (p)
8. 32-28 (e)	8-13! (f)	20. 32x23* (q)	20-25! (r)
9. 37-32 (g)	10-14	21. 29x20	18x29! (s)
10. 41-37	5-10	22. 33x24	17-21
11. 44-40	2-8! (h)	23. 26x17	12x34
12. 50-44	19-23! (i)		Abandon. (t)

NOTES

a) Plus usuel que 2...(13-18) joué par le maître Fraiberg contre le maître Saint-Fort dans le championnat des Etats-Unis, 1980. La suite fut 3. 32-27 (9-13) ; 4. 38-32 (4-9) ; 5. 41-37 (19-23) ; 6. 28×19 (14×23) ; 7. 33-28 (22×33) ; 8. 39×19 (13×24) ; 9. 42-38 (9-13) ; 10. 47-42 (10-14) ; 11. 44-39 (17-21) ; 12. 39-33 (14-19) ; 13. 50-44 (21-26) ; 14. 33-28 (20-25) ; 15. 44-39 (3-9) ; 16. 28-22!! [1er temps d'un forcing] (11-17) ; 17. 22×11 (6×17) ; 18. 27-22!! [2e temps du forcing] (18×27*) ; 19. 31×11 (1-6*) ; 20. 38-33! (6×17) ; 21. 37-31 (26×28) ; 22. 33×11!, etc. +1 et + ultérieurement.

b) Dans le match d'entraînement de septembre 1979 à Rijssen entre les GMI Kouperman (dissident soviétique, ex-champion du monde) et Wiersma (ex-champion du monde néerlandais), Kouperman joua 4. 34-30 (1-7) ; 5. 40-34 (18-23) ; 6. 30-25 (12-18) ; 7. 46-41 (7-12) ; 8. 34-30 (20-24) ; 9. 31-26 (2-7) ; 10. 37-31 (22-27!) ; 11. 31×22 (18×27) ; 12. 32×21 (16×27) ; 13. 42-37 [45-40 est considéré comme le coup juste] (23×32) ; 14. 37×28 (17-21) ; 16. 44-40 (15-20!) [maintient la présence de plusieurs menaces] ; 17. 39-34 (11-16) ; 18. 47-42 (27-31) ; 19. 36×27 (21×23) ; 20. 34-29 (23×34) ; 21. 40×29 (13-18) ; 22. 38-32 (18-22) ; 23. 42-37 (7-11) ; 24. 41-36 (22-28) ; 25. 33×22 (24×33) ; 26. 50-44 (8-12) ; 27. 43-39 (33-38) ; 28. 32×43 (12-17) ; 29. 43-38 (17×28) ; 30. 49-43 (11-17!), N+1 et +inédit.

c) 5. ... (20-25) ; 6. 39-34 (19-23!) ; 7. 28×19 (14×23) ; 8. 44-39 (15-20) ; *9. 35-30! (10-15) ; 10. 32-28 (23×32) ;* 11. 37×28 (16-21), etc. [Woorspuy-docteur De Jong, *le Monde* du 9 mai 1981].

d) Plus fort que (9-14).

e) Déjà en difficulté, le maître international belge espère-t-il, probablement, briser l'enchaînement par le deux pour deux 29-23, etc.

f) Le conducteur des Noirs conforte son léger avantage positionnel.

g) 9. 31-26 (16-21) ; 10. 44-40 (20-25) ; 11. 40-34 (10-14) ; 12. 45-40 (15-20) ; 13. 35-30 (5-10) ; 14. 50-45 (11-16) ; 15. 49-44 (10-15) ; 16. 40-35 (7-11) ; 17. 37-31 (4-10) ; 18. 42-37 (21-27) perd le pion par un mouvement en 5 temps 19. 26-21 (17×26) ; 20. 28×8 (3×12) ; 21. 31×22 (18×27) ; 22. 29-23 (19×28) ; 23. 33×31, +1 assimilable rapidement.

h) Le nouveau champion du monde exploite, pas à pas, la petite faiblesse du pion Blanc à 29 et l'obligation des Blancs de demeurer sur la défensive pour éviter une dissémination de leurs forces.

i) La poursuite logique du léger avantage positionnel.

j) Et non 14. 39×30, les Noirs dament par (22-27), etc., +.

k) Renonçant à combattre les Noirs au centre par l'occupation ultérieure de la case 28. Si 15. 32-28, les Noirs n'imprimeraient pas une pression par 15. ... (20-24) ; 16. 29×20 (15×24) cab B+17. 28-23 (18×29) [sur (19×28) 31-27, etc, +] 18. 35-30 (24×35) ; 19. 33×2, +. En revanche, après 15. 32-28 les Noirs obtiendraient un sensible avantage positionnel par 15. ... (18-23) ; 16. 29×27 (17-22) ; 17. 28×17 [ou 27×18] (12×41) ; 18. 42-37* (41×32) ; 19. 38×27, déséquilibre structurel du jeu des Blancs.

l) 16. 32-28 (19-23) ; 17. 28×19 (13×24), jeu délicat pour les Blancs soumis à l'enchaînement du faux-baron [pion à 15, 20 et 24].

m) Formation d'enchaînement du baron : pion à 26, 27, 31 et 36.

n) Au baron, les Noirs répliquent par le faux-baron. Nous assistons dès lors à une partie de flanc avec de nombreuses menaces de combinaisons.

o) Van der Wal tente de placer une combinaison décisive.

p) Le 1er temps de la combinaison.

q) Forcé.

r) La clé.

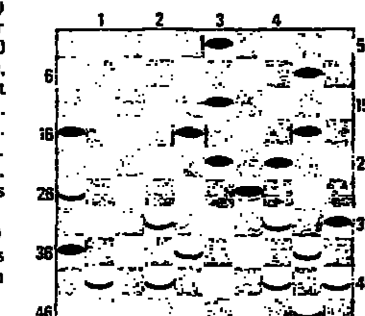
s) La pointe du mouvement et l'élégance du mécanisme.

t) Puisque si 44-40 (25-30) 40×29 (30×19), etc., N+2. Une partie conduite avec aisance par le jeune champion du monde, qui succède ainsi à son compatriote Wiersma, classé troisième, à deux points. Van der Wal, dans cette compétition au sommet, n'a été battu qu'une seule fois : par le maître international ivoirien D. Kouassi.

Ce résultat de Van der Wal confirme ses brillantes récentes prestations, en particulier sa victoire dans le difficile tournoi de Kislowodsk, en septembre 1982, face à une pléiade de maîtres soviétiques et néerlandais.

Problème : G. POST (Villeurbanne)

1er prix, Concours 1982 des ligues



Les Blancs jouent et gagnent en 9 temps

SOLUTION : 32-27! (36×47) 44-39 (35×33) 34-30 (24×35) 45-40 (35×44) 50×8 (3×12) 38-33! (47×21) [l'inexorable et proche naufrage de cette dame noire ne manque pas de... sel après la combinaison, très élaborée, en 7 temps] 33×4!! (12-17 ou...?) 4×11 (16×7) 26×17!, + par opposition à partir d'un mécanisme et d'un final très originaux, particulièrement élégants et inédits.

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

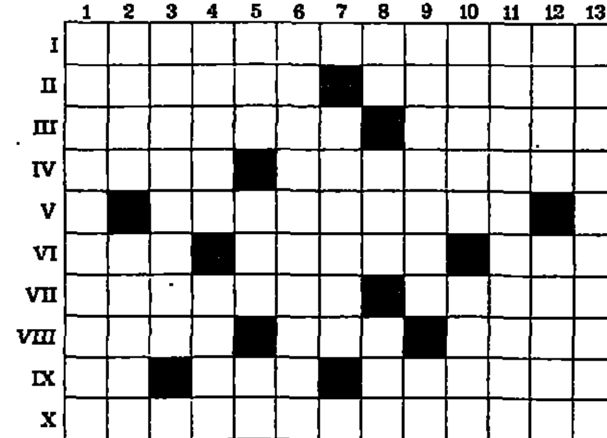
MOTS CROISÉS N° 244

Horizontalement

I. Porte la bonne parole. – II. Peu à craindre au milieu des terres. Il fallut un saint pour s'en sortir. – III. Finira bien. Pour la linogravure. IV. C'et une issue. Vertes et pas mûres. – V. Ne touche pas terre. – VI. Quand c'est doublé, ce n'est pas grand-chose. On y voit mieux dans les premiers. Mis en respect. – VII. Particulièrement désagréable. Mal blanchie. – VIII. Lit. Baie du Japon. Donne la direction. – IX. Cardinaux. Dans la vague. On la boit avec la tasse. – X. *Se font après les tests.*

Verticalement

1. Ne saurait suffire au I. – 2. Son utilité ne s'est pas démentie, ou alors c'est pour la gloire. N'a aucun sens. – 3. Va de pair avec la soumission. – 4. Pour reprendre son souffle. Un lieu mal indiqué. – 5. Pièce. Pièce rapportée. Pièce. – 6. Mène directement à l'adhésion. – 7. Ont un roi, dans la ballade. – 8. Complique le travail, ou c'est lui qui l'exécute. Dans les sables. – 9. Une fois qu'elle s'est jetée à l'eau, on peut admirer son travail. En harmonie. – 10. Pour eux, il faut passer l'eau. Nul ne peut nier son existence. – 11. Se développe en profondeur. – 12. Queue. Vient avec la laine. – 13. Donnent de vilaines peaux.



Solution des mots croisés n° 243

Horizontalement

I. Contradicteur. – II. Avarice. Prusa. – III. Rata. Elagages. – IV. Altières. Vars. – V. Béantes. Gérai. – VI. Ga. Etourdis. – VII. Nient. Avis. SS. – VIII. In. Tragédie. – IX. Enneigé. Engin. – X. Ressaisissent.

Verticalement

1. Carabinier. – 2. Ovale. Inné. – 3. Nattages. NS. – 4. Traînantes. – 5. Ri. ET. Tria. – 6. Acérée. Agi. – 7. Délestages. – 8. As. Ove. – 9. Cpg. Guides. – 10. Traversins. – 11. Eugard. Egé. – 12. Userais. In. – 13. Rassissent.

FRANÇOIS DORLET.

SCRABBLE ®

● *Pour apprendre à jouer.* – Notre collaborateur Michel Charlemagne vient de publier un ouvrage, *le Scrabble*, traitant de la technique *du jeu (partie libre et duplicate)*, et contenant quarante parties inédites et un glossaire des mots à lettre chère.

★ Hatier, 58 F.

ANACROISÉS ®

N° 244

Horizontalement

1. EIORTUV. – 2. AABENNS – 3. AAELNRS (+1). – 4. CEELLLU – 5. CEEHILS (+1). – 6. AEEIRSTU (+1). – 7. EILNNO (1+). – 8. *ELNNOPRU.* – 9. ABEIOTU. – 10. BIORSTT. – 11. EFRRUU. – 12. BEIMRTU (+1). – 13. AEFGRSTU. – 14. AEEILOPS. – 15. EEILNSS (+4).

Verticalement

16. ADIOSUV. – 17. DEFIIRST. – 18. EHIMSST. – 19. AEGNORST (+3). – 20. ACEIMRS (+4). – 21. AFLORTU. – 22. CEEJLNOT (+1). – 23. EEFLRT (+1). – 24. AABEILMNS (+1). – 25. BEIILNTU. – 26. EEOPRSU (+1). – 27. AEELNS. – 28. EEOPSU. – 29. AEINRRRU. – 30. EINNSTU (+2). – 31. EIINSTU.

SOLUTION DU N° 243

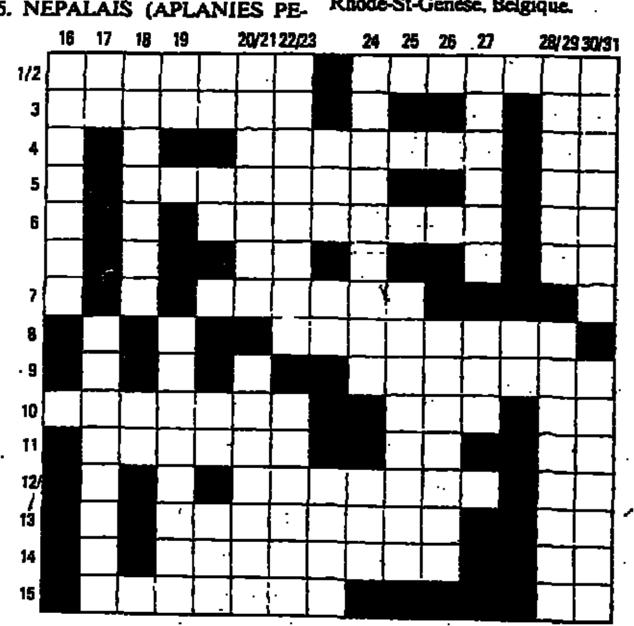
Horizontalement

1. SCALPEL. – 2. APACHES. – 3. ORNIERE. – OVAIRE. – 5. OMISSION (MOISIONS). – 6. RODAILLE. – 7. FLIPOTS. – 8. SEGALAS, terre acide (SALAGES). – 9. CONVERTI. – 10. INDIGO. – 11. HESITAIS. – 12. NACRAS (ANCRAS CANARS CRANAS). – 13. NIAULE (ALUNIE). – 14. AUGUSTIN. – 15. SOTTISES (SOTTIES). – 16. DEVETIR.

Verticalement

17. SORORAT. – 18. OCTANES (CANOTES TOSCANE). – 19. CREMONE, double verrou. – 20. DENONÇAT (DECONNAT ENCODANT). – 21. PENSIFS. – 22. ERAILLE (AIRELLE ARILLEE RAILLEE RALLIER). – 23. RHESUS (RUSHES). – 24. OLIGISTE, oxide naturel de fer. – 25. NEPALAIS (APLANIES PENALISA). – 26. POLENTA. – 27. MITAINE. – 28. AVILISSE (LESSIVAI). – 29. RIDICULE. – 30. HIBISCUS, arbre tropical à belles fleurs. – 31. ISOLAT. – 32. EROSION. – 33. LIEGEOIS.

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année (Les noms propres ne sont pas admis.)



MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

● Ana-chronique. N° 229, 17. ECLUSAL. « Ecuter » est sorti du *P.L.I. 1981.* Donc l'anagramme suggérée par M. Vilgrain (Querqueville) n'est pas bonne.

★ *Rendons à la star...* 235, 30 : RATISSA...*STARISA* ; 231, 5 : STRIERAS : *STARISER.* M. de Smet, Rhode-St-Genèse, Belgique.

philatélie N° 1786

ANDORRE : la série « nature ».

« El bec » et « la truita » seront les sujets des deux valeurs de la série dédiée à la « nature ». Le bouleau (blanc ou verruqueux) se trouve, également, dans les Pyrénées jusqu'à 2000 mètres d'altitude. Pour la truite, les torrents de haute montagne avec leurs eaux fraîches et limpides sont des lieux de prédilection. – Vente générale le 18 avril (2-3/83).



1,00 F, vert, marron, rose ; bouleau ;

1,50 F, brun-vert, bleu, marron ; truite.

Formats 36 × 22 mm. Maquettes de Pierrette Lambert ; gravés par Albuisson. Tirage 500 000 séries. Taille-douce, Périgueux.

Mise en vente anticipée :

– Le 16 avril, au bureau de poste d'Andorre-la-Vieille. – Oblitération « P.J. ».

◆ RETRAIT du bloc feuillet 5,00 F, le 15 avril ; émis pour la première exposition officielle des timbres-poste andorrans.

En bref...

● CAMEROUN : 20e anniversaire de la mort du président Kennedy, 500 F. P.A. Maquette de Claude Andreotto. Offset, S.N. Cartor.

● CONGO : 30e anniversaire du conseil de coopération douanière, 100 F. Offset, d'après document, S.N. Cartor. – Mausolée Marien N'Gouabi, 60 et 80 F. Offset, Edila. – Le tisserand de raphia, 150 F. Offset, Cartor.

● COTE-D'IVOIRE : Village d'enfants S.O.S., 125 F. Hélio, Périgueux, d'après Claude Jumelet.

● GABON : « Année préolympique » : P.A., 90 F, gymnastique rythmique et 350 F, Planche à voile. Offset, Edila, d'après Jacques Combet.

MALI : 20e anniversaire du lancement de Vostok VI, Valentina Terechkova, P.A., 400 F. Offset, S.N. Cartor, d'après Jacques Combet.

Calendrier des manifestations avec *bureaux* temporaires

⊙ 82100 Castelsarrasin (ancien collège de garçons), les 21 *et* 24 avril. – 25e Foire exposition.

⊙ 18800 Avord (base aérienne), le 22 avril. – Mise en service du nouvel avion Xingu.

⊙ 75017 Paris (20, rue Brunel), du 22 au 24 avril. – Exp. philat. « Recherche-Médecine ».

⊙ 66110 *Amélie-les-Bains*, (gymnase du centre sportif), les 23 et 24 avril. – 3e Exposition régionale jeunesse Languedoc-Roussillon.

⊙ 71200 Le Creusot, (Maison des arts et loisirs), les 23 et 24 avril. – 41e Congrès régional Bourgogne Franche-Comté.

⊙ 83310 Cogolin (Maison de la culture à Croix-Valmer), les 23 et 24 avril. – 10e anniversaire du Club philatélique du golfe.

⊙ 47000 Agen, (théâtre municipal), les 23 et 24 avril. – 10e congrès du Groupement philatélique du Sud-Ouest.

⊙ 83250 La Londe les Maures, (au Siret), du 24 au 26 avril. – 14e Congrès de l'U.N.A.D. de Sang P.T.T.

⊙ 330000 Bordeaux (hall des expos, 13, rue du Palais-Gallien), les 22 et 23 avril. – Exposition « La Poste ferroviaire ».

MONACO : suite de la première *partie du programme 1983.*

4) Émissions groupées, suite à nos chroniques du 19 mars et du 2 avril :



– 2,90 F, Centenaire de l'automobile moderne ; dessiné et gravé par Raymond Coatantiec ;



– 3,30 F, Commission internationale pour la protection de la baleine ; dessin et gravure de Jacky Larrivière ;

– 4,00 F, Année mondiale des Com*munications, 1983* ; dessin et gravure de Claude Jumelet ;

5) Série « timbres taxe », deux nouvelles valeurs (voir le Monde du 1er janvier) ;

6) Série « préoblitérés » (voir le Monde du 15 janvier et 19 février).

● L'ensemble des émissions du programme totalise 61,22 F pour les vingt et un timbres ou 83,22 F avec le feuillet d'Europa 83. – Six timbres réalisés en *hélio, soit 28,57 %*, sur le total nous paraissent beaucoup. *(A suivre.)*

◆ AU MUSÉE DE LA POSTE, du 29 avril au 7 mai, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e, à l'occasion de l'émission des deux timbres « Europa 83 », se tiendra une exposition « Image de l'image », sur la photo et le cinéma, de 1822 à 1983. La première émission de télévision, il y a cinquante ans, par les P.T.T. (1933) *sera également évoquée.* Entrée libre, de 10 h à 17 h (fermée le dimanche).

● NIGER : 25e anniversaire de la Commission Économique pour l'Afrique, 120 F (fond violet) ; 200 F (fond bleu). Offset, S.N. Cartor, d'après Didier. – L'armée au service du développement, 85 et 150 F. Maquettes de Jean Caffe. Offset, S.N. Cartor.

ADALBERT VITALYOS.

échecs

Nous prions nos lecteurs de nous excuser de l'absence de la chronique hebdomadaire des échecs, celle-ci n'ayant pu être montée en raison de difficultés de transmission. Ils retrouveront la chronique n° 1016 dans *le Monde* du samedi 16 avril.

Le Monde

culture

ARTS

LA MORT DE FERNAND LEGROS

Le système des faux

Fernand Legros, qui avait défrayé la chronique par ses affaires de faux, est mort mercredi 6 avril des suites d'un cancer, à Chasseneuil-sur-Bonnière (Charente), où il s'était retiré depuis quelque temps. Il était âgé de cinquante-deux ans.

Personnage haut en couleurs, affublé d'un chapeau à larges bords et de lunettes noires, fréquentant le monde et le demi-monde, Fernand Legros fait irruption sur la scène de l'actualité judiciaire en 1963. Il est accusé d'avoir vendu un faux Toulouse-Lautrec à un collectionneur américain, mais évite les poursuites en remboursant son acheteur. Quelques années plus tard, il y revient, cette fois pour un grand coup : la majeure partie de la cinquantaine de tableaux impressionnistes et modernes (Dufy, Utrillo, Matisse, Laurencin) qu'il a vendus à un magnat américain du pétrole, Algur Meadows, est déclarée fausse par le président de l'Association des marchands d'art américains.

Peu après éclate à Paris l'affaire des faux de Pontoise. C'est sur cet incident que bute Fernand Legros : quatre petites toiles mises en vente dans une petite salle de province, dont un maladroit Dufy, qu'il n'a pas hésité à reproduire sur la couverture du catalogue. C'est là que l'on commence à voir un peu plus clair dans le « système » Legros, qui utilise les failles du marché de l'art : vrais ou faux, ses tableaux sont toujours munis d'authentiques certificats signés d'experts connus à Paris...

Né au Caire, où il fut élève des Jésuites, d'un père français et d'une mère grecque, Fernand Legros mena une vie pleine d'affabulations, mêlées à la réalité. Il aurait débuté comme danseur aux ballets de Cuevas, été l'ami de Dag Hammarskjoeld, le secrétaire général de l'ONU, qu'il aurait espionné pour le compte de la C.I.A. Il a exercé diverses activités incertaines jusqu'au jour où, en Californie, constatant la facilité étonnante avec laquelle on vend et achète des tableaux, il devient courtier. Puis marchand. La différence est que, dans le premier cas, il s'entremet entre un vendeur et un acheteur et, dans le second, il dispose de son propre stock.

D'où venaient ce stock ? Selon la rumeur, d'Ibiza, où un peintre nommé Elmer de Hory, de rage de n'être pas reconnu, montrait combien il était facile de copier les tableaux dits de maîtres modernes. Ce qui n'est pas une activité illégale. Il suffit de ne pas les signer du nom de l'auteur que l'on imite. Ces tableaux, mêlés à des vrais achetés en vente publique, se seraient retrouvés dans les collections du Texan Algur Meadows. Mais l'affaire n'eut pas de suite, car, aux États-Unis, c'est au plaignant d'apporter ses preuves. Elle traîna tant que Fernand Legros fut couvert par la prescription.

On a, à propos de cette affaire, comme des faux qu'il aurait vendus aux musées japonais, parlé de millions de dollars et, par conséquent, de l'énorme fortune que le marchand aurait amassée, roulant en Rolls et habitant les palaces – lorsqu'il n'était pas dans les prisons !

Qu'en reste-t-il ? Selon l'avocat qui l'avait dernièrement défendu : justement son seul grand chapeau à larges bords et ses lunettes noires qui lui servaient à fabriquer son personnage public.

J. M.

CINÉMA

PREMIÈRE MOSTRA d'Épernay

Le film d'intervention sociale

A l'initiative de la revue *CinémAction* de Guy Hennebelle, avec la collaboration de la Fédération nationale Léo-Lagrange, de la M.J.C. d'Epernay et de l'Institut de formation aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel, la Mostra d'Epernay montre, jusqu'au 10 avril, un choix de films d'intervention sociale. Des prix seront décernés par un jury assez prestigieux, où l'on retrouve des personnalités du mouvement radical américain comme Emile de Antonio (*Point of Order, Vietnam, année du cochon*) et Barbara Kopple (*Harlan County*). Samedi 9 avril, à 17 heures, au cinéma Palace, Emile de Antonio présentera lui-même sa dernière œuvre, *In the King of Prussia*, remarquée au Festival de Berlin, et qui traite de la campagne antinucléaire aux Etats-Unis (*le Monde* du 2 mars).

L'objectif de la manifestation, nous explique Guy Hennebelle, « *est d'essayer de créer, peu à peu, une sorte de marché du film à l'intention des animateurs du tiers-secteur : essentiellement tout ce qui est hors salles et hors ciné-clubs traditionnels. Tous ces gens, groupes et autres, qui organisent des projections-débats à partir de thèmes et dont le mouvement, à mon avis, est devenu bien supérieur à celui des ciné-clubs à l'ancienne* ».

Deux rétrospectives sont prévues : une sur l'école de Berlin, cette partie du cinéma allemand des années 70 centrée sur les problèmes de Berlin et de la République fédérale d'Allemagne, l'autre consacrée au cinéaste américain Robert Kramer (*Ice, Milestones*), fixé en France. Vingt-six films participent à la compétition. – L. M.

★ Les projections ont lieu aux cinémas Palace, Club, et à la maison des jeunes et de la culture.

DANSE

LA « GISELLE » DU LONDON FESTIVAL BALLET

Un parfum romantique

En matière de danse les Anglais sont réputés pour leur conservatisme, comme le rappelle la *Giselle* du London Festival Ballet actuellement présentée au T.M.P. (Châtelet).

Le rideau s'ouvre sur un village-chromo de David Coleman avec en fond de décor une sorte de basilique Montmartre qui aurait échappé à un bombardement. Les costumes dans les tons brun vert sont tristes. Les filles portent des bonnets de grand-mère d'où s'échappent quelques « anglaises » tressautantes ; et la suite du duc de Courlande est digne d'une tournée de troisième catégorie. Dans la fosse d'orchestre les musiciens tournent leur partition avec vigueur et créent une atmosphère de volière en effervescence.

Les choses sont longues à démarrer. La mimique est appuyée, la fête des vendanges manque de soleil, mais le couple de paysans (Lucia Truglia et Koen Onzia) détaille son pas de deux avec grâce. On remarque ensuite l'aisance et les magnifiques « dégagés » de Jay Jolly, un Albrecht un peu timide. Elisabeth Terabust possède parfaitement le rôle de Giselle. Sa variation est brillante, impeccable, et sa scène de la folie parfaitement mise en place jusqu'au moindre mouvement du petit doigt.

A l'entracte on reste sur un sentiment mitigé. Mais l'acte blanc balaie les réticences. Dans la clairière les Willis surgissent, légères, avec leur robe-linceul et leurs petites ailes d'insectes. Leurs évolutions nocturnes, baignées dans un reflet lunaire, ont un caractère maléfique, pervers. Voilà qui change agréablement de l'armée de ballerines montées sur des pointes caquetantes qui d'ordinaire se déploie sur des plateaux vastes et déserts dans un éclairage plein-feux.

Ici le style du ballet d'action cher à Jules Perrot donne à fond. Chaque déplacement, chaque figure de danse correspondent à une intention dramatique. On comprend très bien que Giselle est transparente, invisible pour Albrecht, dont les variations ne sont pas des exercices de bravoure mais une suite d'épreuves fatales que sa fiancée morte s'efforce de retarder.

Il flotte sur cette version du London Festival Ballet un parfum romantique sauvé de la mièvrerie par la jeunesse et la conviction des danseurs.

Le soir de la première, on est passé tout près du grand frisson grâce à la prestation de Myrtha (Manola Asensio), à la belle performance d'Albrecht, avec des triples tours parfaits et de très beaux parcours. Peut-être aurait-il suffit d'un peu plus d'abandon chez Terabust pour atteindre à l'émotion ; allez savoir. *Giselle*, c'est l'alchimie d'un couple. Chaque représentation est une inconnue : le rêve se matérialise ou pas, et c'est peut-être là que réside le charme particulier de ce ballet.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre municipal de Paris, 8, 9, 10 avril à 20 h 30, le 10 avril à 14 h 30.

THÉATRE

A LA MAISON DES CULTURES DU MONDE

« Les jours de Khiyam » par le Théâtre libanais du Conteur

Le Sud-Liban cesse enfin d'être pour nous une fumée bruyante sur le petit écran. Au moment où sort à Paris *Beyrouth, la rencontre*, le film de Borhane Alaouie, bouleversante vision « sudiste » de la vie de la capitale coupée en deux (1), Roger Assaf et sa Compagnie du Conteur font entrer pour la première fois à la Maison des cultures du monde et le théâtre arabe et la longue marche des Méridionaux du Liban.

Les jours de Khiyam, du nom d'un gros bourg islamo-chrétien victime de la première grande incursion israélienne au Sud-Liban en mars 1978, est moins une pièce qu'un « sira » ou cycle à la fois épique et familier, sorte de bande dessinée vivante et orientale née de huit mois de rencontres entre la troupe multi-confessionnelle du Conteur et des paysans chiites chassés de chez eux par les guerres, contre-guerres, interguerres, et l'on en passe. Cette marche contrainte sans cesse reprise, ce déménagement forcé continuellement recommencé, répercutés sur scène, donnent un spectacle en perpétuel mouvement. Les changements successifs de décor, les accents du *debke*, danse populaire des montagnes libanaises, les chants brefs, les duels poétiques, les métamorphoses vestimentaires des acteurs et leurs mimiques font facilement oublier – et Dieu merci sans concession folklorique – l'écueil du parler sud-libanais que même les voisins égyptiens ne comprennent pas facilement. Chaque spectateur apprécie en tout cas la distribution de moelleuses figues, dites sèches, du Sud-Liban qui est faite au cours de la soirée par les comédiens au moment de la scène évoquant la cueillette...

Vécue tout autant que jouée par les acteurs, presque tous des hommes, du Théâtre du Conteur, mais sous l'œil rigoureux de Roger Assaf, ancien élève de l'École d'art dramatique de Strasbourg, l'épopée villageoise des rescapés de Khiyam était présentée à Beyrouth-Ouest avec un immense succès devant des auditoires populaires ou estudiantins en mai 1982. Ironie du sort, seule interrompit les représentations l'entrée des Israéliens au Sud-Liban... La pièce montre à peine ces derniers et n'évoque même pas directement la présence palestinienne. *Les jours de Khiyam* est avant tout un hymme à un Liban libanais possible et, qui sait, peut-être heureux de nouveau ? C'est vrai que le Sud sera un test pour tout le reste du pays, vu que tout a commencé là en 1975. Il fallait que l'art du masque vînt nous le rappeler.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

★ Théâtre de l'Alliance, 101, bld Raspail, 75006 Paris. Tél. : 544-41-42. Jusqu'au 21 avril.

(1) Voir les films nouveaux.

VARIÉTÉS

I Muvrini à Bobino

En langue corse, I Muvrini signifie les mouflons, les animaux vivant en liberté dans les montagnes d'Europe. C'est le nom d'un groupe de cinq musiciens et chanteurs corses formé il y a sept ans, profondément enraciné dans la culture de l'île, soucieux de préserver l'âme d'un peuple, sa mémoire, et développant à partir d'une tradition orale encore vivace une musique plus sophistiquée, plus moderne.

Cette nouvelle chanson corse est mélodiquement riche, belle. Elle est chaleureusement chantée par un groupe qui affirme vouloir refléter les aspirations d'une communauté et d'abord la sauvegarde de son indentité.

I Muvrini se présente pour la première fois à Paris. Il est à l'affiche de Bobino jusqu'au 9 avril. – C. F.

★ *Bobino, 21 heures.*

■ Il n'y aura pas de rock à Washington le 4 juillet, lors du concert donné à l'occasion de la fête de l'Indépendance des Etats-Unis. Le secrétaire américain à l'Intérieur, M. James Watt, qui est à l'origine de cette interdiction, préfère remplacer les Beach Boys par la fanfare de l'armée de terre et un crooner de Las Vegas, Wayne Newton.

EXPOSITIONS

Sam Francis à la Fondation Maeght

(Suite de la première page).

Chaque fois, ses lectures philosophiques, ses écrits poétiques, lui ont servi d'appui pour avancer dans le magma confus. Son inclination pour *la pensée zen qui a marqué ses premiers pas de peintre en est la preuve.* « *Je suis allé en Chine et au Japon,* nous dit-il, *parce que ma structure sensible répondait bien à l'art oriental. Sans l'avoir étudié, ni même vu des œuvres particulières.* »

Ses lectures de Nietzsche et de Jung, ses propres aphorismes sur l'art, ont servi de substrat au monde *évanescent de couleurs qui s'était,* au fil des années, mis en place sur ses toiles blanches. On n'y a jamais vu de formes définies, toujours d'incertaines taches de rouge, de bleu, *de vert, de jaune, de violet, qui entrent* en fusion et flottent comme sur un plan d'eau pas tout à fait serein. Ces taches de feu bougeaient comme des protozoaires dégageant çà et là *le fond de la toile.* Et, vers la fin des années 60, elles se sont pressées jusqu'à la périphérie du tableau, laissant son centre vide et blanc comme un espace offert à la méditation.

Depuis 1975, Sam Francis, installé dans son atelier de Santa-Monica, sur la baie de Los Angeles, s'est mis à reconsidérer les jeux des frontières vers lesquelles il avait *conduit le bal de ses couleurs éclatant* à la surface comme les nénuphars de Monet, mais avec une acide splendeur, sans ton local, jouant sur le sens symbolique des couleurs selon Goethe. La couleur est de la lumière en feu, une brûlure où le bleu est le *liquide-mère, le jaune du* vert nourissier devenu brillant, et le rouge la marque de l'ego qui engendre l'énergie.

Son « sujet », Sam Francis le définit à travers le langage qu'avec le temps il parvient à mettre en place : *une œuvre dont la couleur est le* contenu. Et ce projet, le peintre ne l'a *jamais réalisé plus pleinement* qu'avec ces nouveaux monotypes. Mais même là, le *comment* reste la *seule manière rationnelle d'appréhender* l'œuvre. Mises à part les migrations de *taches autour d'immaté*rielles formes géométriques toutes blanches, sa peinture était restée la *même* et, c'est normal, ses *motivations* étaient identiques. Il lui a fallu *changer de technique* pour découvrir de nouveaux moyens de figurer cette *« énergie interne ».* Les gestes du *peintre étant toujours les mêmes,* Sam Francis a résolu le problème de la *nécessaire rupture avec les habitudes,* en opérant un transfert dans le processus d'élaboration de l'œuvre.

Le monotype est ce processus, puisqu'il résulte du report d'une peinture sur une feuille de papier. Tout change avec les techniques. Sam *Francis prépare ses « images »* à partir de plaques de cuivre, des morceaux de caoutchouc ou des pièces de bois. Il les travaille jusqu'à saturation, gravant, creusant, sculptant, peignant avec *différents médias,* à l'huile, à l'aquarelle, à l'acrylique, au pigment en poudre toujours pur. Puis, sur cette image à venir, il place sa feuille de gros papier humide fait à la main. Et d'un coup, déclenche le report. A 1 000 tonnes de pression, *le papier boit littéralement l'image,* en est pénétré dans la masse. Elle est le résultat d'un unique passage, réussi ou raté. C'est ce que Sam Francis appelle une *« peinture instantanée ». « Je ne sais jamais ce qui va arriver,* dit-il. *L'effet de l'énorme pression provoque une réaction inattendue sur les objets et les couleurs que j'ai mis en place. Je suis toujours le premier surpris. »*

Ces monotypes ont un côté calme qui correspond bien au caractère contemplatif de Sam Francis. Des *figures simples, des croix, des cercles,* y jouent en contrepoint avec les souples constellations aux lueurs or et mauve mystérieuses. Les empreintes du bois ramifié leur donnent presque *le vivant côté poétique des collages* de Braque. Un vrai bonheur d'artiste, cette machine ! la *pierre philosophale* du peintre alchimiste qui recherche l'idéale fusion de la couleur telle qu'il *l'a rêvée.*

Car, artiste lettré, Sam Francis est aussi rêveur invétéré. *« Je rêve tous les jours,* nous dit-il, *et depuis plus de vingt ans,j'ai pris l'habitude de noter mes rêves. Je les transcris, les analyse ou les fais analyser par d'autres. Puis je finis par les peindre ou par les sculpter. C'est une partie absolument secrète de mon œuvre, bien différente de mes peintures que vous connaissez. Je ne l'expose jamais. Elle est mon instrument de connaissance de moi-même. »* Sam Francis y cherche ce qui le fait peindre, sachant bien que ses fantasmes sont ses matériaux de base, même *s'il ne les utilise qu'inconsciemment.*

JACQUES MICHEL.

★ Sam Francis, Fondation Maeght à Saint-Paul-de-Vence. Exposition organisée par Jean-Louis Prat. Jusqu'au 5 mai.

EN BREF

■ La Maison des cultures du monde organise du 24 mai au 3 juillet une manifestation « Japon 83 » avec des spectacles de Bunraku et de Gagaku. La musique classique japonaise est représentée sous les formes traditionnelles par le Hayachine-Kagoura et le Bunya-Ningyo. Dans le domaine de la création contemporaine, quatre spectacles cernent les préoccupations des artistes japonais ; une création d'Hijika, le théâtre de Tenkei Gejiko, un concert de musique contemporaine et un concert de rock. (Maison des cultures du monde, 101 bd Raspail, Paris-6e. Tél. 544-72-30).

■ La Société française des architectes organise du 27 au 30 mai un « périple culturel en Italie » (Tessin – Vicenze - Vérone). Rens. S.F.A., 100, rue du Cherche-Midi. Tél. : 548-53-10.

■ Une fête cubaine (musique, danse, poésie) est organisée le 18 avril à 21 heures, au Théâtre du Rond-Point, en hommage à Wifredo Lam. Au Musée d'art moderne de la ville de Paris, qui présente jusqu'au 22 mai une rétrospective de son œuvre (*le Monde* du 2 avril), une série de manifestations sont également prévues, les 21, 22 et 24 avril.

■ Le troisième festival du court métrage de Saint-Cloud aura lieu le samedi 16 avril à partir de 16 heures (M.J.C., 14, rue des Écoles, 92210 Saint-Cloud. Tél. : 602-34-12).

■ Le troisième gala de l'Association des élèves de l'École supérieure d'optique aura lieu le 16 avril à la Conciergerie, en collaboration avec le Musée de Photographie.

■ *Le centre culturel Wallonie-Bruxelles proposera du 20 avril au 21 mai un « portrait d'Annie Cordy » en douze films.*

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE PARADIS PERDU - Fondation Deutsch de la Meurthe (258-47-55), 20 h 30.
CHRISTIAN JOLIBOIS - Théâtre d'Edgar (320-85-11), 22 h 30.
LE PARADIS A L'AMIABLE - Lucernaire (544-57-34), 22 h 15.
FALSCH - Chaillot (727-81-15), 20 h 30.
TONIK BLUES - Lucernaire (544-57-34), 21 h.
ENRENDIRA - T.E.P. (797-96-06), 20 h 30.
L'ENTOURLOUPE - Nouveautés (770-52-76), 20 h 30.
SIX HEURES AU PLUS TARD - Saint-Georges (878-63-47), 21 h.
LA MÉNAGERIE DE VERRE - Maison d'Asie (Cité universitaire), 21 h.

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), 19 h 30 : soirée de Ballets.
CHAILLOT (727-81-15) Théâtre Gémier 20 h 30 : l'Ordinaire.
ODÉON (325-70-32), 20 h 30 : Victor ou les enfants du pouvoir.
BEAUBOURG (277-12-33), Débats : de 14 h à 19 h : carte blanche à l'Ouvroir de littérature potentielle ; Cinéma-Vidéo : Nouveaux films B.P.I., 16 h, Les Riches Heures de la Coupe du Monde de football : artistes et virtuoses ; 19 h, Channels/Insert. Locale ; 18 h, Mary Menken ; Festival de cinéma indien : 17 h 30, Jour de noces, de M. Sen ; à 20 h 30, Le Monde d'Apu, de S. Ray.
THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83) London Festival Ballet : 20 h 30 : Gisèlle.
THEATRE DE LA VILLE (274-22-77), 20 h 45 : le Maître et Marguerite ; 18 h 30 : G.R.C.O.P. + K., Armitage Kagd.

Les autres salles

ALLIANCE (544-41-42), 20 h 30 : les Jours de Khiyam.
ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.
ASTELLE - THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.
ATELIER (606-49-24), 21 h : Chant du cygne.
ATHÉNÉE (742-67-27), 21 h : la Dédicace.
BASTILLE (357-42-14), 21 h : Frankie et Johnnie.
BOUFFES DU NORD (239-34-50), 20 h 30 : la Cerisaie.
BOUFFES-PARISIENS (296-60-24), 20 h 30 : En sourdine les sardines.
CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil (374-24-08), 21 h. : Kleber et Marie-Louise ; Aquarium (374-99-61), 20 h 30 : Histoires de famille. — Epée de bois (808-39-74), 20 h. 30 : la Mort travestie.
CASINO DE PARIS (874-26-22), 20 h 30 : Superdupont ze show.
CINQ DIAMANTS (580-18-62), 21 h. : Monsieur Milord.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
281-26-20 +
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 8 avril

COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 18 h 30 : Si Guitry m'était chanté.
CONSTANCE (258-97-62), 20 h 45 : Mohican dance.
ÉDOUARD-VII (742-57-49), 21 h : Joyeuses Pâques.
ELDORADO (208-45-42), 20 h 30 : Azaïs.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 20 h 30 : Hôtel Babel ; 22 h : le Faucon mal fait.
ESPACE-MARAIS (271-10-19), 20 h 30 : le Mariage de Figaro.
ESSAION (278-46-42), 20 h 30 : la Manekine.
FONTAINE (874-74-40), 20 h 15 : Vive les femmes ; II. 22 h : S. Joly.
GALERIE 55 (326-63-51), 20 h 30 : Who's Afraid of Virginia Woolf ?
GYMNASE (246-79-79), 21 h : G. Bedos.
HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Théâtre d'ombres.
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.
LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h 30 : les Enfants du silence ; 22 h 15 : Archéologie ; II. 18 h 30 : Yes, peut-être ; 20 h 30 : la Noce — Petite salle, 18 h 30 : Om-Saad.
MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : la Dixième de Beethoven.
MATHURINS (265-90-00), 20 h 45 : L'avantage d'être constant.
MARIGNY. Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : l'Education de Rita.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Vison voyageur.
MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : R. Devos ; Petit Montparnasse, 21 h : Trois fois rien.
ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : Sarah ou le Cri de la langouste.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), 20 h 30 : O. Percevejo.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.
PLAISANCE (320-00-06), 20 h 30 : *l'Homme qui rit.*
POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Sol, je m'égalomane à moi-même.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 21 h : le Fauteuil à bascule.
STUDIO-THEATRE BERTRAND (783-64-66), 20 h 30 : Des souris et des hommes.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79) I. 20 h 30 : Freud ; 22 h : l'Ecume des jours ; II. 20 h 30 : Huis clos ; 22 h : Feu et Viols.
THÉATRE DES DÉCHARGEURS (236-00-02). 20 h 30 : Lettres de guerre ; 22 h : les Emigrés.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h, Nous on fait où on nous dit de faire.
THEATRE DU LYS (327-88-61), 19 h : Descend Durand, on sait qu't'es là ; 20 h 30 : l'Antichambre ; 22 h 30 : le Discours de l'Indien.
THEATRE DE PARIS (280-09-30) I. 20 h 30. Peines de cœur d'une chatte anglaise. II. 20 h 30 : Garde-robe sur la plage.
THÉATRE 18 (226-47-47), 22 h : le Paradis sur terre.
THEATRE DE LA PLAINE (250-15-65), 20 h 30 : la Ménagerie de verre.
THEATRE 13 (588-16-30), 21 h : l'Emoi d'amour.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80). — Grande Salle 20 h 30 : l'Amante anglaise.
THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 : la Crosse en l'air ; 20 h 30 : Merci Appoline.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 21 h : les Femmes d'un homme.
VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

ATHLETIC (624-03-83), 21 h 30 : Homo Tap Dance.
AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Vous descendez à la prochaine ? ; 22 h : le Président.
BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : Service non compris.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. — II. 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Version originale.
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I. 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. — II. 20 h 15 : Les blaireaux sont fatigués ; 21 h 30 : De la fantaisie dans l'orangeade ; 22 h 30 : Y'a encore une bombe dans le berceau du gamin.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 20 h 15 : M. Lagueyrie : Rouleur ; 22 h 15 : Tragédie au radar.
LE FANAL (233-91-17), 20 h : Attendons la fanfare.
LA GAGEURE (367-62-45), 20 h 30 : Ce n'est pas si grave une femme ; 22 h : Paroles d'hommes.
LES LUCIOLES (526-51-64), 19 h 30 : Si j'aurais su ; 20 h 45 : Mieux vaut star que jamais ; 22 h 15 : A. Gould.
PATACHON (606-90-20), 20 h 30 : Un sifflet dans la tête.
LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Essayez, c'est pas sorcière ; 22 h 30 : Guide des convenances 1919.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : Elle voit des géants partout.
RESTO SHOW (508-00-81), 20 h 30 : le Chemin des dames ; 22 h : Hommage à J. Cocteau.
SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 21 h 30 : A poil ; 18 h 30 et 22 h 45 : Autant en emporte le banc.
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 20 h 30 : Le monde est petit, les Pygmées aussi ; 22 h : Albert.
LA TANIÈRE (337-74-39), 20 h 45 : Claire.
LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; 22 h 30 : Triboulet.
THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48), 18 h 30 : J'ai peur chéri ; 20 h 30 : Si Marilyn... ; 21 h 30 : Soirées bourgeoises ; 22 h 30 : S. Baucara.
VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h 30 : M. Musseau.

La danse

CISP (343-19-01), 20 h 45 : Ballet Iberia.
PALAIS DES CONGRÈS (758-13-03), 20 h 30 : La Belle au bois dormant.
FORGE (371-71-89) 20 h 30 : International Dance Connection.
THÉATRE 18 (226-47-47) 20 h : Groupe Kalédanse : Les Quais de la nuit.

Les opérettes :

RENAISSANCE (208-21-75), 20 h 30 : le Vagabond tzigane.

Les concerts

LUCERNAIRE, 19 h 45 : J.-M. Renault (Bach, Scarlatti, Villa-Lobos...) ; 21 h : A. Nemecz (Bach, Mozart, Beethoven).
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h : Chœur et Orchestre symphonique de Bâle, dir. A. Jordan ; chef de chœur : W. Nitzer, « Rigoletto », de Verdi.
RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. O. Maga (Ibert, Prokofiev, Strauss...).
FIAP, 20 h 45 : M. et E. Ophèle (Poulenc, Ravel, Roussel...).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30, F. Guin, B. Vasseur, Memphis Slim.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 22 h 30 : Carnaval Combo.
CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), 20 h : *Ly Country Blues* ; à 23 h : Los Salseros.

SPECTACLES

DÉPOT-VENTE (637-31-87), 21 h 30, Rockin Rebels.

DUNOIS (584-72-00), 20 h 30 : A. Jaume, G. Siracusa.

FORUM (297-53-39), 21 h : Kevin Coyne, Ch. Lancry.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : Dixie Francis Blue Note.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : A. Villeger, H. Sellin, P.-Y. Sorin, R. Portier.

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : R. Franc.

SUNSET (261-46-60), 23 h : J.-M. Jafet, O. Hutman, T. Rabesson.

En région parisienne

CLICHY, Th. Rutebeuf (788-82-47), 20 h 30 : Djurdjura.

LE KREMLIN-BICETRE, Hôpital (rens. : 271-51-00), 20 h 45 : Climats tempérés.

MONTROUGE, Royal Jazz (253-45-08), 22 h : Ch. Evanns, R. Pittner, G. Kerestazachi, G. Benavides.

NANTERRE, Th. des Amandiers (721-18-81), 20 h 30 : Combat de nègre et de chiens.

SAINT-DENIS, Halle du marché (243-00-59), 20 h 30 : le Saperlean.

VILLEJUIF, Th. R.-Rolland (726-15-02), 21 h : Lazare Dupronl

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

19 h, Panorama du cinéma australien 1919/1982 : the Breaking of the Drought, de F. Barrett ; 21 h, Neige, de J. Berto et J.-H. Roger.

BEAUBOURG (278-35-57)

17 h, le Château des amants maudits, de R. Freda ; 19 h, Hommage à I. Gyöngyössy et B. Kabay : l'Attente.

Les exclusivités

L'AFRICAIN (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Calypso, 17e (380-30-11).

ALL BY MYSELF (A., v.o.) : Saint-Séverin, (H. spéc.), 5e (354-50-91).

AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio Opéra, 2e (742-82-54).

L'AS DES AS (Fr.) : Gaumont Ambassadé, 6e (359-19-08).

LES AVENTURES DE PANDA (Jap., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

LA BALANCE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Grand Pavois (H. spéc.), 15e (554-46-85).

BANZAI (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (828-42-27) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96) ;

LA BARQUE EST PLEINE (Suisse-All., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

BERLIN HARLEM (All.) (**) (v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

BLADE RUNNER (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA BOUM No 2 (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

BRISBY ET LE SECRET DE NIMH (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

LE CHOIX DE SOPHIE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : U.G.C. Montparnasse, 8e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94).

CLEMENTINE TANGO (Fr.) : Cinoche, 6e (633-10-82).

DANTON (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

DARK CRYSTAL (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) - V.f : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34).

LE DEMON DANS L'ILE (Fr.) (**) : Forum, 1er (297-53-74) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bots. - A., v. ang.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e, (329-30-19) - V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'ÉCRAN MAGIQUE (It., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; v.f. : Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Bretagne, 6e (222-57-97).

LA FEMME DE CAUCHEMAR (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

FUCKING CITY (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

GANDHI (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) - V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

HYSTERICAL (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

L'IMPÉRATIF (Angl., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

J'AI ÉPOUSÉ UNE OMBRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysée Lincoln, 8e (359-36-14) ; Montparnasse. Pathé, 14e (320-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES MISÉRABLES (Fr.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

MONSIGNORE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Arcades, 2e (233-54-58) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

MORTELLE RANDONNÉE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

MY DINNER WITH ANDRE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

L'ŒIL DU TIGRE : ROCKY III (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES FILMS NOUVEAUX

BEYROUTH LA RENCONTRE, film libano-tunisien de Borhane Alaouie : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic 14e (542-67-42)

COUP DE FOUDRE, film français de Diane Kurys : Gaumont-Halles 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) : Gaumond-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Mayfair, 16e (525-27-06) : Wepler, 18e (522-46-01)

LE DERNIER COMBAT, film français de Luc Besson : Gaumont-Halles, 1e (297-49-70) : Quintette, 5e (633-79-38) : Lumière, 9e (246-49-07) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

EFFRACTION, film français de Daniel Duval, : U.G.C. Opéra 9e (261-50-32) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) : Paramount-Galaxie, 14e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99)

L'INDIC, film français de Serge Leroy : Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) : Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount-Montparnasse, 14e, (329-90-10) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 19e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)

MERRY GO ROUND (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Entrepot, 14e (542-67-42).

REVIENS JIMMY DEAN, REVIENS, film américain de Robert Altman, v.o. : St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Élysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11)

PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA PETITE BANDE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

PROSTITUTE (Ang., v.o.) (**) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

RAMBO (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LES SACRIFIÉS (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Delta, 10e (878-02-18).

SANS RETOUR (*) (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; v.f. : Lumière, 9e (246-49-07).

SANS SOLEIL (Fr.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

SI ELLE DIT OUI... JE NE DIS PAS NON (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

SUPERVIXENS (A., v.f.) (**) : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).

THE VERDICT (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) - V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

TE SOUVIENS-TU DE DOLLY BELL ? (You., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

TOOTSIE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) - V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

TRAVAIL AU NOIR (Ang., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

TRON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

TYGRA, LA GLACE ET LE FEU (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

UN DIMANCHE DE FLIC, (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (421-77-99).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

Y A-T-IL ENFIN UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Paramount City, 8e (562-45-76) - V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Les Images, 18e (522-47-94).

YOL (Turc, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

Les grandes reprises

AGUIRRE LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

ALLEZ COUCHER AILLEURS ! (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

ALLEMAGNE MÈRE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46) ; Paris Loisir Bowling, 18e (606-64-98).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (354-47-62).

LE BAISER DU TUEUR (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Entrepot, 14e (542-67-42).

BAS LES MASQUES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

LA BÊTE (Fr.) (**) : Rotonde, 6e (633-08-22).

CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

CINQ ET LA PEAU (v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

DEEP END (Ang., vo.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

DELIVRANCE (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LE DERNIER MÉTRO (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

L'ÉPOUVANTAIL (A., v.o.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE (A., v.o.) : Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.F. Arcades, 2e (233-54-58) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

ERASERHEAD (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

FITZCARRALDO (All., v.o.) : Lucernaire, 6e ((544-57-34).

FLASH GORDON (Ang.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

LE FLEUVE SAUVAGE (A., v.o.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).

FRANKENSTEIN JR (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

HELLZAPOPPIN (A. v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

IMAGES (v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

L'ILE SUR LE TOIT DU MONDE (A., v.f.) Napoléon, 17e (380-41-46).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : (1re partie), (2e partie), Grand Pavois, 15e (554-46-85).

KEY LARGO (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LE GUÉPARD (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LE LAURÉAT (A., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-25).

MACADAM COW BOY (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).

MA FEMME EST UNE SORCIÈRE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

LA MÉLODIE DU BONHEUR (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

MOURIR A TRENTE ANS (Fr) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LE MYSTÈRE PICASSO (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) : 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Escurial, 13e (707-78-04).

PANIQUE A NEEDLE PARK (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

PINOCCHIO (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Mistral, 14e (539-52-43; Magic, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

PORTIER DE NUIT (It., vo.) (**) : Olympic-Halles, 4e (278-34-15) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; (V.f.) Arcades, 2e (233-54-58).

RUELLES DU MALHEUR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

LE SHÉRIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

LA SOLITUDE DU COUREUR DE FOND (Ang., v.o.) : Logos, 5e (354-26-42).

SUNSET BOULEVARD (Boulevard du crépuscule) (A., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83).

TEX AVERY FOLLIES, Rialto, 19e (607-87-61).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE SANS JAMAIS OSER LE DEMANDER (A., v.o.) (**) : Cinoches 6e (633-10-82).

LE VIOLENT (A.) : Action Lafayette, 9e (878-80-50).

Les festivals

BUSTER KEATON : Marais, 4e (278-47-86) : Fiancées en folie.

MARX BROTHERS (v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) : Monkey business.

HUMPHREY BOGART (v.o.) : Action-Lafayette, 9e (878-80-50) : le Grand Sommeil.

MARLON BRANDO (v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04) : 18 h. : la Comtesse de Hongkong ; 16 h : Viva Zapata ; 22 h 20 (v.f.) : Queimada ; 14 h et 20 h 10 : Un tramway nommé désir.

CROISIÈRE POUR LE COURT MÉTRAGE : la Péniche des arts, 16e (527-77-55).

FILMS D'AMOUR (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) : Sandra.

SÉLECTION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE FEMMES (v.o.) : Republic-Cinémas (805-51-33) : 18 h, 20 h et 22 h : A Nou Banou ; Bleue Brune.

HOMMAGE A ARLETTY-CARNÉ-PRÉVERT : Ranelagh, 16e (288-64-44), en alternance : les Visiteurs du soir ; les Enfants du paradis ; Le jour se lève ; les Portes de la nuit.

DUSTIN HOFFMAN (v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; 20 h 30 : Alfredo, Alfredo ; 22 h 30 : John and Mary.

ALAN J. PAKULA (v.o.) : Boîte à films, 17e (623-44-21) ; 18 h 30 : Klute.

INGMAR BERGMAN (v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11) : 16 h 15 : la Source ; 18 h 15 : l'Heure du loup ; 20 h 15 : Cris et Chuchotements ; 22 h 15 : Une passion.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.) : Studio 28, 18e (606-36-07) : Quintet.

FRED ASTAIRE (v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Roberta.

JEAN-PIERRE LÉAUD, comédien hallucíné : Studio 43, 9e (770-63-40) : 20 h : Masculin-Féminin ; 18 h : le Départ ; 22 h : Baisers volés.

Les séances spéciales

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 14 h, 23 h 35 et 0 h 20.

COMMUNICATION

L'ATTRIBUTION DES FRÉQUENCES F.M.

Des responsables de Radio-Voix-Caraïbe « séquestrent » des membres de la Haute Autorité

Des représentants de la radio privée parisienne Radio-Voix-Caraïbe ont « retenu » plusieurs membres de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, jeudi 7 avril, au siège de cet organisme. Des manifestants, à l'extérieur, ont été dispersés par la police. Cet incident illustre certaines difficultés nées des regroupements d'associations, sur une même fréquence, imposés par la Haute Autorité.

Les premières autorisations de radios locales privées attribuées à ce jour par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle devraient paraître d'un jour à l'autre au *Journal officiel*, auquel elles ont été communiquées. Leur nombre relativement important (une centaine) et la longueur du cahier des charges particulières joint à chacune d'elles (fréquence, matériel, portée, emplacement...) expliquent, semble-t-il, le retard de cette parution.

Ce n'est qu'à la fin du mois, en revanche, que la Haute Autorité espère avoir définitivement réglé la situation des radios de Paris et de la banlieue. Une situation encore très instable, qui voit régulièrement se monter de nouvelles radios, disparaître quelques autres. De nombreux « mariages », acceptés comme seule condition à l'obtention de l'autorisation, battent de l'aile, ou sont délibérément méprisés, alors que certaines radios écartées, comme Radio-Voix-Caraïbe, se refusent à admettre le choix de la Haute Autorité.

Radio-Voix-Caraïbe, station de tendance indépendantiste s'adressant aux auditeurs parisiens originaires de la Caraïbe, s'estime écartée pour des raisons poitiques et exige une fréquence. Ses responsables ont été reçus, jeudi 7 avril, par MM. Daniel Karlin et Marc Paillet, membres de la Haute Autorité, qui leur ont rappelé leur exigence d'un regroupement (comme c'est le cas pour Tropique F.M.). L'intervention de la présidente, Mme Michèle Cotta, n'a pas réussi à débloquer la situation.

Les délégués de Radio-Voix-Caraïbe s'affirment alors décidés à empêcher les personnes présentes de sortir du bureau tant qu'une fréquence ne leur aura pas été accordée. Plusieurs membres du personnel administratif forcent la porte et « délivrent » les trois « otages ». Mme Cotta quitte l'immeuble. M. Karlin, lui, a l'imprudence de rester dans son bureau. La délégation s'y rend, exige à nouveau la discussion. Dehors, une centaine de personnes font, depuis plus de trois heures, le siège de l'immeuble. M. Karlin s'estime alors « *séquestré* », échange *plusieurs coups de téléphone, mais* se prononce contre l'intervention de la police.

C'est pourtant ce qui arrive, et la délégation est expulsée *manu militari*... Dispersée près du métro, la manifestation se reforme près du siège de la radio, dans le vingtième arrondissement.

« *Incident mineur et isolé* » estime-t-on à la Haute Autorité. « *Sur les dizaines de délégations que nous avons déjà reçues, aucune ne s'était permis ce type de pression ridicule.* » *Cet incident ne l'empêchera pas de « poursuivre sa mission en toute indépendance sans céder aux pressions ou à la violence ».*

« Europe 1-Communication »

UN NOM AU SERVICE D'UNE STRATÉGIE

« Europe 1-Communication », tel est le nouveau nom de la société « Europe 1-Images et son », dont l'assemblée générale s'est réunie le 30 mars. La résolution adoptée qui proposait cette nouvelle dénomination — après avoir fait allusion à la prise de participation d'Europe 1-Images et son dans l'Affichage Giraudy — expliquait : « *Cette direction nouvelle se situe, comme la radiodiffusion, notre vocation d'origine, la télévision, et nos activités dans le disque, la presse, l'édition, le cinéma et la vidéo, dans le domaine de la communication au sens large. C'est pourquoi nous vous proposons de retenir désormais la dénomination Europe 1-Communication, dénomination qui nous paraît évoquer à la fois notre tradition et notre devenir, et donc mieux correspondre à toutes nos activités que Europe 1-Images et Son. De plus, la dénominatioin envisagée, Europe 1-Communication est immédiatement parlante, aussi bien aux personnes de langue française qu'aux personnes de langue anglaise, ce qui, au plan international, représente un avantage supplémentaire.* »

D'autre part, l'assemblée générale a constaté que les résultats de l'exercice 1981-1982, s'élevant à 56 120 590,44 F augmenté du report bénéficiaire des exercices antérieurs, soit 8 909 468,29 F, forment une masse distribuable de 65 030 058,73 F. Sur cette somme, la part distribuée aux actionnaires s'élèvera à 43 296 000 F.

Enfin, l'assemblée générale a enregistré la démission de MM. André Rousselet (qui siégeait au titre de l'Etat), Michel May (P.-D.G. de TF 1) et Yves Sabouret (P.-D.G. du groupe Hachette), sans envisager, pour le moment, de procéder à leur remplacement.

● *A l'Agence France-Presse*, M. Yvan Chemla, chef des services latino-américains, vient d'être nommé rédacteur en chef central de l'agence, en remplacement de M. Serge Romensky, nommé rédacteur en chef technique.

[Entré à l'A.F.P. en 1965, M. Yvan Chemla — aujourd'hui âgé de quarante-huit ans — a été en poste à Genève, avant d'être successivement directeur des bureaux de New-York et Rio-de-Janeiro. En 1979, il est nommé à Buenos-Aires comme directeur de l'A.F.P. pour l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay, puis en octobre 1980 directeur à Moscon, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination, en octobre 1982, à la tête des services latino-américains.]

● *La Société financière de radiodiffusion (Sofirad)* vient de prendre une participation de 34 % dans le capital du groupe V.D.M., l'un des plus anciens laboratoires de vidéo français. V.D.M. possède deux importantes unités de duplication de cassettes et de post-production à Neuilly et à Courbevoie. Il édite un *magazine vidéo destiné aux maternités.* L'autre grand laboratoire français, V.C.I., est contrôlé par la Compagnie luxembourgeoise de télévision (C.L.T.).

Vu

A la bonne heure !

Vous vous souvenez des « Gens d'ici », excellente émission accrochée en guise de locomotive aux informations de 20 h par A2, au lendemain de la victoire de la gauche ? Symbole de la révolution culturelle qui a secoué, à l'époque, l'audiovisuel, elle avait bénéficié d'un lancement formidable orchestré par une attachée de presse remuante, capable, insistante, qualités très rarement croisées, soit dit en passant, dans les couloirs du service public.

Les journalistes en avaient vu quelques échantillons sur grand écran, dans le silence et le recueillement d'une salle de projection. Ils les avaient portés aux nues et puis s'étaient empressés de les oublier, imités en cela par les téléspectateurs qui ont suivi leur exemple, pas leur conseil — c'est très souvent le cas — préférant, et de loin, à ces brèves rencontres de hasard sur les routes de la France profonde, les solides farces et attrapes parisiennes proposées chaque soir à la même heure par la chaîne rivale. Les mauvais indices n'ont pas tardé à l'emporter sur les bons sentiments, et on a dû interrompre la série, faute de quoi le journal, aujourd'hui propulsé en tête des sondages par un Bouvard en forme de TGV, se serait lentement arrêté sur une voie de garage.

Et voici que reparaissent Philippe Alfonsi et Patrick Pesnot, ces maîtres de l'entretien à bâtons rompus, nonchalant, détendu. FR 3 les a sortis de la trappe pour les inscrire une fois par mois à la grille des programmes ; mais alors, ce coup-là, tellement tard — 22 h 45 — que, en dehors des taulards, de leurs gardiens et de leurs familles, interviewés jeudi (« La vie en face »), je me demande qui pouvait bien être encore devant le poste. Et c'est dommage. On a rarement vu quelque chose d'aussi bon que cette enquête à la centrale de Poissy, un vrai miracle de compréhension, de mesure, de discrétion, de pudeur, de sensibilité aussi.

Double faute et très grave, à mes yeux, que ces erreurs d'appréciation de nos responsables. Faire de la bonne télévision, c'est avant tout savoir jongler avec les cases et les produits, savoir quoi mettre, à quel endroit et à l'intention de qui, sans jamais perdre de vue ce qu'il y a en face au même moment. Encore un exemple d'inefficacité sotte due à trop d'empressement d'abord, à trop de prudence ensuite. Pourquoi s'amuser à prêcher des convertis et réserver à un infime pourcentage de la population, très motivé, et donc très probablement déjà gagné aux idées de tolérance et de justice sociale défendues en l'occurrence avec une subtilité, une adresse et un tact dignes d'auditoires plus rétifs, moins compréhensifs ?

La caresse est parfois préférable au coup de poing. A condition de ne pas tomber dans le vide, bien entendu.

CLAUDE SARRAUTE.

● *A « l'Echo du Centre », quotidien communiste de Limoges*, M. Denis Triclot succède à M. René Dumont à la direction générale du journal. M. Dumont, cinquante-neuf ans, a fait valoir ses droits à la retraite.

Simultanément M. Gilbert Cazaubon, cinquante-trois ans, rédacteur en chef, prend le titre de directeur de la rédaction, Dominique Favier, trente-cinq ans, rédacteur en chef adjoint, devient rédacteur en chef, et Jean Savary, chef des services sportifs, est nommé rédacteur en chef adjoint.

M. Denis Triclot, âgé de trente-trois ans, est ingénieur diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris.

ÉDITION

LE PREMIER MINISTRE INAUGURERA LE SALON DU LIVRE DE PARIS

Le premier ministre inaugurera le 14 avril le troisième Salon du livre, qui se tient du 15 au 20 avril à Paris, a annoncé jeudi 7 avril M. Jack Lang, ministre délégué à la culture, à l'issue d'un entretien avec M. Pierre Mauroy.

« *En dépit des difficultés économiques, le ministère de la culture reste une des priorités du gouvernement* », a déclaré M. Lang en précisant que son entretien à l'hôtel Matignon avait porté sur un renforcement et un développement de l'action culturelle et des « *industries de la culture* ». Il a souligné la volonté du gouvernement de « *relancer l'ensemble des politiques engagées* » dans des domaines aussi divers que le cinéma, le disque, le livre, la création et la formation artistique.

Sur ce dernier point, M. Lang a fait état de son souci de développer davantage des institutions nouvellement créées comme l'Ecole de photographie d'Arles, l'Ecole nationale du design à Paris, l'Ecole nationale de la danse à Marseille. Son ministère envisage également de créer, l'année prochaine, au Mans, une Ecole nationale de fabrication d'instruments.

S'agissant du développement de la lecture publique, M. Lang souhaite pouvoir l'étendre davantage dans les entreprises, les hôpitaux, les prisons, à l'armée, dans les gares, et accroître le nombre des bibliothèques publiques.

Vendredi 8 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Variétés : Y'a un malaise.
Avec Alex Métayer.

21 h 40 Série ; Lucien Leuwen.
D'après le roman de Stendhal, adapt. J. Aurenche, Cl. Autant-Lara et P. Bost ; réal. C. Autant-Lara. Avec B. Garcin, N. Jamet, A. Lualdi... (rediffusion).

22 h 40 Patinage artistique.
Trophée international de danse de Morzine.

23 h 30 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Série : Médecins de nuit.
« Le mensonge ». Réal. J.-P. Prevost. Avec C. Allegret, P. Rouleau, G. Germain...
Patrick, avec la complicité de Léone, la standardiste, profite d'une garde de nuit pour faire une escapade amoureuse. Parviendra-t-il à sauver son beau-père victime d'une crise cardiaque ?

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : « Sous le regard du public », sont invités : D. Franck (les Têtes de l'art), *Yves Montand et J. Semprun* (Montand, la vie continue), *Petillon* (les Disparus d'« Apostrophes ») *et F. Truffaut (pour* Je hais les acteurs, *par B. Hecht, et* André Bazin, *par D. Andrew).*

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club : la Garçonnière.
Film américain de B. Wilder (1960), avec J. Lemmon, S. Mac-Laine, F. Mac Murray, R. Walston (v.o. sous-titrée).
Un employé d'assurances new-yorkais prête son appartement à ses supérieurs, pour leurs aventures amoureuses. Il compte obtenir, ainsi, de l'avancement. Mais, un jour, il se trouve partagé entre l'ambition et une fille dont il s'est épris. L'humour grinçant de Billy Wilder, dans une satire sociale où se mêlent la comédie et le drame, où la solitude et la mort apparaissent derrière les situations burlesques.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Vendredi : Treize femmes en colère.
Magazine d'information d'A. Campana.
Un reportage de la Radio-Télévision belge sur treize femmes qui ont refusé de donner leurs postes de travail à des hommes et sont devenues des chômeuses...

21 h 35 Journal.

21 h 55 Magazine de la photo ; Flash 3.
De J. Bardin, P. Dhostel et J. Eguer.
Revue de presse ; Flash-back : les collotypes ; Dossier : comment devient-on photographe ? Flash pratique.

22 h 38 Une minute pour une image. D'Agnès Varda.

22 h 40 Prélude à la nuit.
« Sonate en ré » de Mozart, par Geneviève et Bernard Picavet au piano.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : l'optique neutronique.
20 h, Relecture : Stendhal.
21 h 30, Black and blue.
22 h 30, Nuits magnétiques : arrêts fréquents.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 20, Concert (émis de Stuttgart « Musique d'accompagnement pour une scène de film » de Schoenberg ; « Concerto pour piano et orchestre nº 17 » de Mozart ; « Symphonie nº 1 » de Bruckner, par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir. N. Marriner ; sol. R. Lupu, piano.
22 h 15, Fréquence de nuit. Musique et mécanique horlogère.

Samedi 9 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 45 Vision plus.
10 h 15 La séquence du spectateur.
11 h 15 La maison de TF 1 (et à 13 h 35).
12 h Bonjour, bon appétit.
Magazine de la cuisine.
12 h 30 La séquence du spectateur.
13 h Journal.
16 h 5 Documentaire : Les grands explorateurs.
Réal. D. Corham.
Roald Amundsen, explorateur du pôle Nord et du pôle Sud au début du siècle.
16 h 55 Série : La Lumière des justes.
D'après l'œuvre d'Henri Troyat. Réal. Y. Andréï, adapt. J. Cosmos et J. Chatenet, avec Ch. Nobel, M. Robbe, S. Bastian.
17 h 55 Trente millions d'amis
Les aventures de Mabrouk : La grande course; le coup de crayon d'Y. Ridel.
18 h 25 Pépin calin.
18 h 30 Magazine auto-moto.
19 h 10 D'accord, pas d'accord. (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Dallas.
Pour se venger des Farlow et de leur emprise sur Sue Ellen et son fils, J.R. compromet la société Ewing Oil en empruntant des millions de dollars.
21 h 25 Droit de réponse.
Emission de Michel Polac.

Virgil Tanase et Paul Goma, écrivains de l'Est.

22 h 50 Etoiles et toiles : les chanteuses de cinéma.
Magazine du cinéma de Frédéric Mitterrand.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 15 ANTIOPE.
11 h 10 Journal des sourds et des malentendants.



11 h 30 Platine 45.
(Redif. de l'émission du 6 avril).
12 h A nous deux.
12 h 45 *Journal.*
13 h 35 Série : Colorado.
15 h 10 Les jeux du stade.
Hippisme, à Aintrée ; Basket ; Football : les buts du championnat de France.
17 h Récré A 2.
17 h 50 Les carnets de l'aventure.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord. (I.N.C.)
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De M. Drucker.
Hommage à Édith Piaf, avec E. Bouix et M. Cerdan Jr., N. Croisille, J. Clerc, Nicoletta, D. Balavoine...
21 h 50 Série : Une femme nommée Golda.
De H. Gast, réal. A. Gibson, avec I. Bergman, J. Davis, A. Jackson...
Madame Meyerson (Golda Meïr) devient, au cours de l'année 60, ministre des affaires étrangères. La vie d'une grande « dame » interprétée par Ingrid Bergmann.
22 h 50 Jazz : La grande parade.
Emission de J.-C. Averty. Avec Illinois Jacquet.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

13 h 30 Horizon.
Le magazine des armées.
18 h 30 Pour les jeunes.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Tintin.
20 h *Les jeux.*
20 h 35 Tous ensemble : La fête basque.
(Attention : la région Bretagne-Pays de Loire décroche pour diffuser « La sagesse de la terre », de M. Sibra : croyances funéraires en Bretagne).
Réal. E. Monino.
Les différents aspects et formes de la fête à Saint-Etienne-de-Baïgorry, Arneguy ou Saint-Jean-de-Luz : pelote basque, chansons, mode de vie...
21 h 30 Série : Jackie et Sara.
21 h 55 Journal.
22 h 12 Une minute pour une image.
22 h 15 Musi-Club.
Hommage à Igor Markevitch.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : François d'aujourd'hui, fragments d'une tapisserie.
8 h, Les chemins de la connaissance.
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : prévention, handicaps, rééducation.
9 h 7, Matinée du monde contemporain.
10 h 45, Démarches avec... Y. Moulier et M.-H. Devillers pour la revue *Babylone.*
11 h 2, L'affaire de Pantin.
12 h 5, Le pont des arts.
14 h, Sons : Athènes.
14 h 5, Les samedis de France-Culture : Sept plages sur le Passaic : William Carlos Williams, poète de l'Amérique indienne.
16 h 20, Chant profond arménien.
18 h, La deuxième guerre mondiale : la collaboration 1940-1945, avec *C. Levy et P. Ory.*
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Radio-Canada, présente : « Vivre à Washington ».
20 h, La Mouche, de C. Sordelli. Avec R. Crouet, R. Dubillard, M. Garrel et R. Leduc.
21 h 20, Bonnes nouvelles, grands comédiens : « Point de lendemain », de V. Denon, lue par D. Lebrun.
22 h, Ad lib.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

« LES PROVINCIALES »

6 h, Samedi matin : œuvres de Haydn, Mendelssohn, Rossini, Fauré, Nielsen, Prokofiev, Roussel.
8 h 5, Radio-Nord-Est : les voix.
9 h 30, Radio-Côte d'Azur : œuvres de Haendel, Bernier, Télémann.
11 h, La tribune des critiques de disques.
12 h 35, Radio-Bourgogne-Franche-Comté.
14 h, Languedoc-Roussillon : Schumann.
14 h 30, Fréquence Nord : œuvres de Mozart, Mihalovici, Krammar-Krommer, Roussel, Jolivet, Poulenc, par J. Villatte et E. Lutz.
16 h 30, Radio-Alsace : œuvres de Schütz, J.-S. Bach, Migot.
17 h 30, Midi-Pyrénées.
18 h 30, Concert (donné le 6 avril à Arc-et-Senans) : œuvres de Hummel, Saint-Saëns, Mozart.
19 h 30, Radio-Bourgogne — Franche-Comté : œuvres de Clarke, Bizet, Arban, Cherubini, Lavallé/Arban, Dvorak, Offenbach, Mendelssohn, Rossini/Arban.
20 h 30, Concert (donné le 7 avril à Arc-et-Senans) : « Sonate pour deux pianos et percussion », de Bartok ; par A. Planes, C. Ivaldi, piano... ; « Quatnor de saxophones », de Schmitt ; « Sextuor nº 1 » de J. Brahms, par H. Horigone, K. Harada, G. Caussé...
22 h 30, Radio-Côte d'Azur : œuvres de Romans, Gapençois, Vaqueiras, par E. Lamandier, soprano.
0 h 5, Jazz : Isis Quartet.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM.-CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/lig. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43.40	51.47
DEMANDES D'EMPLOI	13.00	15.42
IMMOBILIER	33.60	39.85
AUTOMOBILES	33.60	39.85
AGENDA	33.60	39.85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés récemment

- **RESPONSABLE DU SERVICE MARKETING** (Paris) — Réf. VM 6812 A
- **CADRE COMMERCIAL** FRANCE et EXPORT — Réf. VM 11711 A
- **INGENIEUR SYSTEME** Responsable Réseau et Bases de données — Réf. VM 25813 A
- **RESPONSABLE GESTION DE PRODUCTION** — Réf. VM 5427 H
- **CHEF DE PROJET** Gestion administrative, Personnel, Bureautique Région Ouest — Réf. VM 25813 B
- **ANALYSTE** Responsable de l'évolution des applications Région Nord — Réf. VM 25813 C
- **ORGANISATEUR** Gestion Financière et Administrative Région Nord — Réf. VM 25813 D
- **CHEF DE PROJET** développement export — Réf. VM 5670 D
- **RESPONSABLE DU SERVICE ET DU LABO CONTROLE DE QUALITE** Beauvais — Réf. VM 6626 M

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature, en précisant la référence choisie.

GROUPE EGOR
8 rue de Berri 75008 Paris.

egor

PARIS LYON NANTES TOULOUSE MILANO PERUGIA ROMA DÜSSELDORF LONDON MADRID MONTREAL

média-system

IMPORTANTE SOCIETE DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS réalisant + de 80 % de son C.A. à l'exportation recherche :

Un chef de bureau "gestion prévisionnelle de contrats"

Formation comptable niveau IUT ou BTS, éventuellement nouvellement diplômé.

Nous souhaitons un agent à l'esprit volontaire, d'un contact facile avec bonnes notions d'anglais.
Orienté vers la gestion il sera appelé à utiliser un micro-ordinateur.
Placé sous les ordres du Chef de Service Gestion, le poste consiste à procéder au suivi de la trésorerie des agences à l'étranger, au suivi des règlements clients (France et Etranger), à l'assistance des chargés d'affaires, aux relations avec les Banques à l'information de la Direction Générale et les services opérationnels.
Le candidat aura sous ses ordres une équipe de 5 personnes.
Perspectives d'évolution à l'expatriation.
Rémunération de 80 à 100.000 Francs.
Lieu de travail proche Vincennes
Adresser C.V., photo et prétentions sous référence 6156 à TELEX P.A. JONCTION 34, boulevard Haussmann 75009 PARIS qui transmettra.

URGENT recherchons
CHEF MAGASINIER TEXTILE
Références exigées. Téléphonez pour rendez-vs au 834-45-02.

Compagnie Industrielle de montage
46, rue des Fusillés, 94400 Vitry-sur-Seine
900 PERSONNES
Montage de tuyauterie, chaudronnerie industrielle

ADJOINT AU RESPONSABLE DU SERVICE ACHATS

NIVEAU B.T.S. - D.U.T.
Connaissant le matériel de tuyauterie, chaudronnerie industrielle

Expérience minimum souhaitée : 2/3 ans en service achats

Sa mission consistera sous la responsabilité du Chef des Achats (service composé actuellement de 4 acheteurs) :
- négocier les commandes avec les fournisseurs,
- suivre les commandes,
- suivre la politique fournisseurs,
- rechercher des nouveaux fournisseurs,
- participer à la cotation des projets.

En l'absence du responsable des achats, son adjoint sera amené à prendre un certain nombre de décisions définies par son chef.

Poste à pourvoir rapidement. Adresser C.V. + prétentions à l'attention de J. ANDRÉ.

Foyer hébergement jeunes 17/22 ans
Rég. ST-Quentin-en-Yvelines recherche
DIRECTEUR ADJOINT ÉDUCATIF
Homme plus de 30 ans, convention collective U.F.J.T., formation souhaitée. S'adr. au 043-14-43.

---

emplois regionaux

SOCIÉTÉ recherche
COMPTABLE INFORMATICIEN
30 à 35 ans
- Diplôme demandé : DECS.
- Expérience exigée.
- Salaire annuel brut : 84.500 F.

Travail en Province CENTRE OUEST
Adr. C.V. par lettre manuscrite plus photo sous la référence 10.055 à : AGENCE HAVAS. 86000 POITIERS.

Agence de Publicité XI[e], recherche pour son service commercial
PROSPECTRICE-TÉLÉPHONISTE
et prise rendez-vous
Il faut :
- une parfaite aisance au téléphone ;
- une bonne culture générale et une facilité d'élocution dans les contacts à tous niveaux ;
- expérience de la P.A. en agence ou en support si possible ;
- dactylographie ;
- excellente présentation.

Adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions à n° 201, Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 PARIS.

---

emplois internationaux
et départements d'Outre-Mer

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE ouvre une inscription pour un poste de professeur ordinaire à charge complète de linguistique générale.

Charge : 6 heures hebdomadaires de cours et de séminaires ; direction de recherches.

Titre exigé : doctorat ou titre équivalent.

Entrée en fonctions : 1-10-1983 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 31 mai 1983 au secrétariat de la faculté des lettres, rue de Candolle 3, 1211 Genève 4 (Suisse) où peuvent être obtenus des renseignements complémentaires sur le cahier des charges et les conditions.

Collaborateur pour le service extérieur
Maison Suisse cherche pour l'introduction en France d'une série de produits nouveaux sans concurrence.
UN COLLABORATEUR CONSCIENCIEUX
Nous offrons un emploi fixe bien rétribué, 4 jours de travail la semaine.
Nous exigeons bonne formation professionnelle commerciale, connaissance profonde de la langue allemande, personnalité intègre et initiative, âge 25-35 ans.
Offre écrite à la main est à adresser :
INCEN SA CH-9403 Goldach.

---

propositions diverses

L'ÉTAT offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16), Boîte Postale 402.09 PARIS.

secrétaires

SOCIÉTÉ AUDIOVISUELLE recherche
SECRÉTAIRE DACTYLO
Disponible immédiatement
Téléphonez au : 575-59-83.

DEMANDES D'EMPLOIS

Etud. 23 a., lic. LEA, Espagnol, Anglais. Ch. stage dans entrep. juil.-août 83. 237-31-71 URGENT.

J.H. cherche emploi chauffeur VL-PL et transports commun. Accepte déplacements. Tél. : 581-05-69 ou Ecr. s/n° 6.482 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Cadre 36 ans. Expérience 15 ans. Gros système I.B.M. DOS V.M., M.V.S. Recherche Poste direction informatique Paris ou région parisienne. Ecr. s/n° 6.478 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Pour votre jardin et espaces verts. Etudes-Conseils-Dessins Ing. Frans Hovens — 526-63-11.

L'immobilier

appartements ventes

4e arrdt

MARAIS Sully Morland Imm. récent. studio tt cft à saisir. Tél. : 634-13-18.

ILE SAINT-LOUIS
Dans bel immeuble à vendre, très beau 5 P., cuisine, 2 s. de bains, 2 w.-c., 150 m², garage possible. s/pl., samedi 9, de 14 h 30 à 18 h 30, 14, rue Saint-Louis-en-l'Ile.

5e arrdt

M° Monge, Cardinal-Lemoine, R.E.R. Panthéon, Lycée Henri IV
2, RUE LAROMIGUIÈRE
Construction style en livraison. Reste 43/50 m² **DEUX 2 P.** parking, 11 heures à 19 heures du jeudi au samedi ou BEGL 287-42-06.

M° JUSSIEU
Petit 2 pièces, 3e ét., calme, kitchn., douche, w.-c. PRIX INTÉRESSANT 35, rue Linné, escalier D. Sam., dim., lundi 14-17 h.

6e arrdt

M° DUROC
Imm. récent, gd stand., park., studio, entrée, kitchn., bains. 163, rue de Sèvres. Sam., dim., lundi 14-17 h.

7e arrdt

M° ÉCOLE-MILITAIRE
Imm. pierre de taille, asc. prévu. living double. 2 chbres, entrée, cuisine, bains, 83 m². 24, rue Cler. Ch. centr. indiv. Sam., dim., lundi 14-17 h.

9e arrdt

Rue Lentonnet, pierre de taille, asc., 5 pièces, 98 m², 4 pièces 81 m², occupé. Téléphone : 380-75-20.

11e arrdt

BD RICHARD-LENOIR Bel imm., asc., 3e ét. Sud. Appt. 210 m² env., possib. prof. lib. Urgent. 634-13-18.

12e arrdt

R. MONTGALLET, pptaire vend 2 P., confort, P. de taille, bourgeois. 205.000. 347-57-07.

DAUMESNIL à saisir 4 p. tt cft. 7e ét., asc., soleil, imm. récent. Prix : 485.000 F. Téléphone : 347-57-70.

16e arrdt

MICHEL-ANGE urgent 4 p. tt cft, 2e ét., asc., balc., p. de t. stand. 1.100.000 F. 347-57-07.

17e arrdt

TERNES 2 p. cuis., bains refait à neuf, r. de chaussée. 290.000 F. Tél. : 763-44-30.

BD BATIGNOLLES
Dans bel imm., 5 pièces, cuis., s. de bains, w.-c., 128 m², vue, soleil. 500-54-00.

M° GUY-MOQUET Idéal placement un 1/2 p. Coin cuis., w.c., dche, chf. 3e, très calme s/rue, tr. bon imm. anc., rav. int. Ext. 163.000 F. Sham's, Téléphone : 229-43-12.

18e arrdt

SQU. CARPEAUX gd 3 p. ent. Cuis. w.c., bns. Nomb. plac., cff ind. Cave. 2e, clair. Calme, vue s/sq. imm. p.d.t. standing. 818.000 F. SHAM'S 229-43-12.

19e arrdt

BUTTES-CHAUMONT
Séj. dble + chbre, 2 loggias + terrasse, 9e ét., park. 35, avenue LAUMIÈRE Dimanche, lundi, 14 à 18 h.

53, RUE MANIN
S/parc, séj. dble, 4 chbres, 180 m². 1.750.000 F poss., prof. lib., sam. de 15 h à 18 h.

77 Seine-et-Marne

Particulier vend bel appartement F4
5 minutes gare, salle de bain, cuis. équipée, salle de séjour + salon, cave, park., balc. 10 m. 1er ét. PRIX 320.000 F. 2, rue Charles-Péguy 77500 Chelles. Téléphone : 008-51-72 (18 à 20 h.).

92 Hauts-de-Seine

BOIS-COLOMBES
2 PIÈCES, 38 m²
Quartier calme et résidentiel. Entrée, cuisine avec éléments, séjour, chambre, salle d'eau, w.-c., cave, jardinet, cabanon, 5' gare, écoles.
Prix : 198.000 F
REFAIT ENTIÈREMENT A NEUF
Magnifique exposition.
Tél. : 785-14-42 après 18 h ou week-end.

MEUDON NEUF
VILLA PIERRE DE TAILLE
2' gare dans résidence boisée 184 m², 4 chbres, 2 s. de bains, liv. dble, jardin privatif 469 m². Sur place, samedi 14 h 30/18 h, 26, rue Alexandre-Guilmant.

MEUDON
8, route des Gardes
VUE PANORAMIQUE
IMM. PIERRE DE TAILLE
2 et 3 P., avec GD BALC. Livraison avril 83
PRÊT CONVENTIONNÉ
Appartement témoin, samedi, mardi, vendredi 14-18 heures. 507-15-98 ou 200-23-20.

Près Mairie d'ISSY M° et RER
Partic. vd dans pet. résid. st., gd 3 P., tt cft. 80 m² avec gde cuis. équip. et balc. s/verdure. 650.000 F. 736-01-42.

PLACEMENT IMMEUBLE 1958
NANTERRE UNIVERSITÉ
face au R.E.R.
ds résidence de quatre étages. Part. vend 1er étage plein sud appt 43 m², 2 p., cuis., s. de bains + w.-c., cave. Tél., vide-ordures s/palier, chff. centr. collectif, ant. télé, parking de résidence. Prix 300.000 F. Tél. : 622-55-63.

95- Val-d'Oise

EAUBONNE CENTRE récent 3 P., cuis., bains, w.-c., CALME, verdure. 180.000 F. JACAR. 874-93-90.

Province

HOSSEGOR, bordure plage résidence le Point d'or Studio, 2 et 3 pièces. A partir de 199.000 F avec parking. Sur place : (58) 43-78-53. SFGI - PARIS (1) 265-41-21.

BIARRITZ
CHATEAU D'ARCADIE
Calme verdure. Part. vd dans résidence services 3e âge. Beau 2 p., 55 m² + terrasse vitrée 14 m². Tt cft, garage + remise. 454.000 F. 16 (59) 26-55-54.

appartements achats

M.G.N., 38, bd Batignolles, 75017 PARIS. 387-71-55 + (29e année). recherche pr SA CLIENTÈLE APPARTEMENTS rive droite.

Particulier achète 2 pièces, bord de mer, neuf ou récent, côte varoise. Ecrire sous le n° T 039.523 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

locations non meublées demandes

Région parisienne

Pr Stés européennes cherche villas, pavill. pour CADRES. Durée 3 et 6 ans. 283-57-02.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE A PARIS de 150 à 350 F par mois CONSTITUTION DE STÉS G.E.I.C.A. : 296-41-12 + 56 bis, rue du Louvre, Paris-2e.

fonds de commerce

Ventes

49 CHOLET. Restaurant murs et fonds, dont appt. C.A. 82. 550.000 F. Prix vente : 780.000 F. Tél. : 260-74-99.

20 km Bourbonne-les-Bains Station thermale Gare Vitrey-sur-Mance (Hte-Saône) Vend cause décès, hôtel restaurant : 7 chambres, cuis., salle à manger, bar, salle de bains, w.-c., chauffage central, terrain + dépendances. Peut convenir comme maison d'habitation. Prix à débattre. Téléphoner 16 (84) 68-53-78.

villas

SACRIFIÉE
villa neuve 6 pièces à St-Aygulf (sur Côte-d'Azur entre St-Raphaël et St-Tropez), terrain 1.300 m², vue mer. 1.200.000 F à débattre. Téléphone : (94) 51-42-03, h.b.

COSTA-BRAVA, part. vd villa dominant mer, 5 chbres, 3 s. de bns. Gde terr., gar., terrain 900 m², 9 km San-Feliu. 85U. Tél. apr. 18 h. ou sam.-dim. (75) 08-02-10.

A VENDRE de préf. part. à partic. 1 km mer, 10 km de LA BAULE, maison rénov., 5 pces 130 m² (séj. 50 m²), poutres appar., cheminée pierre, salle d'eau + salle de bains, cave, 2 gar., dont un pour bateau, terrain 1 700 m² clôturé et planté avec bassin. Tél. : 688-37-38 après 18 h.

fermettes

Prox. DREUX, FERMETTE tt cft. 140 m², 4 chbres, poutres, cheminées, dépend., 9 ares 50. Px 460.000 F. Tél. 955-06-61.

propriétés

SOLOGNE
A vendre pour chasse et placements forestiers, quelques territoires + ou — grands avec ou sans étangs et bâtiments. Ecrire n° 201.018. AGENCE HAVAS, B.P. 1.519. 45005 ORLÉANS CEDEX.

70 km OUEST RURALES depuis 155.000 F. face église
M.G.N. NOGENT-LE-ROI (28210). Tél. (37) 43-44-34 et 387-71-55.

PLACEMENT EN OR
Vente de part. à part.



LUXEMBOURG
12, rue de Bastogne
« LA PINÈDE »
Prox. ville et Centre Européen. Vue sur 2 forêts et belles prairies. 30 ares (16 à suppl. poss.) entièr. clôtur. en dur av. rideau de sapins (200 arbres), compren. :
— MAISON DE MAITRE (villa) 10 p., cuis., s.d.b. et douche, 3 w.c. sép., chauff. centr. mazout, terrasse, véranda vitrée, caves, greniers, 3 pelouses, 2 sapinières, emplac. prép. p. swimming-pool, cage escalier villa ent. marbre, chêne, fer forgé, placards vitrés chêne encastr., état impeccable.
VILLA SEULE LOUÉE 570.000 F.B. L'AN
— ESPLANADE macadam, park. p. +/— 38 voit., chemin commun adjac. av. serv. sortie empl. 10 voit.
— DÉPENDANCES : 2 magas. d'expos., poss. logem. conc. ou chauffeur, emplac. bureau, 1 grand dépôt entr. pr gros camions, park. couv. pour 15 voit., 1 petit dépôt, entr. et park. 3 voit., 1 dépôt interm. stockage matér., 1 vaste entrepôt à l'étage +/— 1.000 m² av. palan électr. int. et ext. 500 kg, 1 garage privé isolé s. pelouse. Convient pour ambassade, gr. industriel, maison de gros, profess. libér., bowling amér., chaîne motels, cercle ou école équitat. (écuries), restaur. rustique (plein air en été), garage, atel. répar.
18.000.000 F.B.
Offres écr. pour docum. et vis. : S.B.P., av. L.-Mahillon 94, 1040 Bruxelles. Corr. franç., allem., angl., espagn. (Pas de visites sans rendez-vous).

terrains

Les hauteurs St-Jean-de-Cannes à 6 km de Mandelieu, terrains à bâtir à part. de 205.500 F. Créd. tot. poss. Tél. : 504-72-73.

A 10 km de Fréjus/St-Raphaël, dans vaste domaine résidentiel, terrains à bâtir à partir de 238.000 F. Crédit total possible. Tél. : 504-72-73.

Entre le golfe de St-Tropez et le village de Gassin, terrain à bâtir dans domaine résidentiel à 10' des plages. 288.000 F. Crédit total possible. Tél. : 504-72-73.

MONTARGIS, LOIRET 110 km autoroute sud
A SAISIR
Belle fermette avec dépendances sur véritable parc boisé 60 HECTARES, bordé rivière. affaire très rare.
Prix total : 23.000 F l'hectare (la vente aura lieu le samedi 9/4 à partir de 10 h).
TURPIN, relais Miel-Montargis 16 (38) 85-22-92 ou après 20 h 16 (38) 96-22-29.

100 km nord-ouest Paris (50), vallée du Thérain près Gerberoy, terrains 3.500 et 3.800 m². Prix 35.000 et 45.000 F. Tél. (4) 405-08-54, 19 à 22 h.

maisons de campagne

PÉRIGORD
MAISON DE MAITRE DÉPENDANCES - PIGEONNIER
Belle vue étendue
8 hectares - 750.000 F
Doc. sur dem. PROPINTER S.A. B.P. 33 BERGERAC CEDEX. Téléphonez au (53) 57-53-75.

BRICQUEBEC (50), maison rurale rénovée, 170 m², finition intérieure à faire, 1 hectare de terrain. 450.000 F. Tél. : 260-74-99.

viagers

F. CRUZ 266-19-00
8, RUE LA BOÉTIE-8e
Prix rentes indexées garanties Étude gratuite discrète.

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, PARIS-XIe. Tél. : 355-61-58. Spécialiste viagers. Expérience, discrétion, conseils.

---

l'agenda du Monde

Particuliers (offres)

VENDS : 2 enceintes HITACHI 2 × 100 W, 3 voies, les 2 : 1.200 F.
1 pré-ampli/ampli SHARP OPTONICA 2 × 50 W, 1.100 F. Téléphone : 238-29-30.

Artisans

DÉPANNAGES INSTALLATIONS
Plomberie, serrurerie, électricité.
ICB - MIL SERVICES
Tél. 258-95-26
Importateur agréé.
Serrures ZEISS-IKON
Blindage de portes.

Tous travaux bât. du sous-sol à toiture, int., ext. longues expér., loyauté, meill. réf. Entr. Keukdjian, 18, rue Marbeuf, Paris-8e. tél. : 723-34-65, 66. Conservez mon adresse.

Carrelages

Les plus beaux de tous les carreaux du monde sont vendus aux prix les plus bas chez BOCAREL 357.09.46 + 113, av. Parmentier Paris 11e

Décoration

PAPIERS JAPONAIS
Avec des prix directs CAP, vous trouverez maintenant une collection suivie de papiers japonais de 1re qualité
A PARTIR DE
160 F le rouleau (7,80 m X 0,91)
Grand choix de coloris et de pailles
Magasin d'exposition : CAP, 37, rue de Citeaux, 75012 Paris, 307-24-01.
Vente par correspondance.
Documentation complète et échantillon contre 10 F par chèque.

Peinture

Particulier VEND PEINTURES originales du Népal, thanka's, dimension 60 × 85 cm et 70 × 110, encadrement soie. Téléphone : 577-86-44.

Meubles

DIX FABRICANTS FRANÇAIS
De meubles en direct à votre service des prix sans intermédiaires.
Tél. : 820-95-82.

Mode

MILO CAYATTE
N° 1 DU COSTUME
HAUT DE GAMME
direct usines à prix réduits. 5, avenue de Villiers, 17e.

Psychanalyse

Pour une prise de conscience totale en peu d'entretiens quel que soit votre trouble, téléphonez au 766-48-90.

Sanitaires

N'éclaboussez plus votre salle de bains, notre pare-douche en verre : 950 F ttc. SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire. — Paris-6e, ouvert le samedi. 222-44-44.

Santé

Diététicienne expérimentée. Consultations individuelles. Dynamique de groupe (petits groupes) Paris, 527-49-08.

Soins de beauté

LABORATOIRES CAPILLAIRES
recherchent jeunes femmes, jeunes filles, toutes natures de cheveux, secs ou gras, (naturels, colorés ou permanentés) pour entretien régulier et gratuit de la chevelure. Tél. 759-85-25 entre 10 h et 11 h 30 et 15 h et 16 h 30.

Troisième âge

LES CAMÉLIAS près Paris retraite grand confort. 77320 Jouy-s-Morin. (6) 404-05-75.

Infirmière met à la disposition de personne âgée, valide, invalide, impotente, incontinente, sénile « exception de psychosomatique », 1 chbre conf., tél. avec l'extérieur, prise TV, lit tous soins, cuis. soignée, surveillance par médecin, sérieuses références. Ecrire sous le n° T 039185 M, RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

évelyne petit
peintre sur tissus
PEINT
en harmonie avec votre intérieur panneaux muraux, coussins, sur tous tissus (soie, laine, coton...).
13, rue Camille-Pelletan, 93600 Aulnay-sous-Bois.
Tél. : 866-66-74.

Vacances - Tourisme - Loisirs

INVESTISSEZ A VOTRE SANTÉ VACANCES-SANTÉ EN ANDORRE AU CENTRE THERMAL****
Nos programmes thermaux : une formule vitale créée par le Dr A. Aslan TRAITEMENT GEROVITAL H3 ET ASLAVITAL. Le 3e âge ne doit pas signifier nécessairement les infirmités de la vieillesse, il doit représenter la plénitude de la vie. Au deuxième âge pour vaincre le stress. Médicaments importés directement de la Roumanie. L'équipe médicale de chez nous, spécialisée en gériatrie et rhumatisme, permet de suivre l'un ou l'autre des programmes ou combinés. Services : chambres confortables, avec bain et TV, piscine thermale, saunas, hydro et électrothérapies, surveillance médicale permanente. Ouvert toute l'année. Handicapés déconseillé. Profitez, prix — 20 % basse saison. Information : Hôtel Roc-Blanc, pl. Coprinceps, 5 Escaldes, Principauté d'Andorre. Tél. direct (16-078) 21486, tx 224, votre agence de voyage, ou Maison d'Andorre, 111, rue Saint-Honoré, PARIS (1er).

Particulier loue été 1983 Betlem Majorque Petite maison bord mer, 2 chambres, 2 bains, tennis, piscine.

Toscane, appartement dans un vieux prieuré, tout confort, près Arezzo, Florence Siene (Italie). Tél. : 256-72-72, p. 1.551 288-83-72, domicile.

A louer chalet en Haute-Savoie, région Annecy pour printemps, été, automne location au mois ou à la semaine. Tél. (50) 60-32-46.

LOCATIONS — VACANCES AIX-EN-PROVENCE Studios, appartements, villas
A.G. LOGEPRIM 38, bd Carnot, 13100 Aix. tél. (42) 62-43-71.

Au cœur du vignoble de Cahors Un « Chez soi à la campagne » « PAQUES EN QUERCY » Hôtel-Motel. Studio, plusieurs formules : forfait spécial 1/2 pension. Exemple : 2 jours : 500 F pour 2 pers. et dégressif après 2 jours. Rens. : J.-P. LEMOZIT. RELAIS DES CHAMPS 46140 CAILLAC à 10 km de CAHORS. Tél. (65) 30-92-35 30-91-55.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

PEUGEOT 504 COUPÉ injection. Intérieur cuir. Boîte autom. Jantes alu. Radio-cassettes. Téléphonez au : 822-21-13.

plus de 16 C.V.

JAGUAR 4,2 AUTOM.
Air condit., noir, 12.000 km, modèle 83 garantie usine 168.000 F. T. (6) 422-31-98.

divers

CONCESSIONNAIRE
ROVER JAGUAR

BMW 728 I., 80	75.000
Cpé JAGUAR 4,2, 76	48.000
JAGUAR 5,3, 80	95.000
JAGUAR 4,2, 80	90.000
DAIMLER 4,2, 80	109.000
ROVER 2000 S, 83	74.000

Téléphone : (6) 422-31-98.

Le Monde

économie

LA MISE EN ŒUVRE

M. Delors indique que le nombre de chômeurs pourrait augmenter de 100 000 personnes en 1983

MM. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget, et Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, ont été entendus, jeudi 7 avril, par la commission des finances de l'Assemblée nationale, devant laquelle ils ont présenté le projet de loi autorisant le gouvernement à prendre par ordonnances diverses mesures financières relatives au plan de rigueur. Ce texte doit être examiné, lundi 11 avril, par les députés.

A l'issue de l'audition de M. Delors, plusieurs députés de l'opposition ont indiqué que le ministre de l'économie avait annoncé que le plan de rigueur aurait pour conséquence d'accroître de cent mille le nombre de chômeurs en 1983. M. Delors a donné ce commentaire : *« J'ai dit que, mécaniquement, il pourrait y avoir cent mille chômeurs de plus du début à la fin de l'année. Mais j'ai précisé que nous avions les moyens de lutter contre cet accroissement du chômage par le développement du travail à temps choisi, le développement du troisième secteur, une plus grande possibilité d'embauche dans l'artisanat, et bien d'autres mesures encore pour améliorer le fonctionnement du marché du travail. »*

M. Josselin (P.S., Côtes-du-Nord) a déclaré que le ministre de l'économie avait estimé à 4 milliards de dollars le montant des sommes dépensées par la France pour défendre le franc avant la dévaluation. M. Delors aurait également indiqué que si la consommation diminuait de 0,5 à 1 % en 1983, la croissance serait voisine de zéro. Au cours de cette réunion de la commission des finances, le groupe communiste a présenté plusieurs amendements au projet de loi d'habilitation.

De son côté, M. Bérégovoy a confirmé que le prélèvement de 1 % sur les revenus serait reconduit les prochaines années.

Le P.C.F. négocie avec le premier ministre cinq propositions d'amendement

M. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a été reçu, jeudi après-midi 7 avril, par M. Pierre Mauroy, auquel il a présenté les « améliorations » que le P.C.F. entend apporter au plan de rigueur du gouvernement. M. Lajoinie a indiqué, après l'entretien, que le premier ministre avait mis ces propositions à l'étude et qu'il y répondra le 11 avril à l'Assemblée nationale, lors du débat sur le projet de loi autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnances.

Le président du groupe communiste avait indiqué, le 6 avril, à l'Assemblée, que son groupe se réservait le droit de ne pas voter ce projet si ses amendements n'étaient pas pris en considération (*le Monde* du 8 avril). Dans *l'Humanité-Dimanche* du 8 avril, M. Lajoinie déclare, au sujet de la procédure des ordonnances : *« Nous avons assez dénoncé cette pratique de la droite pour ne pas accepter d'y avoir recours aujourd'hui. »* Jeudi, après son entrevue avec le premier ministre, M. Lajoinie a déclaré qu'il avait rappelé à ce dernier son « *opinion sur cette question* », puis il a ajouté : *« Je respecte les décisions gouvernementales, qui sont constitutionnelles, et les propositions que j'ai faites s'insèrent dans ce cadre-là. »* (1)

Il semble donc possible que, au vu des réponses de M. Mauroy, les communistes décident de voter le projet de loi d'habilitation. Leurs propositions ont pris la forme de cinq amendements, présentés à la commission des finances de l'Assemblée nationale, jeudi, après l'audition par celle-ci de MM. Jacques Delors et Pierre Bérégovoy. Le premier de ces amendements propose d'augmenter les taux de l'impôt sur les grandes fortunes et de créer une tranche supplémentaire de cet impôt s'appliquant aux fortunes supérieures à 15,9 milliards de francs.

Les communistes demandent aussi que l'emprunt obligatoire de 10 % de l'impôt sur le revenu ne s'applique qu'aux contribuables dont l'impôt, en 1982, était supérieur à 7 500 francs, avant abattement de l'avoir fiscal. Ils souhaitent une décote qui, tenant compte du nombre de parts, permette d'exonérer les familles à revenu modeste du prélèvement de 1 % sur le revenu imposable.

Le P.C.F. propose la transformation des obligations de l'« emprunt Giscard » de 1973, indexées sur l'or, en obligations courantes. Ils demandent, enfin, la suppression de l'avoir fiscal pour les investissements faits à l'étranger.

Les députés socialistes membres de la commission des finances n'ont, pour leur part, présenté aucun amendement. Ils ont voté contre ceux des communistes, qui n'ont donc pas été adoptés par la commission. Celle-ci a adopté le projet de loi (qui lui était présenté par M. Christian Pierret, rapporteur général du du budget), les socialistes votant pour, le R.P.R. contre (l'U.D.F. n'étant pas représentée) et les communistes s'abstenant, dans l'attente des résultats de la négociation engagée par MM. Mauroy et Lajoinie.

PATRICK JARREAU.

(1) M. Lajoinie a insisté, d'autre part, pour que le projet de loi sur la démocratisation du secteur public soit au moins examiné complètement, en première lecture, par l'Assemblée nationale, au cours de la présente session parlementaire.

Réaction embarrassée des syndicats

(Suite de la première page.)

« Il nous semble, nous a déclaré M. Edmond Maire, *que personne n'a intérêt à ce que les salariés se renferment dans une sorte de grogne passive, exprimant un mécontentement tous azimuts. »* La C.F.D.T., pour qui la priorité est la lutte pour l'emploi, et non pas le pouvoir d'achat, veut savoir si les salariés partagent son point de vue. Si oui, elle leur demande donc de prendre des initiatives pour obtenir de nouvelles réductions d'horaires. S'agira-t-il de pressions limitées ? La C.F.D.T. demande de *« faire pression »* ; et M. Maire n'exclut pas la grève si, ajoute-t-il, la *« forte résistance du patronat »* se maintient. Mais, précise-t-il assitôt : c'est aux salariés de se prononcer.

Carte blanche est donc laissée à la base. La grande question est désormais de savoir comment les syndiqués et les autres accueilleront tous ces appels divergents à l'effort, à la rigueur et au redressement, les syndicats et le gouvernement leur donnant, chacun, un sens très différent. Positifs ou non, les conflits risquent de viser davantage les entreprises que les pouvoirs publics.

JEAN-PIERRE DUMONT.

Une fiscalisation partielle de la Sécurité sociale

C'est donc bien une *« étape décisive pour le financement de la protection sociale »* (*le Monde* daté 27-28 mars) que le gouvernement a franchie en annonçant dans son plan de rigueur que le prélèvement de 1 % servirait à équilibrer les finances de la Sécurité sociale.

M. Bérégovoy, ministre des affaires sociales, a confirmé, jeudi 7 avril, ce qu'avait déclaré M. Delors : le prélèvement sera très vraisemblablement reconduit les prochaines années et alimentera une institution nouvelle qui « subsistera », a déclaré le ministre des affaires sociales : le *« fonds de péréquation des régimes de sécurité sociale »*, qu'ils couvrent les salariés, les agriculteurs ou les commerçants et artisans.

L'objectif est triple. Tout d'abord remettre en partie les compteurs à zéro. Il était en effet urgent d'apporter de l'argent frais au régime général des salariés, dont le déficit pour l'année 1982 est plus important que ne le prévoyait la commission des comptes. Au lieu d'un déséquilibre de 2,5 milliards de francs, le solde négatif a été de 5,6 milliards qui, s'ajoutant au déficit de 1981 (– 6,6 milliards de francs), aboutit à un besoin de financement d'un peu plus de 12 milliards de francs. Devrait s'y ajouter, pour l'année 1983, un nouveau déficit de 4 à 9 milliards de francs selon les prévisions. Si l'on retient l'hypothèse la moins défavorable, celle du gouvernement, les ressources du prélèvement obligatoire (environ 11 milliards de francs) et les 4 milliards de francs d'économie annoncées — soit au total 15 milliards — comblent à peine le déficit cumulé (6,6 en 1981, 5,6 en 1982 et environ 5 en 1983, soit 17,2 milliards).

Deuxième objectif : amorcer la réforme du financement des prestations familiales afin d'alléger les charges patronales en recourant à une fiscalisation partielle des systèmes de protection sociale, ce qui rapprochera la France des autres pays européens.

Promesse a été faite d'annuler progressivement les neuf points de cotisation des entreprises en les remplaçant par une contribution sur tous les revenus, l'assiette (revenus des personnes physiques mais aussi revenu sur le capital ?) n'étant pas encore fixée, pas plus que le ou les taux de contribution. Dès lors qu'une ordonnance créera le système d'un prélèvement affecté à un fonds de péréquation, le mécanisme est ainsi en place. Il suffira par la suite de majorer ce 1 % en demandant aux entreprises dont le taux de cotisation sera réduit d'en transférer une partie en majoration de salaire. Au ministère, cette grande réforme est confirmée : *« La fiscalisation partielle du financement des dépenses de sécurité sociale est engagée ».*

Héritage

Troisième objectif : donner à l'État par la création de ce fonds de péréquation des régimes de sécurité sociale le moyen de venir à bout des difficultés que le septennat précéent lui a laissées : le système qualifié de compensation démographique. A l'époque, dans les années 1974-1975, il avait été annoncé que le régime général des salariés — dont les effectifs cotisants augmentaient régulièrement — devait participer au financement des régimes en déséquilibre démographique. Dans le même temps, il était promis que, chaque année, l'État veillerait à participer à cette compensation et qu'en tout état de cause une grande réforme serait mise en place à la fois pour qu'à protection égale il y ait un effort contributif égal et pour que les charges des entreprises de main-d'œuvre soient allégées.

Rien n'a été fait. Aujourd'hui, le gouvernement, en se dotant d'un instrument nouveau — le fonds de péréquation, sorte de budget annexe des prestations sociales, — pourra, sous le contrôle des parlementaires, procéder à une régulation des recettes et des dépenses sociales. Encore lui faudra-t-il préciser le rôle des futurs conseils d'administration des caisses de sécurité sociale. Si les pouvoirs publics ont bien décidé de revenir à l'élection des administrateurs — la date n'est toujours pas fixée, — ils n'ont pas encore défini les pouvoirs de ces futurs élus.

Quoi qu'il en soit, la « machine à réforme » est en route. A la nouvelle maîtrise des recettes que veut se donner l'Etat, il importe d'ajouter vite des instruments accordant aux administrateurs de la Sécurité sociale les moyens d'obtenir avec les professions médicales et les assurés la maîtrise des dépenses. Un échec de ces réformes ouvrirait grandes les portes à l'opposition, qui, elle, veut restaurer le *« schéma libéral et concurrentiel »* et *« libérer le marché de l'assurance-maladie ».*

J.-P. D.

UNE ÉTUDE DU CERC SUR LES INÉGALITÉS A LA SÉCURITÉ SOCIALE

Les fonctionnaires et les non-salariés favorisés

Par une lettre datée du 16 septembre 1981, M. Michel Rocard, alors ministre du Plan, demandait au Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC) une analyse comparée des divers régimes de la Sécurité sociale, destinée à repérer les inégalités existantes pour mieux guider les réformes envisagées.

Le 7 avril à Paris, M. Robert Blot, président du CERC, a présenté à la presse le premier volume de cette étude consacrée à l'assurance-maladie et aux prestations familiales (1). Le second, à paraître cet été, traitera des régimes de retraite, avant et après la réforme en cours (*le Monde* du 8 avril).

« Il nous paraît relever de la justice sociale que chacun consacre la même part de son revenu à sa protection sociale, si les droits sont identiques », a solennellement déclaré le 7 avril M. Mauroy devant l'Assemblée nationale. Et de préciser que *« la réforme de l'assiette des cotisations se trouve dès lors posée »*, que *« l'étude de la réforme du financement des prestations familiales devra être, elle aussi, accélérée ».*

Le rapport du CERC comparant les divers régimes d'assurance-maladie et de prestations familiales, rendu public dès le lendemain, le 8 avril, vient à point nommé dévoiler les importantes disparités existantes.

Les trois premiers chapitres analysent les diversités de prestations, de cotisations, de modes de financement entre les sept principaux régimes retenus (2). En matière de protection sociale, *« tous les Français résidant en France ne sont pas encore logés à la même enseigne »* (3). Ainsi en assurance-maladie, notent les experts du CERC, malgré une tendance à l'homogénéisation, les disparités restent fortes. Les non-salariés, par exemple, contrairement aux salariés du secteur privé, ne reçoivent pas d'indemnité journalière en cas d'arrêt de travail ; les agents de l'Etat et des entreprises publiques, eux, conservent l'intégralité de leur salaire. De même, les dépenses médicales des indépendants non agricoles sont moins bien remboursées que celles des autres catégories. Autre exemple : les non-salariés ne bénéficient ni de l'assurance contre les accidents du travail, ni de l'assurance-chômage. A l'inverse, *« les prestations familiales sont attribuées selon les mêmes règles à toutes les familles »*, remarque le CERC.

Mais la différence la plus manifeste est ailleurs : *« Tous les Français ne contribuent pas de la même façon au financement de leur protection sociale »*, affirmentles rapporteurs du CERC. Le vice principal, si l'on peut dire, réside dans la disparité entre les définitions du revenu retenues par les divers régimes pour calculer la contribution à payer. Ainsi les salariés du secteur privé cotisent sur l'intégralité de leur salaire brut, alors que ceux du secteur public n'acquittent pas de cotisations sur les primes et indemnités diverses (environ 10 % de leur rémunération). Quant aux travailleurs indépendants non agricoles — commerçants, artisans, professions libérales, — leurs cotisations sont calculées à partir de leur revenu déclaré ou estimé par le fisc. Là encore, note le CERC, le revenu est sous-évalué en moyenne de 33 %. Enfin,les agriculteurs se voient fixer par le Parlement le montant de leurs cotisations, qu'ils répartissent entre eux en fonction du « revenu cadastral » de chaque exploitation : notion, pour le CERC, qui n'a un rapport que très indirect avec leur revenu réel.

On imagine la levée de boucliers des diverses tribus socio-professionnelles devant ce constat général : le revenu servant de base au calcul de leur effort contributif est sous-évalué. Une future réforme de l'assiette risque de bousculer à peu près tout le monde... Mais, rappelle le CERC, en contrepartie il est vrai, il existe des différences de protection entre ces diverses catégories. Plus précisément entre les différents régimes. Pourtant, *« elles sont loin d'expliquer les inégalités d'effort contributif entre régimes »*, jugent les experts du CERC, soucieux d'aller jusqu'au bout du tunnel. Que se passerait-il si la règle du jeu devenait : « à droits égaux, efforts contributifs égaux » ?

Le quatrième chapitre du rapport amorce ce scénario. Il présente l'esquisse d'un *« régime national fictif unique »*. Les prestations seraient égales pour tous. Les cotisations — effort contributif — seraient calculées non sur les ressources ou revenus connus, mais sur ceux estimés par la comptabilité nationale. Pour que le scénario fonctionne, on modifierait les règles actuelles de compensation des inégalités démographiques et des différences de ressources existant entre les régimes.

Le CERC met d'emblée le lecteur en garde. Il ne s'agit pas là d'une proposition politique, mais d'un *« exercice intellecuel avant tout, utile pour la réflexion sur ce que représente notre système de sécurité sociale »*. L'exercice veut *« contribuer à une évolution vers une meilleure répartition des charges ».* Ainsi donc, pour 1980 et 1981, si les branches « maladie » et « famille » étaient financées par *« les seules cotisations de leurs assurés actifs »* et si le principe d'égalité du scénario était appliqué, le sort de chacun en serait nettement modifié. Pour les salariés du secteur privé, les cotisations « maladie » auraient diminué de 9 % en 1980 mais augmenté de 4 % en 1981. Celles versées par les employeurs pour les prestations familiales auraient été réduites respectivement de 8 % et 3 %. Les fonctionnaires auraient été mis à plus forte contribution : tant pour la maladie que pour les prestations familiales, leur effort aurait augmenté de plus de 20 % en 1981. Les exploitants agricoles, de leur côté, auraient dû payer à peu près les mêmes montants de cotisations en « maladie », mais celles versées à la branche « famille » auraient augmenté de 60 % pour l'une ou l'autre année. Enfin, les commerçants, artisans, industriels et professions libérales auraient dû en moyenne doubler leur effort de cotisation tant pour la maladie que pour les prestations familiales.

Ainsi, concluent les experts du CERC, *« dans l'hypothèse théorique où le principe de parité d'effort contributif serait respecté, les niveaux de cotisation des assurés des divers régimes changeraient sensiblement par rapport à la situation actuelle »*. Plus brutalement, *« la compensation entre régimes ne pèserait plus essentiellement sur les salariés du secteur privé, mais sur les fonctionnaires et assimilés ainsi que sur les indépendants non agricoles ».*

Mais il ne s'agit que d'une *« fiction »* de chercheurs. La liberté d'esprit y est aisée à pratiquer que dans la réalité...

DANIELLE ROUARD.

(1) *Comparaison des régimes de sécurité sociale : cotisations et prestations.* Documents du CERC, nº 63. En vente à la Documentation française, 29, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07, au prix de 30 F.

(2) Il en existe plus de vingt dans l'« assurance-maladie », près de cinq cents dans la branche « vieillesse ».

(3) Les DOM-TOM échappent à cette enquête, faute d'informations disponibles suffisantes. Les inégalités y sont encore plus criantes.

L'EMPRUNT OBLIGATOIRE SERAIT SOUSCRIT AU MOIS DE JUIN PROCHAIN

La souscription à l'emprunt obligatoire, égal à 10 % du montant de l'impôt sur les revenus et de l'impôt sur les grandes fortunes payés au titre de l'année 1982, interviendrait en juin prochain, indique-t-on de source proche du ministère de l'économie et des finances. Le taux de cet emprunt n'a pas encore été fixé. Il sera déterminé en fonction des conditions du marché obligataire.

Aucune décision n'a encore été prise sur les modalités pratiques des assouplissements annoncés mercredi 6 avril à l'Assemblée nationale par M. Pierre Mauroy en faveur des familles modestes (paiement du 1 %) et des contribuables qui auront subi une diminution exceptionnelle de leurs revenus l'année dernière, notamment les chômeurs et les retraités (emprunt obligatoire de 10 %).

● *M. Charles Pasqua,* président du groupe R.P.R. du Sénat, a commenté, jeudi matin 7 avril, le discours de politique générale du gouvernement et le plan de rigueur. Après avoir observé qu'en trois ans *« le gouvernement socialo-communiste s'est trompé trois fois »*, le sénateur des Hauts-de-Seine a critiqué un socialisme qui *« persiste toujours dans la même erreur »*, à savoir, *« privilégier le fonctionnement sur l'investissement et au bout du compte prétendre redistribuer les richesses avant de les avoir créées ».* Il a poursuivi : *« Cette négation utopiste des réalités économiques,c'est la fatalité de la gauche qui la conduit toujours à l'échec. »*

LES ÉCHANGES FRANCO-ALLEMANDS

Les grands revers de l'automobile

(Solde import-export en francs constants de 1982)

	1973	1978	1981	1982
Machines et appareils mécaniques	– 12,5	– 9,1	– 10,3	– 12,2
Electronique professionnelle	– 1,6	– 1,6	– 1,2	– 2,8
Voitures particulières *	+ 1,9	+ 2,6	– 4,8	– 7,8
Textile, habillement	+ 5	+ 2,9	+ 1,7	+ 0,5
Solde total du commerce France-R.F.A.	– 18	– 16	– 25,9	– 39,1

* Les grands revers de l'automobile francaise commencent statistiquement en juillet 1980. Le taux de pénétration du marché français par les voitures étrangères passe alors brusquement de 23 à 25 % (21 % en 1978, 22 % en 1979). Il avoisine maintenant les 30 %. Le solde des échanges de voitures particulières avec la seule R.F.A. devient déficitaire en 1980 (– 1,7 milliard de francs, après + 1,7 milliard de francs en 1979.) Le taux de couverture des achats par les ventes, largement excédentaire dans le passé (160 % en 1975, 107 % en 1976, 132 % en 1977, 142 % en 1978, 126,4 % en 1979), s'effondre brusquement à partir de 1980 : 74,7 %. Il passe à 47,8 % en 1981 et à 32,4 % en 1982.

On notera que les quatre postes du tableau, s'ils sont significatifs, ne couvrent pas la totalité des échanges franco-allemands dont le montant s'inscrit à la cinquième ligne.

DU PLAN DE RIGUEUR

LA BANQUE DE FRANCE RÉCUPÈRE 5 MILLIARDS DE DOLLARS

La Banque de France a racheté l'équivalent de 34,2 milliards de francs de devises (5 milliards de dollars) *entre le 24 et le 31 mars dernier*, c'est-à-dire au cours de la semaine qui a suivi le changement de parité à l'intérieur du système monétaire européen (S.M.E.).

Dans la situation hebdomadaire de l'Institut démission, arrêtée au 31 mars, *l'augmentation* du poste « disponibilités à vue de l'étranger » (+ 2,63 milliards de francs) à l'actif, et la diminution des postes « comptes des banques, institutions et personnes étrangères » (– 7,75 milliards) et des « autres comptes, dispositions et autres engagements » (– 23,85 milliards) font ressortir ce chiffre.

Au ministère de l'économie, on indique que les rentrées de devises consécutives à la dernière dévaluation du franc ont été plus fortes que celles *qui avaient* suivi les *deux* précédents changements de parité du franc par rapport aux autres devises du S.M.E. Les opérateurs qui avaient massivement vendu du franc dans la perspective de la dévaluation sont actuellement en train d'en racheter, ce qui a pour conséquence de reconstituer les réserves de devises de la Banque de France.

Les rentrées de devises escomptées pour les semaines à venir devraient cependant se ralentir. Pour reconstituer ses réserves au niveau, *atteint* avant la *dernière* crise du franc, la Banque de France devra encore récupérer de 2 à 3 milliards de dollars (de 14,5 à 22 milliards de francs environ).

Le déficit commercial peut disparaître en deux ans
affirme Mme Edith Cresson

Le déficit de la balance commerciale *« peut et doit disparaître »* en deux ans, a déclaré Mme Edith Cresson, le 7 avril, lors de sa première conférence de presse en qualité de ministre du commerce extérieur et du tourisme. Après avoir souligné que *« le rythme atteint par l'endettement en 1982 ne pouvait se prolonger sans risque »*, le nouveau responsable du quai Branly a indiqué que *« l'horizon s'éclaircissait »* grâce à la baisse des prix pétroliers, au réajustement des parités monétaires européennes, au freinage de la consommation et à la stabilisation des charges des entreprises.

Mme Cresson a aussi tracé les grandes lignes de sa politique : *reconquête du marché intérieur sans* recourir au protectionnisme ; lutte contre les pratiques déloyales et le dumping des autres pays ; développement des réseaux commerciaux à l'extérieur ; réforme des postes d'expansion économique à l'étranger ; extension du système informatique au profit notamment des chambres de commerce et d'industrie, ainsi que des P.M.E.-P.M.I. – qui devraient en outre être davantage aidées par les entreprises publiques et par les banques, – mise en place d'une délégation du commerce extérieur, à l'imitation de la DATAR.

Appelant tous les agents économiques à un *« effort de volonté et d'imagination »*, Mme Cresson compte, à ce sujet, sur les journées sur le commerce extérieur intitulées « Initiatives 83 », qui, lancées par son prédécesseur, M. Michel Jobert, doivent *se tenir* les 30 et 31 mai à Paris.

Le ministre a en outre indiqué qu'elle *se rendrait* peut-être au Japon cette année afin d'examiner les possibilités d'implantation de firmes nippones en France, ce qui serait susceptible de freiner les exportations de ce pays. Mme Cresson a rappelé que la France avait fait à Bruxelles des propositions pour que la Communauté européenne adopte une politique commerciale commune dans ce domaine. Enfin, elle a réaffirmé que le rééquilibrage de la balance *extérieure était* un *« objectif prioritaire »* pour le gouvernement, principalement, afin de *« pouvoir poursuivre la politique sociale engagée en mai 1981 »*.

A propos du tourisme, Mme Cresson a indiqué que celui-ci représentait un *« facteur primordial »* du rétablissement des équilibres. Soulignant *que*, pour la *première* fois, ce portefeuille avait été rattaché au commerce extérieur, *elle* a affirmé que les bénéfices réalisés dans ce secteur pouvaient encore être augmentés, notamment en effectuant une meilleure promotion des atouts français et en utilisant davantage le savoir-faire national à l'étranger. Enfin, elle a souligné que les récentes mesures de contrôle des changes ne *devaient pas être dramatisées*.

Plan d'urgence camping

Le *secrétaire* d'État au tourisme, M. Roland Carraz, a indiqué qu'une grande campagne *d'information* intitulée « Destination France » pourrait commencer avant le milieu du mois d'avril. Toutes les possibilités d'accueil seront mobilisées en juillet et en août, tandis qu'un plan d'urgence camping-caravaning va être lancé. M. Carraz a souhaité qu'un meilleur étalement des vacances contribue à la réussite des opérations.

Après avoir indiqué que la politique des « chèques-vacances » sera poursuivie, le secrétaire d'État a de nouveau affirmé que les « excursionnistes », ceux qui passent une journée mais non une nuit à l'étranger, pouvaient emporter 1 000 francs à chacun de leurs déplacements hors de l'Hexagone. Enfin, *il a été précisé* que les immigrés, considérés comme résidant en France, étaient soumis aux dispositions du contrôle des changes, mais qu'ils gardaient la possibilité d'effectuer des virements bancaires ou postaux dans leur pays.

[*Le pari de Mme Cresson paraît difficile à gagner. L'objectif gouvernemental est de réduire à 45 milliards de* francs — soit environ de moitié — le *déficit des échanges en 1983*. Or, pour les deux premiers mois de cette année, le solde *négatif a représenté 17 milliards* de francs. Il faudrait donc que le déficit *mensuel soit en moyenne inférieur à* 3 milliards de francs, de mars à décembre, pour parvenir au but.

Quant aux mesures concernant le tourisme, il faudra attendre quelques jours encore pour connaître les assouplissements accordés aux agents de voyages et les moyens budgétaires destinés à éviter l'engorgement de la France pendant l'été 1983.]

Le pouvoir d'achat en 1982

• Forte augmentation chez les smicards
• Forte baisse chez les cadres supérieurs

La relance de juin 1981 destinée à soutenir l'activité économique du pays *« a permis à l'ensemble des catégories sociales de réaliser un gain significatif de pouvoir d'achat »*, a déclaré M. Mauroy dans son discours du 6 avril à l'Assemblée nationale. *« C'est vrai des salariés*, a continué le premier ministre. *C'est vrai des commerçants et des artisans, c'est vrai aussi des agriculteurs qui auront connu en 1982 leur plus belle année depuis huit ans. »*

Le rapport que vient de publier le C.E.R.C. (Centre d'études des revenus et des coûts), intitulé *Constat de l'évolution récente des revenus en France* (1), est nettement moins optimiste que le premier ministre.

– *Pour les ouvriers*, le pouvoir d'achat des gains mensuels n'a pas progressé du tout compte tenu de la réduction de la durée du travail. Une baisse de 0,4 % aurait même été enregistrée en 1982 par rapport à 1981. Le revenu disponible d'un ouvrier célibataire (avec impôts, cotisations et prestations sociales) aurait stagné pour les hommes et légèrement baissé pour les femmes en 1982 (– 0,5 %).

Le pouvoir d'achat des *smicards* aurait, en revanche, fortement augmenté : + 4,4 % en 1982 par rapport à 1981.

– *Pour les cadres*, la perte de pouvoir d'achat du revenu disponible est nette. Elle va de – 1 % pour les cadres moyens *féminins* à – 5 % pour les cadres supérieus masculins.

– *Pour les agriculteurs*, le pouvoir d'achat du revenu net par exploitation a progressé de 2,5 %. Mais cette amélioration est le fait des viticulteurs (exploitant les vins de qualité : V.D.Q.S. et A.O.C.) qui ont vu leur pouvoir d'achat progresser de 60 % en 1982, en raison d'une récolte exceptionnelle en quantité et en qualité. Si l'on enlève les viticulteurs, le pouvoir d'achat du revenu net des agriculteurs baisse de 1 % (le revenu net est le solde des recettes et des charges après *amortissement*, impôts fonciers et cotisations sociales mais avant impôt sur le revenu).

– *Pour les artisans*, les bénéfices s'améliorent nettement en *1982*. Mais dans beaucoup de cas, ces très bons résultats compensent les mauvais – voire très mauvais – résultats de 1981.

Voici, en moyenne, l'évolution des revenus des artisans pour la période de deux ans 1981-1982 par rapport à 1980 : – 4,5 % pour les boulangers ; + 3 % pour les bouchers ; + 1 % pour les charcutiers ; + 7 % pour les pharmaciens : + 10 % pour les garagistes ; – 12 % à – 15 % *pour les* maçons : – 4 % pour les peintres ; – 2 % pour les électriciens : – 1,5 % pour les plombiers-couvreurs et pour les menuisiers ; – 4 % pour les médecins généralistes : – 6,5 % pour les médecins spécialistes ; + 3 % pour les *infirmières* ; – 4 % pour les masseurs-kinésithérapeutes, etc.

● PRÉCISION. — En écrivant que *« M. Barre avait terminé à près de 70 milliards »* de déficit extérieur (« La gauche à l'épreuve », *le Monde* du 7 avril), nous donnions un chiffre actualisé en francs 1982. En francs courants, le *déficit* commercial de la France a été de 57,2 milliards de francs en 1980, de 50,6 milliards en 1981, et de 93,3 milliards en 1982.

● *M. Didier Motchane, membre du secrétariat national du P.S.*, estime, dans le premier numéro de la revue *Enjeu*, nouvel organe du CERES, que *« la rigueur ne serait rien d'autre qu'un habillage de gauche pour une politique de droite, si elle n'était pas clairement conçue comme le moyen de notre indépendance »*. Selon M. Motchane, *« ce qui fait la différence entre la rigueur socialiste et l'austérité barriste, c'est (...) que les contraintes internationales conduisent la droite à y céder, la gauche à y résister »*.

● *La chambre de commerce et d'industrie de Paris (C.C.I.P.)* réunie en assemblée générale *« regrette les restrictions apportées aux déplacements à l'étranger alors que la balance de ces activités dégage des surplus en régulière augmentation »* (1 milliard de francs en 1973 ; 12 milliards de francs l'an dernier). La C.C.I.P. demande encore notamment *« l'instauration d'un climat de confiance à l'opposé de l'esprit de dénigrement systématique dont les entreprises font trop souvent l'objet... »*.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vente Palais Justice Versailles (78), 3, place A.-Mignot
Mercredi 20 avril – 10 heures.
à LOUVECIENNES (78) dans ensemble immobilier « Les Clos de Louveciennes »
1er LOT – 1, allée des Dimanches.
APPART. 5 p. au 2e ét. Mise à Px 80.000 F.
2e LOT – CAVE EMPLACt VOITURE – CHBRE DE SERVICE
10, allée des Délicieuses – MISE À PRIX 80.000 F
Renseignements : **S.C.P SILLAR**, avocats et autres
79 bis, boulevard de la Reine à Versailles (78) – Tél. 950-02-99.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice à BOBIGNY,
le MARDI 19 AVRIL 1983, à 13 h 30
UNE PROPRIÉTÉ au BLANC-MESNIL (93)
4, rue Drouhin
composé d'un PAVILLON D'HABITATION de 3 pièces, cuisine, véranda, w.-c., chauffage central au gaz ; TERRAIN de 3 ares 3 centiares
MISE A PRIX : 100.000 FRANCS
S'adresser à la Société Civile Professionnelle d'Avocats, ETIENNE, DORE, WARET-ETIENNE, FENART, ALEMANT, 11, rue de Général-Leclerc à 93110 ROSNY-SOUS-BOIS, tél. 854-90-87.

Vente sur Liquidation de Biens au Palais de Justice de PARIS
le Jeudi 21 Avril 1983 à 14 heures
APPARTEMENT à PARIS 15e
Bâtiment sur rue, au 7e étage, escalier 3, 3 pièces et dépend.
Rue des Morillons numéro 43 et 45
MISE A PRIX : 150 000 FRANCS
S'adr. Me Bernard de SARIAC, Avocat à PARIS, 70, av. Marceau. Tél. : 720-82-38. Dépositaire d'une copie de l'enchère – Me FERRARI, Syndic, 85, rue de Rivoli, PARIS-1er. Tél. : 261-55-03.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, SUR CONVERSION DE SAISIE IMMOBILIÈRE EN VENTE VOLONTAIRE, au Palais de Justice de VERSAILLES (YVELINES), le MERCREDI 20 AVRIL 1983 à 10 h, D'UNE
MAISON D'HABITATION A POIGNY-LA-FORÊT
(YVELINES)
11, r. DES GRAVIERS,
Ldt « L'ÉTANG DE MOUTIER ».
AVEC TERRAIN
DE 34 ARES 98 CA
Composée de cellier av. *chaufferie*. Gde Pce compr. cuis., S. à M., salon. Cab. de toil. W.-C. A l'étage, mezzanine, 1 ch.. S. de bns et W.-C.
HANGAR DERRIÈRE LA MAISON.
MISE A PRIX : 200.000 F.
Pour tous renseignements, s'adr. 1) à Me JEAN, Avocat à VERSAILLES (tél. 950-27-12) ; 2) à Me BLANCHON-FABRE, Avocat à Versailles (tél. : 021-91-91) ; 3) à Me PONS-LEGRAND, Avocat à Versailles ; (tél. : 051-59-26) ; 4) au *Greffe* du T.G.I. de VERSAILLES, où est déposé le cahier des charges.
Et sur les lieux pour visiter.

VENTE au Palais de Justice de PARIS, Lundi 18 avril 1983, à 14 h
EN DEUX LOTS
1.) UNE PROPRIÉTÉ à ST-MAUR-DES-FOSSÉS (94)
47, rue Parmentier
2.) UNE PROPRIÉTÉ à CHATEAURENARD (Loiret)
lieudit « Aux Vignes des Dégrêleries » – RN 443
MISES A PRIX : 1.) 400 000 – 2.) 150 000 F
S'adr. à la SCP LE SOURD-DESFORGES, avocats, 27, quai Anatole-France PARIS (7e) - *Tél. 551-31-60* – Me Guy GONDINET, *avocat, 18, r.* Blanche, PARIS (9e) - Tél. 874-64-99 – Me PINON, syndic, 16, r. de l'Abbé de l'Epée, PARIS – *Ts avocats pr. TGI Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil.*

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice à CRETEIL,
le *JEUDI 21 AVRIL 1983*, à 9 h 30
UNE VILLA de 5 pièces principales
de type « FONTENAY V » comprenant au rez-de-chaussée : salle de séjour, salle à manger, cuisine, w.-c., dégagement, rangement et garage attenant ; au premier étage : trois chambres, salle de bains, dégagement, rangement ; le droit et la jouissance exclusive et perpétuelle d'une
PARCELLE DE TERRAIN DE 515 m² environ
à LA QUEUE-EN-BRIE (Val-de-Marne)
21, avenue du Docteur-Schweitzer
MISE A PRIX : 90.000 FRANCS
S'adresser à la *Société* Civile Professionnelle d'Avocats, ETIENNE, DORE, WARET-ETIENNE, FENART, ALEMANT, 11, rue de Général-Leclerc à 93110 ROSNY-SOUS-BOIS, tél. 854-90-87.

Service des Domaines
VENTES aux enchères, Salle des Ventes, 17, rue *Scribe*, PARIS-9e.
2e QUINZAINE D'AVRIL
– *Mardi* 19 AVRIL – 14 h.
APPAREILS PHOTO, caméras, jumelles, objectifs.
– Mercredi 20 avril, 9 h 30 et 14 h.
Véhicules, bâtiments démontables, mob. et mat. bureau.
– *Lundi* 25 avril, 14 h.
ARMES DE COLLECTION, de chasse, carabines, *revolvers*.
– Mardi 26 avril, 14 h.
Mat. et mob. bureau, mat. imprimerie, téléphonique, informatique.
– Jeudi 28 avril, 9 h 30 et 14 h.
VÉHICULES.
RENSEIGNEMENTS : S.C.P., 17, rue Scribe, 75436 Paris Cedex 09. Tél. 266-93-46, p. 204).
Pour connaître le détail de ces ventes et de toutes les ventes faites par les Douanes, ABONNEZ-VOUS au « B.O.A.D. », Magazine illustré, 65 F les 22 numéros. Chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public à adresser au S.C.P., 17, r. Scribe, 75436 Paris Cedex 09.
Tél. 266-93-46, p. 204.

Vente après liquidation des Biens au Palais de Justice de PARIS
le Jeudi 21 avril 1983 à 14 heures
UNE PROPRIÉTÉ
rue Dubercq Clément numéro 22
LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE (77)
MISE A PRIX : 800 000 FRANCS
S'adresser à Maître CHEVROT avocat 8, rue Tronchet à PARIS.
Téléphone : 742-31-15 – Maître FRECHOU Syndic à PARIS 18, rue Séguier.
Téléphone : 633-54-17.

Vente sur folle enchère au Palais de Justice à BOBIGNY,
le MARDI 19 AVRIL 1983, à 13 h 30
UN APPARTEMENT
au 2e *étage*, 2e porte à droite, escalier B, composé de 3 pièces principales, entrée, *cuisine, salle d'eau, w.-c.* ; UNE CAVE dans un immeuble sis à
BONDY (93)
98, avenue Anatole-France
MISE A PRIX : 90.000 FRANCS
S'adr. à Me Bernard ETIENNE, membre de la S.C.P.A. ETIENNE, DORE, WARET-ETIENNE, FENART, ALEMANT, avocats au barreau de Seine-Saint-denis, 11, rue du Général-Leclerc, 93110 Rosny-sous-Bois, *tél.* 854-90-87.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice à CRETEIL,
le jeudi 21 avril 1983, à 9 h 30
UN APPARTEMENT
au 4e ét., esc. 2 du bât. A, porte gauche, de 4 pièces, entrée, cuisine, salle d'eau, w.-c., dégagement et balcon ; UNE CAVE au sous-sol ; *UN SECHOIR* au sous-sol ; dans un ens. immob. sis à
ORLY (Val-de-Marne)
12 à 20, chemin de la Remise-aux-Faisans
MISE A PRIX : 40.000 FRANCS
S'adresser à la Société Civile Professionnelle d'Avocats ETIENNE, DORE, WARET-ETIENNE, FENART, ALEMANT, 11, rue du Général-Leclerc, 93110 Rosny-sous-Bois, tél. 854-90-87.

VENTE s/sais. imm. Pal. de Just. Nanterre, Mercredi 20 avril 1983, à 14 h.
EN UN LOT
TERRAIN DE 700 m² ENV.
avec constructions à us. industriel
à NANTERRE (92)
6 et 8, rue des Alouettes
51-53 et 55, avenue Alexandre
M. à PRIX : 50.000 FRS
S'adresser à Me G. LAURIN, avocat, 10, *rue* de l'Isly, Paris-8e. T. *522-31-26.*

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice à BOBIGNY,
le *MARDI 19 AVRIL 1983*, à 13 h 30
UNE PROPRIÉTÉ à SEVRAN (93)
32, avenue des Primevères « Portail Vert »
(lot n° 3 de la copropriété) jouissance privative d'un terrain de 146 m² sur lequel est édifié un pavillon élevé sur terre-plein, comprenant au rez-de-chaussée : un corridor, une grande pièce, *un emplacement* pour w.-c. et au premier étage : une entrée, cuisine, w.-c., salle de bains, chauffage central au mazout
MISE A PRIX : 150.000 FRANCS
S'adresser à la Société Civile Professionnelle d'Avocats, ETIENNE, DORE, WARET-ETIENNE, FENART, ALEMANT, 11, rue de *Général-Leclerc* à 93110 ROSNY-SOUS-BOIS, tél. 854-90-87.

Vte s/sais. Pal. Just. Pontoise (95) 14 avril 1983 à 14 heures
BIENS ET DROITS IMMOBILIERS
à SARCELLES (95)
1-3-5-7- et 9 Bd H. Bergson consist. en
APPART. et CAVE 3 Pces Ppales
MISE A PRIX 70 000 Frs
Consign. 25 000 Frs (ch. cert. Bque)
Rens. **Me BUISSON avocat**
Téléphone : 032-31-62
29, rue P. Butin à Pontoise (95)

Vente Palais Justice NANTERRE, mercredi 20 avril 1983, 14 h.
APPART. A VILLENEUVE-LA-GARENNE (92)
23/45, rue Chaillon, 8, rue Noël-Ledadal, 60/66 et 70/80, av. de Verdun,
Bât. D, 6e étage, esc. D3, porte gche : 3 pièces principales ; entrée, salle de séjour, 2 chambres, *cuisine, salle de bains, w.-c., rang., placards, dégag., loggia, park. s/sol.*
M.A.P. 75.000 F s'adresser **Me ABADIE** avocat Paris 7e
17, rue de l'Université. Téléphone : 261-22-18 (avant 17 h).

Cabinet de Mes BOUCHET et REDON, avocats
B.P. 51 - 74200 THONON-LES-BAINS
Téléphone : (50) 71-13-77.
Vente sur saisie immobilière au Tribunal de Grande Instance de THONON-LES-BAINS, VENDREDI 22 AVRIL 1983 à 14 heures
UN STUDIO à AVORIAZ (74)
MISE À PRIX : 120.000 F.



VENTE au Palais de Justice à PARIS
le LUNDI 25 AVRIL 1983, à 14 h
UN APPARTEMENT
3 P. et une CAVE
dans un immeuble à PARIS (17e)
114, RUE DES MOINES
LIBRE DE LOCAT. et d'OCCUP.
MISE A PRIX : 60 000 F
S'adresser à SCP M. LAMOTTE et J. BEAUX-LAMOTTE,
avocats associés à PARIS (7e)
100, rue St-Dominique – Tél. 555-71-44

Vente sur enchère du dixième après saisie immobilière
au Palais de Justice de NANTERRE (92)
mercredi 20 avril 1983 à 14 heures.
APPARTEMENT à BOULOGNE-BILLANCOURT (92)
5 pièces princ. au 6e étage, cave et séchoir dans immeuble
3 ter et 5 rue Béranger
MISE A PRIX : 485 100 FRANCS
S'adresser à Maître RIBADEAU-DUMAS, Avocat poursuivant, 17, av. de Lamballe à *PARIS-16e. Tél. : 524-46-40 – Me BARROT-*UTUDJIAN, Avocat, 7, rue des Renaudes, PARIS-17e. Tél. : 380-57-69 – Me VALENSI, Avocat, 72, rue Gay-Lussac, PARIS-5e. Tél. : 633-74-51.

SOCIAL

Diminution des conflits sociaux en février... ... Grèves et menaces d'action en avril

Le nombre de conflits du travail a légèrement baissé en février, par rapport au mois précédent. Selon les statistiques publiées le 7 avril par le ministère des affaires sociales, 280 établissements ont été touchés (au lieu de 342 en janvier), mobilisant 38 000 personnes (contre 39 770) et occasionnant la perte de 121 600 journées de travail (au lieu de 151 307).

En février 1982, la situation était plus tendue. En un an, les effectifs touchés par un conflit ont baissé de 66 % ; le nombre des établissements concernés a diminué de 64 % ; celui des journées perdues de 73 %.

Cela étant, les menaces de fermeture d'entreprises suscitent toujours de vives réactions. Ainsi les sidérurgistes de la Chiers à Vireux-Molhain (Ardennes), usine qui fermera ses portes dans quelques mois, poursuivent leur semaine d'action, à l'appel de la C.G.T. : le 7 avril, ils ont barré une voie ferrée, paralysent l'activité de la pointe de Givet près de la frontière belge. Chez Isover-Saint-Gobain à Orange (Vaucluse), trois cents trente-quatre ouvriers menacés de chômage ont fait grève le 7 avril. Chez Arthur-Martin à Revin (Ardennes), des grévistes ont séquestré le directeur du personnel pendant quelques heures le 7 avril pour protester contre les menaces de licenciement économique touchant quatre-vingt-seize personnes.

Sur le plan national, les dockers ont fait à l'appel de la C.G.T. grève le 7 avril, pour le maintien de la convention nationale leur garantissant le départ en préretraite à cinquante-cinq ans. Chez Ceraver, à Tarbes (Hautes-Pyrénées), la tension persiste, nous indique notre correspondant. Enfin, certains mouvements s'en prennent à la politique du gouvernement. Ainsi, le syndicat C.G.T. des mineurs de potasse d'Alsace a annoncé le 7 avril une future campagne d'action sans exclure la grève : « *la période d'attente ouverte au lendemain de l'élection présidentielle de mai 1951 est terminée* » selon ce syndicat.

La *fédération régionale des mineurs* de fer de Lorraine C.G.T. appelle, pour sa part, à une journée d'action le 8 avril contre « *le chômage et les importations de minerais étrangers* ». Près de cent cinquante mineurs de fer C.G.T. de Sacilor-Sollac ont occupé dès le 8 au matin la voie d'accès de leur usine à Florange (Moselle), dans le cadre de cette journée revendicative. – D. R.

DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

Tension persistante chez Ceraver à Tarbes

De notre correspondant

Tarbes. – La *tension persiste* dans les usines de la Ceraver et du groupe américain Hughes-Tool à Tarbes (Hautes-Pyrénées). Les deux cent cinquante licenciements de la Ceraver sont maintenant jugés inéluctables pour la fin du mois. La direction a décidé d'engager une procédure de licenciement contre deux responsables cégétistes : Deny Ponce, secrétaire de ce syndicat, et un autre responsable, M. Alix Siegel, secrétaire du comité d'établissement. Cette procédure de licenciement à l'égard de ces deux syndicalistes fait suite à l'incident qui s'est produit lors du comité d'entreprise de la Ceraver à la Maison de la chimie, à Paris le 29 mars dernier.

Ce jour-là un *commando* de militants venus de Tarbes avait enchaîné par surprise le P.D.G. de la Ceraver, M. Durand-Rival, qui mit plus d'une heure à sortir de cette humiliante position. Les deux responsables de la C.G.T., objet aujourd'hui d'une procédure de licenciement, avaient pourtant protesté et s'étaient trouvés eux-mêmes ligotés avec M. Durand-Rival.

La C.G.T. de l'établissement de Tarbes appelle à diverses actions de riposte. Dans le même temps, la section syndicale C.G.T. de l'usine Hughes-Tool demande à être reçue au ministère de l'industrie. Selon elle, le groupe américain Hughes-Tool Company, qui contrôle depuis le 1er janvier 1980 l'usine de Tarbes, anciennement rattachée au groupe Creusot-Loire, « *est en train de porter un grave préjudice* » à cet établissement. Mises en chômage, licenciements se sont succédé, selon la C.G.T. Enfin, « *tous les plans de fabrication et documents technologiques ont été rapatriés au siège de la société à Houston (U.S.A.). D'où l'abandon du bureau d'études et du bureau de dessins à l'abandon du service recherches et développement et la suppression des emplois équivalents, ainsi que l'abandon de l'atelier mécanique générale* »...

GILBERT DUPONT.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –	
$ E-U.	7,2550	7,2590	+ 165	+ 200	+ 320	+ 370	+ 790	+ 910
$ can.	5,8750	5,8770	+ 130	+ 155	+ 250	+ 290	+ 620	+ 720
Yen (100)	3,0405	3,0440	+ 145	+ 170	+ 295	+ 330	+ 820	+ 890
DM	2,9985	3,0000	+ 185	+ 210	+ 365	+ 395	+ 980	+ 1050
Florin	2,6620	2,6650	+ 160	+ 185	+ 320	+ 350	+ 840	+ 900
F.B. (100)	15,0650	15,0710	– 120	– 80	– 100	– 150	– 330	– 200
F.S.	3,5340	3,5380	+ 235	+ 265	+ 485	+ 520	+ 1360	+ 1450
L (1 000)	5,0308	5,0340	– 275	– 160	– 530	– 370	– 1630	– 1410
£	10,9380	10,9470	+ 155	+ 215	+ 345	+ 435	+ 955	+ 1160

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E-U.	9 3/16	9 9/16	9 1/4	9 5/8	9 5/16	9 11/16	9 7/16	9 13/16
DM	4 3/16	4 9/16	4 1/2	4 7/8	4 5/8	5	4 7/8	5 1/4
Florin	4 3/8	4 7/8	4 3/8	4 7/8	4 3/8	4 7/8	5	5 1/2
F.B. (100)	11	13	11	13	11	13	11	13
F.S.	4 3/8	5 1/8	3 3/4	4 1/8	3 3/4	4 1/8	3 3/4	4 1/8
L (1 000)	17	18	16	18 1/2	16 1/2	18 1/2	17 1/2	19
£	10 3/8	10 3/4	10 3/16	10 9/16	10 1/8	10 1/2	10 1/2	10 3/8
F. franç.	12	13	12 1/4	13 1/4	13 1/4	14 1/4	14 1/4	15 1/4

Ces cours pratiques sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉTRANGER

En Amérique du Nord

• Renault a déjà vendu plus de 70 000 Alliance
• Volkswagen cède à Chrysler une usine de montage

Si la production d'automobiles aux Etats-Unis s'est accrue de 40,3 % au premier trimestre 1983, par rapport à la même période de 1982, la reprise n'a pas été au rendez-vous : les ventes n'ont en effet augmenté quant à elles que de 3,6 % pour les constructeurs américains.

Sur un marché morose, la performance d'American Motors (A.M.C.) n'en est que plus remarquable. La filiale à 46 % de Renault a vu ses ventes plus que doubler ce trimestre (+ 117,3 %) avec 47 045 voitures. Cette évolution est due en large partie au succès de l'Alliance – la R 9 version américaine, dont 13 322 unités ont été vendues en mars. En un peu plus de six mois, 63 181 Alliance ont ainsi été vendues aux Etats-Unis et 8 539 au Canada, soit 71 720. C'est dire qu'en 1983 – si les acheteurs américains acceptent l'augmentation de 100 dollars décidée par A.M.C. sur ce modèle – le nombre de 100 000 Alliance, objectif de vente de Renault, devrait être largement dépassé.

En revanche, les ventes directes de Renault ne sont guère brillantes (5 930 voitures au premier trimestre contre 7 451 sur la même période de 1982).

Pour financer son développement, A.M.C. va procéder à plusieurs augmentations de capital. Dans un premier temps, 15 millions d'actions vont être émises, dont 6,9 millions seront souscrites par Renault et 3 millions acquis par le Fonds de pension d'American Motors. Au-delà de cette augmentation, qui devrait rapporter 100 millions de dollars, les actionnaires d'A.M.C. auront à se prononcer, lors de l'assemblée générale annuelle, sur une proposition du conseil de porter le nombre maximum d'actions à émettre de 110 à 150 millions. Actuellement 57 millions d'actions sont en circulation. Information des actionnaires oblige, A.M.L. a affirmé qu'elle ne pensait pas faire de bénéfices avant 1985 et Renault a précisé qu'il avait investi 280 millions de dollars dans A.M.L. auxquels s'ajoutent 140 millions de dollars d'obligations convertibles.

Si Renault Etats-Unis rit, il n'en va pas de même pour Volswagen of America. Ses ventes, qui avaient porté sur 162 000 véhicules en 1981, ont chuté de 43,9 % en 1982 et encore de 21,7 % au premier trismestre de 1983 (par rapport à la même période de 1982). Volkswagen, qui s'était fixé pour objectif la conquête de 5 % du marché américain, n'a plus aujourd'hui qu'une part de marché inférieure à 0,8 %.

La filiale américaine de la firme ouest-allemande vient donc de décider – un accord de principe a été signé – de vendre à Chrysler l'une de ses deux chaînes de montage aux Etats-Unis, celle de Sterling Heights dans la banlieue de Detroit.

Le communiqué précise que le rachat – dont le montant n'est pas connu – s'effectuera par « *paiements en liquide échelonnés sur une période de douze mois* ».

Quand à Chrysler, pourtant moribond il y a trois ans, il révèle son intention d'investir 160 millions de dollars dans cette usine pour en faire une installation modèle capable de sortir 260 000 voitures par an.

Conséquence des opérations américaine, mais aussi d'une chute globale des ventes de 9,7 % en 1982, Volkswagen, dont les résultats consolidés sont déficitaires pour l'an passé, a annoncé le 7 avril qu'il ne distribuerait pas de dividendes pour 1982. En 1981, il avait distribué 5 marks par action au cours nominal de 50 marks.

• **Le déficit de la balance commerciale espagnole** a, en 1982, atteint 1 213 milliards de pesetas (environ 65 milliards de francs), en hausse de 12,1 %. Toutefois, le taux de couverture des importations par les exportations a enregistré une légère amélioration de 1,5 point, passant à 65,1 %. Les achats ont représenté 3 473 milliards de pesetas, en augmentation de 16,9 % ; mais les exportations se sont accrues de 19,7 % pour atteindre 2 260 milliards de pesetas. Les principaux produits importés ont été, outre les produits pétroliers non raffinés (+ 53 %), les machines-outils et les produits chimiques. Les exportations ont surtout porté sur les ciments, les produits agricoles et sidérurgiques. – *(A.F.O.)*

• **Elf-Gabon a fait une découverte pétrolière au large des côtes gabonaises,** dans la surface d'exploitation Anguille qu'elle détient à 100 %. Un puits, foré dans une structure indépendante du champ d'Anguille, a traversé trois zones d'hydrocarbures entre 2 550 mètres et 2 916 mètres de profondeur.

Les essais effectués indiquent un potentiel de production pour ce seul puits de 600 mètres cubes, soit environ 4 200 barils de pétrole par jour. Cette découverte pourrait permettre au groupe français, selon ses dires, de maintenir, dans un proche avenir, le niveau de sa production pétrolière au Gabon, soit 130 000 barils par jour environ, sur un total de 150 000 barils par jour pour le Gabon.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

GAZ DE FRANCE. – Obligations 6,50 % 1968

Les intérêts courus du 25 avril 1982 au 24 avril 1983 sur les obligations Gaz de France 6,50 % 1968 seront payables, à partir du 25 avril 1983, à raison de 29,25 F par titre de 500 F nominal, contre détachement du coupon no 15 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 3,25 F (montant global : 32,50 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 4,87 F, soit un net de 24,38 F.

A partir de la même date, les obligations appartenant à la série désignée par la lettre « E », sortie au tirage du 15 février 1983, cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 570 F coupon no 16 au 25 avril 1984 attaché.

Il est rappelé que les titres des séries désignées par les lettres « A » et « C » sont respectivement remboursables depuis les 25 avril 1973 et 1978.

GAZ DE FRANCE. – Obligations 8,50 % avril 1971

Les intérêts courus du 23 avril 1982 au 22 avril 1983 sur les obligations Gaz de France 8,50 % avril 1971 seront payables, à partir du 23 avril 1983, à raison de 38,25 F par titre de 500 F nominal, contre détachement du coupon no 12 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 4,25 F (montant global : 42,50 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 6,37 F, soit un net de 31,88 F.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sont effectués aux guichets habituels.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Eternit

Au cours de sa réunion du 31 mars 1983, le conseil de surveillance a vérifié et contrôlé les comptes établis par le directoire.

La poursuite en 1982 d'un environnement défavorable dans le secteur du bâtiment et des travaux publics a pesé sur l'activité des sociétés du groupe dont le chiffre d'affaires consolidé, à structure comparable, est demeuré au niveau de 1981. Cependant, en raison de l'intégration globale des Tuileries Marley Betopan, où la participation de la S.A. Financière Eternit est passée de 25 % à 50 % en 1982, le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'établit à 1 979 millions de francs soit une progression de 10,8 % sur 1981.

Le bénéfice net consolidé, part du groupe, ressort à 79 899 413 F, soit 108,67 F par action contre 109,28 F en 1981. Il se situe donc à un niveau pratiquement identique à celui de 1981 grâce à l'augmentation de la participation dans Nicoll qui est passée en 1982 de 50,01 % à 76,1 %. Le bénéfice net de la S.A. Financière Eternit se monte à 41 956 169 F contre 47 133 617 F en 1981.

Suite aux dispositions législatives concernant le plafonnement des dividendes en 1982 et 1983, la société sera contrainte de proposer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui se tiendra le 19 mai prochain, de ramener le dividende net par action à 13,20 F, contre 16 F au titre de 1981 et 13 F au titre de 1980. Ce dividende correspondra à une distribution de 9 705 009 F.

Pour 1983, les perspectives dans le domaine du bâtiment et des travaux publics semblent encore difficiles, ce qui devrait donc se faire ressentir sur les résultats des sociétés du groupe. Toutefois, le résultat consolidé, part du groupe, pourrait bénéficier de l'augmentation de la participation de la S.A. Financière dans Nicoll qui vient de passer de 76,1 % à 96,3 %.



SICOMI

Le conseil d'administration de la société, réuni le 24 mars 1983 sous la présidence de M. Paul Alibert, a arrêté les comptes de l'exercice 1982 tels qu'ils seront soumis à l'assemblée générale ordinaire le 24 mai 1983.

Les engagements nouveaux se sont élevés à 182 000 000 F répartis en crédit-bail pour 153 500 000 F et en location simple pour 28 500 000 F, chiffre équivalant à celui de l'exercice antérieur.

	1981	1982	Variations %
Recettes locatives	242 344	262 023	+ 8,12
Dotations aux amortissements	82 111	93 350	+ 13,60
Bénéfice d'exploitation	85 779	97 890	+ 14,12
Produits exceptionnels	17 562	5 379	–
Résultat comptable	103 341	103 269	–
Résultat distribuable	94 204	105 949	+ 12,47
Dividende global	81 206	90 071	+ 10,80

Le bénéfice d'exploitation est le plus représentatif de l'activité de la société. Le résultat comptable de l'exercice 1981 avait été augmenté des produits exceptionnels provenant en grande partie de levées d'options de contrats de crédit-bail, et répartis sur trois exercices. Les résultats distribuables des années 1981 et 1982 tiennent compte de cette répartition.

Le dividende proposé s'élèvera à 46 F par action (+ 0,14 d'avoir fiscal) pour 41,50 F (+ 1,02 d'avoir fiscal) pour 1981, ce qui correspond à un accroissement de 10,80 %.



THE BRITISH PETROLEUM COMPANY p.l.c.

DIVIDENDE

	1982	1981
	(par action ordinaire de 25 pence nominal)	
Dividende final	14,00 pence	14,00 pence
Total des dividendes	20,25 pence	20,25 pence

Au cours de la réunion du Conseil d'Administration de The British Petroleum Company p.l.c., qui s'est tenue le 17 mars 1983, il a été décidé de proposer, pour les actions ordinaires, un dividende final de 14 pence par action de 25 pence, lequel, ajouté au dividende intérimaire de 6,25 pence, aboutira à un total distribué de 20,25 pence. Le chiffre correspondant pour 1981 était de 20,25 pence par action.

Le paiement du dividende final, s'il est approuvé par l'Assemblée Générale annuelle, sera effectué le 19 mai 1983. Les actions dont le transfert aura été enregistré avant la fermeture des guichets le 8 avril 1983 ouvriront droit à ce dividende.

RAPPORT ANNUEL

Des exemplaires du rapport annuel et des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 1982, et comprenant le bilan consolidé et les résultats de The British Petroleum Company p.l.c. et de ses filiales, pourront être obtenus gratuitement au Siège Social des établissements suivants, à partir du 7 avril 1983 :

- BANQUE NATIONALE DE PARIS.
- CRÉDIT LYONNAIS.
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.
- CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE.
- CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.
- BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS.
- BANQUE DE L'UNION EUROPÉENNE.

CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Avis est ici donné que la soixante-quatorzième Assemblée Générale annuelle de The British Petroleum Company p.l.c. se tiendra au Centre Barbican, Silk Street, London EC2Y 8DS, le jeudi 5 mai 1983, à 11 h. 30.

Pour le Conseil d'Administration :
J.E. Wedgbury, secrétaire.

GESTION SÉLECTION (FRANCE)

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 96, boulevard Haussmann, 75008 PARIS
R.C.S. Paris : B 300 571 684 000 12

L'assemblée générale annuelle, réunie le jeudi 24 mars 1983 sous la présidence de M. Maxime Grange, a approuvé les comptes de l'exercice 1982.

Le résultat net s'élève à 41 785 021,05 F contre 25 313 500,74 F l'an dernier.

L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende global de 22,10 F par action contre 16,41 F pour l'exercice 1981, soit une augmentation de 34,67 % ; il se compose d'un dividende net de 20,30 F et d'un crédit d'impôt de 1,80 F.

Le règlement du dividende a été effectué à partir du mercredi 30 mars 1983 pour toutes les actions existant à cette date, contre remise du coupon no 17. Les actionnaires, pendant un mois à compter de la mise en paiement du dividende, ont la faculté d'affecter le montant des dividendes encaissés à la souscription d'actions nouvelles en franchise de commission.

GESTION RENDEMENT

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 96, boulevard Haussmann, 75008 PARIS
R.C.S. Paris B 672 009 883 000 14

L'assemblée générale annuelle, tenue le vendredi 25 mars 1983 sous la présidence de M. Bruno Georges-Picot, a approuvé les comptes de l'exercice 1982 qui font apparaître un résultat net de 93 040 171,09 F contre 85 561 677,29 F pour l'exercice précédent.

Elle a voté l'attribution d'un revenu global par action de 36,58 F contre 31,98 F l'an dernier, soit une augmentation de 14,38 %.

Le dividende, d'un montant de 35,17 F, assorti d'un crédit d'impôt de 1,41 F, est représenté par le coupon no 28 qui a été mis en paiement à partir du mercredi 30 mars 1983.

Les actionnaires, pendant un mois à compter de la mise en paiement du dividende, ont la faculté d'affecter le montant des dividendes encaissés à la souscription d'actions nouvelles en franchise de commission.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

7 avril

Résistant

Le discours de politique générale prononcé par le premier ministre à l'Assemblée nationale n'a produit jeudi aucun effet notable à la Bourse de Paris. Le marché a consolidé ses positions antérieures et, à la clôture, l'indicateur instantané s'établissait à 0,17 % au-dessus de son niveau précédent. En fait, il n'a pas vraiment donné une bonne image de l'évolution des cours, très irrégulière dans tous les compartiments. Quelques valeurs se sont encore détachées, comme J. Borel, Visiprix, Schneider, A.D.G., Paris-France, Cédis, Damart et Club Méditerranée, grâce à des queues d'achats. Mais leur nombre a sérieusement décru. En outre, bien des titres en légère hausse à l'ouverture s'effritaient à la fin. La Bourse aurait-elle mangé son pain blanc ? Certains se le demandaient autour de la corbeille, tout en reconnaissant qu'il était trop tôt pour se prononcer.

Autre question que des professionnels posaient : quand les investisseurs étrangers vont-ils commencer à prendre leurs bénéfices, et, dès ce moment, qui rachètera les actions en leur possession ? Nul naturellement n'était capable de fournir une réponse satisfaisante.

La fourchette dans laquelle s'est échangée la devise-titre s'est resserrée : 8,77 F-8,80 F contre 8,70 F-8,81 F.

Après son sursaut de la veille, l'or s'est effrité, revenant à Londres de 428,50 à 426,50 dollars l'once. A Paris, le lingot est repassé en dessous de la barre des 100 000 F pour s'établir à 99 900 F contre 100 350 F. A parité, le métal jaune sur notre place a valu 429,50 dollars l'once contre 431,61 dollars.

Nouveau repli du napoléon à 689 F (contre 695 F). Indexée sur la pièce française de 20 F, la rente 4,5 % 1973 a fléchi de 0,5 %.

Le volume des transactions s'est fortement contracté : 10,41 millions de F contre 18,81 millions.

NEW-YORK

Irrégulier

Les cours ont évolué de façon très irrégulière jeudi à Wall Street. Coup de chance ? A la clôture, l'indice des industrielles était du bon côté de la barrière et enregistrait une hausse de 4,16 points, à 1 117,64, après en avoir perdu près de 7 en cours de séance. Pour une fois également, le bilan de la séance s'est révélé positif, et, sur 1 935 valeurs traitées, 812 ont monté, 670 ont baissé et 453 n'ont pas varié.

L'activité a diminué, et 69,47 millions de titres ont changé de mains, contre 77,14 millions la veille.

« C'est le type même de marché qui cherche sa voie », assurait un analyste réputé.

D'une certaine manière, les opérateurs ont été déçus que le signal à la baisse des taux donné par la Wachovia Bank and Trust, en réduisant son « prime rate » à 10 %, n'ait pas été suivi d'effet. En revanche, autour du « Big Board », beaucoup nourrissaient l'espoir que les résultats des sociétés financières pour le premier trimestre allaient démontrer que la reprise était en bonne voie.

Pour tout dire, le sentiment était franchement partagé, et le comportement des uns et des autres s'en est ressenti. Nul ne se hasardait trop à faire de pronostic, tant en raison des incertitudes économiques et monétaires, que de l'échéance fiscale du 15 avril, qui pourrait entraîner de nouvelles ventes.

VALEURS	Cours du 6 avril	Cours du 7 avril
Alcoa	32 6/8	32 7/8
A.T.T.	64 3/8	65
Boeing	39 7/8	40
Chase Manhattan Bank	53 1/2	54 1/4
Du Pont de Nemours	40 3/4	40 3/4
Eastman Kodak	80 1/4	79 3/8
Exxon	30 1/2	31
Ford	38	38 1/2
General Electric	103 1/4	103 3/4
General Foods	39 1/2	40
General Motors	56 7/8	57
Goodyear	28 3/8	28 5/8
I.B.M.	102 1/2	103 3/8
I.T.T.	34 7/8	35 1/2
Mobil Oil	27 7/8	28
Pfizer	76 1/4	76 7/8
Schlumberger	41 1/8	41 3/8
Texaco	32 1/2	32 3/4
U.A.L. Inc.	33 3/8	34 3/8
Union Carbide	58 1/8	58
U.S. Steel	22 5/8	22 5/8
Westinghouse	44 1/8	44 1/4
Xerox Corp.	40 3/8	40 1/2

LA VIE DES SOCIÉTÉS

DEUTSCHE BANK. — La Deutsche Bank, première banque privée ouest-allemande, a acquis la majorité du capital de l'European Asian Bank, dont le siège est à Hambourg. La Deutsche Bank possède désormais 60 % des parts de l'établissement hambourgeois, l'Amsterdam Rotterdam Bank NV (Amsterdam) détenait 9 % de son capital, la Creditanstalt-Bankverein de Vienne 22 %, et la Société générale de banque de Bruxelles 9 %. La *Midland Bank* (Londres), la Société générale (Paris) et la Banca Commerciale Italiana (Milan) se sont retirées de l'affaire.

MELLON BANK. — La Mellon National Corp (Pittsburgh), holding qui coiffe la banque Mellon, est devenue, mercredi, le douzième plus important groupe bancaire des États-Unis en prenant le contrôle de la Société bancaire Girard Cᵒ (Philadelphie). La fusion effective des deux banques, se traduit par la création d'un groupe bancaire disposant d'avoirs de plus de 25 milliards de dollars.

MOULINEX. — En annonçant les résultats de l'exercice 1982, le groupe fait état d'une très forte progression de son bénéfice net consolidé, lequel a atteint 53,16 millions de francs (+ 84 %) contre 28,9 millions en 1981, tandis que le résultat d'exploitation, également consolidé, marque une progression de 58,5 % pour s'établir à 133,87 millions de francs, sur un chiffre d'affaires global de 2,74 milliards de francs, en augmentation de près de 17 % d'une année sur l'autre. Tous ces chiffres consolidés ont été retraités pour tenir compte des récentes modifications de structure intervenues aux États-Unis, où Moulinex a créé, en septembre 1982, avec la firme américaine Regal Ware Inc., l'entreprise Moulinex-Regal Inc. Pour la seule société mère, Moulinex a réalisé, en 1982, un bénéfice net de 58 millions de francs (plus 10 % environ), le bénéfice d'exploitation s'étant accru de 69 % dans le même temps, pour s'établir à 147 millions de francs, sur un chiffre d'affaires de 2,21 milliards de francs, en augmentation de 17,1 % sur le précédent exercice.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	5 avril	6 avril
Valeurs françaises	118,3	118,6
Valeurs étrangères	115,3	117,5

Cᵉ DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	6 avril	7 avril
Indice général	116,3	116,6

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 8 avril .... 12 5/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	7 avril	8 avril
1 dollar (en yens)	237,65	238,20

BOURSE DE PARIS — Comptant — 7 AVRIL

SECOND MARCHÉ

Hors-cote

Étrangères

SICAV

◆ : prix précédent

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 7/4	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
États-Unis ($ 1)	7 231	7 236	7 060	7 460
Allemagne (100 DM)	299 850	299 850	290	310
Belgique (100 F)	15 088	15 078	14 200	15 300
Pays-Bas (100 fl.)	266 120	266 480	257	277
Danemark (100 krd)	84 500	84 470	80	88
Norvège (100 k)	101 360	101 430	97	104
Grande-Bretagne (£ 1)	10 926	10 943	10 600	11 400
Grèce (100 drachmes)	8 639	8 630	8 250	10 250
Italie (1 000 lires)	5 036	5 030	4 850	5 400
Suisse (100 fr.)	353 200	353 640	342	363
Suède (100 krs)	96 950	96 900	93	100
Autriche (100 sch)	42 700	42 650	42	44
Espagne (100 pes.)	5 338	5 340	5 200	5 800
Portugal (100 esc.)	7 470	7 470	6 800	8 300
Canada ($ can 1)	5 867	5 850	5 750	6 050
Japon (100 yens)	3 049	3 047	2 930	3 090

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 7/4
Or fin (kilo en barre)	100500	100000
Or fin (en lingot)	100350	99900
Pièce française (20 fr)	695	689
Pièce française (10 fr)	401	401
Pièce suisse (20 fr)	671	661
Pièce latine (20 fr)	675	659
Souverain	801	803
Pièce de 20 dollars	3900	3850
Pièce de 10 dollars	1890	1852 50
Pièce de 5 dollars	1015	1041 25
Pièce de 50 pesos	4205	4275
Pièce de 10 florins	691	700

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

ÉTRANGER

POLITIQUE

SOCIÉTÉ

LOISIRS ET TOURISME

CULTURE

ÉCONOMIE

Le numéro du « Monde » daté 8 avril 1983 a été tiré à 488 791 exemplaires



Grève chez Citroën à Aulnay-sous-Bois

Réunion d'un comité d'établissement extraordinaire

L'usine Citroën à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) est restée paralysée par la grève le 8 avril au matin comme elle l'était depuis les incidents survenus le 5 dans la soirée. Seuls fonctionnent le plateau de finition et le service d'expéditions sur le parc.

A 14 h 30, le 8 avril, dans l'usine, doit se réunir un comité d'établissement extraordinaire, demandé la veille par la C.G.T. L'ordre du jour de ce comité porte, selon la direction, sur les revendications exprimées par la C.G.T. : étude de la charge de travail, contrôle de la production et des classifications. A la direction, on fait remarquer que la hausse de 10 % des salaires réclamée par les grévistes dans les ateliers n'est pas inscrite à cet ordre du jour présenté par la C.G.T.

La direction s'en tient aux 8 % accordés pour 1983, conformément aux recommandations du gouvernement.

Le 7 avril, la direction de l'usine avait, dans un communiqué, exprimé son « *refus* » de voir l'usine être « *encore une fois le terrain de luttes politiques sans rapport avec l'entreprise et opposées aux intérêts du personnel et du pays* ».

Ce week-end, comme à l'ordinaire, l'usine sera close. Le samedi 9 avril, par ailleurs, la fédération de la métallurgie C.G.T. tient son congès à Saint-Ouen, en Seine-Saint-Denis.

L'EVOLUTION DU MARCHÉ PÉTROLIER

Les compagnies devraient accepter les nouveaux prix britanniques

Les grandes compagnies pétrolières clientes de la BNOC, la compagnie nationale qui écoule la majeure partie du pétrole britannique, devaient donner une réponse le vendredi 8 avril aux nouvelles propositions de prix qui leur ont été faites la semaine passée.

« *Le sentiment général est que la réponse sera positive car le marché semble se stabiliser, et personne ne veut le perturber* » estimait, vendredi matin 8 avril, un porte-parole de B.P., l'un des principaux clients de la BNOC, précisant que la décision définitive de son groupe n'avait pas encore été annoncée.

Les nouveaux prix proposés par la compagnie nationale britannique, qui vont de 30 dollars par baril pour la qualité la plus courante « Bremt », à 29,75 dollars pour les autres qualités (*le Monde* du 1er avril), ont été acceptés par le Nigéria. La décision britannique, mettant fin à une longue période d'incertitude, a donc permis une reprise des transactions sur le marché libre et un net raffermissement des cours. Ainsi, le prix au jour le jour de l'« Arabian Light », brut de référence pour l'OPEP, est-il remonté à 28,50 dollars par baril, contre 28 dollars la semaine dernière et 27,50 dollars, il y a trois semaines.

Ce raffermissement n'indique cependant pas la fin des difficultés de l'OPEP. La demande reste en effet très faible, du fait notamment de la récession. Ainsi l'agence internationale de l'énergie prévoit-elle pour le deuxième trimestre que la demande de pétrole du monde non communiste tombera à 43 millions de barils par jour, contre 45,6 millions au premier trimestre et 44,5 millions un an auparavant.

Le ministre koweitien du pétrole n'en a pas moins indiqué, dans une interview publiée par la revue saoudienne *Al Majalla* : « Si l'OPEP fait preuve de sang-froid durant les trois ou quatre mois à venir et continue à supporter le « sacrifice », les ponctions faites aux stocks existants sur le marché se traduiront inévitablement par une demande accrue au cours du second semestre. Cela pourrait nous permettre de relever graduellement notre prix de 29 à 30 dollars. Notre objectif serait alors de favoriser une sorte de stabilité par le gel des prix pendant deux ans. »

APRÈS ACCORD AVEC LES BANQUES ÉTRANGÈRES

Les dettes de l'Uruguay seraient rééchelonnées

L'Uruguay aurait conclu un accord avec les représentants des quelque soixante-quinze banques étrangères qui lui ont consenti des crédits. C'est ce qu'a déclaré, selon une dépêche de l'A.F.P. datée de Montevideo, le directeur de la Banque centrale, M. José Puppo. Les négociations portaient sur le rééchelonnement sur six ans (avec une période de carence de deux ans) de 90 % de la dette publique venant à échéance en 1983 et 1984, ce qui correspond à une somme de 710 millions de dollars environ, et sur l'octroi de nouveaux prêts à concurrence de 240 millions de dollars.

En outre, 120 millions de crédits commerciaux (du secteur public) à court terme seraient renouvelés pour une année (à partir du 1er juillet). Le total de la dette publique de l'Uruguay s'élève à 2,7 milliards de dollars environ.

Le Fonds monétaire a subordonné l'approbation du plan de stabilisation à un accord avec les banques. Le plan en question prévoit notamment de ramener le « *besoin de financement du secteur public* » à 2 % du P.N.B. M. José Puppo a précisé que son pays espère recevoir 1,5 milliard de dollars de crédit, de diverses institutions internationales (dont 410 millions de dollars au titre d'un crédit « stand by » du Fonds monétaire).

● L'excédent de la balance commerciale du Brésil a fortement augmenté en mars pour atteindre 514 milliards de dollars, ce qui correspond, en rythme annuel, à l'objectif d'un surplus de 6 milliards de dollars pour l'année 1983, promis par les autorités brésiliennes aux créanciers étrangers.

● Signalons encore que les banques étrangères auraient, selon le *Financial Times*, donné leur accord aux propositions présentées par le gouvernement mexicain en vue du rééchelonnement de 15 milliards de dollars de dettes privées. Les autorités mexicaines s'engagent à permettre aux sociétés débitrices d'acheter à terme, à un taux préférentiel ou non selon le cas, les dollars dont elles auront besoin pour rembourser dans l'avenir les banques créditrices.

Selon le « New York Times »

M. REAGAN A APPROUVÉ EN AVRIL 1982 UN PLAN D'ACTIVITÉS CLANDESTINES CONTRE LE NICARAGUA

Le président Reagan et ses principaux conseillers ont approuvé, lors d'une réunion, en avril 1982, un programme d'activités clandestines destinées à faire pression sur le Nicaragua et à l'empêcher « *d'exporter la révolution* », rapporte le *New York Times*.

Le journal a publié le jeudi 7 avril un document du Conseil de sécurité nationale qui résume cette réunion. Le président des Etats-Unis a approuvé, lui-même, un plan destiné à prévenir la prolifération en Amérique centrale d'Etats calqués sur le modèle de Cuba et à renforcer les éléments pro-américains au Salvador et au Guatemala. Des hauts responsables du département d'Etat ont « *soulevé des objections quant à la légalité de l'implication des Etats-Unis dans des opérations militaires contre le Nicaragua* », ajoute le journal. Ils auraient remarqué que les actions de guérilla au Nicaragua, « *soutenues par la C.I.A., ne semblent plus viser seulement à empêcher les livraisons d'armes du Nicaragua au Salvador, mais peuvent paraître destinées à renverser le régime sandiniste* ».

La Maison Blanche a affirmé jeudi que « *toutes les activités* » des Etats-Unis en Amérique centrale étaient conformes à la loi américaine. Sans nier l'existence du document publié par le *New York Times*, la présidence s'est refusée à tout commentaire.

En Argentine

L'ANCIEN PRÉSIDENT GALTIERI MENACÉ DE PRISON

Buenos-Aires, (*AFP*) — Le général Leopoldo Galtieri, président de la République et commandant en chef de l'armée argentine durant la guerre des Malouines, est menacé de la prison et peut-être de la dégradation. D'une part, il devra répondre sans doute devant la justice des critiques qu'il a formulées à l'encontre des forces qui défendaient l'archipel. D'autre part, il serait le principal responsable de la défaite, selon la commission chargée d'enquêter sur la conduite militaire et diplomatique du conflit. L'important serait de déterminer si sa responsabilité est due à l'« *inexpérience* », à l'« *incompétence* » ou à la « *négligence* ».

Dans les deux procédures, le code de justice militaire argentin prévoit une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans de prison. De plus, si les critiques que le général Galtieri a proférées sont jugées « *offensantes pour les forces armées* », la peine d'emprisonnement peut-être accompagnée de la dégradation.

Plusieurs généraux en activité, dont l'actuel ministre de l'intérieur, le général Llamil Reston, font pression sur le commandement en chef pour que l'ancien président soit « *sévèrement puni* », révèle-t-on de source militaire digne de foi. Le malaise est patent depuis la publication dans le quotidien *Clarin*, il y a huit jours, d'interviews dans lesquelles le général Galtieri affirmait que les troupes argentines auraient pu mieux résister aux Britanniques et accusait le général Mario Menendez, gouverneur militaire des Malouines, « *de ne pas avoir su prendre de décisions importantes* ». « *A chaque jour* [de bataille] *qui passait, il* [le général Menendez] *s'enfonçait de cinq centimètres* », a-t-il déclaré.

Le général Cristino Nicolaides, successeur du général Galtieri à la tête de l'armée, a saisi la justice militaire des déclarations de son prédécesseur, ce qui devrait, dit-on en haut lieu, « *entraîner inévitablement de sévères sanctions* ».

(Lire page 5 la fin de l'enquête de Jacques Desprès.)



UN PROJET DE LOI RELATIF A L'ORGANISATION ET A LA PROMOTION DU SPORT

Les clubs professionnels sous surveillance

Le projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, élaboré par le ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, et adopté par le conseil des ministres du 6 avril, comporte cinq axes essentiels : le renforcement du sport à l'école, le statut de l'athlète de haut niveau, le développement des activités physiques dans le monde du travail, les relations de l'Etat et du mouvement sportif, la formation des cadres techniques (*le Monde* du 7 avril). En présentant ce cadre très large, qui devra être aménagé par un important dispositif réglementaire, Mme Avice, ministre du temps libre, de la jeunesse et des sports, a souligné qu'une disposition essentielle de ce texte visait l'organisation du sport professionnel.

« *Les scandales répétés survenus dans le domaine du sport professionnel, en tout cas dans celui qui nécessite et provoque le maniement de sommes considérables, prouvent à l'évidence que les structures actuelles sont inadaptées* », a déclaré Mme Avice, en faisant explicitement référence à la crise de l'A.S. Saint-Etienne.

« *La bonne foi et le dévouement des dirigeants fédéraux et des dirigeants de clubs ne sont pas en cause,* a-t-elle ajouté, *mais on ne peut gérer des sommes importantes, avec toutes leurs implications économiques et sociales, avec des structures du type de la loi de 1901. Le législateur de 1975 l'avait pressenti qui avait institué la société d'économie mixte (SEM). Facultative et complexe de mise en œuvre, cette possibilité n'a été que peu utilisée — trois applications seulement dont deux en football — par des clubs qui, notons-le, n'ont pas défrayé la chronique. Il nous fallait absolument agir.*

« *Les rubriques sportives sont destinées à parler de sport et non à doubler les rubriques judiciaires,* a noté Mme Avice. *La SEM ne peut être rendue obligatoire en raison des nouvelles attributions confiées aux collectivités locales que l'on ne peut contraindre à entrer dans quelque organisme que ce soit. C'est pourquoi sont créées, à côté des SEM, des sociétés à objet sportif, création originale. L'une ou l'autre de ces structures devient donc obligatoire pour tous les clubs qui distribuent des masses salariales importantes* (le seuil en sera fixé par décret). *Les clubs sont néanmoins obligatoirement affiliés aux fédérations sportives, les pouvoirs de celles-ci ne sont en rien diminués et elles se trouvent au contraire protégées au même titre que les salariés en permettant l'exercice d'un strict contrôle de l'utilisation des sommes manipulées.* »

L'article 10 du projet de loi prescrit que le capital des sociétés à objectif sportif « *est composé d'actions nominatives* » et doit « *être détenu pour plus de la moitié par des associations sportives* ».

Mme Avice a précisé que l'un des principaux buts de ce texte est de contrôler la gestion des sociétés. Ces contrôles seront effectués non seulement par les fédérations intéressées mais aussi, pour ce qui concerne l'utilisation des fonds publics, par l'administration des comptes régionaux.

(Lire en page 6 le boycottage sportif de l'Afrique du Sud).

OU SONT LES DÉCHETS DE SEVESO ?

La firme Hoffmann-La Roche est sommée de dire la vérité

Est-on sur le point de découvrir enfin, quelque part en Europe, l'endroit où ont été transportés et déposés les 41 fûts de déchets toxiques en provenance de Seveso (Italie) ? En France, en Allemagne, en Suisse l'enquête menée par les services officiels se fait plus pressante, tandis que s'enfle ce que les chrétiens-démocrates ouest-allemands qualifient « *d'incroyable scandale* » et de « blague macabre ».

En France, le juge d'instruction de Saint-Quentin a entendu pour la seconde fois M. Bernard Paringaux, gérant de la société Spelidec, qui a été incarcéré voici quelques jours. M. Paringaux, inculpé pour n'avoir pas déclaré la destination des fûts qu'il avait transportés, l'an dernier, à travers notre territoire, ne semble pas avoir rompu la consigne du silence que se sont donnés tous les protagonistes de cette affaire.

En Allemagne fédérale, le gouvernement du land de Schleswig-Holstein, voisin immédiat du dépôt de déchets chimiques de Schoenberg, près dede Lübeck, situé de l'autre côté du rideau de fer, en Allemagne de l'Est, a déclaré qu'« *aucun indice ne permettait d'affirmer que la dioxine de Seveso y ait été transportée et stockée* ». Il a révélé qu'un traité existait entre le Schleswig-Holstein et les autorités est-allemandes excluant que le dépôt de Schoenberg ouvert en 1981 et qui reçoit de nombreux déchets chimiques de toute l'Allemagne de l'Ouest, accueille de la dioxine.

Quant au ministre de l'environnement du land de Hesse, il a demandé à ses services de ne plus autoriser le traitement de déchets provenant de la société Hoffmann-La Roche, propriétaire de l'usine de Seveso, tant qu'elle n'aurait pas révélé l'endroit où se cachent les fameux fûts. Le ministre a engagé ses collègues des autres gouvernements régionaux à suivre son exemple.

En Suisse, la firme Hoffmann-La Roche, pressée de rompre le silence, continue à se retrancher derrière un paravent juridique. Elle assure qu'elle n'a plus aucune responsabilité sur les déchets de Seveso depuis le 10 septembre 1982. A cette date, elle aurait signé un contrat avec la société Mannesmann-Italiana au terme duquel cette firme enlève les déchets, décide de leur destination finale et s'engage à ne rien divulguer.

Il n'empêche que sous la pression des autorités ouest-allemandes et suisses, les représentants d'Hoffmann-La Roche et de Mannesmann se consultent sur la conduite à tenir. Ils se sont rencontrés jeudi 7 avril à Zurich. Rien n'est encore sorti de leurs entretiens, mais d'autres rencontres sont prévues. Approche-t-on du dénouement ?

